

Franco Nevada

L'investissement lié à l'OR qui RAPPORTE



Franco-Nevada Corporation

Notice annuelle

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Datée du 19 mars 2013

Franco-Nevada Corporation

Bureau 740, Exchange Tower, 130 King Street West, Toronto, Canada M5X 1E4

TABLE DES MATIÈRES

	Page
GÉNÉRALITÉS	1
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	3
RENSEIGNEMENTS SUR LES TAUX DE CHANGE	3
RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX DES MARCHANDISES.....	4
LA SOCIÉTÉ	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ DE FRANCO-NEVADA	5
EXPLICATION DES REDEVANCES, DES FLUX ET DES AUTRES PARTICIPATIONS.....	11
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROVENANT DE TIERS.....	14
ACTIFS DE FRANCO-NEVADA	15
Descriptions des actifs et des revenus.....	16
Sommaire des réserves minérales et des ressources minérales.....	19
Actifs liés à l'or.....	26
États-Unis.....	26
Canada.....	29
Australie.....	33
Reste du monde	35
Actifs liés aux MGP.....	41
Actifs liés à d'autres minéraux	43
Actifs d'exploration.....	44
Actifs pétroliers et gaziers.....	47
RAPPORTS TECHNIQUES.....	52
Renseignements miniers et techniques sur Goldstrike	52
Renseignements miniers et techniques sur la mine Palmarejo.....	68
DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ.....	81
FACTEURS DE RISQUE	93
DIVIDENDES	108
STRUCTURE DU CAPITAL.....	108
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	109
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	110
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	113
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	114
AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	114
CONTRATS IMPORTANTS.....	114
EXPERTS	115
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	115
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES.....	116
ANNEXE A ANNEXE 51-101A2.....	A-1
ANNEXE B ANNEXE 51-101A3.....	B-1
ANNEXE C FRANCO-NEVADA CORPORATION CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES.....	C-1

GÉNÉRALITÉS

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement, les expressions *Franco-Nevada*, *société*, *notre*, *nos* et *nous* visent Franco-Nevada Corporation et ses filiales. Aux fins de l'information, la société prépare ses états financiers en dollars américains et en conformité avec les normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). Tous les montants en dollars dans la présente notice annuelle sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire. Les renvois aux « \$ » ou aux « dollars » visent le dollar américain, les renvois aux « \$ CA » visent le dollar canadien, les renvois aux « \$ AU » visent le dollar australien et les renvois aux « ZAR » visent le rand sud-africain.

Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2012, à moins d'indication contraire. Des renseignements plus à jour peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.franco-nevada.com ou sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») à l'adresse www.sec.gov. De plus, nous maintenons généralement sur notre site Web des documents (en anglais) qui peuvent aider le lecteur dans le cadre de l'examen de la présente notice annuelle (mais ces documents ne sont pas considérés faire partie de celle-ci), incluant un glossaire des termes non techniques, un glossaire des termes techniques, certains termes et expressions dans le domaine du pétrole et du gaz naturel et un tableau de conversion métrique.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient certains éléments d'« information prospective » et certains « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables et de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act 1995*, respectivement, qui peuvent inclure, sans y être limités, des énoncés concernant des événements à venir ou le rendement futur, les attentes de la direction concernant la croissance, les résultats d'exploitation, les produits des activités ordinaires futurs estimatifs, les besoins de capitaux supplémentaires, les estimations des réserves minérales et des ressources minérales, les estimations de production, les coûts de production et les revenus qui en découlent, la demande future et les prix des produits, les séquences minières prévues, les perspectives et les occasions commerciales de Franco-Nevada. De plus, les énoncés (y compris les données dans les tableaux) concernant les réserves et les ressources sont des énoncés prospectifs puisqu'ils comportent des évaluations implicites, fondées sur certaines estimations et hypothèses, et rien ne garantit que les estimations se réaliseront. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur les renseignements actuellement à la portée de celle-ci. Les énoncés prospectifs peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots et d'expressions comme « prévoit », « s'attend », « est prévu », « budget », « planifié », « estime », « a l'intention », « cible », « vise », « anticipe » ou « croit », ou des variations (y compris des variations négatives) de ces mots et expressions ou peuvent être identifiés par des énoncés indiquant que certaines mesures « peuvent », « devraient » ou « seront » prises, « peuvent », « pourraient », « devraient » se produire ou avoir lieu ou « se produiront » ou « auront lieu ». Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Franco-Nevada peuvent différer considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs que les énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Divers éléments pourraient faire différer considérablement les événements ou les résultats réels des énoncés prospectifs y compris, notamment, les fluctuations défavorables des prix des principaux produits qui stimulent le revenu des redevances et des flux (or, métaux du groupe du platine, cuivre, nickel, uranium, argent, fer et pétrole et gaz), les fluctuations de la valeur du dollar canadien et du dollar australien, du peso mexicain et d'autres devises dans lesquelles les revenus sont générés, par rapport au dollar américain, les modifications apportées à la législation nationale et locale, y compris les régimes de délivrance des permis et des licences et les politiques fiscales, les règlements et les développements politiques ou économiques dans les pays où sont situées les propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations ou par l'entremise desquelles des redevances, des flux ou d'autres participations sont détenus, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations, notamment les changements touchant la propriété et le contrôle de ses exploitants, l'incidence de faits nouveaux d'ordre macroéconomique, les occasions d'affaires qui sont offertes à Franco-Nevada ou que saisit cette dernière, l'accès réduit à un financement par titres de créance et titres de participation, les litiges, notamment les contestations de titres, de permis ou de licences se rapportant à des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations, le fait que le statut de SPEP soit attribué à la société ou non, une indexation des coûts excessive, des difficultés liées au développement, à l'obtention de permis, à l'infrastructure, à l'exploitation ou d'ordre technique relativement aux propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations, des différences dans la cadence et dans l'échéancier de production par rapport aux estimations des ressources, les risques et les dangers associés aux activités de mise en valeur et aux activités minières sur les propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations y compris, notamment, les conditions géologiques ou métallurgiques inhabituelles ou imprévues, les éboulements, les effondrements, les inondations et les autres catastrophes naturelles ou les agitations politiques civiles et l'intégration des actifs acquis. Les énoncés

prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont fondés sur des hypothèses que la direction croit raisonnables, notamment, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou d'autres participations par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière compatible avec la pratique passée, l'exactitude des énoncés publics et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes, l'absence de changement défavorable important dans le prix sur le marché des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, le maintien des revenus et des actifs de la société découlant de la détermination de son statut à titre de SPEP, l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante dans laquelle Franco-Nevada détient une redevance, des flux ou autres participations, la précision des attentes divulguées au public pour la mise en valeur des propriétés sous-jacentes non encore en production, l'intégration des actifs acquis et l'absence d'autres facteurs faisant différer les mesures, les événements ou les résultats de ceux prévus, estimés ou attendus. Toutefois, rien ne saurait garantir que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés, et les lecteurs sont prévenus que les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur. Franco-Nevada ne peut assurer aux épargnants que les résultats réels seront compatibles avec de tels énoncés prospectifs. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs en raison de l'incertitude inhérente à ceux-ci. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle, de même que le dernier rapport de gestion de Franco-Nevada déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur www.sedar.com et sur le site de la SEC sur www.sec.gov. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date de la présente notice annuelle seulement, et Franco-Nevada n'assume aucune obligation de les mettre à jour, de les réviser pour refléter des renseignements, des estimations ou des avis nouveaux, des événements ou des résultats futurs ou autrement, sauf tel que l'exigent les lois applicables.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources

L'information présentée dans la présente notice annuelle a été préparée conformément aux exigences des lois canadiennes en valeurs mobilières, qui diffèrent des exigences des lois américaines en valeurs mobilières. Sauf indication contraire, l'information de nature scientifique ou technique a été présentée en conformité avec le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** ») des autorités canadiennes. Le Règlement 43-101 est une règle élaborée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour toute l'information scientifique et technique qu'un émetteur communique au public à l'égard de projets miniers. Par exemple, les expressions « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées », « ressources minérales présumées », « réserves minérales prouvées » et « réserves minérales probables » sont utilisées dans la présente notice annuelle conformément aux normes de présentation en vigueur au Canada. Bien que ces expressions soient reconnues et exigées en vertu des normes canadiennes, la SEC ne les reconnaît pas. Selon les normes des États-Unis, une minéralisation ne peut être classée en tant que « réserve », à moins qu'il n'ait été déterminé que cette minéralisation pourrait être produite ou extraite de façon économique et légale au moment où la caractérisation à titre de réserve est effectuée. Les investisseurs ne sauraient supposer que la totalité ou une partie des gisements miniers classés dans ces catégories passeront un jour à la catégorie des réserves minérales. Les termes désignant des ressources comportent une plus grande part d'incertitude quant à l'existence des minéraux sous-jacents et une grande incertitude quant à la faisabilité économique et juridique de la récupération de ces minéraux. On ne saurait supposer que la totalité ou toute partie des ressources minérales mesurées, des ressources minérales indiquées, des ressources minérales présumées, des réserves minérales prouvées ou des réserves minérales probables passeront un jour à une catégorie supérieure ou seront extraites. Selon les normes canadiennes, les ressources minérales présumées estimatives ne peuvent servir de fondement à des études de faisabilité ni à d'autres études économiques. Les investisseurs ne sauraient supposer que toute partie des ressources minérales mesurées, des ressources minérales indiquées ou des ressources minérales présumées décrites dans la présente notice annuelle peuvent être extraites de façon économique ou légale et qu'elles seront un jour classées dans la catégorie des réserves. En outre, les définitions des réserves minérales prouvées et probables utilisées dans le Règlement 43-101 diffèrent des définitions qui figurent dans la publication de la SEC intitulée *Industry Guide 7*. L'indication des « onces contenues » peut être présentée en vertu des normes canadiennes. Toutefois, la SEC ne permet habituellement aux émetteurs de présenter la minéralisation qui ne constitue pas des réserves que sous la forme de tonnage et de teneur en place, sans référence à des unités de mesure. En plus du Règlement 43-101, les codes JORC ou SAMREC, dont les exigences diffèrent de celles du Règlement 43-101 et des lois américaines en valeurs mobilières, ont été utilisés pour un certain nombre d'estimations des ressources et des réserves. Voir la rubrique « Rapprochement avec les définitions de l'ICM ». Par conséquent, l'information figurant dans la présente notice annuelle qui a trait à des descriptions des propriétés minières de la société n'est pas nécessairement comparable à l'information similaire que présentent des sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation de l'information prévues par les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines et les règles et règlements adoptés en vertu de celles-ci.

Comme il est indiqué sous la rubrique « Données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz », l'information relative aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz que Franco-Nevada fournit dans la présente notice annuelle a été préparée en conformité avec les exigences de communication canadiennes.

Les principales différences entre les exigences canadiennes et les normes américaines pour la présentation de l'information concernant le pétrole et le gaz sont les suivantes :

- selon le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « **Règlement 51-101** »), les informations à fournir sur les réserves brutes et nettes doivent être établies au moyen des prix prévisionnels, tandis que, selon les règles de la SEC, les informations à fournir sur les réserves nettes estimées doivent être établies au moyen d'un prix moyen historique sur 12 mois;
- selon le *Règlement 51-101*, les informations à fournir visent la valeur actualisée nette des produits nets futurs attribuables à toutes les catégories de réserves présentées, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels, avant et après déduction des charges d'impôts futurs, calculés sans actualisation et selon des taux d'actualisation de 5 %, 10 %, 15 % et 20 %, tandis que, selon les règles de la SEC, les informations à fournir visent la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs attribuables aux réserves prouvées seulement, estimés au moyen de prix constants (prix moyen historique sur 12 mois) et d'un taux d'actualisation de 10 %;
- le *Règlement 51-101* exige un rapprochement sur un an des réserves prouvées brutes, des réserves probables brutes et des réserves prouvées et probables brutes, fondé sur des prix et des coûts prévisionnels, pour divers types de produits, tandis que les règles de la SEC prévoient un rapprochement sur trois ans des réserves prouvées nettes, fondé sur des prix et des coûts constants, pour des types de produits moins spécifiques; et
- selon le *Règlement 51-101*, les réserves doivent afficher un taux de rendement minimal, tandis que, selon les règles de la SEC, les réserves doivent générer des flux de trésorerie non actualisés positifs.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Franco-Nevada a inclus dans l'information présentée pour les exercices 2011 et 2012 les mesures non conformes aux IFRS suivantes :

« **BAIIA** » est défini par la société comme le résultat net, compte non tenu de la charge d'impôt sur le résultat, des charges financières, des produits financiers ni de l'épuisement et de l'amortissement.

« **BAIIA ajusté** » est défini par la société comme le résultat net, compte non tenu de la charge d'impôt sur le résultat, des charges financières, des produits financiers, des profits et pertes de change, des profits et pertes à la vente de placements, des résultats afférents aux entités comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, de l'épuisement et de l'amortissement non plus que des pertes de valeur au titre des droits à des redevances, des droits à des flux de redevances, des participations directes et des placements.

« **résultat net ajusté** » est défini par la société comme le résultat net, compte non tenu des profits et pertes de change, des profits et pertes à la vente de placements, des pertes de valeur au titre des droits à des redevances, des droits à des flux de redevances, des participations directes et des placements, des éléments non récurrents inhabituels et de l'incidence de l'impôt sur le résultat sur ces éléments.

Franco-Nevada projette de continuer à utiliser ces mesures.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TAUX DE CHANGE

Le tableau suivant présente les taux de change extrêmes pour un dollar américain exprimé en dollars canadiens en vigueur à la fin de chacune des périodes suivantes; le taux de change moyen pour ces périodes; et le taux de change en vigueur à la fin de chacune de ces périodes, chaque fois en fonction du taux fixé à midi et publié par la Banque du Canada.

	Exercices terminés le 31 décembre		
	2012	2011	2010
Haut	1,0418 \$	1,0604 \$	1,0778 \$
Bas	0,9710 \$	0,9449 \$	0,9946 \$
Moyenne pour la période	0,9996 \$	0,9891 \$	1,0299 \$
Fin de la période	0,9949 \$	0,9833 \$	0,9946 \$

Le 18 mars 2013, le taux fixé à midi pour les dollars canadiens en dollars américains, publié par la Banque du Canada s'établissait à 1,0217 \$ CA pour 1,00 \$ US.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX DES MARCHANDISES

	Prix au comptant				
	Or/oz (prix fixé l'après-midi à Londres)	Platine/oz (prix fixé l'après-midi à Londres)	Palladium/oz (prix fixé l'après-midi à Londres)	Pétrole/ \$ CA b (pétrole de densité légère d'Edmonton)	Gaz/ \$ CA kpi ³ (AECO-C)
Moyenne pour 2010	1 225 \$	1 610 \$	526 \$	78 \$	3,81 \$
Moyenne pour 2011	1 569 \$	1 720 \$	733 \$	95 \$	3,44 \$
Moyenne pour 2012	1 669 \$	1 552 \$	645 \$	86 \$	2,28 \$

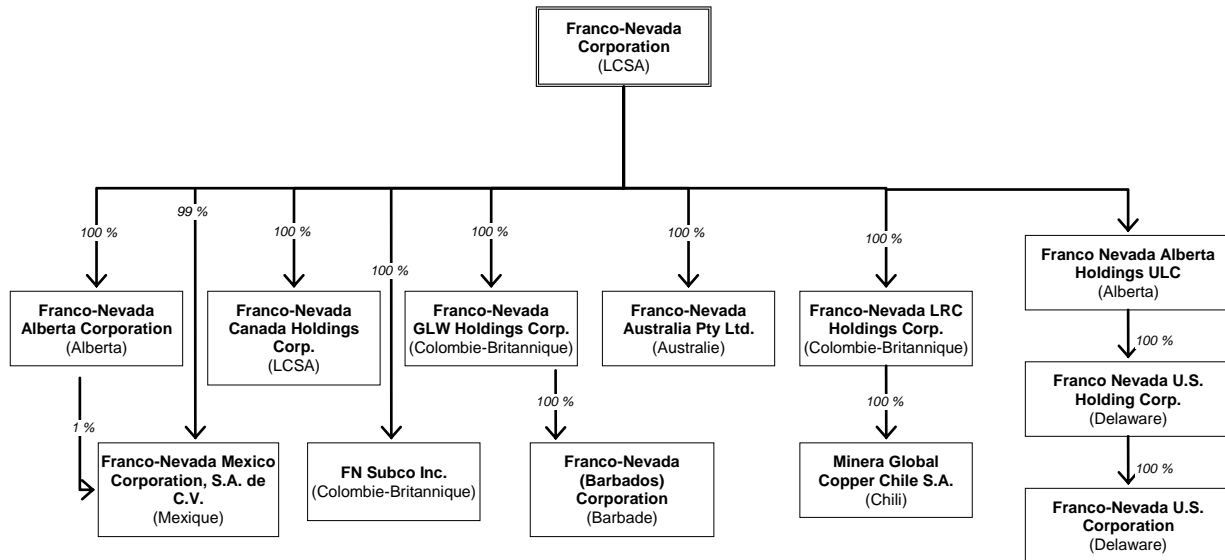
LA SOCIÉTÉ

Nom, adresse et constitution

Franco-Nevada a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 17 octobre 2007 et a fusionné avec Franco-Nevada Canada Corporation (« **FN Canada Subco** »), sa filiale en propriété exclusive, le 1^{er} janvier 2008. Le siège social et bureau enregistré de Franco-Nevada est actuellement situé au 130 King Street West, Exchange Tower, bureau 740, Toronto (Ontario) M5X 1E4. Franco-Nevada a d'autres bureaux à Denver, au Colorado, à Perth, en Australie, et à Bridgetown, à la Barbade, qui sont utilisés pour gérer son portefeuille d'actifs et pour profiter des nouvelles occasions de placement.

Liens intersociétés

Franco-Nevada compte douze filiales en propriété exclusive : Franco-Nevada U.S. Corporation (« **FN U.S.** »), Franco-Nevada Australia Pty Ltd. (« **FN Australia** »), Franco-Nevada Mexico Corporation S.A. de C.V. (« **FN Mexico** »), FN Subco Inc., Franco-Nevada Alberta Corporation, Franco-Nevada GLW Holdings Corp. (« **FN GLW** »), Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« **FN Barbados** »), Franco-Nevada Canada Holdings Corp., Franco-Nevada LRC Holdings Corp., Minera Global Copper Chile S.A., Franco-Nevada Alberta Holdings ULC et Franco-Nevada U.S. Holding Corp.. Toutes les filiales appartiennent directement ou indirectement en propriété exclusive à Franco-Nevada et sont constituées sous le régime des lois des territoires indiqués ci-après.



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ DE FRANCO-NEVADA

Survol

Franco-Nevada est une société de redevances et de flux liés à l'or ayant des participations additionnelles dans les métaux du groupe du platine (les « **MGP** »), le pétrole et le gaz et d'autres actifs dans le secteur des ressources. Franco-Nevada vient au premier rang des sociétés de redevances et de flux liés à l'or en fonction des revenus tirés de l'or et du nombre d'actifs liés à l'or. La plus grande partie des revenus provient d'un portefeuille diversifié de propriétés aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Australie et en Afrique. Le portefeuille inclut plus de 340 actifs visant des propriétés à divers stades, de la production au stade initial de l'exploration. Les redevances et les flux sont en grande partie fondés sur le revenu ou la production. Le portefeuille comprend également des redevances fondées sur les profits et d'autres formes de paiements futurs périodiques. Les flux diffèrent des redevances et sont habituellement des contrats visant l'achat à terme d'une partie de la production future de métal précieux provenant d'une propriété minière.

Les actifs de Franco-Nevada sont principalement constitués de redevances ou de flux miniers, gaziers et pétroliers, mais comprennent également certaines participations directes et participations en actions, des propriétés non développées, des options d'acquisition de redevances et de flux et d'autres actifs. Les redevances et les flux miniers sont en outre classés selon les marchandises, soit les catégories de l'or, des MGP ou des métaux de base, lesquelles sont à leur tour de nouveau divisées selon l'état d'avancement des projets, soit des actifs en production, des actifs avancés ou des actifs à l'étape de l'exploration. La plus grande partie des redevances et des flux miniers est caractérisée comme étant dans l'or, tandis que la plus grande partie des revenus provient des actifs liés à l'or. Franco-Nevada considère que ses droits à des flux ou à des redevances dans les projets Palmarejo et Goldstrike constituent ses seuls projets miniers importants aux fins du Règlement 43-101. À mesure que de nouveaux actifs sont acquis ou mis en production, l'importance de ces actifs sera réévaluée. Les actifs pétroliers et gaziers sont principalement situés dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, et les montants des revenus découlant des propriétés de pétrole classique ont été plus élevés que ceux provenant des propriétés de gaz naturel en 2012. Les actifs pétroliers et gaziers incluent également des droits miniers visant quelque 100 000 acres bruts de terrains non prouvés au Canada concernant surtout des droits pétroliers et gaziers ainsi que des participations directes dans des ressources gazières de l'Arctique.

Les redevances et les flux miniers sont une solution de rechange par rapport à d'autres formes de financement plus traditionnelles, comme les financements par actions, par titres convertibles et par titres de créance qui peuvent être utilisés pour le financement de projets miniers. Franco-Nevada rivalise directement avec ces autres sources de capitaux pour fournir un financement aux projets miniers ainsi qu'aux projets pétroliers et gaziers.

Franco-Nevada exploite actuellement une petite organisation. En date du 19 mars 2013, Franco-Nevada compte 20 membres du personnel à plein temps et 4 entrepreneurs à temps partiel. Par conséquent, Franco-Nevada dépend de la disponibilité et du dévouement continu des membres clés de sa direction, leur apport aux activités actuelles et futures de Franco-Nevada revêtant une grande importance pour celle-ci. Franco-Nevada pourrait à l'occasion devoir

repérer et engager d'autres gestionnaires compétents et du personnel technique spécialisé pour exercer efficacement ses activités. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Franco-Nevada compte plusieurs filiales étrangères et détient des redevances, des flux ou d'autres participations dans un grand nombre de territoires du monde entier. Pour de plus amples renseignements sur les risques liés à ces participations dans des territoires étrangers, voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Politiques internes

Franco-Nevada n'est actuellement l'exploitante d'aucun des actifs miniers ni d'aucun des actifs pétroliers et gaziers dans lesquels elle détient des droits à des redevances ou à des flux. Toutefois, Franco-Nevada reconnaît que son modèle d'affaires dépend de pratiques d'exploitation responsable dans le secteur d'activité et soutient activement les efforts et les programmes mis en œuvre dans le secteur d'activités. Franco-Nevada peut à l'occasion exercer des activités d'exploration pour faire progresser une propriété ou pour exécuter des examens de diligence en prévision d'un placement. Dans ces circonstances, Franco-Nevada s'engage à suivre les principes directeurs du cadre d'exploration responsable énoncés dans le programme e3Plus de la Prospectors and Developers Association of Canada.

Franco-Nevada a adopté des politiques concernant la conduite de ses affaires, notamment un code de déontologie, une politique relative à l'environnement et à la responsabilité sociale de la société et une politique de santé et sécurité. Franco-Nevada a également été l'un des promoteurs et des signataires initiaux de la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit que le World Gold Council a publiée en octobre 2012. De plus, la société effectue occasionnellement des investissements d'ordre social de concert avec les exploitants de ses actifs. En 2012, la société s'est engagée à verser 500 000 \$ afin de soutenir la nouvelle École des mines de l'Université Laurentienne, à Sudbury, en Ontario. Des renseignements supplémentaires concernant ces politiques et d'autres politiques sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de Franco-Nevada pour son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 8 mai 2012 et seront fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de Franco-Nevada pour son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui devrait avoir lieu le 8 mai 2013. Consultez la rubrique « Énoncé des pratiques de gouvernance d'entreprise » dans ces circulaires.

Contexte relatif à Franco-Nevada

De nombreux actifs de Franco-Nevada ont été initialement acquis et mis en valeur par Franco-Nevada Mining Corporation Limited (l'« **ancienne Franco-Nevada** »), Normandy Mining Limited (« **Normandy** ») et Newmont Mining Corporation (« **Newmont** »). L'ancienne Franco-Nevada était une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (la « **Bourse TSX** ») de 1983 à 2002 qui avait acquis les redevances au complexe Goldstrike en même temps que de nombreuses autres redevances. En février 2002, Newmont a acquis l'ancienne Franco-Nevada en même temps que Normandy. Les actifs de l'ancienne Franco-Nevada et une partie de l'équipe de direction de celle-ci ont été intégrés à une nouvelle division de Newmont appelée Newmont Capital Limited (« **Newmont Capital** »). Les activités de Newmont Capital incluaient la gestion de portefeuilles de redevances, de placements et de projets, de même que le développement interne. Conformément à une convention d'acquisition datée du 30 novembre 2007 (la « **convention d'acquisition de Newmont** »), Franco-Nevada a acquis i) toutes les actions ordinaires en circulation du capital de FN Canada Subco, FN U.S. et FN Australia, et ii) les droits, titres et intérêts des vendeurs (soit les filiales de Newmont) relativement aux actifs de redevances transférés directement à Franco-Nevada par ces vendeurs. En outre, Franco-Nevada a pris en charge certains éléments de passif, dont tout le passif environnemental relatif aux actifs de redevances, les obligations et le passif relatifs aux actifs de redevances après la date de clôture, certains coûts d'opération, toutes les autorisations en cours pour les dépenses créées à la date de clôture ou avant celle-ci et tous les autres passifs et obligations résultant de la propriété ou de l'exploitation des actifs de redevances après la date de clôture.

Historique sur les trois derniers exercices

2010

Acquisition du flux d'or New Prosperity

Le 12 mai 2010, Franco-Nevada a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour l'acquisition d'un flux d'or de Taseko Mines Limited (« **Taseko** ») sur le projet de cuivre et or Prosperity de celle-ci, situé en Colombie-Britannique (l'« **entente Taseko** »). Franco-Nevada a convenu de verser un dépôt de 350 millions de dollars et une certaine contrepartie en bons de souscription pour la construction de Prosperity lorsque le projet aurait obtenu tous les permis et le financement nécessaires. En contrepartie du dépôt, Franco-Nevada acquerrait de l'or de Taseko correspondant à 22 % de l'or produit à Prosperity. De plus, Franco-Nevada verserait à Taseko 400 \$ l'once (sous réserve d'un rajustement en fonction de l'inflation) ou le prix du marché courant pour chaque once d'or livrée aux termes de l'entente Taseko, selon la moins élevée de ces sommes. Le 2 novembre 2010, le ministre fédéral de l'Environnement

a annoncé que Taseko n'avait pas obtenu les autorisations fédérales nécessaires pour donner suite « comme il avait été proposé » au projet minier Prosperity. Le 21 février 2011, Taseko a soumis au gouvernement du Canada à l'égard du projet « New Prosperity » une nouvelle description de projet qui prévoit la préservation de Fish Lake, dissipant ainsi une principale inquiétude soulevée au cours du processus d'examen fédéral. Au début de 2013, Taseko a soumis au comité d'examen d'Environnement Canada (le « **comité** ») des renseignements supplémentaires pour appuyer et compléter l'énoncé initial des incidences environnementales de New Prosperity (l'« **EIE de New Prosperity** ») et attend maintenant le début des audiences publiques. Le comité prévoit une période de consultation publique de 15 jours avant de déterminer si l'EIE de New Prosperity est suffisante pour entamer les audiences publiques.

Franco-Nevada maintient son engagement envers Taseko à l'égard du financement, mais elle peut y mettre fin à son gré étant donné que le projet n'avait pas obtenu toutes les autorisations et tout le financement nécessaires avant le 12 mai 2012. À l'heure actuelle, Franco-Nevada n'a pas l'intention de mettre fin à son engagement. Le flux d'or de New Prosperity est actuellement considéré comme un actif avancé de Franco-Nevada.

2011

Acquisition de Gold Wheaton

Le 14 mars 2011, conformément à une convention d'arrangement datée du 5 janvier 2011 (la « **convention d'arrangement** ») conclue entre Franco-Nevada et Gold Wheaton Gold Corp. (« **Gold Wheaton** »), Franco-Nevada a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Gold Wheaton qu'elle ne détenait pas déjà et a fusionné Gold Wheaton avec une filiale en propriété exclusive de Franco-Nevada pour former FN GLW. Franco-Nevada avait déjà acquis, le 5 janvier 2011, une participation de 34,5 % dans Gold Wheaton auprès de Quadra FNX Mining Ltd. (« **Quadra FNX** ») en contrepartie de 4,65 \$ CA par action au comptant (soit 262 558 186 \$ CA). Après l'acquisition de Gold Wheaton, la société a porté la contrepartie totale pour la participation de Quadra FNX à 5,20 \$ CA par action au comptant (soit une somme supplémentaire de 31 055 269 \$ CA) le 21 mars 2011, ce qui correspondait à la même contrepartie reçue par les actionnaires de Gold Wheaton. Le prix d'achat global total s'est établi à 293 613 455 \$ CA pour la participation de 34,5 %.

La convention d'arrangement offrait aux actionnaires de Gold Wheaton (autres que Franco-Nevada) les options suivantes : (i) recevoir 0,1556 action ordinaire ou (ii) toucher la somme de 5,20 \$ CA en espèces (la « **contrepartie aux termes de l'arrangement** ») pour chaque action ordinaire de Gold Wheaton, sous réserve des plafonds et des proratas applicables. Conformément à la convention d'arrangement, les actionnaires de Gold Wheaton (autres que Franco-Nevada) ont reçu une contrepartie totale en espèces d'environ 259,5 millions de dollars canadiens et quelque 11,65 millions d'actions ordinaires de Franco-Nevada (les « **actions ordinaires** » et, individuellement, une « **action ordinaire** »). Conformément au montant maximum en espèces et aux plafonds d'actions ainsi qu'à la répartition proportionnelle prévus aux termes de la convention d'arrangement et par suite des choix des actionnaires de Gold Wheaton, les actionnaires de Gold Wheaton qui avaient choisi ou étaient réputés avoir choisi de recevoir une contrepartie totale en espèces ont reçu 5,20 \$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de Gold Wheaton. Les actionnaires de Gold Wheaton qui avaient choisi de recevoir une contrepartie totale en actions ont reçu approximativement 0,1262 action ordinaire et environ 0,99 \$ CA pour chaque action ordinaire de Gold Wheaton.

Les bons de souscription de Gold Wheaton qui étaient en circulation à 00:01 (heure de Vancouver) le 14 mars 2011 (l'« **heure de prise d'effet** ») sont devenus des bons de souscription de FN GLW qui, à leur levée, donneront droit à chaque porteur de ces bons, à l'exercice de leur choix, de toucher la contrepartie aux termes de l'arrangement. En fonction du prix d'exercice initial de 10 \$ CA par action que comportaient les bons de souscription de Gold Wheaton originaux, le prix d'exercice réel de ces bons de souscription de FN GLW est de 64,27 \$ par action ordinaire. Les bons de souscription de FN GLW arrivent à échéance le 8 juillet 2013 (les « **bons de souscription GLW de 2013** ») et sont inscrits à la cote de la Bourse TSX sous le symbole FNV.WT.B (auparavant inscrits sous le symbole GLW.WT).

Les options de Gold Wheaton qui étaient en circulation à l'heure de prise d'effet sont devenues des options de FN GLW qui, à leur levée, donneront droit à chaque porteur de ces options de recevoir 0,1556 action ordinaire de Franco-Nevada.

Avant l'opération décrite ci-dessus, le 31 décembre 2010, Franco-Nevada a acquis auprès de tiers des billets garantis à 10 % de Gold Wheaton d'une valeur nominale totale de 100 millions de dollars canadiens. Franco-Nevada a acheté les billets en contrepartie d'environ 111 millions de dollars canadiens, majorés des intérêts courus. Le prix d'achat était égal au prix auquel le porteur a le droit de faire racheter les billets en cas de changement de contrôle de Gold Wheaton. Des billets d'une valeur nominale de 7 millions de dollars canadiens demeuraient en cours après la clôture de l'acquisition et ont été remboursés le 20 mars 2011.

Franco-Nevada a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 22 mars 2011 à l'égard de l'acquisition de Gold Wheaton sur SEDAR à www.sedar.com. Pour obtenir une description des actifs acquis par suite de l'acquisition de Gold Wheaton, voir les rubriques « Actifs liés à l'or – Reste du monde – MWS, Afrique du Sud et Cooke 4, Afrique du Sud », « Actifs liés à l'or – Canada – Sudbury (or), Ontario » et « Actifs liés aux MGP – Sudbury (MGP), Ontario ».

Acquisition du droit de redevance de Edikan

Le 30 juin 2011, Franco-Nevada a acquis une redevance réelle de 1,5 % du rendement net de fonderie à l'égard de toute la production d'or tirée de la concession Ayanfuri, au Ghana, en contrepartie de 35 millions de dollars. Perseus Mining Limited (« **Perseus** ») est l'exploitante de cette propriété.

Acquisition du droit de redevance de Canadian Malartic

Le 12 juillet 2011, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une redevance dérogatoire brute de 1,5 % sur le contenu en métal portant sur sept claims miniers qui font partie du projet Malartic de Corporation Minière Osisko, au Canada. Le prix d'achat de 9,7 millions de dollars canadiens était payable par l'émission de 267 000 actions ordinaires.

Acquisition du droit de redevance Phoenix

Le 31 août 2011, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une redevance de 2 % sur le rendement net de fonderie à l'égard d'une partie du projet Phoenix lié à l'or de Rubicon Minerals Corporation (« **Rubicon** ») situé à Red Lake, en Ontario, projet qui s'étend principalement sous les eaux du Lac Red. Rubicon détient une option lui permettant de racheter auprès de Franco-Nevada 0,5 % de la redevance nette de fonderie. Le prix d'achat d'environ 23,7 millions de dollars était payable par l'émission de 550 000 actions ordinaires.

Inscription à la bourse de New York (la Bourse NYSE)

Le 8 septembre 2011, les opérations sur les actions ordinaires ont débuté à la Bourse NYSE sous le symbole « FNV ».

Acquisition de Lumina Royalty Corp.

Le 21 septembre 2011, Franco-Nevada et Lumina Royalty Corp. (« **Lumina** ») ont conclu une convention d'arrangement aux termes de laquelle Franco-Nevada s'est engagée à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de Lumina dans le cadre d'un plan d'arrangement prévu par la loi moyennant une contrepartie payable en actions ordinaires et en bons de souscription de 2017 (au sens donné ci-après). La clôture de l'opération a eu lieu le 1^{er} décembre 2011, et les actionnaires de Lumina ont reçu globalement 1 383 850 actions ordinaires et des bons de souscription de 2017 (un nombre global de 760 769 bons de souscription ont été émis).

Dans le cadre de cette acquisition, Franco-Nevada est devenue propriétaire des droits de redevance suivants :

- un droit de redevance de 1,5 % du rendement net de fonderie à l'égard du projet de cuivre-molybdène Relincho de Teck Resources Ltd. situé dans la région III, au Chili;
- un droit de redevance de 1,08 % du rendement net de fonderie à l'égard du projet de cuivre-or-molybdène Taca Taca de Lumina Copper Corp. situé dans la province Salta, en Argentine;
- certains droits de redevance à l'égard du projet de cuivre-or-molybdène San Jorge de Coro Mining Corp. situé dans la province Mendoza, en Argentine (ces redevances ont été restructurées, de sorte que Franco-Nevada reçoit, notamment, une redevance de 7,5 % du rendement net de fonderie à l'égard de l'or extrait de la propriété); et
- une redevance de 2 % du rendement net de fonderie à l'égard de la mine à ciel ouvert et une redevance de 1 % du rendement net de fonderie à l'égard de la mine souterraine comprise dans une partie du projet de cuivre-molybdène Vizcachitas de Los Andes Copper Limited situé dans la région V, au Chili.

Appel public à l'épargne de 2011

Le 15 septembre 2011, Franco-Nevada a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « **prospectus préalable de base** ») au Canada et aux États-Unis, qui permet à la société de placer et d'émettre à l'occasion des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres de créance, des bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées ou de titres de créance ainsi que des reçus de souscription ou toute combinaison de ces titres moyennant un prix d'offre initial global d'au plus 1 milliard de dollars canadiens (ou l'équivalent de cette

somme dans d'autres devises) durant la période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus préalable de base, y compris toute modification y étant apportée, demeure valide.

Le 30 novembre 2011, Franco-Nevada a émis 9 200 000 actions ordinaires (compte tenu de la levée intégrale d'une option de surallocation) au prix de 42,50 \$ CA par action pour un produit brut global de 391 millions de dollars canadiens. Cet appel public à l'épargne a été effectué au moyen d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base. Les actions ordinaires ont été vendues dans le cadre d'un achat ferme aux termes d'une convention de prise ferme datée du 23 novembre 2011 (la « **convention de prise ferme de 2011** ») conclue entre Franco-Nevada et un syndicat de courtiers en valeurs mobilières dirigé par BMO Marchés des capitaux.

2012

Acquisition d'un droit de redevance supplémentaire dans Bronzewing

Le 11 janvier 2012, Franco-Nevada a accru son droit de redevance de rendement net de fonderie à l'égard de la mine Bronzewing de Navigator Resources Limited (« **Navigator** ») située en Australie-Occidentale pour la faire passer de 1 % à 2 % en contrepartie de 4,5 millions de dollars australiens.

Acquisition d'une participation directe dans l'unité Weyburn

Le 23 février 2012, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une participation directe supplémentaire de 1,15 % dans l'unité Weyburn située dans la partie sud-est de la Saskatchewan, ce qui a porté à 2,26 % sa participation directe totale dans l'unité Weyburn, moyennant une contrepartie d'environ 55 millions de dollars canadiens.

Acquisition d'un droit de redevance dans Timmins West

Le 29 février 2012, Franco-Nevada a fait l'acquisition auprès de Lake Shore Gold Corp. (« **Lake Shore** ») d'un droit de redevance de 2,25 % du rendement net de fonderie à l'égard du complexe Timmins West situé en Ontario, en contrepartie de 35 millions de dollars. Outre le droit de redevance, Franco-Nevada a fait l'acquisition de 10 050 591 actions ordinaires de Lake Shore en contrepartie de 15 millions de dollars canadiens.

Acquisition du flux lié aux métaux précieux de Cobre Panama

Le 20 août 2012, Franco-Nevada a annoncé l'acquisition d'un flux lié aux métaux précieux à l'égard du projet de cuivre Cobre Panama d'Inmet Mining Corporation (« **Inmet** ») au Panama (« **Cobre Panama** ») qui appartient actuellement à Inmet pour une part de 80 % et à Korea Panama Mining Corp. (« **KPMC** ») pour une part de 20 %.

Selon les modalités de la convention (la « **convention de Cobre Panama** ») conclue entre FN Barbados, Minera Panama S.A. (« **MPSA** »), le propriétaire et l'entité chargée du développement de Cobre Panama, et les autres filiales d'Inmet, Franco-Nevada s'est engagée à faire un dépôt de 1 milliard de dollars pour le développement de Cobre Panama, garanti par la mise en gage de la participation d'Inmet dans MPSA, en échange du droit d'acheter la production de métaux précieux tirée de Cobre Panama. Le dépôt de 1 milliard de dollars de Franco-Nevada deviendra disponible lorsque le financement global fourni par Inmet à l'égard de Cobre Panama depuis le 18 mai 2012 aura excédé 1 milliard de dollars, après quoi le dépôt de Franco-Nevada fera l'objet de prélèvements proportionnels, selon un ratio de 1 pour 3 par rapport au financement subséquent fourni par Inmet. Franco-Nevada prévoit provisionner le dépôt de 1 milliard de dollars par étape sur une période de trois ans, le premier prélèvement étant prévu pour le milieu de 2013 (si l'on suppose qu'aucun changement important ne sera apporté au calendrier de développement du projet de Cobre Panama si l'offre publique d'achat de First Quantum Minerals Ltd. (« **First Quantum** ») à l'égard d'Inmet est menée à terme).

La quantité d'or et d'argent devant être livrée aux termes de la convention de Cobre Panama est indexée en fonction de la production de cuivre sous forme de concentré tirée du projet Cobre Panama et représente environ 86 % des métaux précieux payables attribuables à la quote-part de propriété de 80 % d'Inmet selon un plan minier de 31 ans figurant dans le rapport technique sommaire sur Cobre Panama daté du 6 mai 2012. Au-delà de la durée de vie initiale prévue de la mine, les métaux précieux devant être livrés dans le cadre du flux de production seront fondés sur un pourcentage fixe des métaux précieux sous forme de concentré. Aux termes de la convention de Cobre Panama, Franco-Nevada paiera 400 \$ par once d'or et 6 \$ par once d'argent (sous réserve d'un rajustement annuel au titre de l'inflation) pour la première tranche de 1 341 000 onces d'or et de 21 510 000 onces d'argent, respectivement, livrée à Franco-Nevada aux termes de la convention. Par la suite, Franco-Nevada paiera 400 \$ par once d'or et 6 \$ par once d'argent (sous réserve d'un rajustement annuel au titre de l'inflation), respectivement, ou, si ce montant est plus élevé, la moitié du cours alors en vigueur sur le marché (collectivement, le « **prix fixe** ») en fonction d'un pourcentage fixe des métaux précieux sous forme de concentré. Si le cours alors en vigueur sur le marché est supérieur au prix fixe, le montant excédentaire sera payable au moyen d'un crédit correspondant à la différence qui sera porté en réduction du dépôt jusqu'à ce que le solde du dépôt ait été réduit à zéro. Par la suite, le

prix d'achat sera le prix fixe ou le cours alors en vigueur sur le marché, selon le montant le moins élevé. Dans tous les cas, le montant payé ne doit pas excéder le prix alors en vigueur sur le marché par once d'or et d'argent.

KPMC n'a pas participé à l'opération. Une convention d'actionnaires modifiée et mise à jour conclue entre Inmet et KPMC prévoit que le flux lié aux métaux précieux n'aura pas d'incidence négative sur la participation économique de KPMC dans Cobre Panama ni les exigences de financement qui s'appliquent à elle à l'égard de Cobre Panama.

Le résumé qui précède suppose qu'aucun changement important ne sera apporté au développement du projet Cobre Panama si l'offre publique d'achat de First Quantum visant Inmet est menée à terme.

Acquisition d'une redevance nette dans Weyburn

Le 13 novembre 2012, la société a fait l'acquisition d'une redevance nette de 11,71 % dans l'unité Weyburn en contrepartie de 400 millions de dollars CA au comptant auprès de Penn West Petroleum Ltd. et de Penn West Petroleum. Cette acquisition, dont la date de prise d'effet était fixée au 1^{er} octobre 2012, a augmenté l'exposition de la société dans l'unité Weyburn, un projet d'extraction du pétrole de longue durée situé en Saskatchewan.

2013

Facilité de crédit

Le 23 janvier 2013, la société a remplacé sa facilité de crédit de 175,0 millions de dollars par une facilité de crédit à terme renouvelable et non garantie de 500,0 millions de dollars, dont la Banque Canadienne Impériale de Commerce est l'agent administratif. Pour obtenir des détails sur les autres parties à la convention de crédit, voir la rubrique « Contrats importants ». La facilité comporte une durée de quatre ans et peut être utilisée aux fins générales de la société, notamment pour les besoins du fonds de roulement et pour le financement des acquisitions.

Perspectives pour 2013

La description suivante des perspectives de Franco-Nevada pour 2013 renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » au début de la présente notice annuelle. Pour une description des facteurs importants par suite desquels nos résultats réels pourraient différer de façon importante des énoncés prospectifs figurant ci-après, veuillez vous reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » dans la présente notice annuelle.

Pour ce qui concerne le portefeuille existant, les attentes de Franco-Nevada sont les suivantes pour 2013 :

- **Indications** – La société s'attend à recevoir au total de 215 000 à 235 000 onces d'équivalent d'or de ses actifs miniers et des revenus de 55 à 65 millions de dollars de ses actifs pétroliers et gaziers, comparativement à environ 230 000 onces d'équivalent d'or reçus de ses actifs miniers et à des revenus comptabilisés de 40,9 millions de dollars de ses actifs pétroliers et gaziers en 2012. Du total de 215 000 à 230 000 onces d'équivalent d'or, la société s'attend à recevoir de 100 000 à 110 000 onces d'équivalent d'or en 2013 aux termes de diverses conventions de flux, comparativement à 114 000 onces en 2012.

Les onces d'équivalent d'or liées à des redevances et à des flux sont estimées en fonction des onces brutes et, dans le cas des onces liées à des flux, avant le paiement d'environ 400 \$ par once d'équivalent d'or versé par la société. Le platine et le palladium ont été convertis en onces d'équivalent d'or à l'aide des prix de marchandise de 1 600 \$ l'once d'or, de 1 600 \$ l'once de platine et de 725 \$ l'once de palladium. Il est supposé que le prix du pétrole WTI s'établira en moyenne à 90 \$ par baril, et que des rabais importants s'appliqueront au pétrole canadien comme on en a connu en 2012. Les indications pour 2013 supposent un maintien continu de l'exploitation de ces actifs et reposent également sur les hypothèses énoncées ci-après.

- **Or – États-Unis** : Les onces tirées de la redevance Goldstrike pour 2013 devraient être inférieures à leur nombre pour 2012. Barrick a annoncé que les activités de construction visant le procédé au thiosulfate devraient réduire la capacité des autoclaves. Également, Barrick a annoncé des dépenses en immobilisations plus élevées que prévu en 2013. Ces faits nouveaux auront des incidences sur les onces tirées de notre redevance RNF (au sens attribué ci-après) et les onces liées à notre PPN (au sens attribué ci-après), respectivement, mais cet investissement devrait accélérer la production des piles de minerai et favoriser les revenus de redevance futurs. À Gold Quarry, la société s'attend à des onces de redevance plus élevées pour 2013 qu'au cours des années antérieures en fonction du minerai empilé. Les onces liées à la redevance de Bald Mountain, de Hollister et de Mesquite devraient être inférieures en 2013 en raison du jalonnement des activités d'extraction à Bald Mountain, des mesures de protection contre les créanciers à Hollister et des activités d'extraction qui se déroulent dans des sols assujettis à des taux de redevance inférieurs à Mesquite.

- **Or – Canada** : Detour Lake a produit de l'or pour la première fois en février 2013. Detour Gold Corporation (« **Detour** ») a annoncé qu'elle prévoyait produire de 350 000 à 400 000 onces d'or en 2013 à Detour Lake, production à l'égard de laquelle la société détient une RNF de 2 %. À Hemlo, la PPN de la société visant le prolongement en aval-pendage de la mine devrait bénéficier d'une année complète de production, étant donné que les coûts en capital initiaux ont été recouverts. À Timmins West, où la société détient une RNF de 2,25 %, Lake Shore a annoncé qu'elle prévoyait produire de 120 000 à 135 000 onces d'or en 2013 et atteindre son taux de pleine production de 140 000 à 160 000 onces d'ici la fin de 2013.
- **Or – Australie** : La production d'or de Duketon devrait s'accroître, et Moolart Well recevra l'apport de la production de Garden Well durant une année complète. L'opérateur, Regis Resources Ltd. (« **Regis** »), a annoncé qu'il projetait d'ajouter une troisième exploitation, Rosemont, plus tard en 2013.
- **Or – Reste du monde** : Palmarejo devrait continuer de représenter une part importante des revenus de la société, et Cœur d'Alene Mines Corporation (« **Cœur** ») a prévu une production d'or allant de 98 000 à 105 000 onces pour 2013. Le flux d'or de 50 % que détient la société à l'égard de Palmarejo prévoit une quantité minimum de 50 000 onces par année, payables mensuellement. À Mine Waste Solution (« **MWS** »), la société s'attend à une augmentation des onces du flux en 2013 comparativement à 2012 en raison d'une baisse prévue des interruptions de l'exploitation aux mains du nouveau propriétaire AngloGold Ashanti Limited (« **AngloGold Ashanti** »). À Tasiast, où la société détient une RNF de 2 %, Kinross Gold Corporation (« **Kinross** ») a annoncé qu'elle prévoyait une réduction de sa production globale pour 2013, faisant état de teneurs inférieures. L'étude de préféabilité mise à jour de Kinross à l'égard de l'agrandissement du concentrateur est attendue en 2013. À Subika, le total des onces de redevance devrait être supérieur en 2013 sur une année complète de production, étant donné que Subika a dépassé les objectifs globaux de production fixés pour le troisième trimestre de 2012. À Edikan, où la société détient une RNF réelle de 1,5 %, Perseus a annoncé des indications de production d'or allant de 209 000 à 229 000 onces pour 2013. À Cooke 4 (Ezulwini), les installations ont repris la production en novembre 2012, et un moins grand nombre d'interruptions de la production sont prévues en 2013.
- **MGP** : Les onces liées au flux de Sudbury devraient diminuer en 2013 car l'exploitant, KGHM International Ltd. (« **KGHM** ») a confirmé son intention de placer Podolsky en entretien continu. De plus, KGHM devrait continuer à axer ses activités sur l'extraction du minerai de nickel à McCreedy, ce qui ne produit pas de MGP payables qui sont attribuables à la société. Les activités de développement se poursuivent à Morrison, et la production devrait augmenter en 2013. À Stillwater, le total des onces liées aux redevances pour 2013 devrait être conforme aux niveaux historiques.
- **Autres minéraux** : La production a débuté au gisement de fer de Peculiar Knob en Australie-Méridionale, et la société s'attend à recevoir des revenus pour une année complète en 2013.
- **Pétrole et gaz** : La société s'attend à ce que les revenus s'accroissent en 2013 et s'établissent dans la fourchette de 55 millions de dollars à 65 millions de dollars, compte tenu de l'ajout d'investissements dans l'unité Weyburn en 2012, partiellement contrebalancés par un rabais applicable au pétrole canadien.
- **Investissements** : La société prévoit verser environ 270,0 millions de dollars en 2013 dans le cadre de sa convention relative au flux de métaux précieux de Cobre Panama. La société suppose qu'aucun changement important ne sera apporté à l'échéancier ni au développement du projet si l'offre publique d'achat de First Quantum visant Inmet est menée à terme.

EXPLICATION DES REDEVANCES, DES FLUX ET DES AUTRES PARTICIPATIONS

Une redevance est un paiement à un titulaire de redevances par le propriétaire d'une propriété ou l'exploitant d'une propriété et est habituellement fondée sur un pourcentage des minéraux ou des autres marchandises qui en découlent ou sur les revenus ou les profits qui en proviennent. L'attribution d'une redevance à une personne résulte en général (i) du paiement d'une partie de la contrepartie payable aux propriétaires fonciers, aux prospecteurs ou aux petites sociétés minières pour l'achat de leurs droits de propriété; (ii) de la remise de capitaux en échange de l'attribution de la redevance; ou (iii) de la conversion d'un droit de participation à une relation de coentreprise en une redevance.

En général, les redevances ne sont pas des participations directes dans une propriété. Par conséquent, selon la nature du droit de redevance et les lois applicables à la redevance et au projet, le titulaire de la redevance n'est habituellement pas tenu et n'a aucune obligation de verser des fonds additionnels en contribution à quelque fin que ce soit y compris, notamment, les coûts d'exploitation ou les coûts en capital ou encore les responsabilités relatives à l'environnement ou à la remise en état. D'ordinaire, les droits de redevance sont établis au moyen d'un contrat entre le titulaire de la redevance et le propriétaire de la propriété, bien que de nombreux territoires permettent au titulaire

d'inscrire également un droit de redevance ou de l'attester autrement dans les registres des titres miniers ou les registres fonciers applicables. Les caractéristiques uniques des redevances peuvent accorder aux titulaires des redevances des avantages commerciaux spéciaux non à la portée du propriétaire de la propriété puisque le titulaire de la redevance peut bénéficier du potentiel de hausse de la propriété avec un risque réduit.

Redevances fondées sur les revenus : La plus grande partie des revenus de redevances que Franco-Nevada reçoit sont des redevances fondées sur les revenus provenant de la valeur de la production. Les principaux types de redevances fondées sur les revenus sont décrits en termes généraux ci-dessous :

Les **redevances de rendement net de fonderie (« RNF »)** sont fondées sur la valeur de la production ou le produit net que l'exploitant reçoit d'une fonderie ou d'une affinerie. Ce produit est habituellement assujéti à des déductions ou à des frais de transport, d'assurance, de fonte et d'affinage, tel que l'indique l'accord de redevance. Pour les redevances d'or, les déductions sont en général minimales, tandis que pour les projets de métaux de base, les déductions peuvent être beaucoup plus élevées. Ce type de redevances prévoit habituellement des flux de trésorerie libres des coûts d'exploitation ou des coûts en capital et des responsabilités environnementales. Un petit pourcentage des redevances RNF dans un projet peut effectivement correspondre à la valeur économique d'un profit au pourcentage ou d'une participation directe plus élevée dans le même projet.

Les **redevances brutes (« RB ») ou les redevances dérogoatoires brutes (« RDB »)** sont fondées sur le flux des revenus totaux découlant de la vente de la production provenant de la propriété, avec très peu de déductions, voire aucune. Certains contrats font référence au produit brut (« PB »), concept considéré comme comparable aux RB dans le présent document.

Les **redevances dérogoatoires (« RD ») et les redevances de bailleur ou de propriétaire en tenure franche (« TF »)** sont fondées sur le produit tiré de la production brute et sont habituellement en franchise des coûts d'exploitation, des coûts en capital et des coûts environnementaux. Ces expressions sont habituellement utilisées dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Redevances fondées sur les profits : Franco-Nevada tire également une partie de ses revenus des redevances calculées en fonction des profits, tel qu'il est décrit ci-dessous :

Une **participation aux profits nets (« PPN »)** est fondée sur le profit réalisé après déduction des coûts liés à la production, tel qu'il est indiqué dans l'accord de redevances. Les paiements au titre d'une PPN commencent à être versés en général après le remboursement des coûts en capital. Bien que le titulaire de redevances n'ait pas la responsabilité de fournir du capital ou de couvrir les pertes d'exploitation ou les responsabilités environnementales, les hausses des coûts de production auront une incidence sur les profits nets et les redevances payables.

Une **redevance nette (« RN »)** est versée après déduction des coûts d'exploitation et des coûts en capital, un peu comme dans le cas d'une PPN.

Franco-Nevada a un petit nombre de redevances fixes. Il s'agit de redevances qui sont payées en fonction d'un taux fixe par tonne extraite, produite ou traitée ou même d'un minimum pour une période, plutôt que d'un pourcentage des revenus ou des profits. Ces types de redevances sont plus courants pour le minerai de fer, le minerai de charbon et les minéraux industriels et ne sont habituellement pas assujétiés à l'évolution du prix du produit sous-jacent.

Les types de redevances énumérés ci-dessus peuvent inclure des dispositions additionnelles leur permettant de changer de caractère dans des circonstances différentes ou d'avoir des taux variables. Certains exemples suivent :

La **redevance minimum (« RM »)** est une disposition incluse dans certaines redevances qui exige des paiements fixes à un certain niveau, même si le projet n'est pas en production ou si le projet donne une production à un rythme trop faible pour atteindre le minimum.

La **redevance minimum avancée (« RMA »)** est similaire à une RM, sauf que lorsque la production commence, les paiements minimums déjà versés sont souvent déduits des paiements de redevances subséquents tirés de la production qui excède le minimum.

La **redevance à échelle mobile (« échelle mobile » ou « em »)** vise les redevances dont le pourcentage est variable. Habituellement, ce pourcentage de redevances est indexé selon les prix des métaux ou en fonction d'un seuil de production. Un pourcentage minimum ou maximum serait en général appliqué à une telle redevance.

La **redevance plafonnée (« plafonnée »)** vise les redevances qui expirent ou dont le paiement cesse après qu'un montant particulier de redevances cumulatives a été versé ou qu'un seuil de volume de production fixe ou un délai précis a été atteint.

Les redevances peuvent porter sur un produit précis et, par exemple, s'appliquer seulement à l'or ou aux hydrocarbures ou présenter des structures de redevances diverses pour différentes marchandises provenant de la même propriété. Les redevances peuvent être limitées ou peuvent varier selon la métallurgie, le type de minerai ou même l'horizon stratigraphique. En général, les modalités contractuelles pour les redevances dans le domaine du pétrole et du gaz sont plus normalisées que celles du domaine minier.

Flux : Les flux sont distincts des redevances. Ce sont des conventions d'achat de métaux aux termes desquelles, moyennant un dépôt initial et des paiements continus à l'égard du métal livré, le titulaire a le droit d'acheter la totalité ou une partie de la production d'un ou plusieurs métaux produits par une mine, à un prix fixé au préalable. Dans le cas de l'or, habituellement, les ententes prévoient que le prix d'achat sera le prix au comptant au moment de la remise, avec un taux fixe par once (400 \$ pour l'or dans les contrats actuels conclus par Franco-Nevada) (comportant un léger rajustement en fonction de l'inflation) payable en espèces, le solde étant acquitté sur le dépôt initial. Lorsque le dépôt initial est entièrement affecté, le prix d'achat correspond habituellement au prix fixe par once payable en espèces (comportant un léger rajustement en fonction de l'inflation) ou au prix au comptant au moment de la livraison, selon le montant le moins élevé. Les flux liés à l'or sont bien appropriés à la production de co-produits, offrant à l'exploitant un incitatif à produire l'or. La structure des flux peut également contribuer au maintien de la capacité d'emprunt pour le projet. Les flux peuvent offrir un levier supérieur aux fluctuations des prix des marchandises découlant du prix d'achat fixe par once.

Participations directes (« PD ») : Une participation directe diffère considérablement d'une redevance ou d'un flux, puisque le titulaire d'une PD possède un intérêt possessoire indivis dans le terrain ou la tenure à bail même, et est responsable de sa quote-part du capital, des coûts d'exploitation et des coûts environnementaux, habituellement proportionnels à son pourcentage de propriété, et il reçoit sa quote-part des revenus. Les participations directes ou les participations dans les capitaux propres qui sont minoritaires ne sont pas considérées constituer des redevances en raison des engagements de financement permanents, bien que leur calcul puisse être similaire à celui des PPN.

Exemple d'une redevance (RNF ou PPN) par rapport à un flux

Supposons pour une once d'or, un prix de vente de 1 600 \$ et un coût décaissé soutenable global de 895 \$ par once à l'exclusion de la dépréciation ou de 1 131 \$ par once compte tenu de la dépréciation⁽²⁾. Supposons également que Franco-Nevada a une redevance RNF de 4 %, une PPN ou un PD de 4 % ou un flux de 4 % à un coût d'achat l'once établi au préalable à 400 \$.

	<u>RNF</u>	<u>Flux</u>	<u>PPN ou PD excluant la dépréc.</u>	<u>PPN ou PD incluant la dépréc.</u>
Une once vendue à	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$
Coût applicable	—	400 \$	895 \$ ⁽¹⁾	1 131 \$ ⁽²⁾
Marge aux fins de calcul	1 600 \$	1 200 \$	705 \$	469 \$
% RNF, flux ou PPN	4 %	4 %	4 %	4 %
Revenu par once pour FNV	64 \$	48 \$	28 \$	19 \$

1) Aux fins du coût applicable d'une PPN ou d'une PD excluant la dépréciation, Franco-Nevada adopte, aux fins d'illustration, la mesure des coûts décaissés soutenables globaux pour 2012 de Société aurifère Barrick (« Barrick »), étant donné que Barrick constitue le principal producteur d'or en fonction de la production et des réserves et qu'elle est l'exploitante pour cinq des actifs de Franco-Nevada. La mesure du coût soutenable global exclut les frais généraux et frais d'administration, étant donné que Franco-Nevada engage également ces frais et que ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le coût applicable des RNF ou des flux.

2) Aux fins du coût applicable d'une PPN ou d'une PD incluant la dépréciation, Franco-Nevada a adopté des hypothèses similaires à celles qui sont indiquées ci-dessus. Pour refléter le coût de l'aménagement d'une nouvelle mine, Franco-Nevada a adopté aux fins d'illustration la donnée de dépréciation par once de Barrick pour 2012, soit 236 \$ par once.

Selon les données ci-dessus, un pourcentage comparable de redevance RNF vaut de deux à trois fois plus qu'une PPN ou une PD équivalente et sa valeur est supérieure de 33 % à celle d'une participation dans un flux. Selon les fluctuations du prix de l'or, la PPN ou la PD offrirait le meilleur effet de levier, tandis que la redevance RNF assurerait la meilleure protection contre les baisses. Le flux procure un effet de levier sur le prix des marchandises de manière similaire à une société d'exploitation à faible coût, mais est plus sûr sur le plan des coûts futurs.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROVENANT DE TIERS

À moins d'indication contraire, l'information présentée dans la présente notice annuelle sur les propriétés et l'exploitation des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance ou de flux est fondée sur les renseignements divulgués au public par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés et les renseignements ou les données faisant partie du domaine public en date du 1^{er} mars 2013 (à moins d'indication contraire), et Franco-Nevada n'a vérifié aucun de ces renseignements de façon indépendante. Plus particulièrement, en tant que titulaire de redevances ou de flux, Franco-Nevada a un accès limité, s'il en est, aux propriétés incluses dans son portefeuille d'actifs. De plus, Franco-Nevada peut de temps à autre recevoir des renseignements d'exploitation de la part des propriétaires et des exploitants des propriétés, qu'elle n'est pas autorisée à divulguer au public. Franco-Nevada s'en remet aux exploitants des propriétés et à leurs personnes qualifiées afin que ceux-ci fournissent à Franco-Nevada des renseignements (comme le rapport Goldstrike (au sens donné plus loin) et le rapport Palmarejo (au sens donné plus loin)) ou les renseignements accessibles au public pour préparer les déclarations relatives aux propriétés et aux activités des propriétés sur lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance ou de flux, et n'a pas en général la capacité de vérifier ces renseignements de façon indépendante. Bien que Franco-Nevada n'ait pas lieu de croire que ces renseignements pourraient s'avérer inexacts, rien ne garantit que ces renseignements fournis par des tiers soient complets ou exacts. Certains renseignements dévoilés au public par les exploitants peuvent porter sur une propriété plus grande que la superficie couverte par le droit de redevance ou de flux de Franco-Nevada. Les droits de redevance ou de flux de Franco-Nevada visent fréquemment moins de la totalité et parfois seulement une partie des réserves minérales, des ressources minérales et de la production de la propriété qui sont présentées au public.

Sauf disposition contraire, l'information présentée dans la présente notice annuelle concernant les énoncés sur les réserves minérales et les ressources minérales qui visent les propriétés individuelles date du 31 décembre 2012. De plus, les données numériques présentées dans la présente notice annuelle qui sont tirées des renseignements divulgués au public par les propriétaires ou les exploitants pourraient avoir été arrondies par Franco-Nevada et, par conséquent, il pourrait y avoir certains écarts des données dans la présente notice annuelle par rapport aux données importantes présentées.

L'information présentée dans la présente notice annuelle et dont la nature est scientifique ou technique pour le complexe Goldstrike (défini ci-après) est fondée sur un rapport technique préparé en date du 16 mars 2012 par Roscoe Postle Associates Inc. (« **RPA** ») pour Barrick et Franco-Nevada, conformément au Règlement 43-101, sauf les renseignements qui portent une date postérieure au rapport Goldstrike, qui sont fondés sur l'information publique présentée par Barrick. Le rapport technique pour le complexe Goldstrike (le « **rapport Goldstrike** ») est intitulé « Technical Report on the Goldstrike Mine, Eureka & Elko Counties, State of Nevada, USA » et a été préparé par RPA sous la supervision et avec l'approbation de Chester M. Moore, ing., R. Dennis Bergen, ing., Wayne W. Valliant, géologue, Stuart E. Collins, ing. et Kathleen Ann Altman, Ph. D., ing., qui sont chacun une « personne qualifiée » aux fins du Règlement 43-101 et qui ont également examiné la divulgation des renseignements scientifiques et techniques à l'égard du complexe Goldstrike qui sont présentés dans la présente notice annuelle. Le rapport Goldstrike a été déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sous le profil de Franco-Nevada, et peut être consulté sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

L'information présentée dans la présente notice annuelle et dont la nature est scientifique ou technique pour le projet Palmarejo est fondée sur un rapport technique préparé en date du 1^{er} janvier 2013 pour Cœur et pour Franco-Nevada conformément au Règlement 43-101. Le rapport technique pour le projet Palmarejo (le « **rapport Palmarejo** ») s'intitule « Palmarejo Project SW Chihuahua State, Mexico YE 2012 – Technical Report » et a été préparé par M. Donald J. Birak, vice-président principal – exploration, Cœur, par M. Keith Blair, directeur, Applied Geoscience LLC, et par M. Klaus Triebel, géologue principal des ressources, Cœur, ou sous leur supervision, chacun d'eux étant une « personne qualifiée » aux fins du Règlement 43-101. Ceux-ci ont également examiné les renseignements scientifiques et techniques présentés dans la présente notice annuelle concernant le projet Palmarejo. Le rapport Palmarejo a été déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sous le profil de Franco-Nevada, et peut être consulté sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

L'information présentée dans la présente notice annuelle pour l'évaluation des réserves pétrolières et gazières, y compris l'unité Weyburn, l'unité Midale et la propriété Edson (chacune étant définie ci-après), a été préparée par GLJ Petroleum Consultants Ltd. (« **GLJ** ») pour Franco-Nevada et a été datée du 12 février 2013, en fonction d'une date de prise d'effet du 31 décembre 2012, conformément au Règlement 51-101.

Rapprochement avec les définitions de l'ICM

Dans la présente notice annuelle, Franco-Nevada a divulgué diverses estimations des ressources et des réserves visant des propriétés reliées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'Institut canadien des mines de la métallurgie et du pétrole (l'« **ICM** »), mais qui ont plutôt été préparées en fonction du JORC, du SAMREC

et de l'Industry Guide 7 de la SEC (collectivement, les « **codes étrangers acceptables** »). Les estimations reposant sur les codes étrangers acceptables sont reconnues dans certaines circonstances en vertu du Règlement 43-101.

Dans chaque cas, les ressources minérales et les réserves minérales présentées dans la présente notice annuelle sont fondées sur des estimations divulguées auparavant par le propriétaire ou l'exploitant de la propriété concernée, sans égard aux données sous-jacentes ayant servi au calcul des estimations. En conséquence, Franco-Nevada ne peut opérer le rapprochement entre les estimations des ressources et des réserves préparées selon un code étranger acceptable et les définitions de l'ICM. Franco-Nevada a demandé antérieurement une confirmation par l'une de ses sociétés de consultation technique, qui regroupent des ingénieurs expérimentés dans la préparation d'estimations de ressources et de réserves à l'aide des définitions de l'ICM et de chacun des codes étrangers acceptables, à l'égard de l'importance de la différence entre une estimation préparée aux termes d'un code étranger acceptable et une estimation préparée selon les définitions de l'ICM. On a indiqué à Franco-Nevada que, même si les définitions de l'ICM ne sont pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et catégories de ressources et de réserves correspondent sensiblement aux définitions de l'ICM que prescrit le Règlement 43-101 et qu'elles dégageront en général la déclaration d'estimations sensiblement similaires des réserves et des ressources. Ces conseillers ont également confirmé, sans se reporter à la procédure du déroulement des estimations préparées à l'aide des codes étrangers acceptables qui ont été reproduites dans la présente notice annuelle, que dans le cours de leur préparation d'une estimation des ressources ou des réserves, ils utiliseraient en réalité la même procédure pour préparer et déclarer une estimation de ressources ou de réserves, peu importe qu'ils s'appuient sur l'ICM ou sur l'un ou l'autre des codes étrangers acceptables. Ces conseillers ont assujéti cette confirmation à deux réserves, à savoir que i) l'Industry Guide 7 de la SEC interdit la déclaration de ressources et ne permettra que la déclaration de réserves; et que ii) il s'agit maintenant d'une pratique généralement acceptée que le personnel de la SEC s'attende à ce que les prix des métaux soient fondés sur des prix moyens historiques sur trois ans, tandis que l'ICM et les autres codes étrangers acceptables permettent à l'auteur d'une estimation de ressources ou de réserves d'utiliser sa discrétion pour établir un prix hypothétique raisonnable des métaux dans de tels calculs. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

ACTIFS DE FRANCO-NEVADA

Les actifs de Franco-Nevada sont classés selon le produit et l'étape de développement. Pour le classement selon le produit, les actifs sont : l'« **or** », les « **MGP** », les « **autres minéraux** » ou le « **pétrole et le gaz** ». Les catégories de l'or et des MGP sont collectivement désignées « **métaux précieux** ». Les catégories autres que le pétrole et le gaz sont collectivement désignées « **actifs miniers** ». À des fins de présentation, l'« **or** » regroupe certains actifs d'argent et zones d'intérêt d'exploration polymétallique. « **MGP** » regroupe les métaux du groupe du platine, y compris le palladium. Les « **autres minéraux** » comprennent les métaux de base, les minerais de fer, le charbon, les minéraux industriels et divers minéraux. Les actifs « **exploités** » sont ceux qui ont généré des revenus à Franco-Nevada dès le début d'activités stables ou devraient le faire au cours de la prochaine année. Les actifs « **avancés** » sont des actifs de projets qui, selon la direction, présentent de bonnes possibilités de générer un revenu stable pour Franco-Nevada au cours des cinq prochaines années ou comprennent des propriétés à l'étape de développement, de l'obtention des permis, de la réalisation des études de faisabilité ou de l'exploration poussée. Les actifs d'« **exploration** » représentent des propriétés d'exploration à l'étape initiale qui sont spéculatives et devraient nécessiter plus de cinq ans pour dégager des revenus, si jamais elles y parviennent, ou qui ne sont pas actuellement actives.

À des fins comptables, le nombre d'actifs a été compté de différentes manières selon la catégorie. Les redevances sur une propriété exploitée ou avancée sont habituellement comptées comme un seul actif, même si Franco-Nevada a plusieurs différentes redevances sur la propriété, comme au complexe Goldstrike. Les flux couvrant un groupe de mines situées à proximité les unes des autres et exploitées par un exploitant commun, comme les flux de Sudbury, ont également été comptés comme un seul actif. Cependant, les redevances et les flux sur des propriétés exploitées qui comportent d'importants co-produits ont été comptés deux fois, comme les redevances Robinson pour l'or et le cuivre ou les flux de Sudbury pour l'or et les MGP. Les redevances d'exploration sont simplement comptées selon le nombre de contrats de redevances, et aucun effort n'a été déployé pour regrouper les redevances sur la même propriété. Les avoirs fonciers pétroliers et gazières non développés qui sont détenus en propriété exclusive par Franco-Nevada et les participations directes de celle-ci dans les ressources gazières de l'Arctique sont des actifs additionnels de la société. Cependant, aux fins de classement d'un nombre indicatif d'actifs, les positions pétrolières et gazières non développées et certaines participations directes ne sont pas comptées. Pour obtenir des détails sur les positions pétrolières et gazières de Franco-Nevada, consultez la rubrique « Actifs pétroliers et gazières ».

Au 19 mars 2013, Franco-Nevada estime qu'elle détenait 211 actifs miniers et 137 actifs pétroliers et gaziers, pour un total de 348 actifs, et 160 accords pétroliers et gaziers non développés.

Tableau des actifs de Franco-Nevada en date du 19 mars 2013

	Or	MGP	Autres minéraux	Total des minéraux	Pétrole et gaz	TOTAL
Actifs en production	36	3	7	46	137	183
Actifs avancés	23	0	5	28	-	28
Actifs d'exploration	115	2	20	137	# ⁽¹⁾	137
TOTAL	174	5	32	211	137	348

1) 160 accords pétroliers et gaziers non développés non inclus dans les comptes d'actifs.

Descriptions des actifs et des revenus

Le tableau qui suit présente les principaux actifs de Franco-Nevada et les revenus s'y rapportant. Ce tableau et les descriptions des actifs présentés ci-après devraient être lus compte tenu des considérations suivantes :

- Aux fins de présentation, le tableau présente des détails simplifiés sur certaines redevances et certains flux et devrait être lu dans le contexte des descriptions plus détaillées des actifs qui suivent.
- La terminologie et l'ampleur de certains de nos droits ont également été simplifiées aux fins de présentation.
- À moins d'indication contraire, les renseignements d'une nature technique dans les descriptions d'actifs, y compris tous les renseignements sur les mines, sont uniquement fondés sur les renseignements divulgués au public par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés et les renseignements ou les données disponibles dans le domaine public en date du 1^{er} mars 2013, et aucun de ces renseignements n'a été vérifié de façon indépendante par Franco-Nevada ou ses experts-conseils. Voir la rubrique « Renseignements techniques et provenant de tiers ».
- Chaque actif est décrit d'une manière comparable à celle qu'a adoptée aux fins de présentation le propriétaire ou l'exploitant de la propriété, sauf indication contraire. Par conséquent, les unités de mesure et les nombres des chiffres significatifs ne sont pas nécessairement uniformes entre les descriptions d'actif.
- Sauf indication contraire, les données sur les réserves et les ressources sont arrêtées à la fin des années civiles.
- Certains renseignements déclarés au public par les propriétaires ou les exploitants peuvent porter sur une propriété plus grande que la superficie couverte par le droit de redevance ou de flux de Franco-Nevada.
- Les représentations schématiques des propriétés visent à indiquer la compréhension de Franco-Nevada sur ce qu'elle est autorisée à divulguer au public concernant le positionnement de ses droits de redevance ou de flux par rapport à l'exploitation actuelle et ne devraient pas être traitées comme des déclarations à pleine échelle ou complètes provenant des exploitants de ces projets.

Dans les tableaux suivants, le revenu et le BAIIA ajusté tirés des actifs de la société sont présentés par produit, par zone géographique et par type. La société utilise les revenus et le BAIIA ajusté à titre de mesure financière clé aux fins de l'évaluation du rendement. Les tableaux suivants indiquent quel a été le rendement de la société par rapport à ces mesures.

Actif	Exploitant	Droit et %	Revenu (en millions de dollars)			Notes	
			2012	2011	2010		
O R							
ÉTATS-UNIS	Goldstrike	Société aurifère Barrick	RNF 2-4 %, PPN 2,4-6 %	55,7 \$	45,0 \$	49,2 \$	1, 2, P
	Gold Quarry	Newmont Mining	RNF 7,29 %	18,6	17,9	20,4	1, 3, P
	Marigold	Goldcorp/Barrick	RNF 1,75-5 %, RB 0,5-4 %	10,9	10,3	9,1	1, 2, 3, 5, P
	Bald Mountain	Société aurifère Barrick	RNF/RB 0,875-5 %	8,8	3,9	1,6	1, 2, 3, 5, P
	Mesquite	New Gold Inc.	RNF 0,5-2 %	3,9	4,8	4,2	2, P
	Hollister	Great Basin Gold Limited	RNF 3-5 %	3,2	5,0	1,1	1, 2, P
	Autres (6 actifs)			0,6	0,5	1,8	8, Px2, Ax4
	CANADA	Detour	Detour Gold Corporation	RNF 2 %	-	-	-
	Sudbury (3 mines)	KGHM International Ltd.	Flux 50 %	15,4	14,3	-	1,7 P
	Golden Highway (3 mines)	St Andrew Goldfields Ltd.	RNF 2-15 %	14,3	10,8	6,3	3, 5, Px3

	Actif	Exploitant	Droit et %	Revenu (en millions de dollars)			Notes
				2012	2011	2010	
	Musselwhite	Goldcorp Inc.	PPN 5 %	6,3	5,1	-	6,P
	Hemlo	Société aurifère Barrick	RNF 3 %, PPN 50 %	7,5	1,4	0,1	1, 6, P
	Timmins West	Lake Shore Gold Corp.	RNF 2,25 %	2,0	-	-	P
	Autres (7 actifs)			0,5	1,0	0,8	Px3, Ax4
AUSTRALIE	Duketon	Regis Resources Ltd.	RNF 2 %	5,3	3,1	0,6	1, P
	Henty	Unity Mining Limited	RB 1%/10 %	2,7	4,5	2,4	2, P
	South Kalgoorlie (2 mines)	Alacer Gold Corp.	RNF/RB 1-1,75 %	1,3	0,9	1,0	1, 2, Px2
	Bronzewing	Navigator Resources	RNF 2 %	2,3	0,9	0,6	P
	Autres (10 actifs)			-	0,1	0,3	Px2, Ax8
RESTE DU MONDE	Cobre Panama	Inmet Mining Corporation	Flux (indexés)	-	-	-	A
	Palmarejo	Cœur d'Alene Mines	Flux 50 %	96,0	101,9	66,1	3, 7, P
	MWS	AngloGold Ashanti Limited	Flux 25 %	33,0	32,3	-	7 P
	Tasiast	Kinross Gold Corporation	RNF 2 %	6,4	2,8	-	P
	Subika	Newmont Mining	RNF 2 %	3,2	-	-	1, P
	Cerro San Pedro	New Gold Inc.	RB 1,95 %	5,5	5,9	3,8	1, P
	Edikan	Perseus Mining Limited	RNF 1,5 %	5,1	1,5	-	P
	Cooke 4	Gold One International	Flux 7 %	3,3	27,3	-	7, P
	Autres (9 actifs)			8,8	2,8	0,9	Px3, Ax6
	115 actifs d'exploration			-	-	-	E
				320,6 \$	306,8 \$	172,6 \$	
M É T A U X D U G R O U P E D U P L A T I N E							
	Stillwater	Stillwater Mining Company	RNF 5 %	17,3 \$	23,1 \$	13,1 \$	1, P
	Sudbury (3 mines)	KGHM International Ltd.	Flux 50 %	43,1	40,4	-	1, 7, P
	Pandora	Angloplat/Lonmin plc	PPN 5 %	0,3	0,4	1,0	1, 3, P
	2 actifs d'exploration			-	-	-	E
				60,7 \$	63,9 \$	14,1 \$	
A U T R E S M I N É R A U X							
	Mt Keith (Ni)	BHP Billiton Limited	PPN 0,25 %, RB 0,375 %	2,2 \$	3,8 \$	3,1 \$	P
	Rosemont (Cu,Mo,Ag)	Augusta Resource Corporation	RNF 1,5 %	-	-	-	A
	Relincho (Cu,Mo)	Teck Resources Limited	RNF 1,5 %	-	-	-	4, A
	Taca Taca (Cu,Au,Mo)	Lumina Copper Corp.	RNF1,08%	-	-	-	A
	Autres (8 actifs)			2,6	1,8	1,6	Px6, Ax2
	20 actifs d'exploration			-	-	-	E
				4,8 \$	5,6 \$	4,7 \$	
P É T R O L E E T G A Z							
CANADA	Unité Weyburn	Cenovus Energy Inc.	RN 11,71 %, RD 0,44 %, PD 2,26 %	25,0 \$	12,3 \$	10,4 \$	9, P
	Unité Midale	Apache Canada Ltd.	RD 1,14 %, PD 1,59 %	4,0	4,1	3,6	P
	Edson	Canadian Natural Resources	RD 15 %	3,9	7,7	12,1	P
	Autres	Divers		8,0	10,8	9,7	P
	Gaz de l'Arctique		PD 3-15 %	-	-	-	E
	160 conventions		RD/TF 0,5 %-100 %	-	-	-	E
				40,9 \$	34,9 \$	35,8 \$	
R E V E N U				427,0 \$	411,2 \$	227,2 \$	

RNF	Redevance de rendement net de fonderie	P	Actifs en production, soit ceux qui sont en exploitation continue et dont Franco-Nevada a tiré des revenus ou devrait en tirer des revenus au cours de l'année à venir.
RB	Redevance brute		
RD	Redevance dérogatoire	A	Actifs avancés, soit des projets qui, selon la direction, seraient raisonnablement susceptibles de produire un revenu stable pour Franco-Nevada au cours des cinq prochaines années ou qui comprennent des propriétés sur lesquelles se déroulent des activités de développement, d'obtention de permis, d'études de faisabilité ou d'exploration avancée.
TF	Redevance de propriétaire en tenure franche		
PPN	Participation aux profits nets	E	Actifs d'exploration, soit des propriétés d'exploration à un stade précoce qui sont spéculatives et qui devraient nécessiter plus de cinq ans avant de produire des revenus, si jamais elles en produisent, ou qui sont actuellement inactives.
RN	Redevance nette		
PD	Participation directe		

- 1 Ne comprend pas toutes les réserves ou les ressources que l'exploitant a indiquées à l'égard de la propriété.
- 2 Le pourcentage varie selon le bloc de claim minier sur la propriété.
- 3 Prévoit des paiements minimums ou des avances.
- 4 Paiements jusqu'à l'atteinte d'une cible de production minimum ou d'un jalon temporel.
- 5 Le pourcentage varie selon le prix du produit ou la valeur du minéral.

- 6 Payable après le recouvrement par l'exploitant de frais d'exploration et de développement définis.
- 7 Ces chiffres de revenu sont présentés avant la déduction du coût d'achat par once.
- 8 Comprend des dividendes de 0,1 \$, de 0,1 \$ et de 0,3 \$ pour 2012, 2011 et 2010.
- 9 RN acquise en date du 1^{er} octobre 2012. PD portée de 1,11 % à 2,26 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

REVENUS⁽¹⁾

	2012		2011		2010	
	en millions de \$	%	en millions de \$	%	en millions de \$	%
Produit						
Or	320,6 \$	75 %	306,8 \$	75 %	172,6 \$	76 %
MGP	60,7	14 %	63,9	16 %	14,1	6 %
Autres minéraux	4,8	1 %	5,6	1 %	4,7	2 %
Pétrole et gaz	40,9	10 %	34,9	8 %	35,8	16 %
	427,0 \$	100 %	411,2 \$	100 %	227,2 \$	100 %
Région géographique						
États-Unis	120,0 \$	28 %	111,6 \$	28 %	101,3 \$	45 %
Canada	130,2	30 %	107,7	26 %	43,2	19 %
Australie	15,1	4 %	13,9	3 %	8,2	3 %
Mexique	101,6	24 %	107,8	26 %	69,9	31 %
Reste du monde	60,1	14 %	70,2	17 %	4,6	2 %
	427,0 \$	100 %	411,2 \$	100 %	227,2 \$	100 %
Type						
Redevances fondées sur les revenus	179,0 \$	42 %	152,3 \$	37 %	111,5 \$	50 %
Flux	190,9	45 %	216,1	53 %	66,1	29 %
Redevances fondées sur les profits	41,8	10 %	30,8	7 %	37,3	16 %
Participations directes et autres	15,3	3 %	12,0	3 %	12,3	5 %
	427,0 \$	100 %	411,2 \$	100 %	227,2 \$	100 %

BAIIA AJUSTÉ⁽¹⁾⁽²⁾

	2012		2011		2010	
	en millions de \$	%	en millions de \$	%	en millions de \$	%
Produit						
Or	265,3 \$	76 %	243,0 \$	74 %	133,5 \$	74 %
MGP	46,6	14 %	50,1	15 %	12,4	7 %
Autres minéraux	4,5	1 %	5,3	2 %	4,3	2 %
Pétrole et gaz	31,4	9 %	28,9	9 %	29,8	17 %
	347,8 \$	100 %	327,3	100 %	180,0 \$	100 %
Région géographique						
États-Unis	108,1 \$	31 %	100,4 \$	31 %	88,8 \$	50 %
Canada	102,6	30 %	85,4	26 %	36,5	20 %
Australie	14,3	4 %	13,2	4 %	7,6	4 %
Mexique	74,1	21 %	76,4	23 %	42,9	24 %
Reste du monde	48,7	14 %	51,9	16 %	4,2	2 %
	347,8 \$	100 %	327,3 \$	100 %	180,0 \$	100 %
Type						
Redevances fondées sur les revenus	160,9 \$	46 %	137,5 \$	42 %	98,0 \$	54 %
Flux	137,2	39 %	151,9	46 %	39,4	22 %
Redevances fondées sur les profits	37,8	11 %	27,9	9 %	33,6	19 %
Participations directes et autres	11,9	4 %	10,0	3 %	9,0	5 %
	347,8 \$	100 %	327,3 \$	100 %	180,0 \$	100 %

1) Les dividendes sont inclus dans les catégories « Or », « États-Unis » et « Participations directes et autres ».

2) Expression définie à la page 3 de la présente notice annuelle. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS, qui exclut les éléments suivants du résultat net : charge d'impôt sur le résultat; charges financières; produits financiers; profits et pertes de change; profits et pertes à la vente de placement; résultats afférents aux entités comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; pertes de valeur au titre des droits à des redevances, des droits à des flux de redevances, participations directes et placements; et épuisement et amortissement. La direction estime que le BAIIA ajusté constitue une indication valable de la capacité de la société de générer des liquidités par la production de flux de trésorerie liée à l'exploitation afin (i) de financer les besoins liés au fonds de roulement, (ii) de financer les besoins de capitaux liés aux participations directes, (iii) de financer les acquisitions et (iv) de financer les paiements de dividendes. La direction utilise le BAIIA ajusté à cette fin. Les investisseurs et les analystes utilisent le BAIIA ajusté dans le cadre d'une technique d'évaluation aux termes de laquelle le BAIIA ajusté est multiplié par un facteur, le « multiple du BAIIA », qui est fondé sur une relation observée ou supposée entre le BAIIA ajusté et les évaluations du marché afin d'établir la valeur d'entreprise totale approximative d'une société. La société utilise cette mesure à des fins internes. Les budgets et prévisions internes de la direction ne reflètent pas les pertes de valeur, les variations de la juste valeur ni les profits et pertes de conversion potentielle. Par conséquent, la présentation de cette mesure financière non conforme aux IFRS permet aux investisseurs et aux analystes de mieux comprendre la performance opérationnelle sous-jacente de nos activités envisagées du point de

vue de la direction. La direction évalue périodiquement les composantes de cette mesure financière non conforme aux IFRS en s'appuyant sur une évaluation interne des mesures de rendement qu'elle estime utile pour évaluer la performance opérationnelle de nos secteurs opérationnels et examine les mesures non conformes aux IFRS qu'utilisent les analystes et d'autres sociétés de redevance et de flux. Le BAIIA ajusté vise à fournir des informations supplémentaires aux investisseurs et aux analystes. Cette mesure n'est pas définie par les IFRS et ne doit pas être considérée isolément ni à titre de substitut des mesures de performance établies conformément aux IFRS. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts décaissés dans le cadre des activités de financement et des impôts, non plus que des effets de variation des soldes du fonds de roulement opérationnel et, par conséquent, n'est pas nécessairement révélateur du résultat opérationnel ou des flux de trésorerie opérationnels établis selon les IFRS. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS – Rapprochement » dans notre rapport de gestion annuel.

Sommaire des réserves minérales et des ressources minérales

Les réserves minérales et les ressources minérales présentées sous forme de tableau dans la présente notice annuelle reflètent les données les plus récentes qu'ont communiquées les exploitants des actifs (converties sur une base intégrale dans les cas appropriés) dans lesquels Franco-Nevada détient des droits. Toutefois, les droits de Franco-Nevada ne couvrent souvent qu'une partie de la réserve minérale et de la ressource minérale entière à l'égard de laquelle l'exploitant présente de l'information.

		Réserves minérales								
		Prouvées			Probables			Prouvées et probables		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
OR – ÉTATS-UNIS	Notes									
Goldstrike	1,3,4	59 648	3,53	6 766	39 392	4,40	5 572	99 040	3,87	12 338
Gold Quarry	1,5		non disponible			non disponible			non disponible	
Marigold	1,6,7	35 053	0,68	765	259 577	0,50	4 155	294 630	0,52	4 920
Bald Mountain	1,3,8	74 915	0,67	1 621	193 210	0,57	3 540	268 125	0,60	5 161
Mesquite	9,10	13 140	0,68	287	114 409	0,56	2 055	127 539	0,57	2 342
Hollister	11,12	315	45,43	460	637	18,16	372	952	27,20	832
Dee (South Arturo)	1,3,13,14	-	-	-	51 059	1,44	2 368	51 059	1,44	2 368
Sandman	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinson	1,15,16	917	12,56	370	668	12,79	275	1 584	12,65	645
Robinson	17,18	105 490	0,18	620	4 530	0,15	20	110 020	0,18	640
OR – CANADA										
Detour Lake	19,20	101 635	1,29	4 222	368 407	0,96	11 351	470 042	1,03	15 573
Detour Block A		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sudbury Au	1,21,22,23	-	-	-	1 670	0,74	40	1 670	0,74	40
Hislop	24	18	2,11	1	432	2,17	30	449	2,16	31
Holloway	25	110	4,07	14	187	4,38	26	298	4,26	41
Holt	26	1 174	4,66	176	1 820	5,38	315	2 993	5,10	490
Taylor	27	-	-	-	985	5,45	173	985	5,45	173
Musselwhite	28	5 260	6,79	1 150	5 970	5,94	1 140	11 230	6,34	2 290
Hemlo	1,3,29	3 284	3,12	329	11 616	2,20	821	14 900	2,40	1 150
Timmins West	30,31	-	-	-	4 922	5,21	824	4 922	5,21	824
Canadian Malartic	1,32	48 800	0,89	1 400	261 600	1,04	8 720	310 600	1,01	10 100
Phoenix		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirkland Lake	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouska (Doyon Division)	1,33	155	12,40	62	21	13,40	9	176	12,50	71
New Prosperity	34,35,36	481 000	0,46	7 114	350 000	0,35	3 938	831 000	0,41	11 052
Goldfields (Box/Athona)	37,38	1 228	1,90	75	21 105	1,39	945	22 333	1,42	1 020
Courageous Lake	39,40	12 000	2,41	1 000	79 000	2,17	5 500	91 000	2,20	6 500
OR – AUSTRALIE										
Duketon	1,41,42	8 300	1,50	400	52 700	1,54	2 603	61 000	1,53	3 003
Henty	43	635	4,60	94	143	8,50	39	778	5,30	133
South Kalgoorlie	1,44	1 100	1,00	30	11 500	1,40	510	12 600	1,30	540
Bronzewing	45,46	-	-	-	10 624	1,58	540	10 624	1,58	540
Red October	47,48	-	-	-	406	5,98	78	406	5,98	78
Admiral Hill		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bullabulling	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Glenburgh		-	-	-	-	-	-	-	-	-
White Dam		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Wiluna	49	-	-	-	1 607	4,70	242	1 607	4,68	242
OR – RESTE DU MONDE										
Cobre Panama	50	258 000	0,14	1 118	2 800 000	0,07	6 170	3 058 000	0,07	7 300
Palmarejo	51,52	5 213	2,08	348	9 446	1,04	317	11 659	1,77	665
MWS	53	187 951	0,25	1 493	143 591	0,26	1 195	331 542	0,25	2 688
Tasiast	54	103 087	1,46	4 836	46 564	2,09	3 129	149 651	1,66	7 965
Subika	1,3,55,56	19 051	1,03	630	181 980	1,96	11 450	201 031	1,87	12 080
Cerro San Pedro	1,57	21 100	0,52	353	26 400	0,48	407	47 500	0,50	760
Edikan	58,59	64 600	1,20	2 417	29 200	1,00	961	93 800	1,10	3 378
Cooke 4		-	-	-	-	-	-	-	-	-
North Lanut	60	1 079	1,29	45	220	1,15	8	1 299	1,27	53
Ity	61,62	-	-	-	1 167	4,85	182	1 167	4,85	182
Agi Dagi		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perama Hill	63,64	2 477	4,44	354	7 220	2,68	621	9 697	3,13	975
San Jorge		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taca Taca		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gurupi	65,66	-	-	-	63 757	1,14	2 328	63 757	1,14	2 328
Kiziltepe	67,68	924	3,32	99	225	2,33	17	1 149	3,13	115
Mt Muro	69,70	36	1,20	1	7 550	2,10	510	7 586	2,10	511
TOTAL DES RÉSERVES MINÉRALES POUR L'OR*										
					31 536		79 557			111 085

*Le total exclut New Prosperity

		Ressources minérales – y compris les réserves						Ressources minérales			
		Mesurées (M)			Indiquées (I)			(M)+(I)	Présumées		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
OR – ÉTATS-UNIS	Notes										
Goldstrike	1,2,3	61 193	3,69	7 259	46 705	4,70	7 061	14 320	4 931	5,26	834
Gold Quarry	1,87		non disponible			non disponible				non disponible	
Marigold	1,2,88,89	36 628	0,68	795	303 585	0,49	4 755	5 550	81 251	0,42	1 110
Bald Mountain	1,2,3	103 209	0,60	1 994	278 486	0,52	4 639	6 633	80 616	0,29	762
Mesquite	90,91	24 000	0,59	452	370 100	0,44	5 232	5 684	50 900	0,40	651
Hollister	92,93	337	74,05	803	680	30,21	661	1 463	1 349	23,67	1 027
Dee (South Arturo)	1,2,3,94	-	-	-	75 832	1,47	3 587	3 587	42 521	0,51	703
Sandman	1,2,95,96	-	-	-	544	1,71	30	30	1 905	1,65	101
Pinson	1,2,97,98	20 664	1,97	1 307	5 088	4,57	748	2 055	2 776	9,79	874
Robinson	99,100	510 270	0,15	2 460	139 380	0,14	620	3 080	139 610	0,14	620
OR – CANADA											
Detour Lake	101,102	124 500	1,36	5 424	554 300	1,00	17 836	23 261	208 500	0,86	5 785
Detour Block A	103,104	-	-	-	90 510	0,84	2 448	2 448	73 693	0,83	1 967
Sudbury Au	1,105,106	420	0,74	10	2 230	0,98	70	70	750	0,83	20
Hislop	2,107	403	1,54	20	878	1,63	46	66	5	-	-
Holloway	2,108	319	3,71	38	1 365	4,31	189	228	3 067	4,68	461
Holt	2,109	3 121	4,13	414	4 332	4,65	648	1 061	1 713	4,72	260
Taylor, Aquarius, Clavos	2,110,111,112	-	-	-	27 059	2,01	1 749	1 749	3 226	3,66	380
Musselwhite	2,113	5 370	6,78	1 170	6 320	5,95	1 210	2 370	4 990	5,73	920
Hemlo	1,2,3	3 630	3,40	3J97	61 981	1,30	2 581	2 978	2 836	4,09	373
Timmins West	114,115	-	-	-	6 516	5,92	1 240	1 240	9 545	5,93	1 819
Canadian Malartic	1,2,116	45 800	0,95	1 400	261 600	1,04	8 720	10 100	49 600	0,75	1 200
Phoenix	117,118	-	-	-	1 030	14,40	477	477	4 230	17,04	2 317
Kirkland Lake	1,119,120,121	-	-	-	4 540	3,55	518	518	7 983	4,20	1 077
Mouska (Doyon Division)	1,122	470	6,90	104	730	4,00	94	198	1 735	6,30	353
New Prosperity	123,124	547 100	0,46	8 091	463 400	0,34	5 066	13 320	-	-	-
Goldfields (Box/Athona)	125,126	858	2,04	56	20 002	1,51	971	1 027	4 564	1,54	226
Courageous Lake	127,128	13 401	2,53	1 090	93 914	2,28	6 884	7 974	48 963	2,18	3 432
OR - AUSTRALIE											
Duketon	1,129,130	12 900	1,24	515	101 000	1,20	3 898	4 413	111 000	0,91	3 239
Henty	131	1 830	4,70	276	174	9,30	52	328	57	5,50	10
South Kalgoorlie	1,132	2 500	1,80	150	38 900	2,13	2 670	2 820	33 500	1,90	2 046
Bronzewing	133,134	-	-	-	12 380	1,69	674	674	5 120	1,86	307
Red October	135,136	154	10,70	53	3 857	1,92	238	291	3 720	1,69	202
Admiral Hill	137	-	-	-	907	1,40	42	42	1 338	1,10	48
Bullabulling	1,138,139	-	-	-	72 100	0,92	2 132	2 132	30 700	1,09	1 072
Glenburgh	140,141	-	-	-	10 100	1,30	420	420	17 000	1,10	620
White Dam	142,143	-	-	-	1 915	1,10	68	68	3 255	0,89	93
Wiluna	144,145	-	-	-	8 155	5,60	1 465	1 465	8 554	5,00	1 384
OR – RESTE DU MONDE											
Cobre Panama	146	262 000	0,13	1 118	3 941 000	0,06	7 888	9 006	3 686 000	0,04	4 396
Palmarejo	147,148	8 103	2,54	663	28 067	1,07	966	1 629	10 798	1,32	457
MWS	149	190 395	0,24	1 472	146 820	0,25	1 163	2 628	15 172	0,30	145
Tasiast	2,150	180 358	1,14	6 634	195 387	1,29	8 088	14 722	31 235	0,79	790
Subika	1,2,3,151,152	19 051	1,03	630	264 715	1,74	14 824	15 454	53 342	2,07	3 543
Cerro San Pedro	1,153	42 300	0,39	532	109 400	0,33	1 171	1 703	103 900	0,25	850
Edikan	154,155	83 700	1,15	3 096	72 700	0,99	2 309	5 405	50 600	1,05	1 713
Cooke 4	156,157	2 863	7,46	687	10 372	5,90	1 968	2 655	158 681	5,00	25 511
North Lanut	158	5 874	1,06	200	1 657	1,05	56	256	1 695	2,08	113
Ity	159,160	2 500	4,46	359	3 312	2,69	286	645	8 832	1,60	455
Agi Dagi	1,161,162,163	20 376	0,53	344	58 990	0,61	1 166	1 510	45 418	0,68	995
Perama Hill	164,165	3 064	4,30	424	9 375	3,18	958	1 382	8 766	1,96	554
San Jorge	166,167	79 518	0,22	584	104 091	0,19	626	1 211	11 235	0,16	59
Taca Taca	168,169,170	-	-	-	2 408 000	0,10	7 630	7 630	938 000	0,06	1 700
Gurupi	171,172	-	-	-	69 888	1,12	2 518	2 518	18 677	1,03	617
Kiziltepe	173,174	783	4,10	103	972	2,08	65	168	357	1,64	19
Mt Muro	175,176,177	36	1,20	1	11 670	2,00	750	752	8 050	1,60	414
TOTAL DES RESSOURCES MINÉRALES POUR L'OR*					43 035		137 104	180 139			78 624

*Le total exclut New Prosperity

		Réserves minérales de MGP								
		Prouvées			Probables			Prouvées et probables		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
MGP	Notes									
Stillwater	1,71,72	4 545	17,9	2 618	33 991	15,9	17 362	38 536	16,1	19 979
Sudbury – MGP	1,73,74,75	-	-	-	1 670	5,4	290	1 670	5,4	290
Pandora	1,76,77	1 406	4,3	194	16 729	4,0	2 151	18 135	4,0	2 344
TOTAL DES RÉSERVES MINÉRALES POUR LES MGP					2 812		19 803			22 613

		Ressources minérales de MGP – y compris les réserves						Ressources minérales présumées de MGP			
		Mesurées (M)			Indiquées (I)			(M)+(I)			
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
MGP	Notes										
Stillwater	1	4 545	17,9	2 618	33 991	15,9	17 362	19 979	-	-	-
Sudbury – MGP	1,178,179	420	3,4	50	2 230	6,0	430	480	750	2,5	60
Pandora	1,180,181	26 686	4,8	4 127	140 316	4,6	20 797	24 914	22 956	4,7	3 491
TOTAL DES RESSOURCES MINÉRALES POUR LES MGP		6 795			38 589			45 373	3 551		

		Réserves minérales de cuivre								
		Prouvées			Probables			Prouvées et probables		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
Cuivre	Notes									
Rosemont	78,79	279 479	0,46 %	2 834	325 796	0,42 %	3 017	605 276	0,44 %	5 851
Relincho	80,81	149 300	0,49 %	1 613	955 200	0,39 %	8 213	1 104 500	0,40 %	9 826
Taca Taca		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Robinson	82,83	105 490	0,51 %	1 181	4 530	0,40 %	40	110 020	0,50 %	1 222
Vizcachitas		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RÉSERVES MINÉRALES POUR LE CUIVRE		5 629			11 270			16 898		

		Ressources minérales de cuivre – y compris les réserves						Ressources minérales présumées de cuivre			
		Mesurées (M)			Indiquées (I)			(M)+(I)			
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
Cuivre	Notes										
Rosemont	182,183	342 914	0,42 %	3 202	548 481	0,37 %	4 438	7 640	126 733	0,40 %	1 110
Relincho	184,185	178 100	0,47 %	1 829	1 572 500	0,36 %	12 568	14 396	746 900	0,30 %	4 940
Taca Taca	186,187	-	-	-	2 165 000	0,44 %	21 150	21 150	921 000	0,37 %	7 550
Vizcachitas	188,189	510 270	0,35 %	3 882	139 980	0,27 %	846	4 728	139 610	0,29 %	882
Robinson	190,191	-	-	-	570 000	0,39 %	4 887	4 887	605 000	0,34 %	4 490
TOTAL DES RESSOURCES MINÉRALES POUR LE CUIVRE		8 913			43 889			52 802	18 972		

		Réserves minérales de nickel								
		Prouvées			Probables			Prouvées et probables		
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
Nickel	Notes									
Mt Keith	84	108 000	0,57 %	1 346	19 000	0,50 %	209	127 000	0,56 %	1 555
Falcondo	85,86	44 000	1,28 %	1 242	29 700	1,36 %	890	73 700	1,31 %	2 132
TOTAL DES RÉSERVES MINÉRALES POUR LE NICKEL		2 588			1 100			3 687		

		Ressources minérales de nickel – y compris les réserves						Ressources minérales présumées de cuivre			
		Mesurées (M)			Indiquées (I)			(M)+(I)			
		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues	Milliers d'onces contenues	Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Milliers d'onces contenues
Nickel	Notes										
Mt Keith	192	203 000	0,55 %	2 592	100 000	0,48 %	1 058	3 591	32 000	0,48 %	339
Falcondo	193,194	40 200	1,45 %	1 285	34 500	1,56 %	1 187	2 472	4 900	1,40 %	151
TOTAL DES RESSOURCES MINÉRALES POUR LE NICKEL		3 728			2 245			5 973	490		

Notes

Toutes les réserves et les ressources minérales ont été calculées en conformité avec les lignes directrices de l'ICM, de la SEC, du JORC ou du SAMREC.

La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Sauf indication contraire, les réserves et les ressources minérales sont présentées en date du 31 décembre 2012.

Sauf indication contraire, les ressources minérales présentées par l'exploitant incluent les réserves minérales.

Les onces contenues ne tiennent pas compte des pertes liées à la récupération.

Les réserves et les ressources minérales sont fondées sur l'information communiquée publiquement en date du 15 mars 2013.

Comme ils ont été arrondis, les totaux des rangées et des colonnes ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.

Les ressources présumées s'ajoutent aux ressources mesurées et indiquées. Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

- 1 La redevance ne couvre pas l'ensemble de la propriété ou ne couvre pas l'ensemble des réserves et des ressources connus.
- 2 Les ressources minérales présentées par l'exploitant excluent les réserves minérales. La personne qualifiée de la société a calculé les ressources minérales inclusives en ajoutant les ressources minérales mesurées et indiquées aux réserves prouvées et probables.
- 3 Les réserves et les ressources minérales sont présentées par l'exploitant en unités non métriques. La personne qualifiée de la société a effectué les conversions métriques suivantes : 1 oz/t = 34,286 g/t, une tonne courte = 0,9018 tonne métrique, 1 once = 31,1035 g.
- 4 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.
- 5 Selon certaines modalités de la convention de redevances, Franco ne peut présenter l'information sur les réserves minérales et les ressources minérales concernant Gold Quarry.
- 6 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 350 \$ l'once.
- 7 Les réserves et les ressources minérales calculées à partir de la participation de 66,67 % de Goldcorp sont converties sur une base de 100 %.
- 8 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.
- 9 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or de 1 300 \$.
- 10 Les réserves minérales sont présentées à une teneur de coupure de 0,21 g/t (oxydes) et de 0,41 g/t (autres que les oxydes).
- 11 Réserves minérales présentées en date de janvier 2011.
- 12 Réserves minérales présentées à une teneur de coupure de 8,57 g/t.
- 13 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.
- 14 Les réserves minérales calculées à partir de la quote-part de 60 % attribuable à Barrick sont converties sur une base de 100 %.
- 15 Réserves minérales souterraines au 18 mai 2012.
- 16 Réserves minérales souterraines calculées à l'aide d'une teneur de coupure de 0,20 oz/t et d'un prix de l'or de 1 300 \$ l'once.
- 17 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2010.
- 18 Réserves minérales présentées au-dessus d'une teneur de coupure de 2,93 lb de cuivre récupérable par tonne et en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 000 \$ l'once et d'un prix du cuivre à long terme de 2,50 \$ la livre.
- 19 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2011.
- 20 Réserves minérales calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme de 850 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 0,50 g/t.
- 21 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2010.
- 22 Ressources et réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de 2,50 \$/lb de cuivre, de 7,00 \$/lb de nickel, de 1 500 \$/oz de platine, de 400 \$/oz de palladium et 1 000 \$/oz d'or.
- 23 La teneur de coupure des réserves minérales est fondée sur les coûts directs, les coûts indirects, le capital de maintien et l'incidence de l'entente Gold Wheaton.
- 24 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 600 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 1,1 g/t.
- 25 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 400 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 3,0 g/t.
- 26 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 400 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 3,0 g/t.
- 27 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 300 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 3,5 g/t.
- 28 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 350 \$ l'once.
- 29 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.
- 30 Réserves minérales présentées en date du 2 avril 2012.
- 31 Les réserves minérales sont présentées à une teneur de coupure de 3,0 g/t.
- 32 L'estimation des réserves et des ressources minérales est présentée selon un scénario de base de 1 475 \$ l'once dans une configuration de fosse aménagée et une teneur de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au.
- 33 Les réserves minérales sont estimées à l'aide d'un prix de l'or de 1 400 \$ l'once.
- 34 Réserves minérales et ressources minérales présentées en date du 2 novembre 2009.
- 35 Réserves minérales fondées sur des prix du cuivre et de l'or de 1,65 \$ US la livre et de 650 \$ l'once, respectivement, et d'une teneur de coupure sur le pourtour de la fosse correspondant à une RNF de 5,50 \$/t.
- 36 En attente de permis. Franco a l'option de fournir un dépôt de 350 millions de dollars et une certaine contrepartie sous forme de bons de souscription pour la construction du projet lorsque les permis et le financement auront été obtenus en entier.
- 37 Réserves minérales présentées selon l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 250 \$ CA l'once ainsi que d'une teneur de coupure de 0,72 g/t et d'une teneur de coupure marginale de 0,33 g/t.
- 38 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2010.
- 39 Réserves minérales présentées en date du 24 juillet 2012.
- 40 Teneurs de coupure aux fins des ratios résidu-minéral établies à l'aide d'un prix de l'or de 1 244 \$ l'once et limite de la fosse fondée sur une limite de 20,10 \$ CA la tonne.
- 41 Réserves minérales estimées au 30 juin 2012, sauf Rosemont. Réserves minérales de Rosemont estimées au 18 janvier 2013.
- 42 Réserves minérales présentées aux teneurs de coupure suivantes : 0,6 g/t pour Garden Well, 0,4-0,5 g/t pour Moolart Well, 0,7 g/t pour Erlinstoun et 0,5 g/t pour Rosemont.
- 43 Réserves minérales présentées à une teneur de coupure de 3,8 g/t et estimées à un prix de l'or de 1 450 \$ AU l'once.
- 44 Les réserves minérales sont présentées dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 350 \$ AU l'once et d'une teneur de coupure de 0,44 g/t.
- 45 Réserves minérales présentées en date du 30 juin 2012.
- 46 Réserves minérales de Cockburn pour 2012 : 1 350 \$ AU l'once et teneur de coupure de 0,5 g/t Au; réserves minérales de Corboys pour 2010 : 1 300 \$ AU l'once et teneur de coupure de 0,91 g/t Au; réserves minérales de Challenger pour 2012 : 1 250 \$ AU l'once et teneur de coupure de 0,84 g/t Au.
- 47 Réserves minérales au 30 juin 2012.
- 48 Réserves minérales présentées dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 3,0 g/t pour Red October et de 0,7 g/t pour Butcher Well.
- 49 Estimation des réserves minérales au 1^{er} novembre 2012.
- 50 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix du cuivre de 2,25 \$ la livre, d'un prix de l'or de 1 000 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 16 \$ l'once. Pour plus de détails sur l'engagement de financement de Franco-Nevada, voir la rubrique « Actifs liés à l'or – Reste du monde, Cobre Panama, Panama ».
- 51 Les réserves minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 450 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 27,50 \$ l'once et correspondent à la somme des réserves de Palmarejo et de Guadalupe.

52 Franco-Nevada a déposé un rapport technique à l'égard de Palmarejo qui peut être consulté sur SEDAR à www.sedar.com.

53 Réserves minérales présentées en date du 1^{er} avril 2011 à un prix de l'or de 1 062 \$ l'once. Le nombre d'onces d'or de la réserve minérale excède celui de la ressource minérale en raison de l'application par l'exploitant d'un facteur moyen de bloc de 104,1%.

54 Réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or de 1 200 \$ l'once.

55 Réserves minérales présentées dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 200 \$ l'once.

56 Réserves minérales au 31 décembre 2011.

57 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 300 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 24 \$ l'once et d'une teneur de coupure correspondant à une RNF de 4,33 \$ la tonne.

58 Réserves minérales au 14 août 2012.

59 Réserves minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,4 g/t pur Abnabna-Fobinso et d'une teneur de coupure de 0,5 g/t pour tous les autres gisements.

60 Réserves et ressources minérales au 31 décembre 2011.

61 Réserves minérales au 31 décembre 2010.

62 Les chiffres présentés sur les réserves et les ressources minérales visent la participation de 45,9 % de La Mancha.

63 Réserves et ressources minérales au 31 décembre 2011.

64 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 250 \$ l'once et d'une teneur de coupure de 0,8 g/t.

65 Réserves minérales au 31 janvier 2011.

66 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 066 \$ l'once.

67 Réserves minérales en date d'octobre 2012.

68 Réserves minérales fondées sur une teneur de coupure de 1,0 g/t EqAu ainsi qu'un prix de l'or de 1 058 \$ l'once et un prix de l'argent 16,60 \$ l'once.

69 Réserves minérales présentées dans le rapport annuel de Straits Resources Limited pour 2012 publié le 30 août 2012.

70 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 500 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 34 \$ l'once pour la mine à ciel ouvert ainsi que d'un prix de 1 000 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 15 \$ l'once pour la mine souterraine.

71 Réserves minérales au 31 décembre 2011.

72 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix moyen combiné des MGP pour les 12 trimestres précédents de 733 \$ l'once, à l'aide d'un prix de 507 \$ l'once Pd et d'un prix de 1 512 \$ l'once Pt.

73 Réserves et ressources minérales au 31 décembre 2010.

74 Ressources et réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de 2,50 \$/lb de cuivre, de 7,00 \$/lb de nickel, de 1 500 \$/oz de platine, de 400 \$/oz de palladium et 1 000 \$/oz d'or.

75 La teneur de coupure des réserves minérales est fondée sur les coûts directs, les coûts indirects, le capital de maintien et l'incidence de l'entente Gold Wheaton.

76 Réserves minérales estimées au 30 septembre 2012.

77 Réserves minérales calculées à partir de la participation de 34,85% de Lonmin Plc.

78 Réserves et ressources minérales au 28 août 2012.

79 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de 2,50 \$ la livre de cuivre, de 15,00 \$ la livre de molybdène et de 20 \$ l'once d'argent.

80 Réserves minérales au 31 décembre 2011.

81 Réserves minérales dans l'hypothèse d'un prix de 2,62 \$ la livre de cuivre, de 12,50 \$ la livre de molybdène et de 15 \$ l'once d'argent.

82 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2010.

83 Réserves minérales présentées au-dessus d'une teneur de coupure de 2,93 lb de cuivre récupérable par tonne et en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 000 \$ l'once et d'un prix du cuivre à long terme de 2,50 \$ la livre.

84 Réserves minérales au 30 juin 2012.

85 Réserves minérales au 31 décembre 2011.

86 Réserves minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 1,2 % en nickel.

87 Selon certaines modalités de la convention de redevances, Franco ne peut présenter l'information sur les réserves minérales et les ressources minérales concernant Gold Quarry.

88 Les réserves et les ressources minérales calculées à partir de la participation de 66,67 % de Goldcorp sont converties sur une base de 100 %.

89 Les ressources minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.

90 Les ressources minérales sont calculées à l'aide d'un prix de l'or de 1 400 \$ l'once.

91 Les ressources minérales sont présentées à une teneur de coupure de 0,12 g/t (oxydes) et de 0,24 g/t (autres que les oxydes).

92 Ressources minérales en date de septembre 2010.

93 Ressources minérales présentées à une teneur de coupure de 8,57 g/t.

94 Ressources minérales converties sur une base de 100 % à partir de la quote-part de 60 % attribuable à Barrick.

95 Ressources minérales présentées à un prix de l'or de 1 400 \$ US l'once.

96 Ressources minérales en date du 31 décembre 2011.

97 Ressources minérales en date du 6 février 2012.

98 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 6,34 g/t (mine souterraine) et de 0,34 g/t (mine à ciel ouvert).

99 Réserves et ressources minérales en date du 31 décembre 2010.

100 Ressources minérales présentées au-dessus d'une teneur de coupure de 1,24 lb de cuivre récupérable par tonne et en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 000 \$ l'once et d'un prix du cuivre à long terme de 2,50 \$ la livre.

101 Réserves et ressources minérales en date du 31 décembre 2011.

102 Ressources globales présentées.

103 Ressources minérales présentées en date du 14 février 2011.

104 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,4 g/t, présentées à titre de ressources globales.

105 Réserves et ressources minérales en date du 31 décembre 2010.

106 Ressources et réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de 2,50 \$/lb de cuivre, de 7,00 \$/lb de nickel, de 1 500 \$/oz de platine, de 400 \$/oz de palladium et 1 000 \$/oz d'or.

107 Ressources minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 800 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 0,6 g/t.

108 Ressources minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 2,5 g/t.

109 Ressources minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once d'or et d'une teneur de coupure de 2,5 g/t.

110 Ressources minérales pour Taylor en date du 31 décembre 2012 estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 200 \$ et d'une teneur de coupure allant de 2,5 g/t à 3,5 g/t.

111 Ressources minérales pour Aquarius en date du 6 octobre 2006 estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 500 \$. Aucune teneur de coupure n'a été appliquée.

112 Ressources minérales pour Clavos en date d'octobre 2012 estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 600 \$, d'une teneur de coupure allant de 2,75 g/t et converties sur une base 100 % à partir de la participation de 40 % de SAS.

113 Ressources minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or à long terme moyen de 1 500 \$ l'once.

114 Ressources minérales au 31 janvier 2012.

115 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 2,0 g/t pour Thunder Creek, d'une teneur de coupure de 1,5 g/t pour la mine Timmins West et d'un prix de l'or de 1 200 \$ l'once.

116 L'estimation des réserves et des ressources minérales est présentée selon un scénario de base de 1 475 \$ l'once dans une configuration de fosse aménagée et une teneur de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au.

- 117 Ressources minérales au 29 juin 2011.
- 118 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 5,0 g/t.
- 119 Teneur de coupure des ressources minérales : Fosse Upper Canada 0,44 g/t; mine souterraine Upper Canada 2,4 g/t; McBean 2,5 g/t; Amalgamated Kirkland 2,0 g/t.
- 120 Hypothèse du prix de l'or pour les ressources minérales : Upper Canada 1 200 \$ l'once; McBean 900 \$ l'once; Amalgamated Kirkland 1 200 \$ l'once.
- 121 Ressources minérales d'Upper Canada et de McBean en date du 17 juin 2011 et ressources minérales d'Amalgamated Kirkland en date d'octobre 2011.
- 122 Ressources minérales estimées à l'aide d'un prix de l'or de 1 600 \$ l'once.
- 123 Réserves minérales et ressources minérales présentées en date du 2 novembre 2009.
- 124 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,14 % en cuivre.
- 125 Réserves minérales calculées à diverses teneurs de coupure de 0,5 g/t pour Garden Well, de 0,3 à 1,0 g/t pour Moolart Well, de 0,5 g/t pour Erlistoun, de 0,5 g/t pour Rosemont et de 0,50 à 2,0 pour Satellite.
- 126 Réserves et ressources minérales au 31 décembre 2011.
- 127 Ressources minérales au 9 janvier 2012.
- 128 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,83 g/t en or.
- 129 Ressources minérales estimées au 30 juin 2012, sauf Rosemont. Réserves minérales de Rosemont estimées au 18 janvier 2013.
- 130 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,5 g/t pour Garden Well, de 0,3 à 1,0 g/t pour Moolart Well, de 0,5 g/t pour Erlistoun, de 0,5 g/t pour Rosemont et de 0,50 à 2,0 pour Satellite.
- 131 Ressources minérales à une teneur de coupure de 2,0 g/t en or estimées à un prix de 1 450 \$ AU l'once.
- 132 Ressources minérales calculées à diverses teneurs de coupure allant de 0,7 à 1,0 g/t en or.
- 133 Réserves minérales présentées en date du 30 juin 2012.
- 134 Ressources minérales de Cockburn pour 2011 : 2 000 \$ AU l'once pour le tracé de la fosse; ressources minérales de Corboys pour 2010; estimation des ressources minérales de Challenger pour 2012; ressources minérales de Cockburn UG pour 2011 pour le tracé de fosse, à 2 000 \$ AU l'once.
- 135 Ressources minérales au 30 juin 2012.
- 136 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,8 g/t (mine à ciel ouvert) et de 2,0 g/t pour la mine souterraine.
- 137 Ressources minérales en date du 30 juin 2011.
- 138 Ressources minérales en date de février 2012.
- 139 Ressources minérales présentées pour des blocs d'une teneur supérieure à 0,5 g/t.
- 140 Ressources minérales en date d'octobre 2012.
- 141 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,5 g/t en or.
- 142 Les ressources minérales de White Dam (compte tenu de l'épuisement jusqu'en janvier 2012) ont été réestimées en octobre 2010 à une teneur de coupure de 0,3 g/t.
- 143 Ressources minérales de Vertigo compte tenu de l'épuisement jusqu'à la fin de l'extraction en mai 2012.
- 144 Ressources minérales en date du 30 juin 2012.
- 145 Les teneurs de coupure de la ressource minérale varient entre 0,5 g/t pour la présentation des matières oxydées indiquées et présumées et une teneur de coupure de 2,0 g/t pour la présentation de la transition vers des ressources indiquées et les matières fraîches.
- 146 Ressources minérales à l'intérieur d'un tracé de fosse défini selon les critères suivants : 2,60 \$ la livre de cuivre, un coût d'extraction de 1,75 \$ la tonne, un coût d'exploitation de 7,02 \$ la tonne et une teneur de coupure de 0,15 % en cuivre. Pour de plus amples détails sur l'engagement de financement de Franco-Nevada, voir la rubrique « Actifs liés à l'or, Or – Reste du Monde, Cobre Panama, Panama ».
- 147 Teneur de coupure aux fins des ressources minérales : mine à ciel ouvert de Palmarejo, 1,03 g/t EqAu et mine souterraine, 1,92 g/t EqAu; mine souterraine de Guadalupe, 1,92 g/t EqAu; pour La Patria 1,12 g/t EqAu.
- 148 Franco-Nevada a déposé un rapport technique à l'égard de Palmarejo qui peut être consulté sur SEDAR à www.sedar.com.
- 149 Réserves minérales présentées en date du 1^{er} avril 2011 à un prix de l'or de 1 062 \$ l'once. Le nombre d'onces d'or de la réserve minérale excède celui de la ressource minérale en raison de l'application par l'exploitant d'un facteur moyen de bloc de 104,1%.
- 150 Les ressources minérales sont estimées à l'aide d'un prix de l'or de 1 400 \$ l'once.
- 151 Ressources minérales présentées dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 400 \$ l'once.
- 152 Ressources minérales en date du 31 décembre 2011.
- 153 Ressources minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 400 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 28 \$ l'once ainsi que d'une teneur de coupure de 0,1 g/t EqAu pour les oxydes de la mine à ciel ouvert et de 0,4 g/t EqAu pour les matières sulfurées de la mine à ciel ouvert.
- 154 Ressources minérales en date de mars 2012.
- 155 Ressources minérales dans l'hypothèse des teneurs de coupure suivantes : pour le minerai primaire, une teneur de coupure de 0,4 g/t, pour le minerai oxydé/de transition, une teneur de coupure de 0,2 g/t.
- 156 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 4,0 g/t pour Upper Elsburg et de 3,0 pour Middle Elsburg et dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 775 \$ l'once.
- 157 Ressources minérales en date du 31 décembre 2010.
- 158 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2011.
- 159 Ressources minérales en date du 31 décembre 2010.
- 160 Réserves et ressources minérales présentées à l'égard de la quote-part de 45,9 % attribuable à La Mancha.
- 161 Ressources minérales pour le projet Aği Daği, qui inclut les zones Baba, Deli et Fire Tower, en date du 30 juin 2012; ressources minérales de Camyurt en date du 28 juin 2012.
- 162 Ressources minérales pour les matières oxydées et de transition seulement, la limite étant établie à une valeur, déduction faite des coûts de traitement, de 0,10 \$ la tonne, pour chaque bloc de modélisation.
- 163 Ressources minérales dans l'hypothèse d'un prix de l'or de 1 250 \$ l'once et d'un prix de l'argent de 22,50 \$ l'once, en fonction d'un modèle de ressources daté de mars 2012.
- 164 Réserves et ressources minérales en date du 31 décembre 2011.
- 165 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,5 g/t.
- 166 Ressources minérales en date du 1^{er} mars 2012.
- 167 Ressources minérales en fonction d'un prix de 1,50 \$ la livre de cuivre et d'une teneur de coupure de 0,30 %.
- 168 Ressources minérales en date du 21 novembre 2012.
- 169 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,3 % d'équivalent de cuivre pour les matières sulfurées et d'une teneur de coupure de 0,2 g/t en or pour les matières oxydées.
- 170 L'équivalent de cuivre des ressources minérales est calculé à l'aide d'un prix de 2,00 \$ la livre de cuivre, de 800 \$ l'once d'or et de 12 \$ la livre de molybdène.
- 171 Ressources minérales en date du 31 janvier 2011.
- 172 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,33 g/t pour Cipoeiro et d'une teneur de coupure de 0,31 g/t pour Chega Tudo.
- 173 Ressources minérales en date d'octobre 2011.
- 174 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 1 g/t Au.
- 175 Réserves minérales selon le rapport annuel de Straits Resources Limited pour 2012 publié le 30 août 2012.
- 176 Les teneurs de coupure des ressources minérales vont de « variable » jusqu'à 1,0 g/t d'équivalent d'or.

- 177 La teneur de coupure de l'équivalent d'or des ressources minérales aux fins du ratio or-argent est fondée sur un prix de 1 500 \$ l'once d'or et de 34 \$ l'once d'argent.
- 178 Réserves et ressources minérales en date du 31 décembre 2010.
- 179 Ressources et réserves minérales estimées à l'aide d'un prix de 2,50 \$/lb de cuivre, de 7,00 \$/lb de nickel, de 1 500 \$/oz de platine, de 400 \$/oz de palladium et 1 000 \$/oz d'or.
- 180 Ressources minérales estimées en date du 30 septembre 2012.
- 181 Réserves minérales calculées à partir de la participation de 34,85 % de Lonmin Plc.
- 182 Réserves et ressources minérales en date du 28 août 2012.
- 183 Teneurs de coupure des ressources minérales : matières oxydées, 0,10 % EqCu; matières sulfurées, 0,15 % EqCu; et matières mixtes, 0,3 % EqCu en fonction d'un prix de 2,50 \$ la livre de cuivre, de 15 \$ la livre de molybdène et de 20 \$ l'once d'argent.
- 184 Ressources minérales en date du 31 décembre 2011.
- 185 Estimations des ressources minérales dans l'hypothèse d'un prix de 2,62 \$ la livre de cuivre, de 12,50 \$ la livre de molybdène et de 15 \$ l'once d'argent;
- 186 Ressources minérales en date du 21 novembre 2012.
- 187 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure d'équivalent de cuivre de 0,3 % en fonction d'un prix de 2,00 \$ la livre de cuivre, de 800 \$ l'once d'or et de 12 \$ l'once d'argent.
- 188 Réserves et ressources minérales présentées en date du 31 décembre 2010.
- 189 Ressources minérales présentées au dessus d'une teneur de coupure de 1,24 lb de cuivre récupérable par tonne et en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 000 \$ l'once et d'un prix du cuivre à long terme de 2,50 \$ la livre.
- 190 Ressources minérales en date du 2 juin 2008.
- 191 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 0,2 % pour les matières oxydées, d'une teneur de coupure de 0,3 % pour les matières sulfurées et d'un tracé de fosse restreint par un prix de 2,00 \$ la livre de cuivre.
- 192 Ressources minérales en date du 30 juin 2012.
- 193 Ressources minérales en date du 31 décembre 2011.
- 194 Ressources minérales dans l'hypothèse d'une teneur de coupure de 1,2 % en nickel..

Actifs liés à l'or

Or – États-Unis

Goldstrike, Nevada

Franco-Nevada détient des redevances qui visent la plus grande partie du complexe Goldstrike qu'exploite Barrick. Le complexe Goldstrike est situé dans le Carlin Trend, environ 60 kilomètres au nord-ouest de la ville d'Elko, au Nevada. Le complexe Goldstrike comprend la mine à ciel ouvert Betze-Post (la « mine **Bezte-Post** ») ainsi que les mines souterraines Meikle (« **Meikle** ») et Rodeo (« **Rodeo** ») immédiatement au nord. L'activité minière sur la propriété a débuté en 1976 et, depuis 1986, Barrick en est l'exploitant. Barrick a signalé que 1,174 million d'onces d'or avaient été tirées du complexe Goldstrike en 2012.

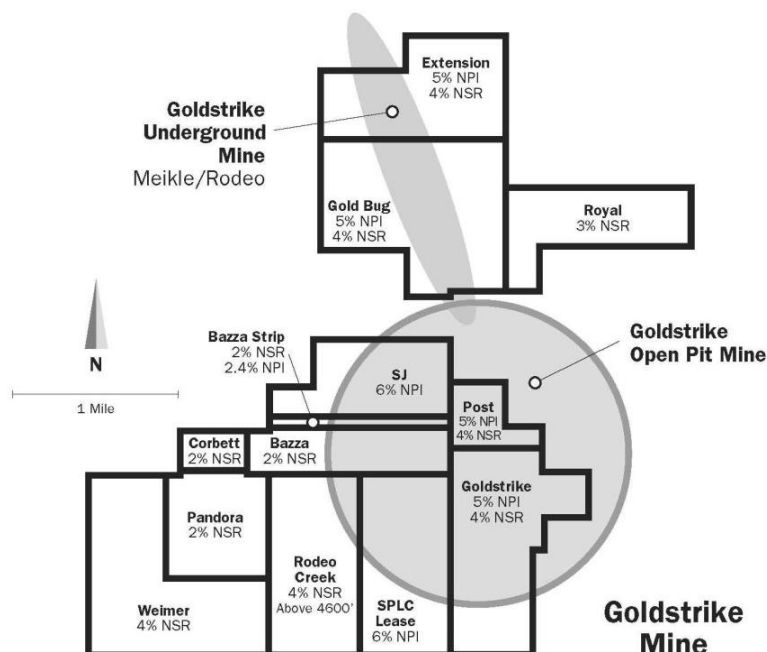
La mine Betze-Post est une mine à ciel ouvert où l'on utilise de grosses pelles électriques et des camions. Le corps minéralisé à teneur élevée que constitue Meikle est exploité au moyen de l'abattage par longs trous transversaux ainsi que l'excavation et le remplissage de galeries descendantes. Rodeo est une autre extension de la minéralisation et est une exploitation sans rails. Les installations de traitement comprennent un circuit autoclave pour le traitement du minerai sulfuré et des installations de grillage pour traiter le minerai carbonaté.

Franco-Nevada détient des redevances RNF (de 2 à 4 %) et des redevances PPN (de 2,4 à 6 %) à Goldstrike qui visent la majorité mais non la totalité des réserves minérales et des ressources minérales signalées dans les rapports. Les réserves minérales et les ressources minérales comprennent également un minerai à faible teneur qui a été entassé en vue d'un traitement ultérieur. Les redevances varient selon les blocs de claims miniers, comme l'indique la figure. Par conséquent, les paiements de redevances peuvent varier considérablement d'un trimestre à l'autre selon la séquence d'extraction et le décapage des résidus. L'échéancier des investissements de capitaux peut également influencer sur le calendrier de paiement des redevances fondées sur les profits.

Goldstrike est une exploitation minière parvenue à maturité à l'égard de laquelle la majorité des capitaux ont déjà été dépensés et récupérés. Les taux de production globaux marquent un déclin et, par conséquent, les revenus que Franco-Nevada tire de sa RNF ont également diminué, malgré l'augmentation des prix de l'or. Parallèlement, les prix de l'or accrus ont engendré une hausse des revenus tirés de sa PPN et ont contrebalancé dans une large mesure le recul de la production.

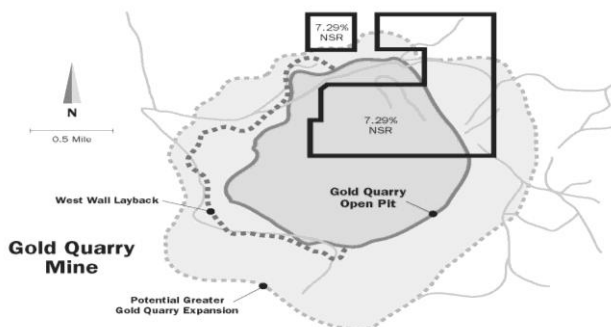
Pour 2013, Barrick prévoit une baisse de la production tirée de Goldstrike par rapport à 2012, en raison principalement d'une diminution du débit de traitement occasionnée par la modification des autoclaves dans le cadre du projet d'adoption du procédé au thiosulfate. Ces modifications devraient être achevées en 2014 et devraient contribuer de 350 000 à 400 000 onces d'or au cours des cinq premières années complètes de production. Également, Barrick prévoit un accroissement des dépenses en immobilisations au cours de 2013, ce qui aura des incidences sur la PPN de Franco-Nevada. On prévoit que les redevances visant Goldstrike seront de longue durée, puisque l'extraction se poursuivra vraisemblablement dans un avenir prévisible et qu'elle sera suivie par le traitement des piles de stockage sur une longue période.

Pour de plus amples renseignements sur le projet Goldstrike, voir la rubrique « Renseignements d'exploitation et techniques sur Goldstrike ».



Gold Quarry, Nevada

La mine Gold Quarry fait partie de l'exploitation de Newmont dans la région de Carlin, dans le centre-nord du Nevada. Cette vaste mine à ciel ouvert est en production depuis 1985 et fait partie d'un complexe minier intégré dans le cadre duquel les diverses mines fournissent divers types et teneurs de minerais aux diverses installations de traitement dispersées dans l'ensemble du complexe. Newmont dispose d'une infrastructure de traitement par broyage et grillage à l'est de la fosse de Gold Quarry. À l'heure actuelle, Newmont présente les données sur les réserves minérales et la production par territoire et ne donne pas de renseignements publics distincts à l'égard de Gold Quarry.



Franco-Nevada a acquis le 29 décembre 2008, un droit de redevance à l'égard de la partie de la propriété Gold Quarry illustrée dans la figure. La redevance relative à Gold Quarry est une redevance RNF de 7,29 % fondée sur la production ou diverses obligations de paiement de redevances annuelles minimums liées aux réserves minérales et aux piles de minerai attribuées à la propriété assujettie à la redevance Gold Quarry. En fonction des dispositions de redevances minimums liées aux réserves, Franco-Nevada prévoit recevoir en moyenne au moins 11 250 onces d'or de redevance par année. En 2013, on s'attend à ce que les dispositions de redevances minimums liées aux piles de minerai s'appliquent, ce qui accroîtrait la redevance payable.

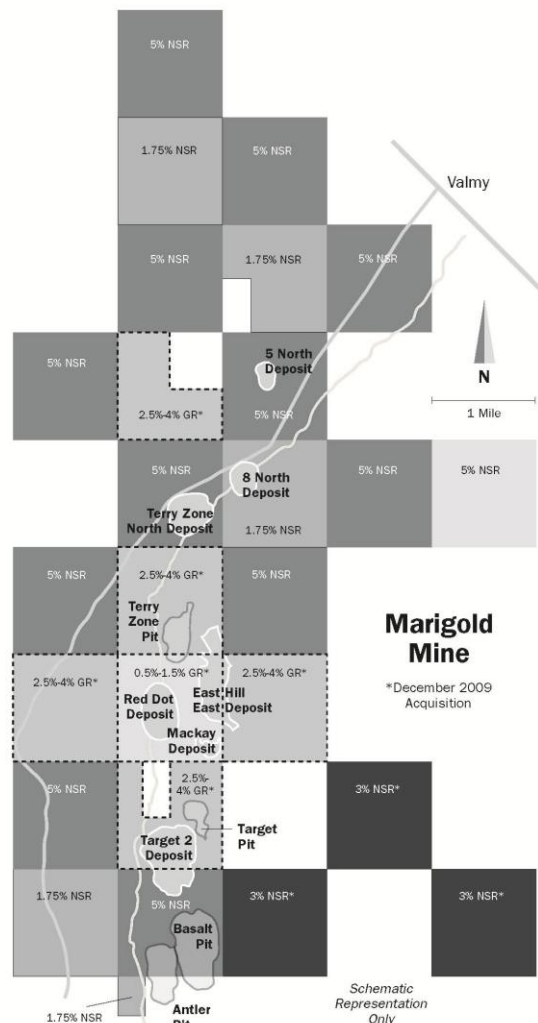
Gold Quarry s'attend à achever l'extraction dans le secteur actuel en 2013 et projette de démarrer en 2013 une autre extension qui pourrait être extraite durant cinq ans. L'exploitant estime maintenant que la durée d'exploitation de la mine pourrait se prolonger jusqu'en 2028.

Marigold, Nevada

La mine Marigold est située environ 64 kilomètres au sud-est de Winnemucca, au Nevada. Cette mine à ciel ouvert traditionnelle où le traitement s'effectue par lixiviation en tas est exploitée par une coentreprise formée de Goldcorp Inc. (« **Goldcorp** ») (66,7 %) et de Barrick (33,3 %). Franco-Nevada détient divers droits de redevance à l'égard de cette exploitation (des redevances RNF variant entre 1,75 % et 5 % et des RB allant de 0,5 % à 4 %), comme l'indique la figure, qui couvre collectivement la quasi-totalité des réserves minérales actuelles. Les droits de redevance initiaux de Franco-Nevada ont été acquis dans le cadre de la convention d'acquisition de Newmont et, en décembre 2009, d'autres droits de redevance portant sur d'autres sections ont été ajoutés.

Les exploitants ont indiqué que la production avait diminué d'environ 6 % en 2012 par rapport à 2011, pour s'établir à 144 000 onces. Les efforts à Marigold sont demeurés axés sur une campagne de décapage durant l'année, étant donné que les activités d'extraction ont graduellement été transférées de la fosse Basalt vers la fosse Target II. En 2013, le minerai proviendra principalement de la fosse Target II.

Les exploitants ont signalé un accroissement important des réserves d'or prouvées et probables à la mine (sur une base de 100 %), ces réserves étant passées de 3,48 millions d'onces au 31 décembre 2011 à 4,92 millions au 31 décembre 2012. Les travaux d'exploration étaient centrés sur les gisements Target II, Target III et Red Dot. Environ la moitié de l'accroissement des réserves a été attribuée aux résultats positifs et l'autre moitié, à la diminution de la teneur de coupure liée à une hypothèse de prix supérieur pour l'or.



Bald Mountain, Nevada

La mine Bald Mountain est située dans la partie sud des montagnes Ruby, dans le nord-est du Nevada, environ 110 kilomètres au sud-est d'Elko. Bald Mountain est exploitée par Barrick, et le minerai est extrait de multiples fosses à ciel ouvert sur cette propriété d'une superficie estimative de 150 000 acres. De multiples installations de lixiviation en tas traditionnelle traitent le minerai par absorption au carbone aux fins de la récupération de l'or. L'office américain de gestion des terres (l'« OGT ») a approuvé un plan d'agrandissement de la mine Bald Mountain, et Barrick élabore un plan afin de regrouper le site en deux plans d'exploitation aux fins d'une expansion. Selon le nouveau plan du secteur nord, l'empreinte de perturbation passerait de 8 899 acres à 13 631 acres. Cet agrandissement devrait prolonger la durée d'exploitation de la mine jusqu'en 2032. Dans le nouveau secteur sud, la perturbation des sols passerait de 90 acres à 3 644 acres et comprendrait une nouvelle zone appelée fosse Gator. Les plans ont été soumis à l'OGT en octobre 2011, et on prévoit qu'un projet d'énoncé des incidences environnementales (l'« EIE de l'OGT ») sera approuvé au premier trimestre de 2013. L'EIE de l'OGT définitif est attendu en 2014 et un certificat de décision, en 2015.

Les redevances que Franco-Nevada détient à l'égard de Bald Mountain couvrent une partie importante, mais non la totalité, de la propriété Bald Mountain. Selon les groupes de claims miniers, les redevances fondées sur les revenus que détient Franco-Nevada sur la propriété varient entre 0,875 % et 5 % RNF/RB. Une carte détaillée de nos redevances est présentée ci-contre.

Barrick a signalé que la production à Bald Mountain s'était accrue de 73 % par rapport à 2011 pour atteindre 161 000 onces d'or en 2012, en raison principalement de l'accroissement du tonnage extrait et traité par suite de l'agrandissement continu de la mine. D'après Barrick, la production en 2013 devrait diminuer en raison de l'incidence de l'accroissement du décapage de stériles sur la disponibilité du minerai.

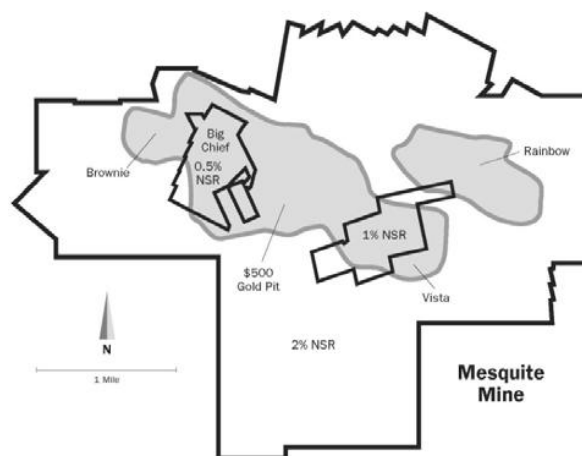
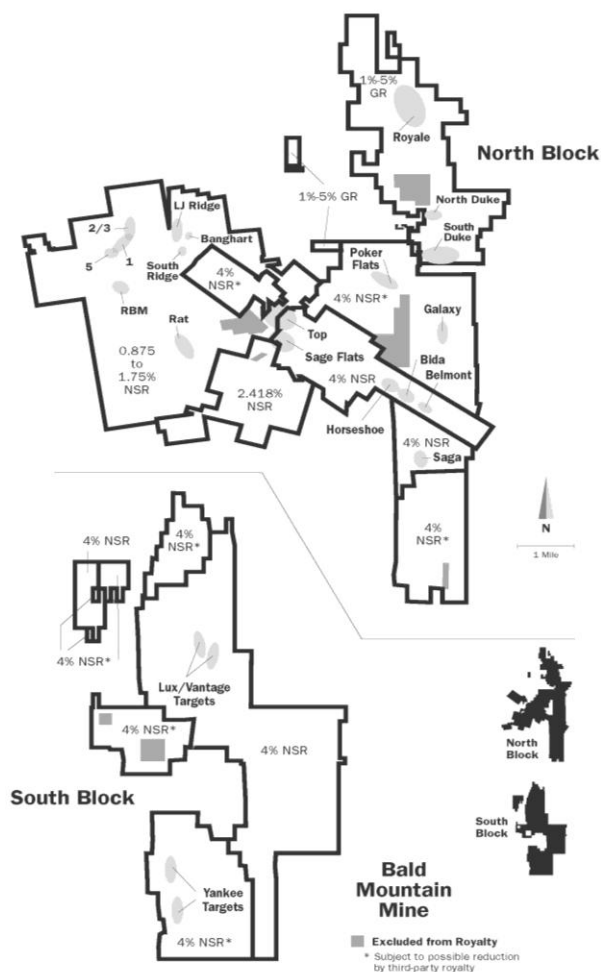
Mesquite, Californie

Mesquite est une mine d'or située dans le sud-est de la Californie, environ 70 kilomètres au nord-ouest de Yuma, en Arizona, et 230 kilomètres à l'est de San Diego, en Californie. L'exploitation de cette mine à ciel ouvert où le minerai tout-venant est traité par lixiviation en tas, a initialement commencé en 1986 et a été redémarrée en janvier 2008 par Western Goldfields Inc., une société devancière de New Gold Inc. (« **New Gold** »).

Franco-Nevada détient à l'égard de l'ensemble de la propriété de la mine Mesquite des redevances RNF qui varient entre 0,5 % et 2 %, selon le bloc de claims miniers, comme il est illustré dans la figure.

New Gold a indiqué que la production à Mesquite s'était établie à 142 000 onces d'or en 2012, ce qui est de 10 % inférieur à la production de 2011, en raison principalement de la diminution des teneurs du minerai placé sur les plateformes de lixiviation, comme il était prévu, en raison du jalonnement des activités d'extraction.

En outre, une plus grande proportion du minerai provenait de sols assujettis à un pourcentage de redevance inférieur. En ce qui a trait aux prévisions pour 2013, l'extraction devrait se poursuivre dans un secteur de la fosse comportant des teneurs moyennes inférieures à celles de la teneur globale des réserves de Mesquite, ce qui devrait



entraîner une baisse modeste de la production. D'après les plans à plus long terme de New Gold, on prévoit qu'après 2013, la production à Mesquite devrait regagner les niveaux historiques.

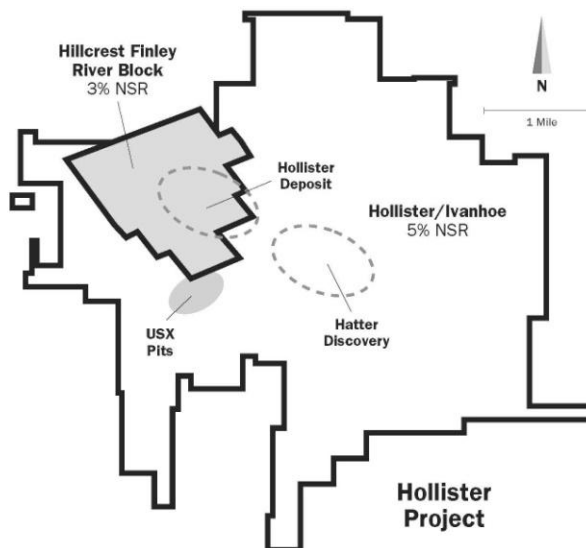
Hollister, Nevada

Hollister est une mine souterraine située à l'extrémité nord du Carlin Trend, dans le district minier Ivanhoe, dans le comté d'Elko, au Nevada, environ 121 kilomètres à l'est-nord-est de Winnemucca, au Nevada. Great Basin Gold Limited (« **GBG** ») est propriétaire et exploitante du projet Hollister.

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 5 % à l'égard d'environ 7 000 acres du projet Hollister. Toutefois, la redevance RNF est réduite de 2 % sur 45 claims miniers compris dans le bloc appelé Hillcrest-Finley River, ce qui confère effectivement à Franco-Nevada une redevance RNF de 3 % sur la production provenant de cette zone.

GBG a entamé une instance pour obtenir une protection contre ses créanciers au Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* en septembre 2012 et, le 25 février 2013, la filiale de GBG, Rodeo Creek Gold Inc., et certains des membres de son groupe, ont entamé une instance de restructuration en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis au Nevada. GBG a amorcé un processus de vente à l'égard de la mine Hollister, mais elle ne prévoit pas d'interruption dans ses activités quotidiennes.

Franco-Nevada collaborera avec le futur acquéreur de la mine Hollister dans le but d'assurer le paiement continu de sa redevance.



Or – Canada

Detour Lake, Ontario

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 2 % qui vise la totalité des ressources minérales déclarées de la mine Detour Lake, qui est située 185 kilomètres au nord-est de la ville de Cochrane, en Ontario. Detour en est l'exploitante. Placer Dome Inc. a exploité une mine sur la propriété de 1983 à 1999 et a déclaré y avoir produit environ 1,8 million d'onces d'or.

La mine a produit de l'or pour la première fois en février 2013 et devrait fournir une contribution à long terme aux revenus de Franco-Nevada, et selon le plan actuel sa durée d'exploitation prévue est de 20 ans. La production annuelle moyenne d'or devrait s'établir à 657 000 onces d'or, en fonction d'un débit allant de 55 000 à 61 000 tonnes par jour (« **tpj** ») à des coûts décaissés totaux compris entre 710 \$ et 749 \$ l'once. Pour 2013, Detour prévoit que sa production s'établira entre 350 000 et 400 000 onces.

La propriété comprend un vaste portefeuille de terrains de prospection d'une superficie d'environ 566 kilomètres carrés et deux principales structures aurifères qui s'étendent longitudinalement sur plus de 80 kilomètres. Detour continue d'axer les activités d'exploration sur le bloc A (qui a été consolidé avec l'achat de Trade Winds Ventures en décembre 2011) ainsi que sur les cibles d'évaluation de la structure sud de Detour Lake. Selon son objectif déclaré, Detour fera croître ses réserves pour les faire passer de 15,6 millions d'onces à plus de 20 millions d'onces.



Sudbury (or), Ontario

Pour une description de cet actif, voir la rubrique « Actifs liés aux MGP – Sudbury (MGP), Ontario ».

Golden Highway, Ontario

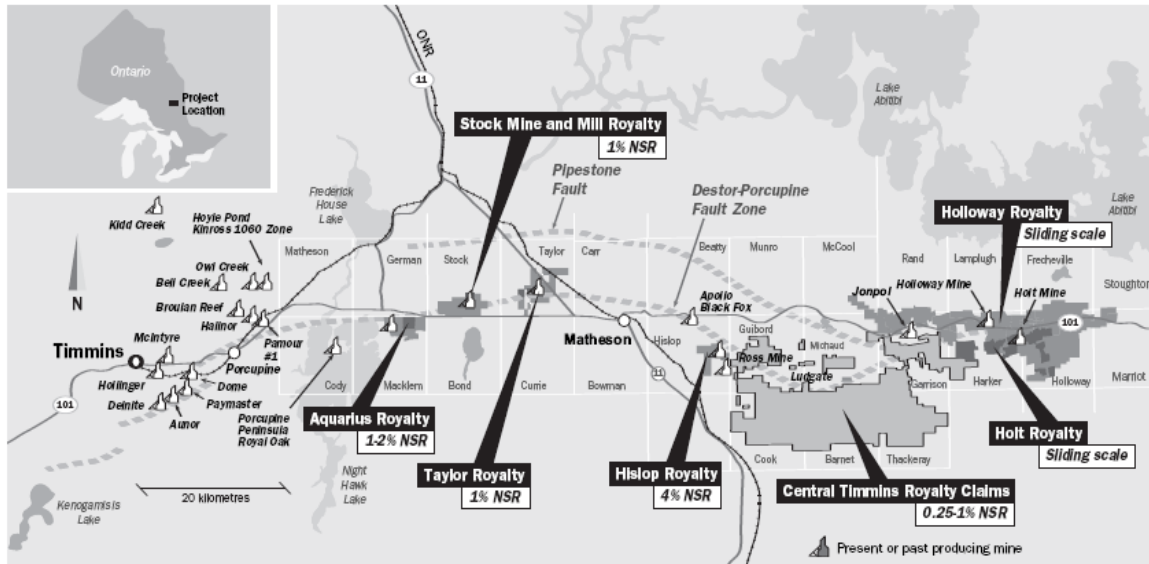
Franco-Nevada détient de multiples redevances RNF dont le taux varie entre 0,25 % et 15 % sur la minéralisation située dans la direction du système Destor-Porcupine, immédiatement à l'est de Timmins, en Ontario, qui s'étend sur plus de 120 kilomètres. L'autoroute 101 qui longe la direction de cette minéralisation est appelée Golden Highway, de sorte que Franco-Nevada a regroupé plusieurs redevances de production et divers projets de développement sous cette appellation. St Andrew Goldfields Ltd. (« **St Andrew** ») est propriétaire et exploitante de la plupart de ces propriétés, où le minerai est traité à un complexe central de concassage. St Andrew a indiqué que la production totale en 2012 s'était établie à 95,600 onces d'or. St Andrew exploite trois mines dans le secteur (toutes assujetties à des redevances de Franco-Nevada) et prévoit que sa production s'établira entre 95 000 et 105 000 onces d'or en 2013.

Holloway : Franco-Nevada détient une redevance RNF à échelle mobile de 2 % si le prix de l'or est d'au plus 800 \$ l'once, qui s'accroît de 1 % pour chaque tranche d'augmentation de 100 \$ l'once du prix de l'or, jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 %. St Andrew a redémarré la production à la mine Holloway en 2009.

Holt : La propriété Holt, située immédiatement au sud de la mine Holloway, comprend le complexe de concassage Holt et la mine Holt. Franco-Nevada détient une redevance RNF à échelle mobile qui est de 2 % lorsque le prix de l'or est d'au plus 500 \$ l'once et qui s'accroît par tranche de 1 % pour chaque augmentation de 100 \$ l'once du prix de l'or, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 %. St Andrew a redémarré les activités à la mine Holt en 2011.

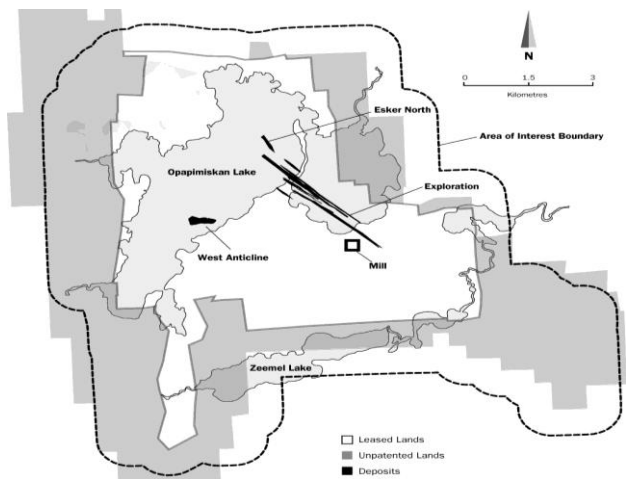
Hislop : La propriété Hislop est située environ 50 kilomètres à l'ouest de l'usine de concentration Holt, jusqu'à laquelle le minerai est transporté par camion aux fins de traitement. Franco-Nevada détient une redevance RNF de 4 % sur la propriété Hislop, qui comprend une obligation de paiement de redevance minimum. St Andrew a lancé la production à la mine à ciel ouvert Hislop au troisième trimestre de 2010.

En outre, Franco-Nevada détient des redevances à l'égard du projet Taylor de St Andrew (une RNF de 1 %) et du gisement Aquarius (RNF de 1-2 %). St Andrew a prélevé un échantillon global de 15 000 tonnes à Taylor en décembre 2012, et elle prévoit que les résultats de cet échantillonnage seront disponibles au deuxième trimestre de 2013. Dotée d'un important portefeuille de terrains, St Andrew a établi plusieurs cibles d'exploration, notamment celle de Zone 4 et de Ghost (Holt/Holloway) et de Hislop North, qui sont toutes situées à proximité des sites d'exploitation existants.



Musselwhite, Ontario

Franco-Nevada détient une redevance PPN de 5 % qui vise la totalité des terrains assujettis aux baux initiaux à l'exploitation Musselwhite de Goldcorp située dans le nord-ouest de l'Ontario, 480 kilomètres au nord de Thunder Bay. La redevance vise également une zone d'intérêt qui entoure la propriété, comme l'illustre la figure. Cette mine souterraine comporte un camp minier desservi par avion et est exploitée depuis avril 1997. On y a produit plus de 3 millions d'onces d'or.

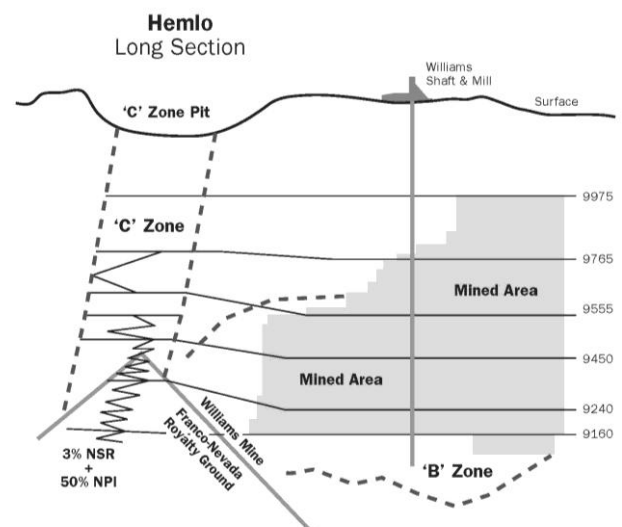


Franco-Nevada a touché son premier paiement aux termes de la redevance PPN en 2011, étant donné que toutes les dépenses en immobilisations et toutes les charges d'exploitation historiques de la mine ont maintenant été récupérées. La durée d'exploitation de cette mine est estimée à 13 ans, et sa production devrait s'établir entre 250 000 et 260 000 onces d'or en 2013.

En 2010, Goldcorp a annoncé qu'elle avait découvert la zone Lynx, zone qui comporte un minerai d'une teneur supérieure à celle de la mine souterraine clé PQ Deeps. Cette zone pourrait prolonger considérablement la durée d'exploitation de la mine et en améliorer nettement les paramètres économiques.

Hemlo, Ontario

Le camp aurifère Hemlo, où l'on produit de l'or depuis plus de 25 ans, est situé tout près de la route transcanadienne, à proximité de Marathon, en Ontario. Une filiale en propriété exclusive de Barrick est l'exploitante et le gestionnaire de la mine à ciel ouvert et de la mine souterraine. Franco-Nevada détient une redevance RNF de 3 % et une redevance PPN de 50 % sur une partie du prolongement souterrain en aval pendage vers l'ouest du corps minéralisé de Hemlo, qui est illustré selon une coupe longitudinale dans la figure ci-contre.



L'extraction initiale sur la propriété visée par la redevance a débuté vers la fin de 2008, mais les revenus de redevances se restreignaient à la redevance RNF de 3 %. Le versement de la tranche de la redevance constituée d'une PPN de 50 % a débuté au troisième trimestre de 2012, après le

recouvrement par l'exploitant de tous les coûts connexes. Barrick a indiqué que la production de l'ensemble de ces installations en 2012 s'était établie à 206 000 onces d'or.

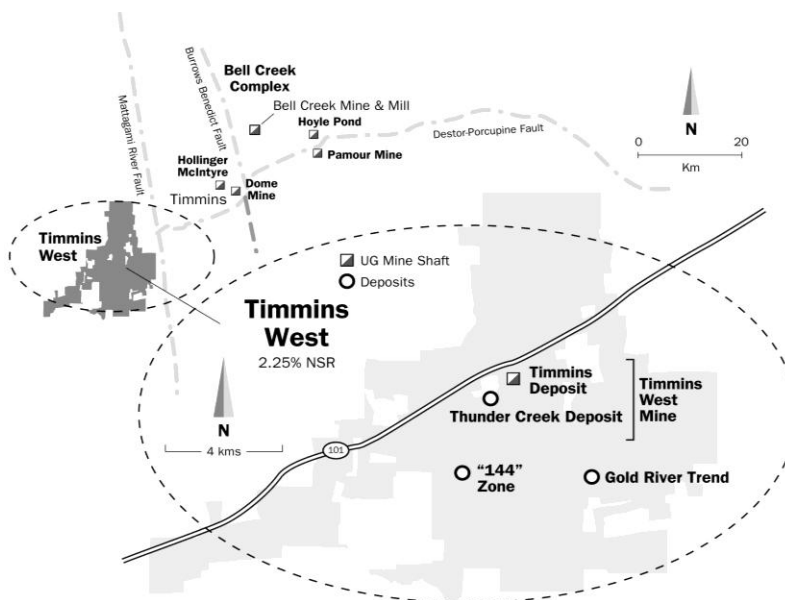
La PPN devrait fournir un apport durant un certain nombre d'années.

Timmins West, Ontario

Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une redevance RNF de 2,25 % sur la propriété Timmins West de Lake Shore en février 2012. Cette redevance vise un vaste bloc de terrain situé à l'ouest de la ville de Timmins, en Ontario, qui englobe les gisements Timmins, Thunder Creek et Gold River Trend et 144 zones d'exploration situées au sud. Lake Shore a indiqué que la production tirée de la propriété Timmins West s'était établie à 64 000 onces en 2012.

Lake Shore agrandit ses installations de concassage afin d'en faire passer la capacité de 2 000 t/j à 3 000 t/j et prévoit achever ces travaux au plus tard au deuxième trimestre de 2013. Lake Shore a indiqué qu'elle avait pour objectif de produire de 120 000 à 135 000 onces en 2013 et que 80 à 85 % de cette production proviendrait des terrains assujettis à la redevance de Timmins West. Le reste de la production devrait être tiré de la propriété Bell Creek qui n'est pas assujettie à la redevance. Lake Shore estime que lorsque la mine Timmins West aura atteint le stade de la pleine production, elle contribuera de 140 000 à 160 000 onces d'or par année.

Lake Shore poursuit l'exploration de ses cibles d'exploration les plus avancées, à savoir le projet Gold River Trend et la Zone 144. Le gisement Gold River renferme des ressources de plus de 1 million d'onces, et Lake Shore a annoncé des résultats de forage impressionnants au début de 2013 dans la Zone 144. Compte tenu de l'importance de ce bloc de terrains, Franco-Nevada prévoit que Lake Shore pourra ajouter aux réserves et aux ressources existantes.



Or – Australie

Duketon, Australie-Occidentale

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 2 % qui vise 267 819 hectares du projet lié à l'or Duketon, en Australie-Occidentale. Ce projet qu'exploite Regis comprend dix gisements parvenus à divers stades de développement. La redevance de Franco-Nevada vise la totalité des réserves minérales et des ressources minérales connues, exception faite d'une partie du gisement Eristoun. Selon les estimations de Regis, la redevance de Franco-Nevada couvre 89 % des réserves minérales d'Eristoun.

Moolart Well : Ce gisement est en production depuis août 2010. Moolart Well est doté d'une usine d'une capacité de 2,5 millions de tonnes par année (« tpa »), et Regis a prévu une production annuelle moyenne d'environ 90 000 onces sur une durée d'exploitation totale de la mine de six ans. Regis a indiqué qu'en 2012, la production s'était établie à 106 000 onces d'or.

Garden Well : Ce gisement est en production depuis septembre 2012. Garden Well est doté d'une usine d'une capacité de 4 millions de tpa, et la durée d'exploitation prévue de la mine est de neuf ans, à raison d'une production d'or annuelle moyenne de 180 000 onces. La production d'or de la première année devrait se situer entre 220 000 et 240 000 onces.

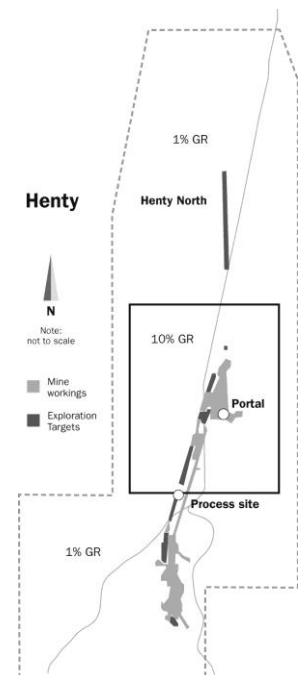
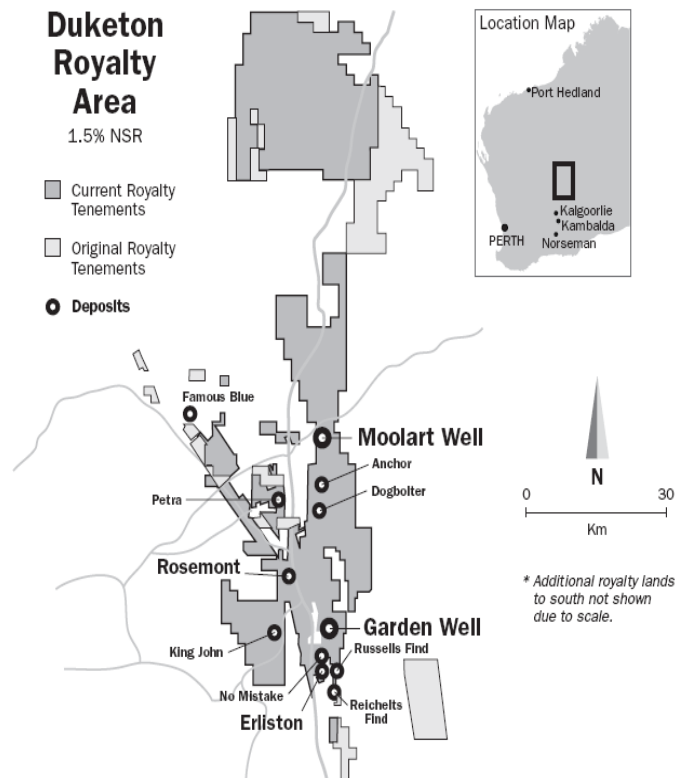
Rosemont : Regis a annoncé qu'elle entreprenait la construction d'installation de concassage, de broyage et de pompage d'une capacité de 1,5 million de tpa sur le site du projet Rosemont. Cette usine devrait produire du minerai concassé et broyé qui sera transporté par pipeline sous forme de pulpe jusqu'aux installations de traitement de Garden Well (situées à une distance de 10 kilomètres) afin d'y être traité selon le procédé de lixiviation au carbone. Les coûts de construction de l'usine de traitement et du pipeline devraient être de l'ordre de 40 à 45 millions de dollars AU. La production d'or à Rosemont devrait débuter au troisième trimestre de 2013 et augmenter graduellement par la suite jusqu'à la pleine production prévue de 80 000 onces d'or par année.

Eristoun : Regis a annoncé qu'elle était en mesure d'optimiser de nouveau l'étude sur les réserves à Eristoun pour tenir compte d'une distance de transport plus courte jusqu'à Garden Well, qui est situé à une distance de sept kilomètres, plutôt que le transport du minerai vers Moolart Well, qui se trouve à 45 kilomètres.

Henty, Tasmanie

Franco-Nevada détient une redevance brute (RB) de 10 % sur certains claims miniers et une redevance brute (RB) de 1 % sur le reste des claims miniers rattachés à la mine Henty Gold située dans la région nord-ouest de la Tasmanie et exploitée par Unity Mining Limited (« Unity »). La totalité de la production, des réserves minérales et des ressources minérales actuelles proviennent de terrains assujettis aux redevances de Franco-Nevada qui couvrent 1 458 hectares.

Henty est une petite mine d'or souterraine qui est exploitée de façon continue depuis 1996. Selon les rapports de Unity, la production historique de la mine s'élève à 1,3 million d'onces d'or. La mine a changé de mains plusieurs fois durant cette période. Les revenus ont augmenté au cours des dernières années en raison de l'accroissement de la proportion de la production qui est tirée des terrains assujettis à la redevance de 10 %. D'après les rapports de Unity, la production de Henty en 2012 s'est établie à 40 000 onces d'or. Même si Unity a indiqué qu'elle s'attend à ce que le taux de production augmente et se situe dans la fourchette de 45 000 à 55 000 onces d'or par année à l'avenir, Franco-Nevada prévoit que son revenu diminuera lorsqu'une part plus élevée de la production proviendra de la zone assujettie à la redevance de 1 %. La zone

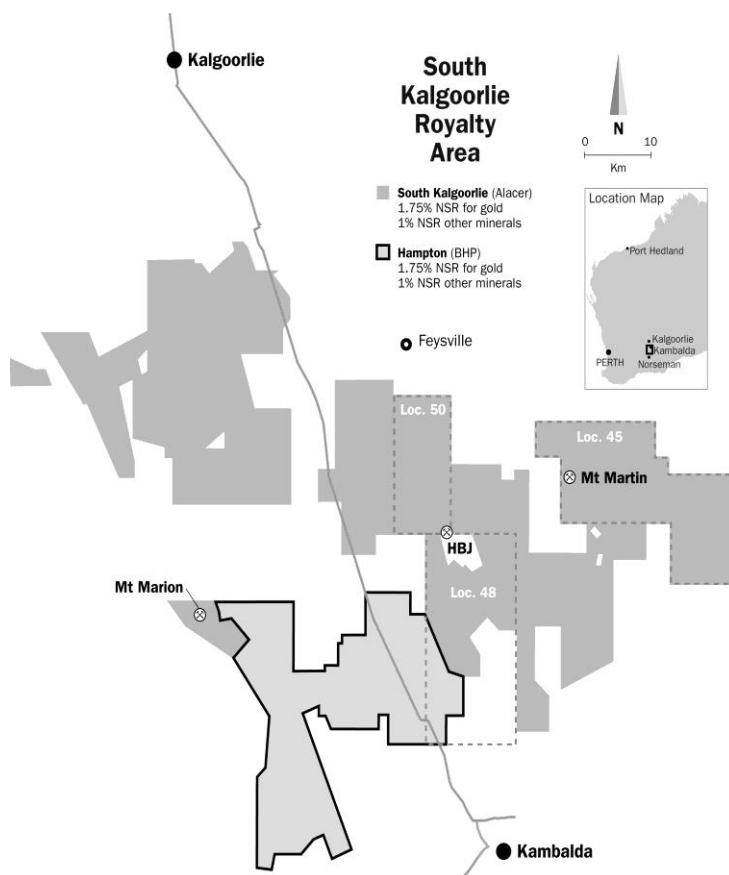


assujettie à la redevance de 1 % a représenté l'apport le plus important aux ajouts de ressources minérales au cours des dernières années.

South Kalgoorlie, Australie-Occidentale

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 1,75 % pour l'or et une redevance RNF de 1 % pour les autres minéraux sur des portions de l'exploitation South Kalgoorlie de Alacer Gold Corp. (« **Alacer** »). South Kalgoorlie est située 15 kilomètres au sud de Kalgoorlie, en Australie-Occidentale. Les droits de redevance de Franco-Nevada visent une superficie de 46 752 hectares dans la zone de South Kalgoorlie et comprennent les parties nord et centrale du gisement HBJ ainsi que la totalité des gisements Mt Marion et Mt Martin, comme l'illustre la figure ci-contre. Les parties nord et centrale du gisement HBJ sont situées dans la zone de tenure franche Location 50, dont Franco-Nevada est propriétaire et dont les droits miniers ont été cédés à bail à Alacer.

En 2011, Alacer a fait l'acquisition du gisement Mt Martin auprès du locataire antérieur et l'a intégré dans son exploitation South Kalgoorlie. Mt Martin est un petit gisement aurifère à ciel ouvert situé dix kilomètres à l'est de l'usine Jubilee d'Alacer. Avant cette acquisition, Alacer avait exploité le gisement Mt Martin aux termes d'une entente de sous-location qui a expiré en 2010. Franco-Nevada détient également une redevance RNF de 1,75 % pour l'or et une redevance RNF de 1 % pour les autres minéraux à Mt Martin. Le gisement Mt Martin est situé dans la zone de tenure franche Location 45, dont Franco-Nevada est propriétaire et dont les droits miniers ont été cédés à bail à Alacer.



Le minerai de South Kalgoorlie est traité à l'usine Jubilee d'une capacité de 1,2 million de tpa, qui traite également la quote-part d'Alacer dans le minerai extrait de la mine Frogs Leg, qui est située au nord-ouest et qui est exploitée en coentreprise. Alacer a indiqué que la production totale de South Kalgoorlie s'était établie à 94 000 onces d'or en 2012.

Au cours de 2012, Alacer a indiqué qu'elle n'entreprendrait pas le projet d'agrandissement de l'exploitation South Kalgoorlie comme elle l'avait annoncé antérieurement. En février 2013, Alacer a annoncé une convention visant la vente de sa participation dans la coentreprise Frogs Leg à La Mancha Resources Australia Pty Ltd. Alacer a également annoncé un plan de mine révisé pour cibler plusieurs mines à ciel ouvert dans le complexe minier SBS28 en 2013. Les gisements de la zone SBS28 ne se trouvent pas dans le secteur assujéti à la redevance de Franco-Nevada. Alacer a prévu un budget de 20 millions de dollars australiens pour les travaux d'exploration à South Kalgoorlie en 2013, y compris les cibles situées dans les zones Location 48 et Mt Marion, qui se trouvent sur les terrains assujéti à la redevance de 1 % à 1,75 % de Franco-Nevada.

Franco-Nevada détient également des redevances identiques à l'égard de la propriété Hampton illustrée dans la figure. Cette propriété, qui est classée comme un actif d'exploration, faisait partie de la propriété initialement assujéti à la redevance, mais BHP Billiton Limited en est devenue l'exploitante depuis.

Bronzewing, Australie-Occidentale

Le projet relatif à l'or Bronzewing est situé 80 kilomètres au nord-est de Leinster, en Australie-Occidentale, et comprend le groupe de mines Bronzewing et McClure, sur des terrains semi-contigus. La production à Bronzewing a commencé en 1994, et plusieurs exploitants s'y sont succédés. Les activités minières y ont été suspendues en février 2008 au moment de la mise sous séquestre de l'exploitant antérieur. Navigator a fait l'acquisition des actifs du projet en septembre 2009, et la production d'or y a repris en avril 2010. Historiquement, les activités d'extraction ont porté sur un certain nombre de gisements exploités à ciel ouvert et par voie souterraine. Navigator a entamé les activités d'extraction à la mine à ciel ouvert Cockburn en 2011. La fosse de Cockburn constitue actuellement la seule source de minerai pour l'usine Bronzewing d'une capacité de 2,5 millions de tpa et, comme l'a déclaré Navigator, cette fosse devrait être au cœur de l'activité minière au cours des prochaines années. Selon les rapports de Navigator, la production en 2012 s'est établie à 67 000 onces d'or.

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 2 % à l'égard du projet lié à l'or Bronzewing. En janvier 2012, Franco-Nevada a investi 4,5 millions de dollars australiens afin de faire passer le taux de sa redevance de 1 % à 2 % et d'étendre la zone assujettie à la redevance afin qu'elle comprenne l'ensemble des réserves minérales et des ressources minérales. De plus, la redevance de Franco-Nevada s'appliquera à toute la production traitée à l'usine de Bronzewing, sans égard à la provenance du minerai. La redevance de Franco-Nevada couvre une superficie estimative de 56 280 hectares du projet lié à l'or Bronzewing et couvre l'ensemble des réserves minérales et des ressources minérales connues.

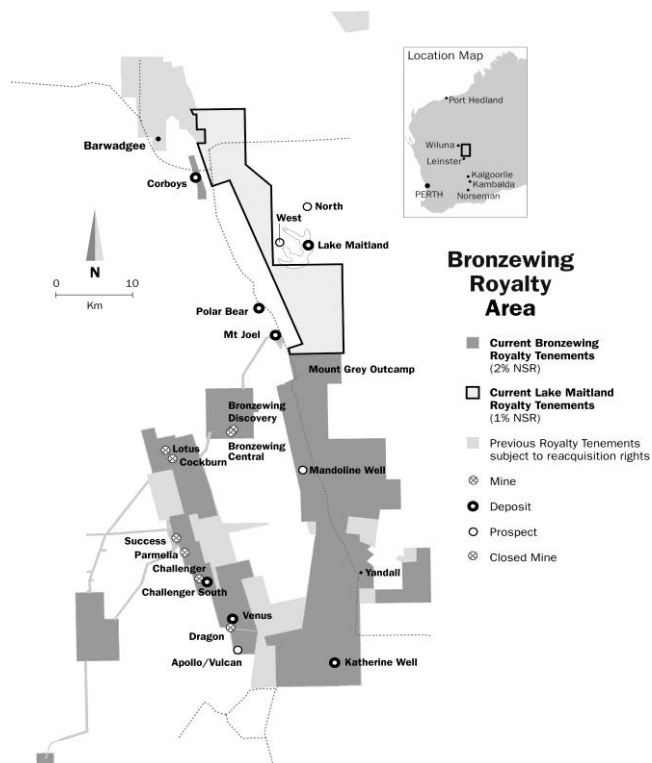
Or – Reste du monde

Cobre Panama, Panama

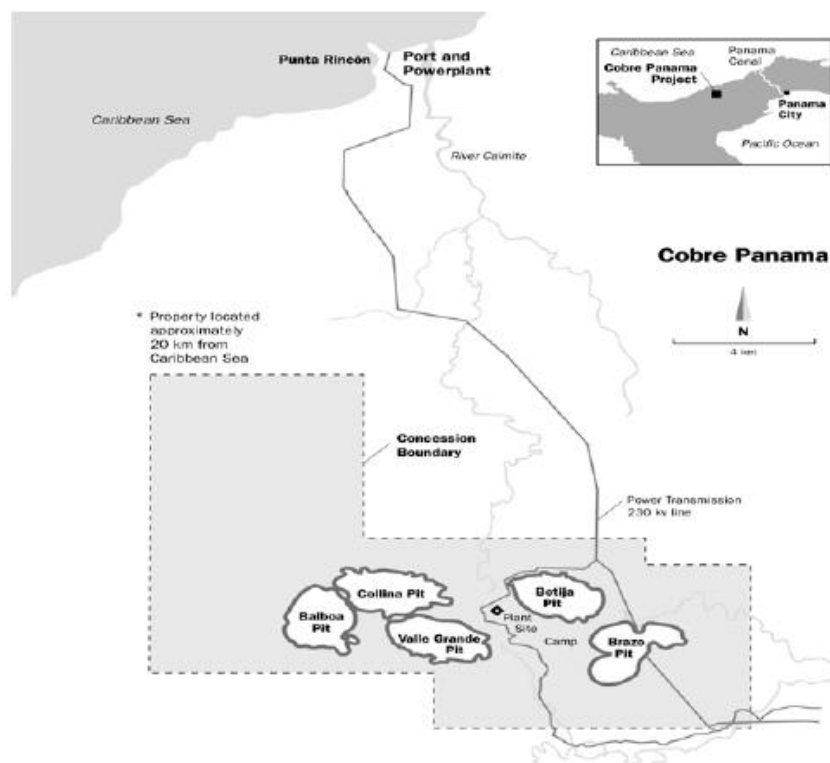
Franco-Nevada a conclu une convention avec Inmet en août 2012 à l'égard d'un flux lié aux métaux précieux pour le projet d'exploitation du cuivre de Cobre Panama, au Panama, l'un des gisements de cuivre-or-argent-molybdène les plus importants du monde, actuellement en voie d'aménagement. Aux termes de la convention relative à Cobre Panama, Franco-Nevada versera un dépôt de 1 milliard de dollars pour financer une partie des coûts en capital du projet Cobre Panama. Ce dépôt pourra être utilisé après que le financement d'Inmet aura atteint 1 milliard de dollars, et le provisionnement du dépôt sera réparti de façon proportionnelle selon un ratio de 1 pour 3 en fonction des contributions subséquentes d'Inmet, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 milliard de dollars. La quantité de métaux précieux devant être livrés aux termes du flux est indexée en fonction du cuivre contenu dans le concentré tiré de l'ensemble du projet et représente environ 86 % des métaux précieux payables attribuables à la participation de 80 % d'Inmet en fonction du plan de mine initial de 31 ans envisagé dans le rapport sommaire technique sur Cobre Panama daté du 6 mai 2012. Au-delà de la durée initiale prévue d'exploitation de la mine, les métaux précieux livrables aux termes du flux seront fondés sur un pourcentage fixe des métaux précieux contenus dans le concentré. Pour de plus amples renseignements sur la convention relative à Cobre Panama, voir la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Acquisition du flux lié aux métaux précieux de Cobre Panama ».

Après août 2012, les réserves et les ressources du projet ont été considérablement augmentées. Les réserves d'or ont augmenté de 2,2 millions d'onces, et les réserves d'argent se sont accrues de 27 millions d'onces, par suite de l'ajout des gisements Balboa, Brazo et Botija-Abajo. Les réserves minérales de Cobre Panama ont été estimées à l'aide d'un prix du cuivre de 2,25 \$ la livre, soit la même hypothèse de prix que celle qui avait été utilisée pour le cuivre en 2011. Dans l'hypothèse d'un prix de 3,00 \$ la livre de cuivre utilisée plus communément pour le tracé de fosse économique, Inmet estime que le tracé de fosse contiendrait des ressources minérales supplémentaires de 1,3 million d'onces d'or et de 26 millions d'onces d'argent.

Inmet estime que la durée d'exploitation prévue de la mine, qui était de 31 ans, a été prolongée à 40 ans en fonction de la mise à jour des réserves (selon l'hypothèse de prix initiale) et qu'une nouvelle prolongation demeure possible. Les forages sont en cours dans la zone cible suivante.



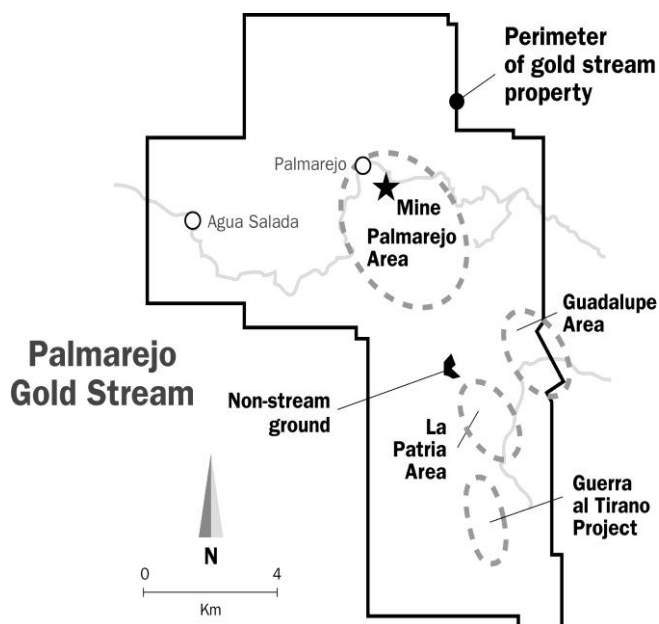
Le texte qui précède suppose qu'aucun changement important ne sera apporté au développement du projet Cobre Panama si l'offre publique d'achat de First Quantum visant Inmet est menée à terme.



Palmarejo, Mexique

En janvier 2009, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'un droit à un flux qui vise 50 % de la production d'or tirée de la mine Palmarejo, mine d'or et d'argent dont Cœur est propriétaire et exploitante et qui est située dans la province Chihuahua, au Mexique. Le projet comprend des fosses à ciel ouvert, une mine souterraine et des installations de traitement. La production a débuté en 2009 et, jusqu'à maintenant, s'est limitée aux gisements Palmarejo. Cœur a indiqué qu'elle ferait progresser le gisement Guadalupe situé dans le voisinage, éventuellement sous forme d'une mine souterraine, avec l'objectif d'en tirer une production initiale dès le troisième trimestre 2013.

Franco-Nevada reçoit 50 % de la production d'or tirée de la mine Palmarejo moyennant une contrepartie de 400 \$ l'once qui augmente de 1 % par année après le quatrième anniversaire suivant la clôture. Le nombre d'onces d'or attribuables correspond à la production réelle ou à un montant minimum de 50 000 onces par année, selon la quantité la plus élevée, jusqu'à ce que des paiements aient été versés sur 400 000 onces. À la fin de 2012, Cœur avait versé à Franco-Nevada un peu plus de 200 000 onces d'or sur le minimum de 400 000 onces. En 2013, Cœur s'attend à produire de 98 000 à 105 000 onces d'or.



Cœur détient une importante position foncière, et les travaux d'exploration se déroulent sur un certain nombre de cibles. Au 31 décembre 2012, les ressources d'or mesurées et indiquées s'étaient accrues de 370 % par rapport aux ressources mesurées et indiquées de 205 000 onces et de 964 000 onces établies au 31 décembre 2011. Les gains ont été réalisés dans le voisinage immédiat de la mine Palmarejo, puis dans le secteur de La Patria et de Guadalupe.

En 2013, une tranche de plus de 95 % d'un programme d'exploration de 15,8 millions de dollars devant avoir lieu au Mexique sera affectée au district de Palmarejo.

Pour de plus amples renseignements sur le projet Palmarejo, voir la rubrique « Renseignements miniers et techniques sur Palmarejo ».

MWS, Afrique du Sud

MWS est une exploitation de récupération de résidus aurifères et uranifères située à proximité de Stilfontein, environ 160 kilomètres à l'ouest de Johannesburg, en Afrique du Sud. Cette exploitation effectue des activités de traitement dans de multiples haldes de résidus dans la région à l'aide de trois modules de production, dont le dernier a été mis en service en 2011. Cette exploitation comprend également une installation moderne de stockage des résidus située à environ 15 kilomètres des modules de l'usine de traitement de l'or où les résidus des usines de traitement sont déposés.

Franco-Nevada a le droit d'acheter 25 % de l'or produit dans les haldes de MWS moyennant des paiements continus correspondant à 400 \$ l'once d'or payable (sous réserve d'un rajustement de 1 % lié à l'inflation après quatre ans) et au prix du marché de l'or alors en vigueur, selon le moins élevé des deux. Franco-Nevada a acquis sa participation dans MWS par suite de l'acquisition de Gold Wheaton qu'elle a effectuée en mars 2011.

AngloGold Ashanti a fait l'acquisition de cette exploitation auprès de First Uranium Corporation en juillet 2012. Franco-Nevada a le droit de recevoir 25 % de tout l'or produit à l'usine de MWS, y compris l'or issu du traitement des résidus d'Anglo Gold Ashanti, jusqu'à ce que Franco-Nevada ait reçu 312 500 onces d'or, à compter du 1^{er} janvier 2012. En 2012, Franco-Nevada a reçu 19 800 onces d'or.

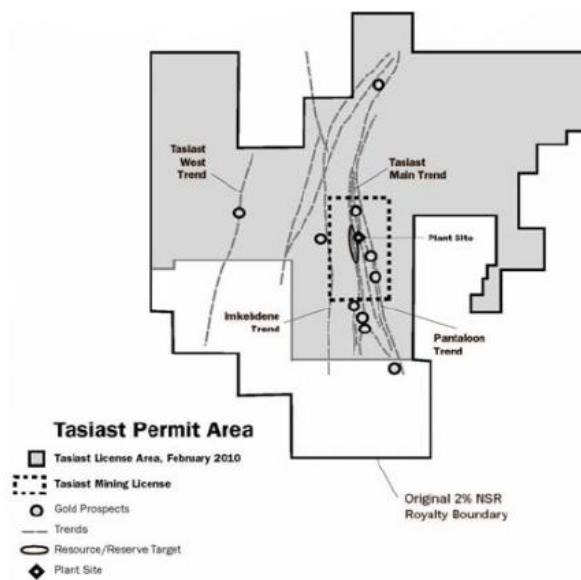


Tasiast, Mauritanie

Franco-Nevada détient une redevance RNF de 2 % à l'égard du projet Tasiast dont Kinross est l'exploitante. La redevance visait initialement trois vastes zones de permis situées en Mauritanie, en Afrique de l'Ouest, dont la plus connue est Tasiast, dont la superficie assujettie à des permis d'exploitation est actuellement de 312 km² et dont la superficie totale assujettie à des permis d'exploration est de 3 118 km², selon les rapports publiés. La redevance de Franco-Nevada est devenue payable lorsque la production cumulative a franchi le cap de 600 000 onces d'or, seuil qui a été atteint au troisième trimestre de 2011. En 2012, Tasiast a produit 185 000 onces d'or.

Kinross a acquis le contrôle de Tasiast en septembre 2010 en faisant l'acquisition de Red Back Mining Inc. Kinross prévoit réaliser une étude de pré faisabilité à l'égard de la construction d'installations de lixiviation au carbone de taille intermédiaire, dont la capacité serait de l'ordre de 30 t/j, en 2013. Kinross a décidé de ne pas entreprendre de nouvelles études ni mettre en œuvre un projet annoncé antérieurement à l'égard de la construction d'une usine de 60 000 t/j.

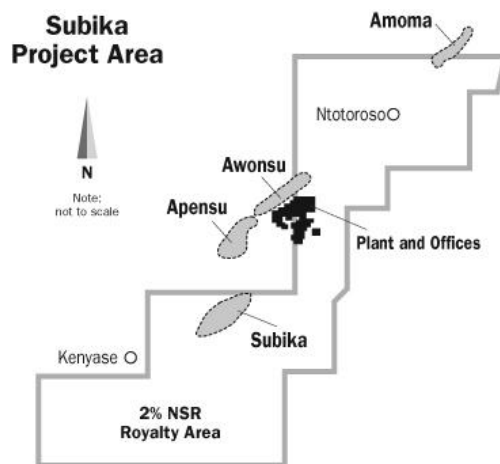
Des forages sur environ 330 000 mètres ont été effectués à Tasiast en 2012, dont la plupart (environ 275 000 mètres) visaient des cibles situées à l'extérieur de l'emprise de 8 kilomètres du gisement Tasiast. Les forages d'exploration effectués récemment sur deux cibles de forage d'extension à l'extérieur de l'emprise des ressources actuelles de Tasiast ont confirmé la présence de veines étroites à teneur élevée.



Subika, Ghana

Vers la fin de 2009 et au début de 2010, Franco-Nevada a acquis une redevance RNF de 2 % visant une superficie de 78 km² qui englobe le gisement Subika, à l'extrémité sud de la mine Ahafo de Newmont, au Ghana (illustrée dans la figure ci-contre). On croit que la redevance de Franco-Nevada couvre la plus grande partie, voire la totalité, de la mine à ciel ouvert Subika ainsi que la plus grande partie de la minéralisation souterraine de Subika définie jusqu'à maintenant.

Cette redevance est payable après la production de 1 200 000 onces d'or sur la propriété visée par la redevance. Ce seuil a été atteint au troisième trimestre de 2012. Franco-Nevada estime que la production sur les terrains assujettis à la redevance augmentera considérablement au cours des prochaines années lorsque débutera la production tirée de l'agrandissement de la mine souterraine et de la mine à ciel ouvert de Subika. Newmont a indiqué que la production d'or de l'ensemble de la mine Ahafo pour 2012 s'établissait à 561 000 onces d'or, et elle estime que la production devrait se situer entre 525 000 et 575 000 onces d'or pour 2013.

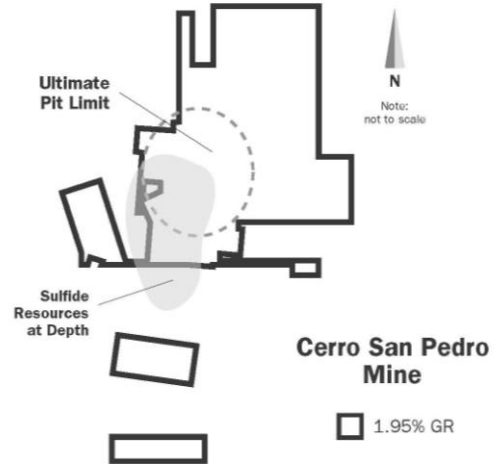


À la conférence Indaba de 2013, Newmont a indiqué que la mise en service de l'agrandissement de l'usine d'Ahafo était prévue pour 2015 et qu'elle pourrait accélérer la production de quelque 150 000 à 160 000 onces d'or d'ici 2016. Newmont a indiqué qu'il existait un potentiel considérable à plus long terme d'extraction souterraine à Subika.

Cerro San Pedro, Mexique

Franco-Nevada détient une redevance RB de 1,95 % qui vise la plus grande partie de la minéralisation connue sur le projet Cerro San Pedro qu'exploite New Gold. Cerro San Pedro est située à proximité de San Luis Potosi, dans le centre du Mexique. Cette propriété est une mine d'or et d'argent à ciel ouvert qui est dotée d'installations de lixiviation en tas pour le minerai tout-venant et qui comprend 36 concessions minières et d'exploration qui s'étendent sur 78 km² dans le district minier historique de Cerro San Pedro.

New Gold a indiqué que la production de Cerro San Pedro en 2012 avait été de 138 000 onces d'or et de 1 939 000 onces d'argent. Pour 2013, New Gold s'attend à ce que la production d'or s'établisse entre 140 000 et 150 000 onces, tandis que la production d'argent devrait diminuer en raison du traitement prévu de teneurs inférieures en argent par suite du jalonnement des activités de la mine. La production d'argent devrait se situer entre 1 400 000 et 1 600 000 onces en 2013.

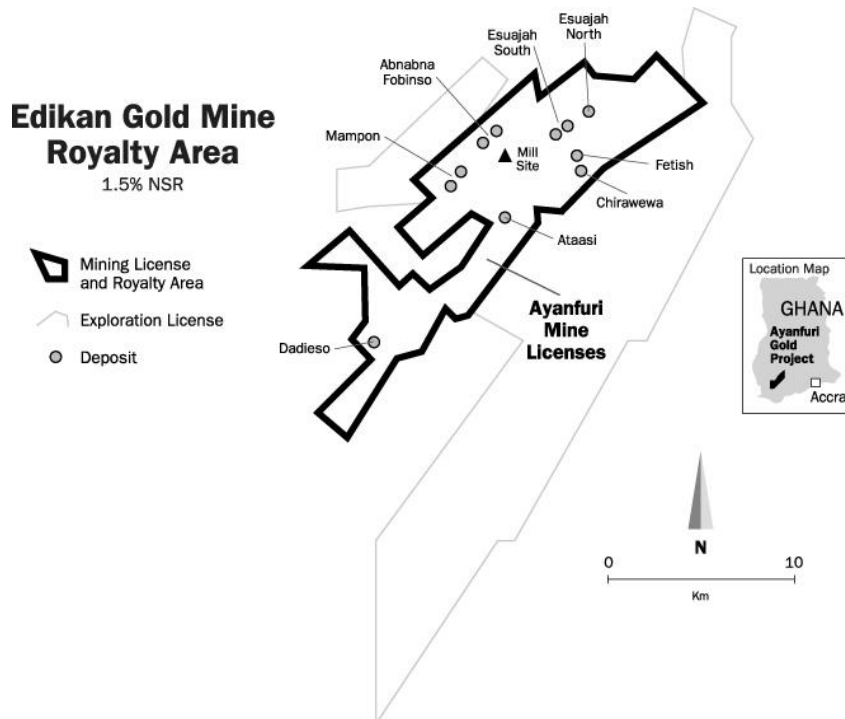


Edikan, Ghana

En 2011, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une redevance RNF d'un taux réel de 1,5 % à l'égard de la mine d'or Edikan de Perseus, au Ghana. Perseus détient des terrains de 650 km² centrés sur la ceinture aurifère Ashanti, dont deux baux minières clés aux fins de la production initiale.

Perseus a annoncé que la première production d'or avait été réalisée le 21 août 2011 et que la mine avait été mise en production commerciale le 1^{er} janvier 2012. Edikan a connu des problèmes de démarrage, et la production n'a pas atteint les niveaux attendus. Comme elle a réglé les problèmes mécaniques à cette exploitation, Perseus s'attend à ce que la production d'or soit conforme aux prévisions en 2013. Perseus prévoit une production d'or comprise entre 209 000 et 229 000 onces d'or en 2013 et met à jour les plans de production à plus long terme dans le but d'accroître la valeur actualisée nette de la propriété Edikan. Perseus avait déclaré auparavant que la production devrait passer à 290 000 onces d'or.

Perseus détient un vaste ensemble de terrains qui est situé à proximité de l'importante mine Obuasi d'AngloGold Ashanti. Perseus prévoit effectuer des travaux de forage et d'exploration de grande envergure sur la propriété au cours des années à venir, à mesure qu'elle délaisse les activités de construction et d'exploitation.



Cooke 4, Afrique du sud

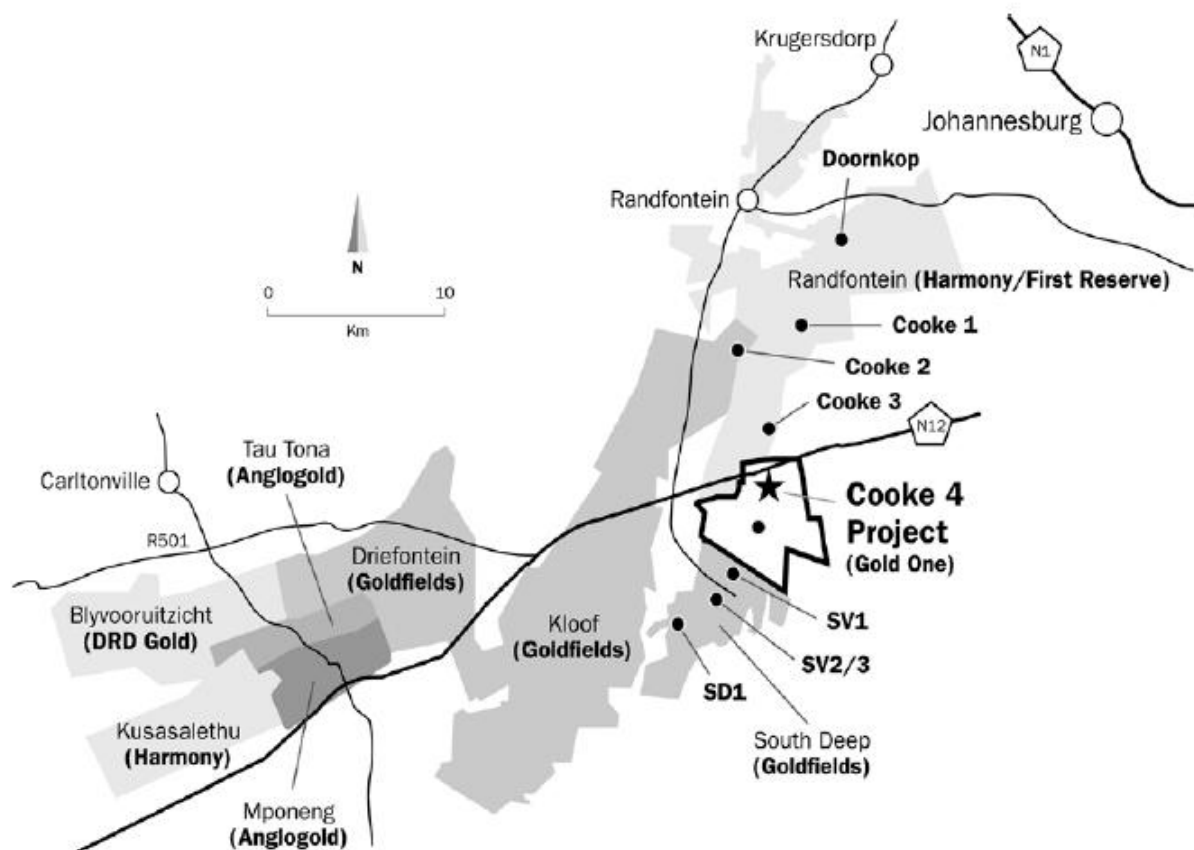
Cooke 4, qui était auparavant appelée mine d'or Western Areas ou Ezulwini, est une mine souterraine située à proximité de la ville de Westonaria, environ 40 kilomètres à l'ouest de Johannesburg, en Afrique du Sud. Cette mine a été réouverte en 2008. Les installations comprennent des puits d'accès aux horizons de filons minéralisés Upper Elsberg et Middle Elsberg, des infrastructures connexes et des usines en surface de traitement de l'or et de l'uranium d'une capacité de 200 000 tonnes par mois (« tpm ») et de 100 000 tpm respectivement.

Franco Nevada, par suite de son acquisition de Gold Wheaton, a le droit d'acheter 7 % de la production d'or tirée des minerais de la mine Cooke 4 en contrepartie d'un montant de 400 \$ l'once d'or payable (sous réserve d'un rajustement de 1 % lié à l'inflation après quatre ans) ou au prix du marché de l'or alors en vigueur, selon le montant le moins élevé.

Gold One International Limited (« **Gold One** ») a acheté cette exploitation auprès de First Uranium Corporation en 2012. L'exploitation de Cooke 4 est contiguë à l'exploitation souterraine de Cooke et à l'exploitation de surface de Randfontein de Gold one, ce qui permet le partage de services entre les installations Cooke 4 et Cooke 1 à 3 et entraîne une réduction des coûts d'exploitation.

Franco Nevada prévoit continuer de recevoir son flux lié à l'or de 7 % à l'égard de l'or produit sur le bail minier Cooke 4. Franco Nevada a été informée du fait que Gold One envisage la possibilité de traiter à l'usine de Cooke 4 du minerai provenant de son exploitation Cooke située à proximité. Bien que ce minerai ne soit pas assujéti au flux lié à l'or de Franco Nevada, il pourrait améliorer les paramètres économiques globaux de l'exploitation de Cooke 4.

En 2012, 2 000 onces d'or ont été livrées pour le compte de Franco-Nevada aux termes de la convention relative au flux de Cooke 4.



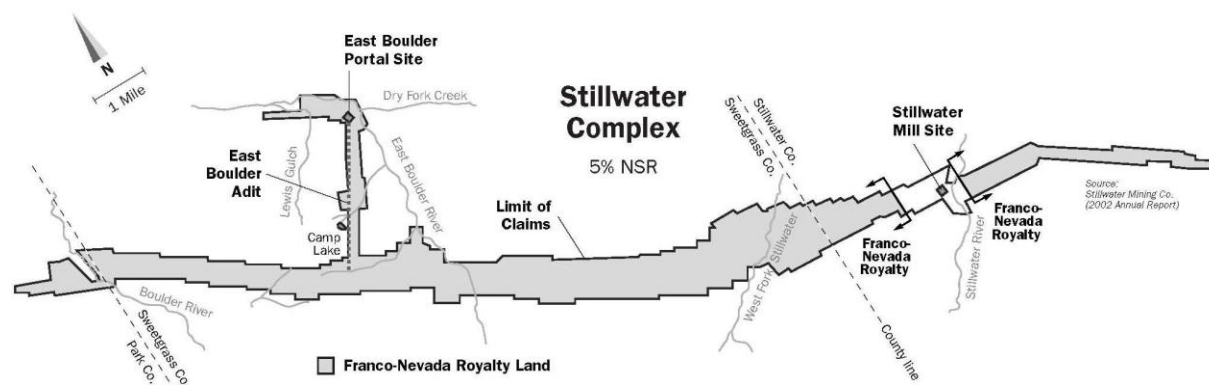
Actifs liés aux MGP

Stillwater, Montana

Stillwater Mining Company (« **Stillwater** ») est propriétaire et exploitante de la mine Stillwater et de la mine East Boulder, au Montana. La production a commencé en 1986 à la mine Stillwater et en 2002 à la mine East Boulder (collectivement, le « **complexe Stillwater** »). Franco-Nevada détient une redevance RNF de 5 % sur tous les métaux récupérables sur le plan commercial tirés de 813 des 995 claims visant le complexe Stillwater. Le montant de la redevance est diminué des déductions autorisées pour « traitement futur », qui ont varié en moyenne entre 10 et 12 % du revenu au cours des dernières années.

Selon les estimations de Franco-Nevada, la redevance RNF de Franco-Nevada vise de 80 % à 85 % des réserves minérales et des ressources minérales de Stillwater et 100 % des réserves minérales et des ressources minérales de East Boulder. Historiquement, étant donné que la production était axée sur des chantiers d'abattage à proximité du puits dans la mine Stillwater, la production provenait de façon disproportionnée de terrains non assujettis à la redevance de Franco-Nevada. Toutefois, au cours des dernières années, le pourcentage de la production du complexe Stillwater assujettie à la redevance de Franco-Nevada s'est accru et s'est établi en moyenne à environ 85 % depuis 2005.

Selon les rapports de Stillwater, la production de la mine en 2012 s'est établie à 514 000 onces de MGP, ce qui est supérieur à l'indication de production de 500 000 onces de MGP qu'avait donnée Stillwater. Pour 2013, Stillwater prévoit une production d'environ 500 000 onces de MGP au complexe Stillwater. Pour les prévisions au-delà de 2013, Stillwater s'attend à tirer une première production du projet Graham Creek à la mine East Boulder vers la fin de 2014. En outre, Stillwater entreprend le développement du projet Far West, une nouvelle zone d'extraction non développée, à l'intérieur de la mine Stillwater, qui comporte des teneurs de minerai attrayantes. Prévoyant que Graham Creek et Far West seront toutes deux en production en 2017, Stillwater estime que la production de MGP tirée de l'exploitation au Montana devrait totaliser environ 575 000 onces.



Sudbury (MGP), Ontario

Franco-Nevada a acquis trois flux liés aux métaux précieux dans le bassin de Sudbury, en Ontario, lorsqu'elle a fait l'acquisition de Gold Wheaton le 14 mars 2011. Franco-Nevada a le droit d'acheter 50 % des métaux précieux contenus dans le minerai tiré de l'éponte inférieure des trois mines distinctes situées dans le bassin de Sudbury, en Ontario, en contrepartie de 400 \$ par once d'équivalent en or (sous réserve d'un rajustement annuel de 1 % pour l'inflation). Au moment de l'acquisition des flux par Franco-Nevada, les mines étaient exploitées par Quadra FNX que KGHM a acquises en mars 2012.

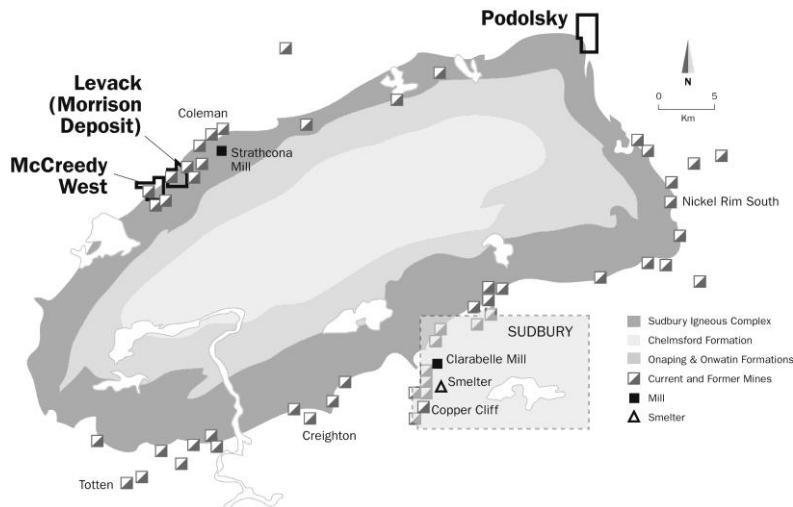
Ces trois mines sont la mine Levack (gisement Morrison), la mine Podolsky et McCreedy West. Les gisements de l'éponte inférieure sont surtout riches en palladium puis en platine et en or. Les revenus liés aux MGP sont présentés séparément des revenus liés à l'or. KGHM ne possède pas d'installation de traitement à Sudbury et vend le minerai à des tiers aux fins de traitement. Le flux est calculé en fonction des métaux précieux contenus dans le minerai livré, plutôt qu'en fonction des métaux payables, comme c'est le cas dans bon nombre d'ententes relatives à des redevances et à des flux.

Levack (gisement Morrison) : L'entente relative aux flux vise le gisement Levack (gisement Morrison), qui est en production depuis 2007. Vers la fin de 2011, Quadra FNX et Xstrata Nickel (« **Xstrata** ») ont conclu une entente qui permettait à Quadra FNX d'utiliser l'infrastructure souterraine de la mine Craig de Xstrata. KGHM prévoit que

l'utilisation de l'infrastructure de la mine Craig rehaussera considérablement la souplesse de l'exploitation et lui fournira des possibilités d'accès supplémentaires aux couches à teneur élevée du gisement Morrison situées en profondeur aux fins de l'extraction et des forages.

Mine McCreedy West : L'entente relative à un flux vise la PM et 700 gisements à la mine McCreedy West qui est en production depuis 2003. Au cours du troisième trimestre de 2011, McCreedy West a cessé d'extraire des minerais riches en cuivre et en métaux précieux pour se concentrer sur l'extraction de minerais nickélicifères de contact.

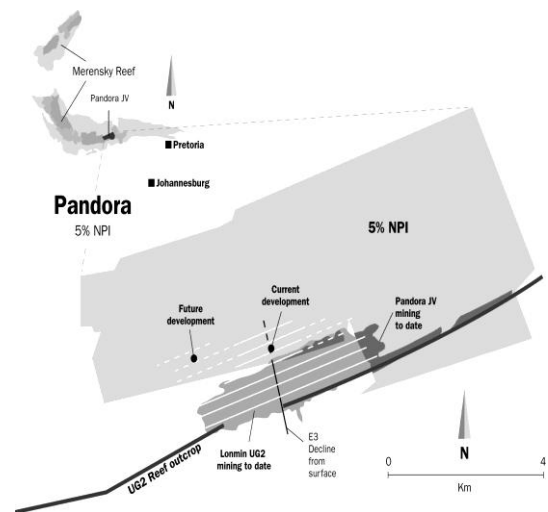
Mine Podolsky : L'entente relative à un flux vise les gisements 2000 et North à la mine Podolsky qui est en exploitation depuis 2008. L'exploitant a indiqué qu'il projetait de mettre Podolsky en mode de surveillance et de maintien lorsque les réserves minérales existantes du gisement 2000 auront été extraites, ce qui est prévu pour la fin du premier trimestre de 2013.



Pandora, Afrique du Sud

La propriété Pandora fait l'objet d'une coentreprise conclue entre Anglo American Platinum Limited (« **Angloplat** »), Lonmin Plc (« **Lonmin** »), Bapo-Ba-Mogale Mining Company et Mvelaphanda Resources. Elle fait partie du complexe Bushveld et est située à environ 40 kilomètres à l'est de la ville de Rustenburg, en Afrique du Sud.

Franco-Nevada détient une redevance PPN de 5 % à l'égard de Pandora. La redevance prévoit également des paiements de RMA de 100 000 ZAR (environ 12 200 \$). La production à Pandora en 2012 a été lourdement touchée par des troubles ouvriers à l'exploitation Marikana de Lonmin au deuxième trimestre de 2012, mais depuis, l'exploitation normale a repris à Pandora. Les ressources minérales estimées à Pandora ont considérablement augmenté en 2012 après l'exécution d'un vaste programme de forage en 2011 et d'un certain nombre de programmes de forage de moindre envergure effectués depuis 2008. Selon Lonmin, les ressources minérales mesurées et indiquées ont augmenté (sur une base de 100 %) pour atteindre 24,9 millions d'onces de 3EGP+Au au 30 septembre 2012, comparativement à 8,6 millions d'onces de 3EGP+Au au 30 septembre 2011.



Il s'agit d'une mine souterraine qui exploite l'horizon UG2, auquel on a accès par une descenderie aménagée depuis la surface. Le minerai est vendu à Lonmin aux fins d'un traitement supplémentaire. Un projet d'approfondissement de puits est en cours afin de donner accès à d'autres niveaux de production situés en profondeur, et on prévoit que le centre de gravité des activités futures d'extraction se déplacera vers des terrains assujettis à la redevance PPN de 5 % de Franco-Nevada lorsque ce projet sera achevé. Les exploitants ont indiqué que la production de 2012 totalisait 62 000 onces de MGP.

Actifs liés à d'autres minéraux

Mt Keith, Australie-Occidentale

Franco-Nevada détient une redevance RB de 0,375 % et une redevance PPN de 0,25 % sur des terrains qui comprennent la mine de nickel Mt Keith en Australie-Occidentale, à 460 kilomètres au nord de Kalgoorlie. BHP Billiton Limited (« **BHP Billiton** ») est l'exploitante de Mt Keith. Franco-Nevada a fait l'acquisition de la redevance RB de 0,375 % en 2009. Mt Keith est une mine à ciel ouvert qui exploite un corps minéralisé de sulfure disséminé à faible teneur. Le taux d'exploitation minière à Mt Keith est d'environ 40 millions de mètres cubes en place (« **mcp** ») par année. Le débit d'alimentation du minerai au concentrateur est d'environ 11,5 millions de tpa, et le taux de récupération est de 68 %. La capacité de production est de 35 000 à 40 000 tpa de concentré de nickel, d'une teneur approximative de 20 % en nickel. L'exploitation minière a commencé en 1993, et le premier concentré de nickel a été produit en 1994. Dans son rapport annuel daté du 30 juin 2012, BHP Billiton a indiqué que la durée estimative de la mine Mt Keith était de treize ans.

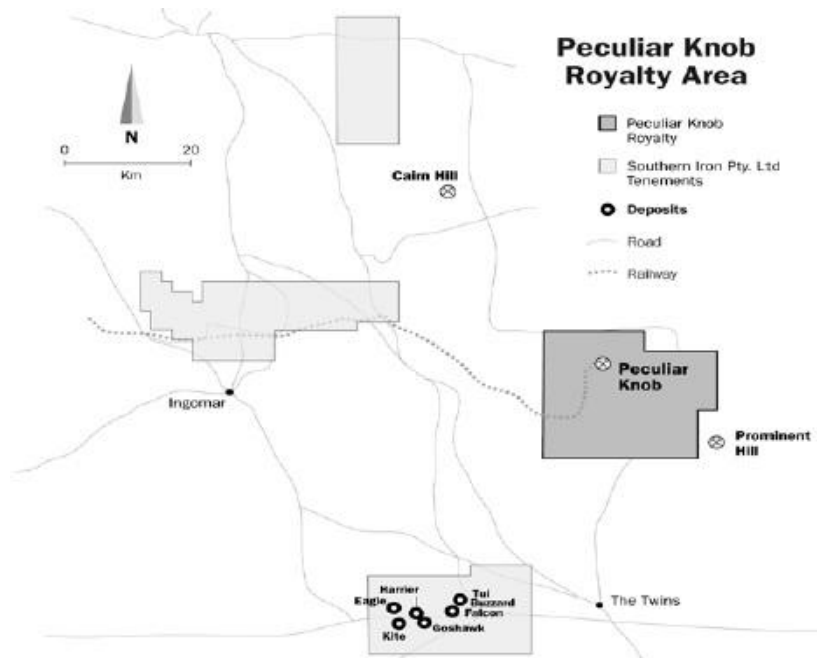
Durant les années d'exploitation de la mine, on a empilé à Mt Keith une quantité considérable de minerai d'une teneur élevée en talc. En décembre 2011, un projet de reprise de la conception lié au talc a été mis en service, ce qui permet au concentrateur de Mt Keith de tirer la pleine valeur du traitement de minerai riche en talc. En février 2012, le taux d'exploitation devait être réduit à Mt Keith et le minerai empilé devait être utilisé pour la production de concentré de nickel, ce qui devait maintenir la production à peu près au niveau actuel.

Peculiar Knob, Australie-Méridionale

Franco-Nevada détient une redevance par tonne variable sur le gisement de fer Peculiar Knob situé au nord-ouest de Prominent Hill, en Australie-Méridionale. Le taux de la redevance est de 0,5985 \$ AU, multiplié par le pourcentage de contenu en minerai de fer dans le minerai expédié et est rajusté afin de tenir compte de la fluctuation du prix indexé du minerai de fer par rapport à une date de référence, soit le 4 décembre 2003. Aux prix actuels, Franco-Nevada estime que cette redevance est comparable à une redevance brute de 2 %. Le droit de redevance de Franco-Nevada vise 251 hectares et comprend la totalité des réserves minérales et des ressources minérales connues du gisement de minerai de fer de Peculiar Knob.

Le développement de Peculiar Knob était très avancé en octobre 2011, lorsque Arrium Limited (« **Arrium** ») a acheté le projet et y a investi 83 millions de dollars australiens pour mener à terme le projet. Le 10 octobre 2012, Arrium a annoncé sa première vente de minerai provenant de Peculiar Knob et, le 24 décembre 2012, Arrium a annoncé la première expédition de minerai par l'entremise du port de Whyalla. Le 19 février 2013, Arrium a indiqué que la production de Peculiar Knob pour 2012 s'établissait à 1 130 000 tonnes de minerai extrait, à 273 000 tonnes de minerai traité et à 126 000 tonnes de minerai expédié. Les redevances sont versées trimestriellement sur le minerai de fer traité.

Au cours de 2012, Arrium a poursuivi les travaux d'agrandissement du port de Whyalla afin d'en faire passer la capacité de 6 millions de tpa à 13 millions de tpa. L'agrandissement du port de Whyalla devrait être achevé au milieu de 2013 moyennant un coût total de 200 millions de dollars australiens. Les dépenses d'Arrium totalisaient 154 millions de dollars australiens au 31 décembre 2012. Lorsque ces travaux seront achevés, Arrium a l'intention de porter le taux de production de Peculiar Knob à 3,6 millions de tpa.



Actifs d'exploration

Au 19 mars 2013, Franco-Nevada détenait des participations dans 137 propriétés minières au stade de l'exploration. Classés par produits, ces actifs comprennent 115 actifs d'exploration liés à l'or, deux actifs d'exploration liés aux MGP et 20 actifs d'exploration liés à d'autres minéraux. Les actifs d'exploration sont de nature spéculative, et il est improbable que Franco-Nevada en tire des revenus au cours des cinq prochaines années. Bien que certains de ces actifs soient associés à des propriétés comportant une production, des réserves minérales ou des ressources minérales, les participations de Franco-Nevada dans des propriétés à l'étape de l'exploration se trouveraient, selon les estimations, à l'extérieur des ressources minérales connues ou nécessitent des ajouts aux réserves minérales ou aux ressources minérales pour devenir économiques. Une bonne partie des propriétés sont inactives, et il se pourrait qu'aucune autre activité ne s'y déroule. Certaines des propriétés se trouvent à proximité des projets en production ou des projets avancés dont il est question ci-dessus. Franco-Nevada n'a pas visité ni audité sa liste complète d'actifs d'exploration et s'est fiée aux rapports des exploitants, à l'information publique et aux recherches de titres pour trouver les propriétés qui sont en règle. Il se peut que certaines propriétés soient devenues déchuës. Les actifs d'exploration qui ont été reclassés au cours du dernier exercice comme des actifs productifs ou des actifs avancés sont Sterling, au Nevada (actif productif), Butcher Well, Edna May (Westonia) et Moyagee (Wyooda Thango), en Australie-Occidentale (actifs avancés).

Le tableau suivant constitue une liste des actifs d'exploration de Franco-Nevada au 19 mars 2013. Les actifs dont la durée ou le bail a expiré ont été radiés et ne sont pas énumérés. En 2012, aucun actif d'exploration minière n'a été radié.

Actifs d'exploration au 19 mars 2013

	Actif	Exploitant	Droit et pourcentage ⁽¹⁾
CANADA	Eskay Creek, Colombie-Britannique	Société aurifère Barrick	RNF 1 % (Au, Ag, Pb)
	Myrtle Proserpine, Colombie-Britannique	Barkerville Gold Mines Ltd.	RNF 3 % (tous les minéraux)
	Tide, Colombie-Britannique	0945473 B.C. Ltd.	RNF 1,5 % (tous les minéraux)
	Trout Lake (MAX Moly Mine), Colombie-Britannique	Roca Mines Inc. (Forty Two Metals Inc.)	RNF 2,5 % (tous les minéraux)
	Monument Bay, Manitoba	Mega Precious Metals Inc.	RNF 2 à 3 % (Au)
	Oxford Lake, Manitoba	Alto Ventures Ltd.	RNF 1,5 à 2,5 % (tous les minéraux)
	Clan Lake (Sito Lake), Territoires du Nord-Ouest	Tyhee Gold Corp.	RNF 2 à 3 % (tous les minéraux)
	Redstone (Coates Lake), Territoires du Nord-Ouest	Copper North Mining Corp.	RNF 3 à 4 % (Cu, Ag)
	Butler and Sanderson (Diagnos), Ontario	MacDonald Mines Exploration Ltd.	Droit de préemption à l'égard de la redevance Diagnos (diamants/métaux de base)
	Catharine 1, Ontario	Katrine Exploration and Development Inc.	1/3 d'une redevance RNF de 2 à 3 % (tous les minéraux)
	Catharine 4, Ontario	Katrine Exploration and Development Inc.	RNF 2 à 3 % (tous les minéraux)
	Detour (Mikwam), Ontario & Québec	Alpha Minerals Inc.	RNF 0,4824 % (tous les minéraux)
	Golden Highway (Aquarius), Ontario	St Andrew Goldfields Ltd.	RNF 1 à 2 % (tous les minéraux)
	Golden Highway (Central Timmins), Ontario	St Andrew Goldfields Ltd.	RNF 0 à 1 % (tous les minéraux)
	Golden Highway (Stock), Ontario	Brigus Gold Corp.	RNF 1 % (tous les minéraux)
	Golden Highway (Stoughton), Ontario	Harte Gold Corp.	RNF 0,5 à 2,5 % (Au)
	Golden Highway (Taylor), Ontario	St Andrew Goldfields Ltd.	RNF 1 % (tous les minéraux)
	Hemlo (JOA), Ontario	Beaufield Resources Inc. (option Jiminex)	RNF 0,5 à 1 % (Au)
	Kerrs Leases, Ontario	Sheltered Oak Resources Corp.	RNF 1 à 2 % (Au)
	Kirkland Lake (KLG RNF 2 %), Ontario	Kirkland Lake Gold Inc.	RNF 2 % (Au)
	Kirkland Lake (KLG RNF 2 à 3 %), Ontario	Kirkland Lake Gold Inc.	RNF 2 à 3 % (Au)
	Kirkland Lake (Osisko RNF 2 %), Ontario	Corporation Minière Osisko	RNF 2 % (Au)
	Marathon PGM (Par Lake), Ontario	Stillwater Canada Inc.	RNF 2 % (Pt, Pd)
	Newman-Heyson (Madsen), Ontario	Sabina Gold & Silver Corp.	RNF 1,5 à 2 % (tous les minéraux)
	Newman-Todd, Ontario	Redstar Gold Corp.	RNF 1,5 à 2 % (Au)
	Red Lake (Skinner), Ontario	Sabina Gold & Silver Corp.	RNF 1 % (tous les minéraux)

	Actif	Exploitant	Droit et pourcentage ⁽¹⁾
	Shining Tree (Creso), Ontario	Creso Exploration Inc.	Option visant l'acquisition d'une redevance RNF de 2 % (tous les minéraux)
	Shining Tree (Knight), Ontario	Bear Paw Resources Inc.	RNF 2 à 3 % (Au)
	Timmins (Cripple Creek), Ontario	Richmont Mines Inc.	RNF 1,05 à 1,75 % (Au)
	Timmins (Project 81), Ontario	Noble Mineral Exploration Inc.	Option visant l'acquisition d'une redevance RNF de 2,25 % (Au, autres minéraux)
	Timmins (Sewell), Ontario	Richmont Mines Inc.	RNF 1,5 à 2,5 % (Au)
	Timmins (West Porcupine), Ontario	Trillium North Minerals Ltd.	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Timmins (Whitney 1), Ontario	John Prochnau	RNF 2,5 % (tous les minéraux)
	Timmins (Whitney 2), Ontario	Goldcorp Inc.	RNF 2,5 % (tous les minéraux)
	Windarra (East Property), Ontario	Wesdome Gold Mines/Windarra Minerals	RNF 0,5 % (tous les minéraux)
	Cadillac-Sphinx, Québec	Agnico-Eagle Mines Limited	RNF 1,5 % (tous les minéraux)
	Casa Berardi (Caribou-Estrees), Québec	IAMGOLD/Cogitore Resources	RNF 1,275 à 2,125 % (Au)
	Casa Berardi (Dieppe), Québec	Agnico-Eagle Mines Limited	RNF 2 à 3 % (Au)
	Destiny (Rochebaucourt), Québec	Alto Ventures Ltd.	RNF 3 % (tous les minéraux)
	Eastmain, Québec	Eastmain Mines Inc.	RNF 1 à 1,15 % sur une tranche initiale de 250 000 onces (Au)
	Galinee, Québec	Nyrstar NV	RNF 1,5 à 2 % (Au)
	Radisson, Québec	Eastmain Resources Inc.	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Brewery Creek, Yukon	Alexco Resource/Golden Predator	10 à 40 \$/oz; plafonné à 300 000 \$ (Au)
	Wernecke, Yukon	Newmont Mining Corporation	RNF 1,2 % (tous les minéraux)
ÉTATS-UNIS	Zeolites, Arizona	Zeox Corporation	1,50 \$/tonne plus indexation (argile)
	Castle Mountain, Californie	Telegraph Gold Corp.	RNF 1 %, 4 %, 5 % (Au)
	Darwin, Californie	Project Darwin LLC	RNF 5 % et autres (Au, etc.)
	Santa Rosa, Californie	Sungro Minerals Inc.	RNF 2 %, plafonnée à 2 \$M (Au, Ag, Zn, Cu, Pb)
	Shoshone, Californie	Kenneth Henry, Tom Ver Hoef, Amargosa	RNF 2 % (Au, Ag, Zn)
	Cripple Creek, Colorado	Hondo Minerals, Inc.	RNF 3 % (Au, Ag)
	Corbin Wickes, Montana	Elkhorn Goldfields LLC	RNF 5 % (Au)
	Elkhorn, Montana	Elkhorn Goldfields LLC	RNF 1,1875 % (Au)
	Forest Products (Tuxedo Mine), Montana	Beartooth Platinum Corp	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Bald Mountain (White Pine), Nevada	Société aurifère Barrick	RB 1 à 5 % (Au)
	Chukar Claims, Nevada	Tesoro Gold Company	RNF 1,67 % (tous les minéraux)
	Curtiss-Wright, Nevada	South Meadows Property Ltd.	RNF 2 % (Au)
	EaglePicher Diatomite II, Nevada	EP Minerals, LLC	0,25 \$/par tonne courte et autres
	Getchell, Nevada	Société aurifère Barrick	RNF 2 % (Au)
	Goldstrike (Rodeo Creek), Nevada	Société aurifère Barrick	RNF 4 %; plafonnée à 500 000 \$ (Au, Ag)
	Limousine Butte, Nevada	McEwen Mining Inc.	RNF 1,5 à 2,5 % (Au)
	Marigold (SAR), Nevada	Glamis Marigold Mining Company	RNF 5 % (Au)
	Marigold (Trout Creek), Nevada	Newmont Mining Corporation	RNF 3 % (Au)
	NMC/NGC Deeds Barium, Nevada	Barium, Inc.	PB 3 % (tous les métaux précieux)
	NMC/NGC Deeds Pacific Spar, Nevada	Pacific Spar Corp.	PB 3 % (Au)
	Preble, Nevada	Société aurifère Barrick	PN 10 % (Au)
	Preble (Pinson Fee), Nevada	Société aurifère Barrick	RNF 1,5 à 7,5 % (Au, Ag)
	Tonkin Springs, Nevada	McEwen Mining Inc.	RNF 1 à 2 % (Au)
	Malone, New Mexico	Evolving Gold Corp.	RNF 2 % (métaux, minerais, minéraux et concentrés)
	Boling Dome, Texas	Total E&P USA/H&L Newgulf	0,0028225 \$ par tonne longue (soufre)
	Hobson Pearson, Texas	Bridge Oil	RD 20 % (uranium)
	Texas Sulfur, Texas	Pacific Coast Mines, Inc.	RB 4 % (soufre)
	Kings Canyon, Utah	Geomark Exploration Ltd.	RNF 4 % (Au)
	Silver Bell, Utah	Unico, Inc.	RNF 5 % et autres (Au, Cu, Pb, Zn)
	Tintic, Utah	Keystone Surveys	RNF 1 % (tous les minéraux)
Davy Crockett, Wyoming	Pathfinder Mines Corp.	4 % sur la JVM (uranium)	

	Actif	Exploitant	Droit et pourcentage⁽¹⁾
AUSTRALIE	Blayney, Nouvelle-Galles du Sud	Straits Resources Limited	RNF 2,25 % (tous les minéraux)
	Brown's Creek Nouvelle-Galles du Sud	Australian Native Landscapes/Hargraves	RNF 2,25 % (tous les minéraux)
	Chariot Gold/Giants Reef, Territoire du Nord	Emmerson Resources Limited	17,10 \$ AU ou 30 \$ AU/oz (Au)
	Legend, Territoire du Nord	Legend International Holdings, Inc	1 % des revenus bruts (tous les minéraux)
	Reynolds Range, Territoire du Nord	ABM Resources NL	RNF 1 à 2,5 % (Au)
	Rover, Territoire du Nord	Adelaide Resources Limited	RNF 1,5 à 2,5 % (tous les minéraux)
	Tennant Creek, Territoire du Nord	Emmerson Resources Limited	RNF 1,29 % (Au)
	Yambarra, Territoire du Nord	North Australian Diamonds Ltd et al	PPN 1,25 % (tous les minéraux)
	Crush Creek, Queensland	Basin Gold Pty Ltd	RB 2,75 % (tous les minéraux)
	Mt Carlton, Queensland	Evolution Mining Limited	RB 2,75 % (tous les minéraux)
	Power Station, Queensland	Millmerran Power Partners	8,3 % des rentrées; seuil de VAN (charbon)
	Tate River, Queensland	Sovereign Metals/Paladin Energy	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Top Camp, Queensland	Orion Metals Limited	0,5 % des revenus bruts (Au)/PPN (autres minéraux)
	Third Plain, Australie-Méridionale	Perilya/Minotaur Exploration	RNF 0,5 % (Zn)
	Agnew, Australie-Occidentale	Gold Fields Limited	RB 2,5 % (tous les minéraux)
	Agnew-Cox, Australie-Occidentale	Gold Fields Limited	RB 5 % (Au)
	Breakaway Dam (12 Mile), Australie-Occidentale	Norton Gold Fields Limited	1 \$/tonne (tous les minéraux)
	Carbine North (Chadwin's Dam), Australie-Occidentale	Blackham Resources/Phoenix Gold	PPN 3 % (tous les minéraux)
	Day Dawn (Big Bell Gold), Australie-Occidentale	Westgold Resources Limited	RB 1 % (Au)
	Duketon Southwest, Australie-Occidentale	South Boulder Mines/Independence Group	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Duketon West, Australie-Occidentale	South Boulder Mines/Independence Group	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Flushing Meadow, Australie-Occidentale	Orex Mining/Maximus Resources	RNF 1 % (Au, autres minéraux)
	Gidgee (Wyooda Thangoo), Australie-Occidentale	Panoramic Resources Limited	0,60 \$ la tonne (Au)
	Hampton, Australie-Occidentale	BHP Billiton Limited	RNF 1,75 % (Au, Ag); RNF 1 % (autres minéraux)
	Heather Bore/Mount Clifford, Australie-Occidentale	Independence Group NL	RNF 1 à 2 % (Cu, Zn, autres minéraux)
	Ironstone Well, Australie-Occidentale	Orex Mining/Maximus Resources	RNF 1 % (tous les minéraux)
	Jeffreys Gold, Australie-Occidentale	Mincor Resources NL	PB 2 % (Au)
	Karonie (Aldiss), Australie-Occidentale	Integra Mining Ltd	10 à 20 \$/oz (Au)
	Lady Jane, Australie-Occidentale	Phoenix Gold Limited	RB 4,5 % (Au)
	Lake Maitland, Australie-Occidentale	Mega Uranium Mining /Jaurd/Itochu	RNF 1 % (tous les minéraux)
	Lake Percy, Australie-Occidentale	Norilsk Nickel	PPN 2 % (tous les minéraux)
	Langford's Find, Australie-Occidentale	Enterprise Metals Limited	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Marvel Loch (May Queen), Australie-Occidentale	St Barbara Limited	0,50 à 1,00 \$/mètre cube (Au)
	Matilda, Australie-Occidentale	Blackham Resources Ltd	RNF 3 à 5 % (Au); RNF 2 % (Ni)
Matt Dam, Australie-Occidentale	Norton Gold Fields Limited	0,60 \$ AU /tonne (1,00 \$ AU/t x 60 %) (Au)	
Miranda (Ni), Australie-Occidentale	Breakaway Resources Limited	0,5 % de la production (Ni)	
Miranda Gold, Australie-Occidentale	Gold Fields Limited	RB 3 % (Au)	
Munni Munni (Elizabeth Hill), Australie-Occidentale	Platina Resources Limited	Un paiement non récurrent sur la production (Au et/ou Pt)	
Randwick Gold Hill, Australie-Occidentale	E Bouverie, Trindal P/L, Lucas Gold P/L et al	RB 1 à 1,5 % (Au)	
Red Lake, Australie-Occidentale	Echo Resources Limited	RNF 0,5 % ou 1,5 % (tous les minéraux)	

	Actif	Exploitant	Droit et pourcentage ⁽¹⁾
	Red October District, Australie-Occidentale	Saracen Mineral Holdings Limited	RNF 0,68 à 1 % (Au)
	Sandstone II, Australie-Occidentale	Panoramic Resources Limited	0,35 \$/tonne sèche (tous les minéraux)
	Tanami, Australie-Occidentale	Astro Resources NL	1 % des revenus bruts (tous les minéraux)
	Western Lease, Australie-Occidentale	KCGM Pty Ltd (Newmont/Barrick)	RB 1,25 % (Au)
	Windich South, Australie-Occidentale	Société aurifère Barrick	RNF 1 % (tous les minéraux)
	Yerilla, Australie-Occidentale	Wild Acre Metals Limited	RNF 2 % (tous les minéraux)
RESTE DU MONDE	Mara Rosa, Brésil	Amarillo Gold Corporation	RNF 1 % (Au, Ag)
	La Coipa, Chili	Kinross Gold Corporation	RNF 3 % (Au)
	Vizcachitas, Chili	Los Andes Copper Limited	RNF 1 à 2 % (tous les minéraux)
	Hispaniola, République Dominicaine	Energold Drilling Corp.	RNF 0,6 % (tous les minéraux)
	Camporo (Cacamuya), Honduras	First Point Minerals Corp.	RNF 0,6 % (Au, Ag)
	Charalbyn, Kazakhstan	Kazakhmys PLC	10,41 \$/oz plus indexation (Au)
	Magallanes, Mexique	Penoles	RNF 2 à 3 % (Au, Ag, métaux de base)
	Ayahuanca, Pérou	Geoandina Exploraciones SAC	RNF 1 % (Au)
	Choreveco, Pérou	Minera del Norte S.A./Aruntani S.A.C.	RNF 0,1 à 0,3 % (Au)
	Dorato, Pérou	Dorato Resources Inc.	RNF 2 % (tous les minéraux)
	Nangali, Pérou	Compass Resources/Indo Mines	RNF 1,5 % (Au)
	NPI, Philippines	Nickel Asia Corporation	Paiement fondé sur la production
	Demirci, Turquie	Ariana Resources PLC	RNF 2 % (Au)
	Hasandagi-Dikmen, Turquie	Teck/Koza Altin	RNF 2 % (Au)
	Karadag, Turquie	Koza Altin	RNF 2,5 % (Au)
Torul, Turquie	Koza Altin	RNF 1,5 % (Au)	

- 1) Les modalités relatives aux redevances ont été simplifiées afin d'en faciliter la présentation. Des modalités différentes peuvent s'appliquer à certaines parties des propriétés ou à certaines marchandises. Certaines redevances peuvent être calculées selon une échelle mobile liée au prix des marchandises. D'autres peuvent tenir compte d'une participation au produit de la vente d'une propriété ou des ventes brutes.

Actifs pétroliers et gaziers

Les actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada incluent des terrains exploités et inexploités situés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Arctique canadien. Les terrains exploités incluent la production de pétrole et de gaz naturel appartenant à l'État, en tenure franche, et faisant l'objet d'une exploitation concertée et non concertée. Les propriétés contiennent des réserves de longue durée à faible diminution, incluent des participations en des régions pionnières et sont exploitées par des exploitants expérimentés, y compris, notamment, Cenovus Energy Inc. (« **Cenovus** »), Apache Canada Ltd. (« **Apache** ») et Canadian Natural Resources Ltd. (« **CNRL** »).

Pour de plus amples renseignements sur les actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada présentés en conformité avec les exigences du Règlement 51-101, voir la rubrique « Données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz ». **En outre, on peut trouver à la rubrique « Données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz » des abréviations relatives au pétrole et au gaz, des conversions, une mise en garde relative à l'information concernant le pétrole et le gaz et d'autres avertissements.**

Le tableau suivant présente certains renseignements financiers et d'exploitation concernant les actifs pétroliers et gazières de Franco-Nevada pour les périodes indiquées.

	2012	2011	2010
Revenus pour Franco-Nevada (en milliers de dollars) ⁽¹⁾			
Principaux actifs exploités	32 878 \$	24 145 \$	26 101 \$
Autres actifs exploités	8 058	10 778	9 695
Total	<u>40 936 \$</u>	<u>34 923 \$</u>	<u>35 796 \$</u>
Coûts d'exploitation (en milliers de dollars)	3 214 \$	1 771 \$	1 476 \$
Statistiques d'exploitation			
Production (bep/j) ⁽²⁾	2 460	1 850	2 131
Ratio de répartition de la production (pétrole par rapport au gaz) ⁽³⁾	66:34	51:49	48:52
Ratio de répartition des revenus (pétrole par rapport au gaz)	95:05	83:17	70:30

1) Les revenus ne visent que les paiements versés à Franco-Nevada.

2) Production nette pour Franco-Nevada.

3) Volumes de gaz naturel convertis en bep (taux de conversion de 6 kpi³ pour un b).

Principaux actifs exploités

Le texte suivant décrit les principaux actifs exploités, la production provenant de ces actifs pour Franco-Nevada et les réserves prouvées de ces actifs, nettes pour Franco-Nevada. Les principaux actifs exploités sont constitués par l'unité Weyburn, l'unité Midale et la propriété Edson, qui ont représenté quelque 80 % des revenus de Franco-Nevada provenant de la production pétrolière et gazière et 95 % des réserves prouvées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées des principaux actifs exploités s'établissaient à 22 907 kbep, à l'aide de coûts et de prix prévisionnels.



Unité Weyburn, Saskatchewan

L'« unité Weyburn » est située environ 129 kilomètres au sud-est de Regina, en Saskatchewan, et regroupe quelque 53 360 acres bruts (7 689 acres nets) dans lesquelles les couches Midale du Mississippien font l'objet d'une exploitation concertée. En date du 31 décembre 2012, Franco-Nevada détenait une RN de 11,71 %, une RD de 0,44 % et une PD de 2,26 % dans l'unité Weyburn. La production a commencé dans la zone Midale au sein du territoire visé par une exploitation concertée en 1955 dans des conditions d'épuisement primaire (expansion du gaz dissous). La formation de l'unité Weyburn s'est produite en 1963 pour la mise en œuvre d'un régime de maintien de la pression inversée à neuf puits sur un espacement de 80 acres des puits. Cenovus est l'exploitante.

La capacité de production brute actuelle de l'unité Weyburn est d'environ 30 000 b/j d'une teneur moyenne en eau de 88,5 %. La production actuelle provient de 627 puits bruts (90,4 puits nets). Le pétrole produit dans l'unité Weyburn atteint en moyenne 31 degrés API et contient quelque 2,2 % de soufre.

Pour 2012, les revenus que Franco-Nevada a tirés de l'unité Weyburn se sont établis à 25 millions de dollars et la production nette pour Franco-Nevada a atteint 887 b/j. Franco-Nevada prend les produits en nature pour la quote-part de cette production qui est attribuable à sa PD et à sa RN, qu'elle commercialise par l'entremise d'un tiers négociant. En date du 31 décembre 2012, les réserves prouvées de Franco-Nevada à l'égard de la propriété Weyburn s'élevaient à 21 162 kb.

Le 23 février 2012, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une PD supplémentaire de 1,15 % dans l'unité Weyburn. La date de prise d'effet de cette acquisition était fixée au 1^{er} janvier 2012.

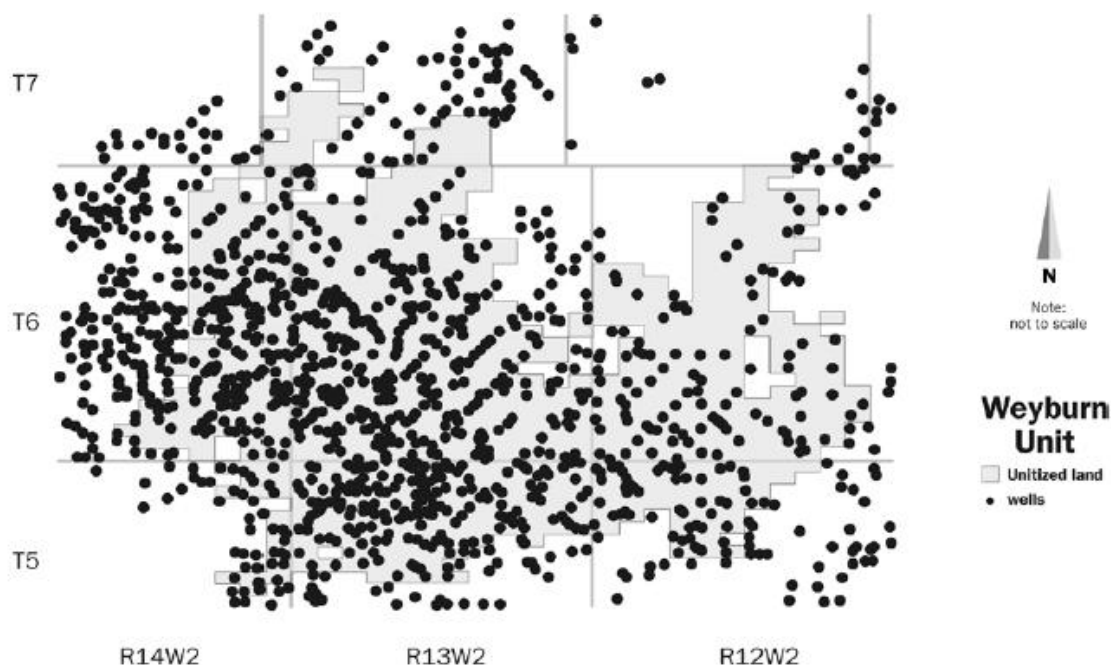
Le 13 novembre 2012, Franco-Nevada a fait l'acquisition d'une RN de 11,71 % dans l'unité Weyburn. La date de prise d'effet de cette acquisition était fixée au 1^{er} octobre 2012.

Le tableau suivant présente les revenus et la production tirés de l'unité Weyburn pour les périodes indiquées :

	2012	2011	2010
Revenus pour Franco-Nevada (en milliers de dollars) ⁽¹⁾	24 950 \$	12 314 \$	10 368 \$
Production (kb) ⁽²⁾	325	146	149

1) Les revenus ne visent que les paiements versés à Franco-Nevada.

2) Production nette pour les participations pétrolières et gazières



Unité Midale, Saskatchewan

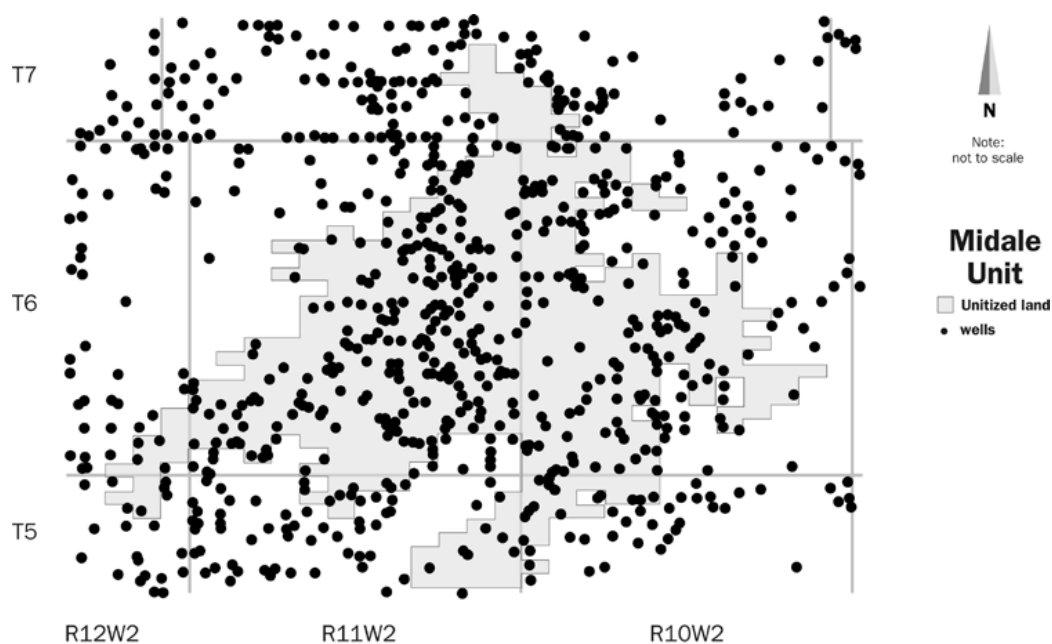
L'« **unité Midale** » a été découverte en 1953 et a été formée en 1964 pour instaurer un régime de maintien de la pression par injection d'eau. L'unité Midale est située dans le sud-est de la Saskatchewan, quelque 40 kilomètres au sud-est de la ville de Weyburn et regroupe 13 760 acres bruts (376 acres nets) comportant 242 puits bruts (6,6 puits nets) producteurs. Franco-Nevada détient une participation directe de 1,59 % et un droit de redevance dérogatoire brute de 1,14 % dans l'unité Midale. Apache est l'exploitante.

Pour 2012, les revenus que Franco-Nevada a tirés de l'unité Midale se sont établis à 4 millions de dollars et la production nette pour Franco-Nevada a atteint 132 bep/j. Franco-Nevada prend les produits en nature pour la quote-part de cette production qui est attribuable à sa participation directe, qu'elle commercialise par l'entremise d'un tiers négociant. En date du 31 décembre 2012, les réserves prouvées de Franco-Nevada à l'égard de l'unité Midale s'élevaient à 664 kbep.

Le tableau suivant présente les revenus et la production de l'unité Midale pour les périodes indiquées :

	2012	2011	2010
Revenus pour Franco-Nevada (en milliers de dollars) ⁽¹⁾	4 025 \$	4 099 \$	3 629 \$
Production (kbep) ⁽²⁾	48	48	52

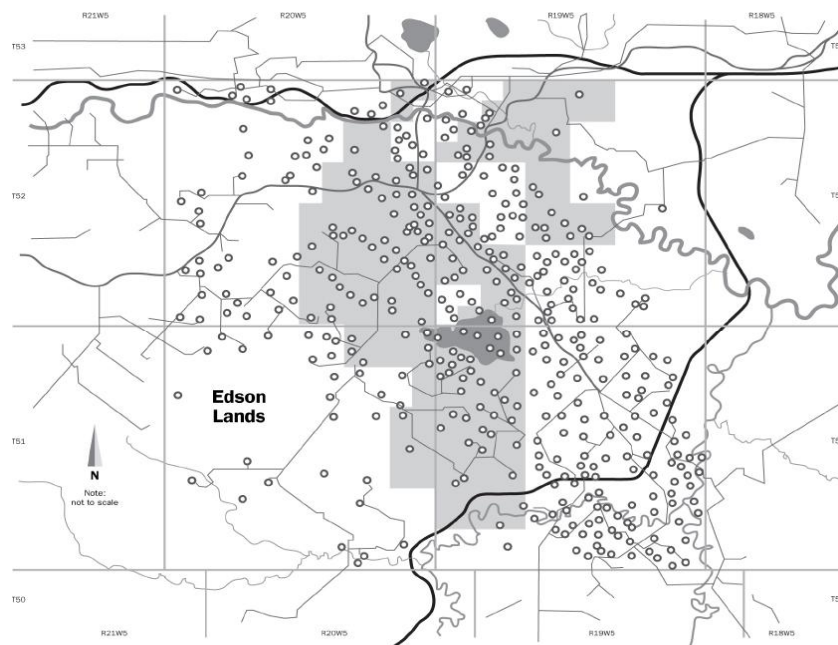
- 1) Les revenus ne visent que les paiements versés à Franco-Nevada.
 2) Production nette pour Franco-Nevada.



Propriété Edson, Alberta

La « **propriété Edson** » est située environ 209 kilomètres à l'ouest d'Edmonton, en Alberta, et regroupe plus de 25 920 acres bruts (3 888 acres nets), dont 4 480 acres bruts (672 acres nets) demeurent actuellement non développés. Franco-Nevada a une redevance dérogatoire de 15 % dans cette propriété. Les puits sont exploités par CNRL. Pour 2012, les revenus que Franco-Nevada a tirés de la propriété Edson ont totalisé 3,9 millions de dollars. Pour la même période, la propriété a produit à peu près 2,7 Mpi³/j de gaz naturel et 109 b/j de LGN totalisant 564 bep/j de production nette pour Franco-Nevada provenant de 137 puits bruts (20,5 puits nets) de production de gaz provenant surtout de la formation de Cardium du Crétacé supérieur, avec des quantités moindres tirées des formations de Viking, de Gething, de Cadomin et de Bluesky. En date du 31 décembre 2012, les réserves prouvées de Franco-Nevada à l'égard de la propriété Edson s'élevaient à 1 081 kbep.

Le gaz est traité aux usines à gaz de Galloway, d'Edson West et d'Ansell exploitées par CNRL qui extraient les liquides de gaz naturel. Ces usines ont une capacité de traitement combinée de 146 Mpi³/j. La principale formation contenant des réserves dans la région de la propriété Edson est la formation de Cardium du Crétacé supérieur. La propriété Edson est située dans une région de lignes de failles orientées du nord-ouest vers le sud-est, où les failles remontent jusqu'à la formation de Cardium. Les failles plongent à l'ouest. Les meilleurs puits de Cardium, à la fois verticaux et, en particulier, horizontaux, ont ciblé l'éponte supérieure de la principale extrémité en amont-pendage des cycles du sable de Cardium, ce qui peut aider les puits à bénéficier d'une meilleure productivité associée aux étroites régions de plus grande densité de fracturation provoquée par la tension accrue reliée à la déformation le long des principales extrémités des failles.



Le tableau suivant présente les revenus et la production de la propriété Edson pour les périodes indiquées :

	2012	2011	2010
Revenus pour Franco-Nevada (en milliers de dollars) ⁽¹⁾	3 902 \$	7 732 \$	12 104 \$
Production (kbep) ⁽²⁾	207	256	360

1) Les revenus ne visent que les paiements versés à Franco-Nevada.

2) Production nette pour Franco-Nevada.

Autres actifs exploités, Ouest canadien

Les principaux actifs exploités représentent environ 80 % des revenus totaux du pétrole et du gaz naturel en 2012, tandis que les autres actifs exploités contribuent pour la tranche approximative restante de 20 % des revenus totaux du pétrole et du gaz naturel. Les autres actifs exploités comprennent plus de 50 régions qui englobent environ 614 puits bruts exploités et 56 champs pétrolifères et gazéifères faisant l'objet d'une exploitation concertée; ils regroupent une grande variété d'accords de redevances et d'exploitants et sont principalement situés en Alberta et en Saskatchewan.

Le tableau suivant présente les revenus et la production des autres actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada pour les périodes indiquées :

	2012	2011	2010
Revenus pour Franco-Nevada (en milliers de dollars) ⁽¹⁾	8 058 \$	10 778 \$	9 695 \$
Production (kbep) ⁽²⁾	205	225	214

1) Les revenus ne visent que les paiements versés à Franco-Nevada.

2) Production nette pour Franco-Nevada.

Participations pétrolières et gazières non développées dans l'ouest du Canada

Franco-Nevada n'inclut pas dans les tableaux de ses actifs les participations pétrolières et gazières non développées sans ressource à déclarer. Ces participations font l'objet de 160 accords incluant plus de 100 000 acres de titres miniers non développés, des terrains non exploités dans des régions exploitées et environ 80 000 acres bruts (12 000 acres nets) de terrains non prouvés non exploités faisant l'objet de baux. Ces participations non développées sont situées en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

RAPPORTS TECHNIQUES

Renseignements miniers et techniques sur Goldstrike

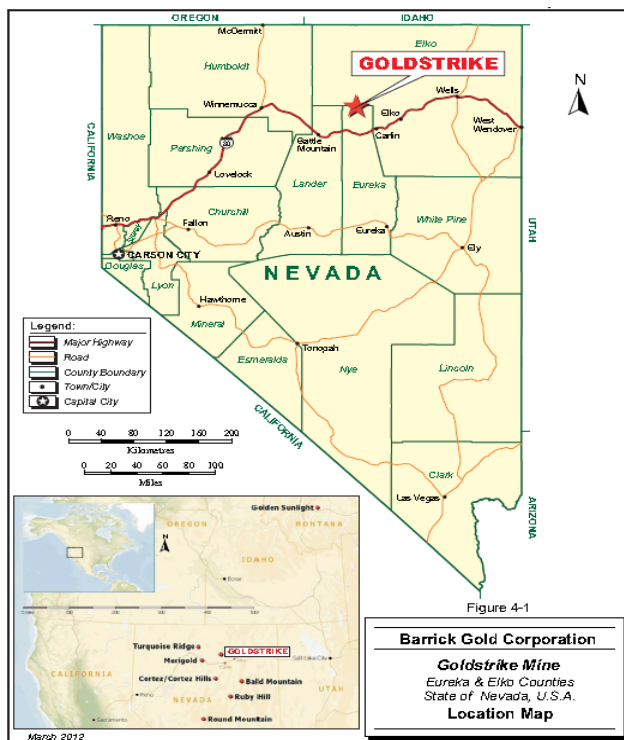
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessous sont fondés sur le rapport Goldstrike préparé en date du 16 mars 2012 par Roscoe Postle Associates Inc. (« **RPA** »), un cabinet d'experts-conseils indépendants, en conformité avec le Règlement 43-101. Le rapport Goldstrike a été préparé sous la supervision et avec l'approbation de Chester M. Moore, ing., R. Dennis Bergen, ing., Wayne W. Valliant, géologue, Stuart E. Collins, ing. et Kathleen Ann Altman, Ph.D., ing., qui sont des « personnes qualifiées » en vertu du Règlement 43-101.

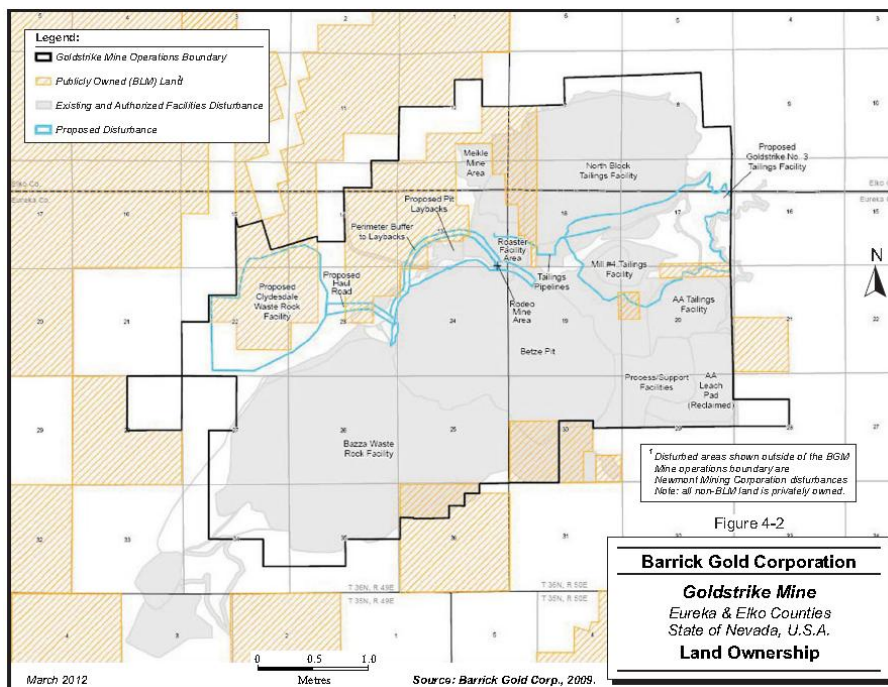
Description et emplacement de la propriété

La mine Goldstrike comprend à la fois une mine à ciel ouvert et une mine souterraine ainsi que des installations de traitement. À la mine à ciel ouvert Betze-Post, les activités à grande échelle font appel à un parc traditionnel de camions et de pelles. La mine souterraine comprend dix zones distinctes qui s'étendent sur plus de 12 000 pieds et sur une distance verticale de 600 pieds à 1 925 pieds sous la surface.

La propriété de la mine Goldstrike est située dans la partie nord du Carlin Trend, sur le flanc ouest des montagnes Tuscarora, dans les comtés de Eureka et de Elko, au nord-est du Nevada, aux États-Unis, environ 38 miles au nord-ouest de la ville de Elko et 27 miles au nord-nord-ouest de la ville de Carlin.

La superficie de la mine Goldstrike comprend quelque 10 372 acres de droits de surface, dont environ 1 922 acres sont des terres publiques administrées par l'OGT et 8 450 acres sont des terrains visés par des lettres patentes et des terres privées appartenant à Goldstrike. Les quelque 8 736 acres de droits miniers détenus en propriété ou sous contrôle comprennent jusqu'à 1 962 acres de terres publiques et 6 774 acres de terres privées. Ces droits sont détenus en propriété ou contrôlés au moyen de diverses formes de patentes délivrées par les États-Unis d'Amérique et par la propriété de claims miniers non patentés et de claims miniers non patentés à l'emplacement de l'usine qui sont détenus sous réserve du titre prépondérant des États-Unis d'Amérique. Les figures présentées ci-après illustrent l'emplacement de la mine Goldstrike et l'ampleur des terrains qui y sont détenus en propriété.





Divers titulaires de redevances ont conclu des conventions prévoyant des redevances RNF et des redevances PPN à l'égard de différentes parties de la propriété Goldstrike. Les principaux titulaires de redevances sont Franco-Nevada Corporation et Royal Gold, Inc.

Les droits de redevance que détient Franco-Nevada couvrent la majorité, mais non la totalité du complexe Goldstrike. Pour une description des droits de redevance que détient Franco-Nevada dans le complexe Goldstrike, voir la rubrique « Actifs liés à l'or – États-Unis – Goldstrike, Nevada ». Ces redevances visent une partie importante mais non la totalité des réserves, des ressources, de la production et(ou) des cibles d'exploration que déclare Barrick à l'égard du complexe Goldstrike. Outre les droits de redevance de Franco-Nevada, Royal Gold, Inc. détient une redevance RNF de 0,9 % (pour l'or) sur les claims SJ.

En matière de gestion de considérations environnementales, Goldstrike a mis en place des groupes et des systèmes de gestion environnementale qui veillent à l'obtention et au maintien des permis et des licences nécessaires. Ces groupes sont également chargés de l'exécution des activités prescrites de surveillance et de présentation de l'information.

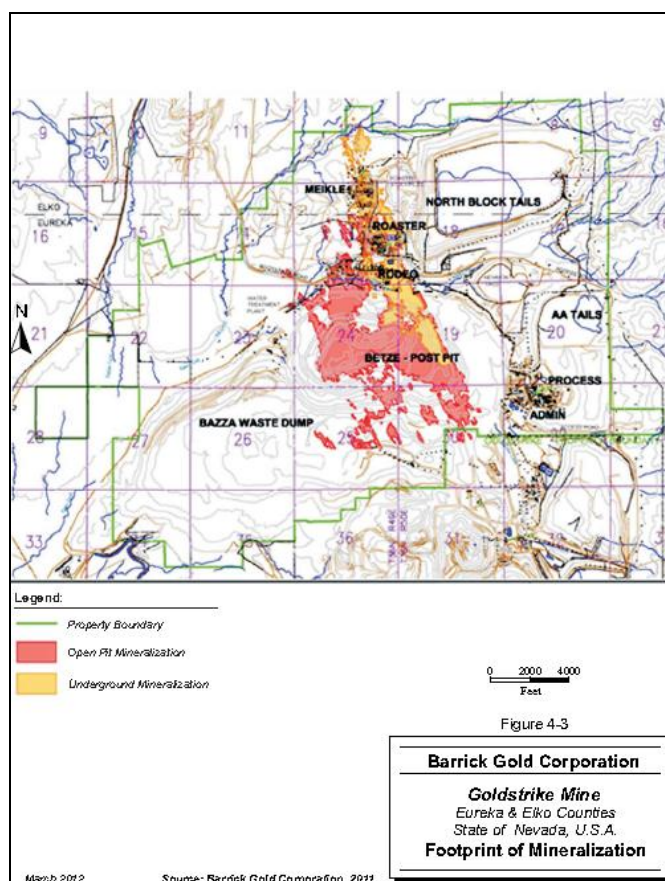
Les résidus des installations d'oxydation sous pression et de grillage sont déposés à l'installation d'évacuation des résidus du bloc nord, qui est située directement à l'est des installations de grillage et de la mine Meikle. L'installation d'évacuation des résidus est exploitée comme une installation sans rejets aux termes d'un permis relatif à la lutte contre la pollution de l'eau délivré par la division de protection de l'environnement du Nevada. L'installation d'évacuation des résidus est agrandie environ tous les deux ans, et un permis d'agrandissement d'étape 9 a été délivré en 2011.

L'OGT a délivré un projet d'énoncé des incidences environnementales (EIE) (BLM/NV/EK/PLGI-08/22 + 1793) le 22 août 2008. Par la suite l'OGT a délivré un EIE définitif abrégé (BLM/NV/EK/ES-GI-09/10 + 1793) le 27 mars 2009, qui comprend des commentaires, des réponses à des commentaires et des modifications à l'égard du projet d'EIE. L'approbation de cet EIE a permis la continuité des activités d'extraction et de traitement aux installations de Goldstrike.

L'exploitation Goldstrike est en règle, exception faite d'un puits d'observation associé à la plateforme de lixiviation en tas AA. Le service environnemental de Goldstrike a surveillé la situation et a apporté des correctifs à cet égard.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a déclaré qu'à son avis, les estimations en matière de remise en état sont réalistes.

La figure présentée ci-après illustre l'aire de minéralisation et l'infrastructure clé au complexe Goldstrike.



Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie

Goldstrike est située dans la région du Grand Bassin, au nord-est du Nevada aux États-Unis. Pour y accéder depuis Elko, au Nevada, on emprunte la route interétatique 80 vers l'ouest sur environ 26 miles jusqu'à Carlin, au Nevada, puis la route étatique 766 qui donne accès à diverses exploitations minières, dont Goldstrike. L'accès à la propriété est prévu aux termes de conventions d'accès conclues avec Newmont qui permettent l'utilisation de diverses routes dans la région et par un droit de passage délivré par l'OGT. La plupart de ces routes sont asphaltées et bien entretenues.

Les températures annuelles varient entre -38 °F et 104 °F. Il y tombe en moyenne 30 pouces de neige chaque année, tandis que la pluviosité annuelle varie entre 8 et 10 pouces. Les incidences du climat sur la production sont minimes. Environ deux quarts de travail par année sont perdus en raison des conditions météorologiques.

La mine est située à une élévation d'environ 5 600 pieds, sur le terrain montagneux des monts Tuscarora, les élévations variant entre 5 400 pieds et 6 000 pieds dans le voisinage immédiat. La végétation dans la région est principalement constituée d'herbages et d'arbustes.

Les droits de surface que détient Goldstrike lui fournissent l'espace dont elle a besoin pour toutes les activités d'exploitation et d'extraction. La propriété comporte une superficie suffisante pour accueillir l'ensemble des usines de traitement, des bassins de résidus et des haldes devant être construits dans un avenir prévisible.

Goldstrike est située dans une importante région minière, et les ressources locales, notamment la main-d'œuvre, l'eau, l'électricité et l'infrastructure locale pour le transport des fournitures, y sont bien établies. La plus grande partie de la main-d'œuvre réside dans les villes voisines de Elko, de Spring Creek, de Carlin et de Battle Mountain.

L'eau nécessaire aux activités de traitement et d'extraction provient du dénoyage des puits de production. L'approvisionnement en eau est plus que suffisant par rapport aux besoins actuels et prévus. Des activités de dénoyage s'imposent, et un groupe de gestion de l'eau a été établi pour voir à toutes les facettes du dénoyage, notamment le pompage, la distribution, la livraison et l'évacuation.

Barrick a construit une centrale électrique alimentée au gaz naturel d'une capacité de 115 mégawatts, qui a été mise en service au quatrième trimestre de 2005. Cette centrale donne à Goldstrike la possibilité de satisfaire à ses besoins à l'aide d'électricité qu'elle produit et d'achats sur le marché.

Une vaste infrastructure est en place pour la division de l'exploitation souterraine. Toute l'infrastructure de la mine est fonctionnelle et en place et, au besoin, des plans ont été dressés aux fins de l'amélioration et de l'accroissement de l'infrastructure requise pour l'exploitation future.

Historique et production

La première découverte d'or sur la propriété Goldstrike a été effectuée par Atlas Minerals en 1962. Des travaux d'échantillonnage des sols et de forage ont permis la découverte d'une minéralisation aurifère de faible teneur. En 1973-1974, le syndicat Nevada (financé par Lac Minerals Ltd.) a défini une minéralisation à faible profondeur dans les régions de Long Lac et de Winston. En 1975, Polar Resources (« **Polar** ») suivie de Pancana Minerals Ltd. (« **Pancana** ») en 1976-1977, a défini le gisement Number 9 et plusieurs zones de faible teneur dans l'intrusion de Goldstrike à l'est de la propriété du syndicat Nevada. De 1975 à 1977, Polar et Pancana ont exploité une petite mine à ciel ouvert et des installations de lixiviation en tas.

En 1978, Western States Minerals Corporation (« **Western States** ») a conclu avec Pancana une coentreprise à parts égales, aux termes de laquelle les divers claims miniers et baux de la région de Goldstrike ont été regroupés. La plus grande partie de la production a été tirée des zones oxydées, principalement des gisements Long Lac, Bazza et West Bazza, et une certaine production a été tirée des gisements liés à l'intrusion Goldstrike. Le gisement Post a été découvert en 1982. L'exploration s'est poursuivie et, en 1986, un carottage en profondeur a permis la découverte du gisement Deep Post.

American Barrick Resources Corporation a acheté la participation de Western States (50 %) dans la mine et les propriétés en décembre 1986, puis a acheté la participation de Pancana (50 %) en janvier 1987, moyennant un prix d'achat total de 62 millions de dollars. Un programme de forage en profondeur a défini l'important gisement Deep Post à teneur élevée, et on a constaté ultérieurement la continuation de celui-ci sur la propriété adjacente appartenant à Newmont. Les forages effectués en 1987-1988 ont mené à la découverte d'un certain nombre de gisements similaires à Deep Post, dont ceux de Betze et de Screamer, qui forment avec Deep Post le gisement Betze-Post. Au nombre des autres découvertes effectuées en 1987-1988 figurent notamment les gisements Deep Star, Rodeo, Meikle, South Meikle et Griffin.

La production par lixiviation en tas du minerai extrait de la fosse Betze-Post s'est déroulée entre le moment de l'achat et la fin de 1998. Le traitement au concentrateur du minerai oxydé a débuté en août 1988, et la section de l'autoclave de l'usine a été mise en service au début de 1990. Le traitement des minerais par grillage a débuté en 2000.

Par suite d'une convention d'échange d'actifs conclue avec Newmont en 1999, Barrick a fait l'acquisition des gisements Goldbug (la partie sud de Rodeo), West Rodeo, Barrel et North Post. Ces gisements se trouvaient sur le couloir de terrains séparant les mines Betze-Post et Meikle et appartenant à Newmont. La propriété Banshee, située au nord de Meikle, faisait aussi partie de l'échange.

Les tableaux suivants présentent la production de la mine à ciel ouvert Goldstrike, de la mine souterraine Goldstrike et des installations de traitement de Goldstrike pour les années indiquées.

Production antérieure de la mine à ciel ouvert Goldstrike

Année	Production (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (milliers d'oz)
2004	9 434	0,156	1 472
2005	9 544	0,185	1 766
2006	8 519	0,177	1 508
2007	4 647	0,157	730
2008	12 952	0,155	2 008
2009	3 990	0,188	750
2010	13 734	0,134	1 840
2011	3 064	0,097	297
Total	65 883	0,157	10 370

Production antérieure de la mine souterraine Goldstrike

Année	Production (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (milliers d'oz)
1996	161	0,584	94
1997	775	0,837	649
1998	877	1,098	963
1999	998	1,071	1 068
2000	1 257	0,724	909
2001	1 372	0,561	770
2002	1 635	0,427	697
2003	1 631	0,383	625
2004	1 573	0,401	631
2005	1 463	0,382	559
2006	1 420	0,373	530
2007	1 300	0,354	460
2008	1 388	0,342	476
2009	1 515	0,366	458
2010	978	0,307	300
2011	1 154	0,284	327
Total	19 497	0,488	9 516

La production minière à Goldstrike varie chaque année, et la principale variation annuelle de la production a trait à la mine à ciel ouvert, où la production de minerai dépend de la disponibilité du minerai dans la fosse. Cette importante variation annuelle est nivelée par l'utilisation de piles de minerai. La production d'or annuelle totale et le total de l'or extrait chaque année sont indiqués dans le tableau présenté ci-dessous. La différence entre l'or contenu extrait et la production d'or résulte d'un ensemble de facteurs, notamment la récupération métallurgique, les matières prélevées dans les piles qui existaient avant 2004 et d'autres éléments de faible importance, comme l'inclusion du site de Storm dans la production déclarée pour Goldstrike après le premier trimestre de 2010.

Mine Goldstrike – production antérieure de l'usine

Année	Or extrait (en milliers d'oz)	Or produit (en milliers d'oz)
2004	2 103	1 943
2005	2 325	2 024
2006	2 038	1 865
2007	1 190	1 629
2008	2 484	1 706
2009	1 208	1 419
2010	2 140	1 239
2011	624	1 002
Total	14 112	12 827

Note : En 2011, environ 86 000 onces d'or récupérées à Goldstrike provenaient de minerai extrait à l'exploitation voisine Storm.

La mine Goldstrike est exploitée selon un horaire général de production de 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les tirs aux explosifs aux fins de la production sont prévus cinq jours par semaine. En 2010, le parc d'équipement a atteint une cadence de production moyenne d'environ 11,6 millions de tonnes par mois d'extraction. Ce chiffre de production comprend à la fois les tonnes de minerai et les tonnes de rebuts stériles.

Géologie et minéralisation

La mine Goldstrike est située dans la section est du Grand Bassin (province de Basin and Range) dans la section nord du Carlin Trend, sur le flanc ouest des monts Tuscarora. Le Carlin Trend accueille une suite de mines d'or dans une ceinture orientée nord-ouest-sud-ouest qui s'étend sur 5 milles de large et 40 milles de long et dont la production d'or est supérieure à celle de tout autre district minier aux États-Unis. La section nord de cette structure compte plus de 20 mines et gisements d'or.

Les gisements Carlin comportent une minéralisation d'or disséminée et liée à des strates et encaissée dans des roches carbonatées datant du Silurien-Dévonien qui ont été métamorphosées à divers degrés. D'origine hydrothermale, les gisements sont habituellement contrôlés structurellement. Les roches carbonatées hautes font partie d'une séquence carbonatée miogéoclinale autochtone exposée sous forme de fenêtres tectoniques sous l'apport allochtone des monts Roberts. Les roches allochtones sont une séquence de roches eugéoclinales à dominance silicoclastique datant du Paléozoïque inférieur, qui ont été déplacées vers l'est, le long de l'axe de poussée des monts Roberts, au-dessus d'unités plus jeunes, au cours de l'orogénèse d'Antler, durant le Paléozoïque supérieur.

Du côté ouest, l'assemblage allochtone de nature silicoclastique comprend de l'argile, des cherts, des microgrès et une quantité moins importante de calcaire et inclut par suite de charriage des couches imbriquées des formations Slaven du Dévonien, Elder du Silurien et Vinini de l'Ordovicien. À l'est, l'assemblage autochtone de roches carbonatées est composé d'argile calcaire, de microgrès et de grès de l'unité Rodeo Creek, de calcaire boueux de la formation Popovich du Dévonien, de calcaire siliceux ou de calcaire fossilifère massif de la formation Roberts Mountains du Silurien-Dévonien, de dolomite sablonneuse de la formation Hanson Creek de l'Ordovicien, de quartzite Eureka de l'Ordovicien ainsi que de calcaire, de calcaire siliceux et de dolomite du groupe Pogonip de l'Ordovicien.

La diorite quartzique du jurassique a envahi les roches sédimentaires du Paléozoïque sous forme de bouchons, de filons-couches et de dikes. Les dikes et filons-couches de monzonite et de lamprophyre ainsi que la dacite et les rhyodacites du tertiaire sont cartographiés dans la région.

La minéralisation d'or a été disposée, il y a environ 39 millions d'années, en bordure d'éléments stratigraphiques et structuro-favorables comme les failles et les plis ainsi qu'en bordure des zones de contact entre les roches sédimentaires et les matières de Goldstrike. Le faillage a créé d'importants conduits pour les fluides minéralisateurs et pourrait également avoir produit une altération de l'argile pouvant bloquer la minéralisation. Une fracturation intense aux environs de la zone de contact avec les matières de Goldstrike a entraîné un effondrement et une bréchification par dissolution des unités sédimentaires avoisinantes. La perméabilité résultant d'une fracturation secondaire qui s'est produite le long des crêtes des anticlinaux a créé des points de focalisation pour la formation de brèches d'effondrement et de zones de dissolution. De plus, les contacts lithologiques et les points d'altération agissent à titre d'agents d'imperméabilisation le long desquels la minéralisation s'accumule, surtout lorsque les structures nourricières croisent ces points de contact. L'altération est caractérisée par une décalcification des calcaires, une silicification de tous les types de roches et la formation d'argile dans des zones présentant une perturbation structurelle.

La minéralisation d'or est associée aux processus de silicification et d'argilisation ainsi qu'à la minéralisation sulfurée. Dans un minerai sulfuré, l'or est intimement associé à de la pyrite et de la marcasite à grains très fins, et il est réfractaire. À la longue la pyrite s'est oxydée, libérant ainsi l'or et rendant son extraction relativement aisée, comme dans le gisement historique Post Oxide. Les minéraux sulfurés associés comprennent l'arsénopyrite, le réalgar, l'orpiment et la stibnite. Les minéraux de la Gangue comprennent le quartz, la calcite et la barytine. Le réalgar et l'orpiment sont généralement peu abondants; toutefois, ces minéraux sont communs par endroits dans des veinules de stockwork, les comblements de fractures et les matrices de brèches.

Exploration et forage

Jusqu'à maintenant, des travaux de cartographie géologique en surface et de prospection ont été effectués sur la propriété, et la cartographie de la fosse se poursuit. Plus de 14 000 trous de forage au diamant et de forage à circulation inverse (« **CI** ») avaient été forés sur la propriété à la fin de 2010. Des activités d'échantillonnage géochimique des sols et d'échantillonnage de roches ont été effectuées sur la propriété au début de l'exploration. Les levés géophysiques comprennent des levés magnétométriques aéroportés et au sol, des levés gravimétriques, des levés de polarisation induite (« **PI** ») pôle-bipôle à dimension temporelle, des levés de résistivité électrique, des levés audio-magnétotelluriques à source contrôlée (« **CSAMT** ») et des levés magnétotelluriques (« **MT** »), des levés MT/PI à dimension temporelle fondés sur un système d'analyse distribuée, la lecture et l'analyse électriques des trous de forage et des levés de PI en profondeur. Les méthodes géophysiques ne permettent pas de déceler directement la minéralisation d'or. Toutefois, les levés cartographiés des propriétés souterraines servent à interpréter la lithologie, les altérations et la structure comme des guides vers la minéralisation d'or. Des levés de photographie aérienne sont effectués à des intervalles d'un à deux ans pour contrôler les levés de la mine à ciel ouvert.

Mine à ciel ouvert

Les réserves minérales actuelles à Goldstrike ont été définies par des forages de 1994 à 2005, et des forages intercalaires supplémentaires ont été exécutés de 2006 jusqu'à maintenant. La plupart des forages effectués avant 2003 étaient des forages au diamant, tandis que les forages CI ont été utilisés depuis. La géométrie de la minéralisation peut être hautement variable, contrôlée par une fracturation liée au faillage et au plissage ainsi que par

une stratigraphie favorable et des variations des caractéristiques des roches, comme leur composition chimique, leur porosité, leur perméabilité et leur litage. Les forages sont effectués à divers angles par rapport au facteur de contrôle structurel et stratigraphique, ce qui permet la détermination des hauteurs et des largeurs véritables de la minéralisation. Des travaux d'échantillonnage de forage et d'interprétation géologique exécutés avant l'extraction permettent généralement une prédiction efficace de l'orientation de la minéralisation.

La zone des ressources en place dans la fosse a été explorée par des forages sur un quadrillage allant de 100 pieds à 175 pieds. L'espacement des trous de forage sur les gisements Betze, West Betze et Screamer varie entre environ 150 pieds et 175 pieds, tandis qu'il est d'environ 150 pieds à Post et à North Betze. West Barrel a été foré selon un espacement estimatif d'au plus 130 pieds, et le quadrillage a été resserré à 100 pieds pour la zone North Screamer.

Les forages sur un quadrillage à espacement régulier ont sous-représenté une minéralisation à teneur élevée soumise à un contrôle serré dans bon nombre de cas (parois nord et sud) et ont surreprésenté une minéralisation à teneur élevée dans au moins deux cas (dans la zone North Betze et le long de la zone de la faille Dillon près de la base de la minéralisation). Une déviation localisée en profondeur peut influencer sur la représentativité des échantillons prélevés dans les gisements. Dans les forages à angle, on fore délibérément dans le sens opposé à la direction privilégiée de la déviation en profondeur. Les forages CI (de 6 ¼ pouces) comptent pour environ les deux tiers des forages, et le tiers des forages au diamant a été effectué avec des couronnes HQ à NQ (de 2 ½ pouces à 1 ⅞ pouce). La base de données contient également des données sur certains forages souterrains amorcés au nord de la fosse. Le tableau suivant présente un sommaire des statistiques de la base de données sur les trous de forage jusqu'au 31 décembre 2011.

Statistiques de la base de données sur les trous de forage – mine Goldstrike

	Nombre total 10 507		
	Total 7 003 595 pieds		
	Longueur minimale 1 pied		
	Longueur maximale 4 258 pieds		
Sub-verticaux (moins de 80°)	Inclinés (-20° à -80°)	Sub-horizontaux et verticaux (plus de 20°)	
8 175	1 693	639	
5 135 961 pieds	1 575 639 pieds	291 995 pieds	
73 %	23 %	4 %	

Les emplacements de l'orifice de trous de forage sont établis par les arpenteurs à l'aide d'un appareil de localisation GPS Trimble de haute précision, ce qui leur permet d'établir l'emplacement de chaque trou et d'établir la visée des trous à angle. Après que les trous ont été forés, les arpenteurs font un nouveau relevé des orifices à l'aide d'un appareil de localisation GPS.

Des levés en profondeur sont exécutés dans tous les nouveaux trous de forage d'exploration, sauf les trous verticaux de très faible profondeur (moins de 200 pieds). Les levés en profondeur à l'aide de gyroscopes sont exécutés à forfait par International Directional Surface LLC (« **IDS** »). Des levés en profondeur ont été exécutés dans la plupart des trous de forage au diamant, tandis que moins du tiers des trous de forage CI ont fait l'objet d'un levé pour le contrôle de la déviation. Pour les 36 % des trous figurant dans la base de données qui ont fait l'objet d'un levé en profondeur, la plupart des mesures ont été prises à des intervalles de 25 pieds, de 10 pieds et de 40 pieds.

Mine souterraine

Des forages CI et au diamant sont utilisés dans la mine souterraine à Goldstrike. Plus de 13 400 trous souterrains avaient été forés jusqu'au 31 décembre 2011, la majorité d'entre eux étant des trous de forage CI jusqu'au 31 décembre 2011.

Le tableau qui suit présente des données sommaires sur les forages effectués à Goldstrike jusqu'au 31 décembre 2011.

Forage souterrain effectué jusqu'à la clôture de 2011

Type	Distance en pieds					Total
	Rodeo	Meikle	North Post	Banshee	Utilitaire	
Exploration souterraine	160 830	167 359	73 722	71 539		473 450
Forage souterrain	671 424	1 306 300	80 866	24 910	15 855	2 099 355
Total	832 254	1 473 659	154 588	96 449	15 855	2 572 805

Type	Nombre de trous					Total
	Rodeo	Meikle	North Post	Banshee	Utilitaire	
Exploration souterraine	351	301	118	116		886
Forage souterrain	4 005	8 007	302	81	134	12 529
Total	4 356	8 308	420	197	134	13 415

La majorité des forages visant la délimitation des chantiers sont des forages CI. Ces trous sont forés dans des zones où la géologie et la minéralisation sont généralement bien comprises et visent à mieux définir les zones de minerai avant l'extraction. Les trous sont forés sur des distances variant entre 50 pieds et 600 pieds.

Pour les forages faisant partie du programme de dépenses en immobilisations ainsi que les forages d'exploration et/ou d'extension, les trous sont forés sur une distance allant de 150 pieds à plus de 1 200 pieds. Ces trous sont habituellement amorcés par un forage CI et forcés aussi loin que les conditions du sol le permettent. On passe ensuite au forage avec carottage.

Une fois le forage achevé, on procède à un levé des orifices de trous d'exploration pour en établir l'élévation définitive, l'ordonnée, l'abscisse, l'azimut et le pendage.

Les forages sont initialement effectués selon des sections qui représentent un espacement de 100 pieds et de 50 pieds. Les forages de définition CI de suivi sont effectués en éventail, à 25 pieds les uns des autres, selon les exigences précises du géologue, et les trous sont orientés de manière à toucher la cible selon un espacement de 25 pieds à 30 pieds. Les trous des forages avec carottage et des forages CI sont analysés sur le plan de la lithologie, de la stratigraphie, de la structure de base, de la récupération, de l'ampleur de l'altération et de la minéralisation. On analyse en outre les carottages pour en tirer des renseignements structurels détaillés, par exemple sur les failles et les angles de litage ainsi que la classification du massif rocheux (« RMR »).

En 2009, les forages souterrains de délimitation ont évalué l'extension du gisement North Post après l'achèvement de la galerie 4330. Des forages sur 15 300 pieds visant la conversion des ressources en réserves ont été effectués à North Post. En 2010, des forages de conversion en réserves ont été effectués sur 23 005 pieds à Banshee et sur 55 737 pieds à North Post. En 2011, on projetait des forages de conversion en réserves sur 24 000 pieds à North Post, sur 36 000 pieds à Banshee et sur 15 000 pieds en-dessous de la nappe phréatique (élévation de 3 600 pieds) dans le reste de la mine. Les forages réalisés en 2011 comprenaient des forages de conversion en réserves à Rodeo (23 227 pieds dans 129 trous), à Meikle (24 953 pieds dans 173 trous) et à North Post (8 994 pieds dans 38 trous). Aucun forage de conversion en réserves n'a été signalé à Banshee.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a indiqué qu'à son avis, les protocoles de forage, de manutention des carottes et de description des carottes sont appropriés et sont exécutés selon des normes raisonnables.

Échantillonnage, analyse et sécurité des échantillons

Les carottes de forage au diamant sont lavées et photographiées avant leur description, leur division et leur échantillonnage à des intervalles de cinq pieds. Dans les zones où aucune minéralisation n'est prévue, un intervalle d'échantillonnage de 20 pieds peut être utilisé pour le prélèvement d'un copeau d'environ un pouce par tronçon d'un pied. Ces intervalles de 20 pieds peuvent être subdivisés en intervalles d'échantillonnage standard de cinq pieds si les résultats des analyses des copeaux prélevés à des intervalles de 20 pieds le justifient.

Une compilation des données géotechniques d'exploration est effectuée sur la minéralisation et sur 100 pieds dans l'éponte supérieure et dans le mur. La compilation des données géotechniques souterraines est effectuée sur toute la longueur du trou.

Les portions supérieures des trous de forage CI sont échantillonnées à des intervalles de 10 pieds lorsqu'il n'existe aucun potentiel de minéralisation importante. Dans les zones minéralisées, les trous de forage CI sont échantillonnés

à des intervalles de 5 pieds, comme dans le cas des trous de carottage. Les échantillons de forage CI reviennent par le cyclone et le diviseur automatisé et sont recueillis par les foreurs et insérés dans des sacs marqués et dotés d'une étiquette en plastique portant un code à barres unique qui inclut le numéro de trou et l'intervalle d'échantillonnage.

Aux fins d'échantillonnage souterrain, au besoin et lorsque l'accès est possible, des échantillons en rainure sont prélevés dans le mur du chantier à des intervalles de 5 pieds et sont glissés dans des sacs d'échantillons. La distance jusqu'au point de prélèvement de l'échantillon est mesurée à partir d'un point dont les coordonnées sont connues. Les échantillons sont envoyés à la surface, où ils sont répertoriés par les géotechniciens du dépôt de carottes avant d'être envoyés au laboratoire pour analyse. Lorsque les forages au diamant sont peu nombreux, des trous d'essai sont forés à faible profondeur à l'aide d'une foreuse de production. Les copeaux sont recueillis et envoyés au laboratoire aux fins d'une analyse de leur teneur en or. Cette méthode a pour objet d'identifier rapidement les recoupements de zones minéralisées aux fins de la délimitation des chantiers.

Les échantillons de tir aux explosifs dans les mines à ciel ouvert et dans les mines souterraines sont livrés par le personnel de Goldstrike au laboratoire d'analyse qui se trouve sur le site de Goldstrike. À l'occasion, si le laboratoire sur les lieux est débordé, les échantillons seront envoyés à un laboratoire commercial externe homologué ISO 9000. Ces échantillons sont livrés par le personnel de Goldstrike ou sont cueillis par les employés du laboratoire.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a indiqué qu'à son avis, les méthodes et pratiques d'échantillonnage dans les installations à ciel ouvert et souterraines sont appropriées et qu'elles sont mises en œuvre de manière raisonnable et que ces échantillons sont représentatifs des volumes inclus dans les estimations des ressources minérales et des réserves minérales.

Échantillons de mine à ciel ouvert

Les échantillons des carottages effectués à Betze-Post de 1991 à 1993 et les échantillons des forages d'exploitation effectués depuis le milieu de 2003 ont systématiquement été préparés et analysés par des laboratoires d'analyse retenus par contrat. La préparation et l'analyse des échantillons de forage réalisées à d'autres dates se sont déroulées sur les lieux, au laboratoire d'analyse de la mine Goldstrike et à des laboratoires contractuels. Les vérifications internes et externes des analyses ont été effectuées par des laboratoires indépendants. À compter de 2003, les échantillons de forage d'exploration ont été envoyés exclusivement au laboratoire d'analyse ALS Chemex, en raison surtout de problèmes de main-d'œuvre.

Au laboratoire de préparation Elko de ALS Chemex, les échantillons d'exploration de Goldstrike sont séchés, concassés (70 % des particules à une maille de -10) et séparés à l'aide d'un diviseur à riffles, puis un sous-échantillon de 250 grammes est pulvérisé (plus de 85 % des particules à une maille de -200). ALS Chemex expédie les échantillons de pulpe pour analyse à son laboratoire de Vancouver ou occasionnellement à son laboratoire de Reno.

La préparation des échantillons au laboratoire de la mine Goldstrike est entièrement automatisée. Le laboratoire est doté de trois systèmes de préparation automatisés et ultramodernes. Tous les échantillons sont séchés au four avant d'être concassés. Les échantillons sont décrits, pesés (avant le concassage) et concassés à une maille de -10. Ils passent ensuite à un système automatisé de pulvérisation-division-pesage. À leur sortie de cette unité, les échantillons comportent une granularité définie (plus de 90 % des particules passent la maille 100) et ont déjà été pesés en vue de leur analyse. Le système pèse plusieurs divisions de chaque échantillon, 5 à 15 grammes et 1 à 100 grammes.

Chez ALS Chemex, un essai pyrognostique est effectué sur une quantité adéquate de 30 grammes (une tonne aux fins d'analyse) et est suivi d'une spectrométrie d'absorption atomique (« **AAS** »). Lorsque les échantillons excèdent les limites de détection supérieures de 7 ppm à l'AAS, les essais sont repris et se terminent par une analyse gravimétrique. Les laboratoires d'ALS Chemex au Nevada sont homologués ISO 9001-2008. Lorsque les lots en double insérés aux fins des contrôles internes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité (« **AQ/CQ** ») présentent des variations importantes, on reprend les analyses en utilisant la méthode du crible métallique afin de rehausser la fiabilité des essais à l'égard d'intervalles éventuels d'or libre.

En plus des analyses portant sur la teneur en or, tous les échantillons de trous de mine et tous les échantillons de trous de forage d'exploration prélevés à des intervalles précis visant à évaluer les caractéristiques métallurgiques aux fins de traitement sont analysés quant à leur teneur en sulfure, en carbonate et en carbone total à l'aide d'un four LECO et sont soumis à des tests de perte par absorption quant au carbone, au laboratoire de la mine Goldstrike. Pour les trous de forage CI effectués depuis 2003, le personnel de la mine Goldstrike a repéré des intervalles se prêtant à la composition en fonction des teneurs en or. ALS Chemex a créé des échantillons composites pour ces intervalles de 20 pieds à partir des échantillons de cinq pieds. Les échantillons composites homogénéisés ont ensuite été retournés au laboratoire de la mine Goldstrike afin que leurs caractéristiques métallurgiques soient analysées. Au cours des dernières années, on a réalisé un programme afin d'identifier des intervalles pour l'établissement des

caractéristiques aux fins de traitement dans les trous de forage antérieurs à 2003 et on a analysé de nouveau les échantillons archivés pour augmenter la base de données. Les résultats, qui font l'objet d'une modélisation par blocs 3D, servent à guider le mélange de minerais aux fins de traitement.

Les carottes de forage sont rangées dans des boîtes situées sur le terrain affecté à l'entreposage des carottes. Les échantillons de pulpe ayant servi aux analyses sont conservés et stockés à l'intérieur de l'installation de manutention des carottes. Les échantillons provenant d'intervalles minéralisés sont choisis aux fins de stockage, et le reste est jeté dans les haldes de la mine. Les échantillons refusés sont conservés pour les intervalles minéralisés ainsi que pour les tronçons situés environ 20 pieds au-dessus et au-dessous de ces intervalles. Les échantillons refusés sont conservés dans des barils d'acier scellés qui sont rangés sur le terrain affecté à l'entreposage des carottes.

Tous les échantillons de trous de mine demeurent habituellement sous la garde de Goldstrike durant leur transport entre l'appareil de forage et le laboratoire d'analyse de la mine. Les échantillons de carottes de forage d'exploration et de copeaux de forage CI qui sont envoyés au laboratoire de ALS Chemex aux fins d'analyse sont soit cueillis sur les lieux par le personnel de ALS Chemex, soit transportés par le personnel d'exploration jusqu'aux installations de ALS Chemex.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a indiqué qu'à son avis, les procédures de préparation, de sécurité et d'analyse des échantillons utilisés dans le cadre de l'exploitation à ciel ouvert sont appropriées et sont mises en œuvre de façon raisonnable.

Échantillons de l'exploitation souterraine

La majorité des échantillons sont préparés par le personnel de Goldstrike au laboratoire d'analyse de la mine Goldstrike. À l'heure actuelle, le laboratoire de Barrick n'est pas homologué. Si les échantillons sont envoyés à un laboratoire commercial aux fins de préparation et d'analyse, ils sont envoyés à un laboratoire homologué ISO 9000. Barrick a envoyé des échantillons de l'exploitation souterraine à American Assay Laboratory et(ou) à ALS Chemex lorsque les volumes d'échantillons reçus sur les lieux étaient anormalement élevés. La plus grande partie de la préparation des échantillons au laboratoire de Goldstrike est entièrement automatisée. Les échantillons de l'exploitation souterraine sont automatiquement analysés pour leur teneur en or et, si les délais le permettent, soumis à une analyse au four LECO (souffre et sulfure connexes, matière carbonée totale, carbone total, soufre total, CO₃ et arsenic). Les analyses sont fondées sur le gisement en cause et sur le but de l'échantillon.

La pulpe provenant des forages d'exploration et de définition est stockée durant six mois, après quoi elle est jetée. S'ils sont nécessaires, les échantillons provenant de trous datant de plus de six mois peuvent être construits à partir des bacs à copeaux rangés dans des boîtes numérotées. Des registres électroniques et en format papier sont conservés sur le contenu des bacs à copeaux. La pâte provenant d'échantillons en rainure, d'échantillons de boue et d'échantillons express est habituellement jetée lorsque les résultats ont été approuvés. Les échantillons refusés de l'exploitation souterraine sont automatiquement jetés lorsque les résultats ont été confirmés par le service de la géologie. Les carottes de forage au diamant restantes sont soit conservées sur les lieux au dépôt de carottes, soit envoyées au terrain affecté à l'entreposage des échantillons d'exploration.

Les échantillons de l'exploitation souterraine demeurent habituellement sous la garde de Goldstrike et en sa possession durant leur transport entre la source et le laboratoire d'analyse de la mine, et la chaîne de garde est complète.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a indiqué qu'à son avis, les procédures de préparation, de sécurité et d'analyse d'échantillons utilisées dans le cadre de l'exploitation souterraine sont appropriées et sont mises en œuvre de façon raisonnable.

Assurance de la qualité et contrôle de la qualité

Goldstrike a mis en place des dispositifs de contrôle afin de prévenir les violations des procédures d'échantillonnage. Ces mesures de contrôle comprennent l'observation quotidienne par les géologues et les superviseurs de forage des techniques d'échantillonnage CI qu'utilisent les entrepreneurs. Les échantillons minéralisés que l'on juge non fiables sont notés comme tel et ne sont pas utilisés aux fins de l'estimation des ressources.

Dix pour cent des échantillons présents dans le volume d'analyse sont soumis aux fins du processus AQ/CQ et sont des doubles, des échantillons à blanc et des échantillons étalons. Au moins cinq pour cent des intervalles d'un trou sont choisis aux fins d'une nouvelle analyse et sont soumis à un tiers laboratoire commercial. Au moins deux pour cent des échantillons sur l'ensemble du volume d'échantillons sont choisis aux fins de l'exécution de contrôles au crible afin d'écarter tout problème d'analyse lié à la présence d'or à gros grains.

Laboratoire d'analyse Goldstrike

Un ou deux échantillons par quart de travail lié à l'échantillonnage de la production et un échantillon par quart de carottage sont utilisés dans le cadre du programme AQ/CQ. Pour chaque jeu de 24 échantillons, un échantillon à blanc et deux échantillons étalons sont insérés et une analyse de reprise est effectuée. Pour les échantillons qui sont envoyés à un laboratoire externe, on envoie avec chaque lot deux échantillons étalons aux fins d'évaluation CQ. Aux fins du programme CQ, les laboratoires externes sont Florin Analytical Services (« **Florin** ») et Inspectorate America Corporation (« **IA** »). On effectue trimestriellement des examens afin de comparer les résultats de Florin, de Acme et du laboratoire d'analyse de Goldstrike, tant sur des échantillons provenant de Meikle que de Rodeo. Les résultats d'analyse sur les doubles de la pulpe sont groupés selon des écarts larges de teneur, et les valeurs moyennes des groupes sont comparées. On effectue un test de contrôle pour évaluer les moyennes des paires d'échantillons pour confirmer qu'il n'y a pas de différences importantes entre elles.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA a indiqué qu'à son avis, les pratiques AC/CQ sont appropriées pour les données de forage d'exploration et de définition et qu'elles sont mises en œuvre d'une façon raisonnable.

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Ressources minérales

La modélisation par blocs de la mine à ciel ouvert a été créée à l'aide du logiciel MineSight® de Mintec Inc., avec le complément de programmes personnalisés tirés de la bibliothèque de logiciels géostatistiques de l'université Stanford. Des solides tridimensionnels représentant les traces de failles et les unités lithologiques ont été créés à partir des données sur les trous de forage et les trous de mine ainsi que les données de cartographie des bancs. Ces solides et la compréhension des facteurs de contrôle de la minéralisation servent à guider la création des contours de teneur utilisés pour l'estimation du modèle de ressources d'or.

Les ressources minérales de la mine à ciel ouvert au 31 décembre 2011 sont présentées ci-après.

Ressources minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike (au 31 décembre 2011)

Catégorie	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)
Mesurées	886	0,032	28
Indiquées	3 726	0,032	119
Mesurées et indiquées	4 612	0,032	147
Présumées	565	0,055	31

1. Ne tient pas compte de l'épuisement minier survenu en 2012. Barrick a fait état d'une production de 1,174 million d'onces tirée du complexe Goldstrike en 2012. Pour les données sur les réserves et les ressources combinées (non ventilées entre la mine à ciel ouvert et la mine souterraine) au 31 décembre 2012 présentées dans les rapports de Barrick, voir la rubrique « Sommaire des réserves et des ressources minérales ».
2. Les définitions de l'ICM ont été suivies pour les ressources minérales.
3. Les ressources minérales sont présentées en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 400 \$ l'once.
4. Les ressources minérales excluent les réserves minérales et sont contenues à l'intérieur et en-dessous de la fosse pour les réserves.
5. Les ressources minérales sont fondées sur des teneurs de coupure de 0,030 oz/tc Au aux fins du stock d'alimentation du four de grillage, de 0,040 oz/tc Au pour l'oxydation sous pression acide, de 0,045 oz/tc Au pour l'oxydation sous pression alcaline et de 0,040 oz/tc Au pour le procédé de conversion par lixiviation au thiosulfate.
6. Les ressources minérales sont fondées sur un facteur de tonnage de 13,5 pi³/tc.
7. La viabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.
8. Étant donné que certains chiffres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.
9. La plus grande partie, mais non la totalité des ressources minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike sont assujetties à la redevance de Franco-Nevada.
10. Les ressources présumées s'ajoutent aux ressources mesurées et indiquées. Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Dans le rapport technique sur Goldstrike, il est indiqué que RPA n'est informée d'aucun problème lié à l'environnement, aux permis, aux questions juridiques, aux titres de propriété, à des questions d'ordre fiscal, socioéconomique, commercial ou politique ni d'autres facteurs pertinents qui pourraient avoir une incidence importante sur les estimations des ressources minérales de la mine à ciel ouvert.

Les ressources minérales des installations souterraines ont été estimées à l'aide d'une modélisation par blocs limitée par des modèles fil de fer tridimensionnels des corps minéralisés et des chantiers souterrains. La teneur est interpolée dans les blocs à l'aide d'une pondération fondée sur l'inverse de la distance à la cinquième puissance.

Quatre modèles de bloc englobent 18 zones minéralisées distinctes dans l'exploitation souterraine de Goldstrike. Ces modèles ont été élaborés à l'aide de la version 7.5 du logiciel Vulcan 3D de Maptek.

Les ressources minérales des installations souterraines au 31 décembre 2011 sont présentées ci-après.

**Ressources minérales de la mine souterraine Goldstrike
(au 31 décembre 2011)**

Catégorie	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)
Mesurées	985	0,341	336
Indiquées	5 092	0,293	1 492
Mesurées et indiquées	6 077	0,301	1 828
Présumées	2 698	0,298	805

1. Ne tient pas compte de l'épuisement minier survenu en 2012. Barrick a fait état d'une production de 1,174 million d'onces tirée du complexe Goldstrike en 2012. Pour les données sur les réserves et les ressources combinées (non ventilées entre la mine à ciel ouvert et la mine souterraine) au 31 décembre 2012 présentées dans les rapports de Barrick, voir la rubrique « Sommaire des réserves et ressources minérales ».
2. Les définitions de l'ICM ont été suivies pour les ressources minérales.
3. Les ressources minérales sont présentées en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 400 \$ l'once.
4. Les ressources minérales sont présentées à une teneur de coupure marginale de 0,10 oz/tc Au.
5. Une largeur d'extraction minimum de 15 pieds a été utilisée.
6. Les ressources minérales excluent les réserves minérales.
7. La viabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.
8. Étant donné que certains chiffres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.
9. La plus grande partie, mais non la totalité des ressources minérales de la mine souterraine Goldstrike sont assujetties à la redevance de Franco-Nevada.
10. Les ressources présumées s'ajoutent aux ressources mesurées et indiquées. Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Réserves minérales

Les réserves minérales ont été générées en fonction des plans de mine appliqués aux ressources minérales. Dans le cadre de la méthodologie sous-jacente au plan de mine, l'estimation des teneurs de coupure et l'évaluation économique sont utilisées aux fins de l'établissement et de la validation des réserves susceptibles d'extraction. Dans le rapport technique sur Goldstrike, RPA indique qu'à son avis, les estimations globales des réserves minérales sont raisonnables, acceptables et conformes au Règlement 43-101.

Goldstrike maintient pour le minerai et les matières à faible teneur un système complexe de piles de minerai et de matières à faible teneur, qui s'accroissent depuis la fin des années 1980. On compte trois principales catégories de piles, à savoir les matières destinées à l'autoclave, les matières destinées au four de grillage et les matières d'une teneur inférieure à celle du minerai destiné au four de grillage Barrick.

D'après les estimations, les réserves prouvées situées dans 34 piles de stockage différentes totalisaient 49,8 millions de tonnes d'une teneur de 0,084 oz/tc Au, contenant 4,2 millions d'onces d'or, au 31 décembre 2011. Dans le rapport technique sur Goldstrike, il est indiqué que RPA est d'accord avec la justification de la création des piles, soit celles du contrôle du minerai, et avec les méthodes comptables utilisées pour la consignation des quantités et des teneurs dans les piles.

Deux rapports distincts sont tenus pour les piles, l'un pour le four de grillage et l'autre, pour les autoclaves. La quantité des matières traitées provenant de chaque pile est consignée de façon continue chaque mois. À la fin du mois, le tonnage de matériel traité provenant de chaque pile est rajusté compte tenu du nombre total de tonnes traitées au four de grillage et(ou) aux autoclaves. De la même façon, les onces contenues sont rajustées en fonction de la production provenant de chaque usine.

Les rapports mensuels sur les piles indiquent également la quantité de matière provenant de chaque pile qui est concassée ainsi que les estimations du nombre d'onces d'or contenues dans les matières concassées, en fonction de la teneur moyenne en or de chaque pile. À la fin du mois, le tonnage des matières concassées est rajusté pour correspondre au tonnage des matières traitées qu'indique le service du traitement. De façon générale, les rajustements sont inférieurs à 1 %.

Les tableaux suivants présentent les réserves minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike et de la mine souterraine Goldstrike au 31 décembre 2011.

**Réserves minérales de la mine à ciel ouvert Goldstrike
(au 31 décembre 2011)**

Cheminement	Réserves prouvées			Réserves probables			Réserves prouvées et probables		
	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)
Mine à ciel ouvert – Total	9 114	0,133	1 214	38 440	0,102	3 915	47 555	0,108	5 129
Piles de stockage – Total	49 810	0,084	4 179				49 810	0,084	4 179
Total	58 924	0,092	5 393	38 440	0,102	3 915	97 325	0,096	9 308

1. Ne tient pas compte de l'épuisement minier survenu en 2012. Barrick a fait état d'une production de 1,174 million d'onces tirée du complexe Goldstrike en 2012. Pour les données sur les réserves et les ressources combinées (non ventilées entre la mine à ciel ouvert et la mine souterraine) au 31 décembre 2012 présentées dans les rapports de Barrick, voir la rubrique « Sommaire des réserves et ressources minérales ».
2. Les définitions de l'ICM ont été suivies pour les réserves minérales.
3. Les réserves minérales sont estimées en fonction d'un prix de l'or moyen à long terme de 1 200 \$ l'once.
4. Étant donné que certains chiffres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.
5. Procédé de conversion par lixiviation au thiosulfate; matière d'une teneur inférieure à celle du minerai destiné au four de grillage Barrick.
6. La teneur de coupure pour les matières provenant de la mine à ciel ouvert lixiviées au thiosulfate est de 0,045 oz/tc et la teneur de coupure pour les matières provenant de la mine à ciel ouvert traitées au four de grillage est de 0,035 oz/tc. La plus grande partie des matières de minerai empilées ont été produites à des teneurs de coupure supérieures étant donné l'affaissement des prix de l'or.
7. La majorité, mais non la totalité des réserves minérales de Goldstrike Betze-Post sont assujetties à la redevance de Franco-Nevada.

**Réserves minérales de la mine souterraine Goldstrike
(au 31 décembre 2011)**

Cheminement	Réserves prouvées			Réserves probables			Réserves prouvées et probables		
	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)	Tonnes (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)
Mine souterraine	4 038	0,33	1 334	7 824	0,216	1 691	11 861	0,255	3 026
Piles de stockage	33	0,293	10				33	0,293	10
Total	4 070	0,33	1 344	7 824	0,216	1 691	11 894	0,255	3 035

1. Ne tient pas compte de l'épuisement minier survenu en 2012. Barrick a fait état d'une production de 1,174 million d'onces tirée du complexe Goldstrike en 2012. Pour les données sur les réserves et les ressources combinées (non ventilées entre la mine à ciel ouvert et la mine souterraine) au 31 décembre 2012 présentées dans les rapports de Barrick, voir la rubrique « Sommaire des réserves et ressources minérales ».
2. Les définitions de l'ICM ont été suivies pour les réserves minérales.
3. Les réserves minérales sont estimées à un prix de 1 200 \$/oz Au.
4. Étant donné que certains chiffres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.
5. Les teneurs de coupure pour les installations souterraines varient entre 0,134 oz/tc Au et 0,155 oz/tc Au.
6. La majorité, mais non la totalité des réserves minérales de la mine souterraine Goldstrike sont assujetties à la redevance de Franco-Nevada.

La récupération au four de grillage a varié entre 84 % et 90 %, et la récupération à l'autoclave se situait dans la fourchette de 67 % à 86 %.

Dans le rapport technique sur Goldstrike, il est indiqué que RPA a effectué une analyse des données historiques et a confirmé que les estimations de récupération sont raisonnables.

Activités d'exploitation minière

Extraction et traitement

La mine à ciel ouvert Betze-Post de Barrick compte sept phases restantes et, à l'étape ultime, la fosse mesurera environ 2 milles d'est en ouest, 1,5 milles du nord au sud et aura une profondeur moyenne d'environ 1 300 pieds. Le terril Bazza est situé au sud-ouest de la mine à ciel ouvert. Le plan établi pour la durée de la mine prévoit l'ajout de la halde Clydesdale à l'ouest et le remblayage de la partie sud-est de la mine à ciel ouvert. À l'intérieur de la fosse, la tête de mine Betze donne accès à la mine souterraine Rodeo. La tête de mine Post, qui donnait auparavant accès à la mine souterraine Deep Post de Newmont, a été remblayée.

Les limites ultimes de la fosse ont été établies par la production de tracés de fosse à l'aide du logiciel Whittle en fonction des flux nets générés et des parois de fosse recommandées par Piteau Associates Engineering Ltd. Les rampes de roulage ont 120 pieds de large, y compris la berme de sécurité permettant la circulation dans les

deux sens de camions de 330 tonnes, et leur pente maximum est de 10%. L'épaisseur d'extraction est de 40 pieds dans les morts-terrains et de 20 pieds dans le minerai, ce qui contribue à réduire au minimum la dilution. Dans le minerai, des bancs doubles et triples sont utilisées pour créer des faces de 40 pieds et de 60 pieds entre les bancs de captage.

Barrick optimise l'extraction en recourant à une méthode d'étapes multiples qui maximise les taux de décapage afin de maintenir la disponibilité permanente d'un front de production de minerai. Cette technique de phases multiples comprend un talus de minerai primaire, un talus de décapage primaire et un talus de décapage secondaire. Historiquement, on a adopté cette méthode afin de maintenir un stock d'alimentation uniforme pour le concentrateur et afin de maintenir la production minière au rythme de 14 à 15 bancs par talus chaque année. Environ 135 millions de tonnes sont extraites chaque année.

Le mauvais état du socle rocheux constitue un facteur clé dans la conception d'une mine souterraine et le choix d'une méthode d'extraction. Pour cette raison, les deux méthodes d'extraction choisies font appel à un remblayage cimenté aux fins de soutien. Lorsque l'abattage par trous profonds est utilisé, on réduit les risques liés au mur et au toit en prenant de petites sections pour les trous profonds et en les remblayant avant de passer à la prochaine section. La méthode dite méthode d'excavation de galeries descendantes et de remblayage prévoit le remblayage d'un toit pour des passages subséquents au cours du cycle minier. Selon les prévisions de 2012 (fondées sur le plan de durée de la mine), 79 % du minerai devait provenir de l'abattage par trous profonds. La proportion du minerai devant être obtenue par cette méthode décline chaque année dans le plan minier actuel. Sur l'ensemble de la durée d'exploitation de la mine, la proportion de la production provenant de l'abattage par trous profonds s'établira en moyenne à 48 %.

L'abattage par trous profonds transversal est utilisé lorsque la zone minéralisée comporte une largeur importante. On perce dans le mur des galeries parallèles à la direction du minerai afin d'y donner accès pour l'abattage. Lorsque des chantiers transversaux sont utilisés, le retrait complet du minerai dans cette zone nécessite souvent une extraction secondaire et même tertiaire. Les chantiers longitudinaux sont utilisés dans les secteurs de la mine où les conditions du sol permettent de soutenir une arête d'abattage d'une hauteur supérieure à 15 pieds mais où les largeurs minéralisées ne dépassent pas 25 pieds. Pour avoir accès au chantier, on perce le mur parallèlement à la direction du minerai. Chaque section est extraite puis remblayée avant que la section suivante ne soit exploitée. Dans de mauvaises conditions du sol, la section d'abattage par trous profonds peut être réduite.

La méthode d'excavation de galeries descendantes et de remblayage est utilisée dans les zones où les conditions du sol varient de médiocres à bonnes, sans égard à la largeur de la zone. Les galeries descendantes sont initialement conçues pour avoir 15 pieds de large sur 15 pieds de haut, la largeur minimum étant de 15 pieds. La galerie principale est tracée en fonction d'un soutien accru pour maintenir le sol ouvert, puis est remblayée par un enrochement cimenté d'une grande solidité. Lorsque la largeur de minerai dépasse la largeur établie de la galerie, d'autres galeries sont aménagées (parallèlement à la galerie principale ou à angle avec celle-ci) puis sont remblayées. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que tout le minerai à une élévation donnée ait été excavé et que la zone ait été remblayée. L'extraction subséquente a lieu sous les chantiers primaires, et le remblayage fait office de toit.

Goldstrike est dotée de deux installations de traitement du minerai, soit les suivantes :

- le circuit autoclave d'oxydation sous pression; et
- le circuit du four de grillage.

Selon divers facteurs, dont la teneur en or, la teneur en carbonate, la réactivité des matières carbonées et la teneur en soufre et sulfure connexes, le minerai de la mine à ciel ouvert Betze-Post est envoyé à diverses piles situées soit à proximité du circuit d'oxydation sous pression, soit dans la zone du four de grillage. La planification de la distribution du minerai provenant des piles de stockage est une vaste opération qu'accomplit mensuellement le service de planification stratégique afin de maintenir une exploitation optimale conçue pour maximiser la récupération de l'or. La totalité du minerai provenant des installations souterraines est traitée au four de grillage.

Calendrier de production

Le plan minier 2012 couvrant la durée de vie de la mine à ciel ouvert est résumé dans le tableau présenté ci-après.

Sommaire de la production couvrant la durée de vie de la mine à ciel ouvert Goldstrike

Année	Tonnes de minerai (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (oz)	Tonnes de stériles (en milliers)	Total des tonnes extraites (en milliers)	Ratio stériles/ minerai
2012 ⁽¹⁾	11 306	0,104	1 179 485	106 500	117 806	9,42
2013	6 152	0,103	634 101	106 870	113 022	17,37
2014	6 702	0,123	825 272	59 366	66 069	8,86
2015	5 952	0,104	618 120	28 566	34 518	4,80
2016	4 071	0,118	480 098	32 839	36 910	8,07
2017	4	0,040	168	99 327	99 331	23 833
2018	2 887	0,107	310 218	95 369	98 256	33,03
2019	4 069	0,085	344 739	29 414	33 483	7,23
2020	4 893	0,120	585 213	6 767	11 660	1,38
2021	0	-	-	-	-	-
2022	0	-	-	-	-	-
2023	4	0,035	130	14 316	14 320	3 865
2024	90	0,103	9 237	14 232	14 322	158
2025	1 383	0,110	152 349	4 630	6 013	3,35
Totaux	47 514	0,108	5 139 129	598 196	645 710	12,59

1. Les données pour 2012 sont celles qui sont prévues par le plan de durée de la mine et ne reflètent pas les résultats réels pour 2012.

Aux fins du rapport technique sur Goldstrike, RPA a compilé un plan minier couvrant la durée de vie de la mine souterraine Goldstrike fondé uniquement sur l'estimation des réserves minérales prouvées et probables, et ce plan est présenté dans le tableau ci-après.

Calendrier de production de la mine souterraine Goldstrike – Réserves seulement

Année	Production (en milliers)	Teneur (oz/tc Au)	Or contenu (en milliers d'oz)
2012 ⁽¹⁾	1 500	0,28	420
2013	1 500	0,29	435
2014	1 500	0,28	420
2015	1 500	0,27	405
2016	1 500	0,24	360
2017	1 300	0,23	299
2018	1 300	0,23	299
2019	1 100	0,22	242
2020	694	0,22	155
Total	11 894	0,255	3 035

1. Les données pour 2012 sont celles qui sont prévues par le plan de durée de la mine et ne reflètent pas les résultats réels pour 2012.

RPA est d'avis que la durée de la mine souterraine sera prolongée au-delà de l'année indiquée dans le tableau ci-dessus grâce à la conversion de ressources minérales en réserves minérales et à l'extraction directe de ressources minérales dans le cadre du processus de développement et d'extraction.

Marché et contrats

L'or est la principale marchandise produite à Goldstrike. Il est librement négocié, à des prix connus du public, de sorte que les possibilités de vente de toute production sont presque assurées. Les prix sont habituellement cotés en dollars américains par once troy.

Goldstrike est une vaste exploitation moderne, et Barrick est une grande entreprise internationale qui a adopté des politiques et des procédures pour l'attribution de contrats. Les contrats de fonte et d'affinage sont des contrats normaux pour un producteur de grande taille.

De nombreux contrats ont été conclus à la mine, notamment un contrat d'aménagement minier prévoyant la prestation de services destinés à soutenir les efforts de la société.

Études environnementales, obtention des permis et impacts sociaux ou communautaires

Les installations de Goldstrike comprennent une mine à ciel ouvert et des mines souterraines, ainsi que des installations de traitement. Les systèmes de gestion en place assurent que les permis et les licences nécessaires sont obtenus et maintenus.

Les résidus des installations d'oxydation sous pression et de grillage sont déposés à l'installation d'évacuation des résidus du bloc nord, qui est située directement à l'est des installations de grillage et de la mine Meikle. L'installation d'évacuation des résidus est exploitée comme une installation sans rejets aux termes d'un permis relatif à la lutte contre la pollution de l'eau délivré par la division de protection de l'environnement du Nevada.

L'installation d'évacuation des résidus est agrandie environ tous les deux ans, et un permis d'agrandissement d'étape 9 a été délivré en 2011. Dans le cadre de l'étape 9, la hauteur de la digue sera portée à 400 pieds à l'aide d'un enrochement, ce qui ajoutera une capacité d'au plus 200 millions de tonnes de résidus. Cette installation d'évacuation comporte un système de revêtement composite qui comprend une couche de matière à faible perméabilité recouverte d'une doublure géosynthétique. Cette installation comporte un drain souterrain sous une partie des résidus ainsi que des antennes de drainage favorisant la consolidation des résidus. L'eau qui surnage les résidus coule actuellement du nord-est vers le sud-ouest, et elle est récupérée afin d'être réutilisée dans ce processus. Le plan de fermeture comprend le drainage de l'installation et la construction d'un déversoir de fermeture dans le coin sud-ouest. Goldstrike a demandé aux autorités de protection de l'environnement du Nevada de reconfigurer l'installation d'évacuation des résidus afin d'inverser la circulation de l'eau et d'installer le déversoir de fermeture dans le coin nord-est, sur du sol original, en raison des préoccupations entourant la stabilité structurelle d'un déversoir installé sur des matériaux déposés. Ces mesures amélioreront également la stabilité de la digue durant l'exploitation.

L'OGT a délivré un projet d'énoncé des incidences environnementales (EIE) (BLM/NV/EK/PLGI-08/22 + 1793) le 22 août 2008. Par la suite l'OGT a délivré un EIE définitif abrégé (BLM/NV/EK/ES-GI-09/10 + 1793) le 27 mars 2009, qui comprend des commentaires, des réponses à des commentaires et des modifications à l'égard du projet d'EIE. L'approbation de cet EIE a permis la continuité des activités d'extraction et de traitement aux installations de Goldstrike.

La superficie de perturbation permise totale pour la mine Goldstrike a été évaluée à 8 547 acres ou 13,36 milles carrés. Toutefois, la perturbation sur les terres publiques que gère l'OGT se restreint à moins d'un mille carré, ce qui réduit le temps et les fonds qu'il sera nécessaire de consacrer à la remise en état des terrains après la fin de l'exploitation.

Estimations des coûts d'investissement et des coûts opérationnels

Selon les estimations de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, les coûts d'investissement actuellement estimés pour la durée de vie prévue de la mine sont de 1,793 milliard de dollars. Le principal coût d'investissement pour la mine à ciel ouvert sera le coût capitalisé du décapage des morts-terrains qui, selon les estimations de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, est évalué à 360 millions de dollars. Selon les estimations de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, le coût de l'agrandissement des installations de traitement est évalué à 264 millions de dollars, qui comprend principalement le coût du capital de remplacement. Selon les projections, le coût de l'aménagement de la mine souterraine sera de 122 millions de dollars, selon les projections de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike.

Selon les estimations de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, les coûts opérationnels totaux de la mine à ciel ouvert s'élèveront à environ à 667 millions de dollars pour la durée de vie prévue restante de la mine. Pour la même période, les coûts opérationnels moyens par tonne, selon les estimations de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, sont évalués à 1,59 \$ par tonne extraite, et selon les projections de RPA figurant dans le rapport technique sur Goldstrike, les coûts décaissés pour l'exploitation de la mine à ciel ouvert sont estimés à 91 \$ l'once pour le total des onces d'or produites à partir des matières extraites de la mine à ciel ouvert Goldstrike et des matières provenant des piles de stockage.

Les coûts opérationnels totaux pour les services de traitement et les services généraux et d'administration ont été évalués par RPA dans le rapport technique sur Goldstrike à 4,34 milliards de dollars et à 775 millions de dollars, respectivement, à la date de prise d'effet du rapport technique sur Goldstrike. Au total, on prévoit que 38,6 millions de tonnes courtes de minerai provenant d'autres projets de Barrick et de minerai traité à forfait seront traitées au concentrateur du projet Goldstrike. Goldstrike sert également d'installation principale d'administration minière pour les projets d'exploration et de production de Barrick dans le nord du Nevada.

Les coûts de production peuvent inclure de faibles quantités de production provenant de diverses zones au sein des propriétés Goldstrike qui ne sont pas attribuables à la redevance de Franco-Nevada portant sur les propriétés Goldstrike.

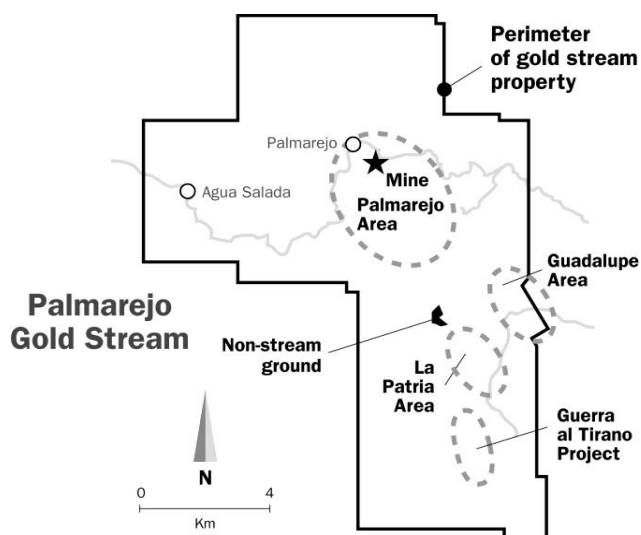
Renseignements miniers et techniques sur la mine Palmarejo

Les renseignements présentés ci-dessous sont fondés sur le rapport Palmarejo daté du 1^{er} janvier 2013 et préparé pour le compte de Franco-Nevada, en conformité avec le Règlement 43-101. Le rapport Palmarejo a été préparé par M. Donald J. Birak, vice-président principal, exploration, de Cœur, par M. Keith Blair, directeur, de Applied Geoscience LLC, et par M. Klaus Triebel, géologue principal des ressources, Cœur ou préparé sous leur supervision, ceux-ci étant chacun une « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

Le district de Palmarejo est situé environ 420 kilomètres routiers au sud-ouest de la ville de Chihuahua dans l'état de Chihuahua, dans le nord du Mexique, et sur le versant ouest de la Sierra Madre occidentale dans le district minier de Temoris. Le gisement Guadalupe est situé sept kilomètres environ au sud-est de la mine Palmarejo comme indiqué dans l'illustration. Le gisement La Patria est situé au sud-ouest de Guadalupe.

Le projet Palmarejo comporte des concessions minières couvrant environ 12 253 hectares et incluant les installations minières de surface et souterraines et le complexe de l'usine de Palmarejo ainsi que les gisements de Guadalupe et de La Patria. Cœur Mexicana S.A. de C.V. (« **Cœur Mexicana** »), une filiale de Cœur ayant remplacé Planet Gold S.A. de C.V. (« **Planet Gold** »), détient la totalité des intérêts dans 32 concessions minières d'une superficie de 12 204,1118 hectares, une participation de 50 % dans une concession d'une superficie de 43,771 hectares et une participation de 60 % dans deux concessions totalisant 5,000 hectares additionnels. Le projet Guadalupe est entièrement situé dans cette région de concessions minières et il est inclus dans la concession San Carlos, d'une superficie de 160 hectares appartenant en totalité à Cœur Mexicana. Les concessions minières appartenant en totalité ou en partie à Cœur doivent actuellement expirer à diverses dates s'échelonnant de 2029 à 2055.



Des permis ont été accordés, autorisant l'exploitation minière dans la région précisée dans l'étude d'impact environnemental (« **EIE** »), et les permis et autorisations nécessaires exigés pour la construction et l'exploitation de la mine Palmarejo ont été obtenus.

Guadalupe détient tous les permis visant la perturbation des terrains liée aux activités minières et les perturbations connexes. Ce projet a obtenu son autorisation en matière de perturbation environnementale en 2010 et son autorisation initiale de modifier l'utilisation des terrains en novembre 2010. Ces deux autorisations du gouvernement mexicain sont nécessaires aux fins de l'exploitation d'une mine. La mine est actuellement ouverte, et l'aménagement des structures souterraines se poursuit. Une convention de droit de passage pour la construction du couloir de transport Guadalupe-Palmarejo a été signée avec l'ejido de Guazapares le 27 février 2011. Le SEMARNAT (au sens donné plus loin) a décerné des autorisations de perturbations environnementales et de changement d'utilisation des terrains le 30 mai 2011 et le 11 juillet 2011, respectivement. Les autres approbations qui seront nécessaires à l'égard des tronçons finaux de la route révisée doivent faire l'objet d'une évaluation en 2013. Les permis supplémentaires et les ententes révisées à l'égard de droits de passage prévoient une route d'accès de pleine dimension pour permettre la circulation de gros camions à destination et en provenance de la mine Guadalupe.

Franco-Nevada détient des intérêts de 50 % dans l'or produit au projet Palmarejo (les « **flux de Palmarejo** »). L'accord sur les flux de Palmarejo prévoit qu'une obligation minimale doit être payée mensuellement sur la production supérieure à 400 000 onces d'or. Chaque versement mensuel correspond au minimum à 4 167 onces d'or ou, si ce montant est plus élevé, à 50 % de la production d'or réelle mensuelle multipliés par l'excédent par rapport à 400 \$ l'once du cours du marché mensuel moyen de l'or (ce plancher de 400 \$ est assujéti à un ajustement annuel composé de 1 % pour tenir compte de l'inflation à compter du 21 janvier 2013). Après que des paiements auront été versés sur un total de 400 000 onces d'or, l'obligation sera réglable au moyen d'un montant correspondant à 50 % de la production mensuelle réelle d'or multiplié par l'excédent par rapport à 400 \$ l'once du cours du marché mensuel

moyen de l'or, ajusté de la manière décrite ci-dessus. Les paiements aux termes des flux de Palmarejo doivent être effectués au comptant ou en lingots d'or.

Le flux de Palmarejo s'applique à la majorité du projet Palmarejo et inclut les gisements Palmarejo, Guadalupe et La Patria.

Cœur Mexicana a conclu des accords avec Palmarejo, Agua Salada et Guazapares ejidos (ou les conseils détenant les droits de superficie) portant sur les activités en surface liées à l'exploration, à l'exploitation et au traitement des gisements de minerai, à la construction de toutes les installations minières et de traitement nécessaires et à la poursuite d'activités minières en contrepartie de paiements de location annuels. Les accords sont d'une durée de 15 ans; de plus Cœur Mexicana a la possibilité de proroger la durée pour une autre période de 15 ans.

Ces accords ont déjà été enregistrés auprès du Registre agraire national mexicain et il n'existe aucune inquiétude connue au sujet du titre qui pourrait nuire à l'exploitation ou au développement de la mine.

En octobre 2008, Planet Gold a conclu un accord avec l'ejido de Guazapares visant l'utilisation des terrains situés dans la région de Guadalupe/Los Bancos. En 2009, un accord minier avec l'ejido Guazapares a été finalisé, accordant à Cœur Mexicana les droits de superficie et fonciers suffisants pour mener les activités minières prévues à Guadalupe. Cet accord minier est d'une durée de six ans et il peut être renouvelé. Cœur Mexicana a aussi obtenu le contrôle absolu d'une partie de la région louée en versant une compensation à certains ejidatarios détenant des parcelles de terrains.

Le 16 août 2010, Cœur Mexicana a signé avec l'ejido de Guerra al Tirano une convention d'exploration d'une durée de quatre ans à l'égard de 69,7 hectares couvrant le gisement La Patria.

En octobre 2011, Cœur Mexicana a fait l'acquisition auprès de Azteca de Oro y Plata du projet Guerra al Tirano. La convention comportait une cession de la totalité des droits miniers en échange d'un versement au comptant de 1 200 000 \$ à la signature ainsi que d'une redevance RNF de 2 %. Cœur Mexicana peut acquérir jusqu'à 1,5 % de la redevance RNF à un prix de 750 000 \$. Cette acquisition comportait également une convention distincte aux termes de laquelle Azteca de Oro y Plata a cédé à Cœur Mexicana une convention initialement conclue avec l'ejido de Guerra al Tirano en 2007 à l'égard de l'utilisation des terres de surface moyennant un loyer annuel payable à l'ejido. Cette convention ne comporte pas de date d'expiration.

L'EIE a été approuvée le 23 mai 2006. L'EIE est d'une durée de 13 ans et elle peut être prorogée sur demande au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (« SEMARNAT »). Les autorisations à obtenir du SEMARNAT ont aussi été obtenues en vue de modifier l'utilisation des terrains et au titre de l'environnement. L'autorisation environnementale visant le projet Palmarejo exige la mise en place d'un programme de remise en état des régions minières visant la récupération des sols aux fins de rétablissement du paysage et des écosystèmes. De la sorte, la région pourra de nouveau accueillir la végétation et les espèces animales qui y habitaient auparavant. Cœur effectue un examen annuel de ses obligations potentielles en matière de remise en état. Selon une évaluation préliminaire à la clôture de 2012, les obligations de remise en état finale pour la durée de vie prévue de la mine sont évaluées à 16,8 millions de dollars, ce qui inclut le projet Guadalupe.

Cœur a adopté une politique environnementale soulignant son engagement de préserver l'environnement et elle accepte de se conformer aux exigences considérables de remise en état décrites dans l'autorisation environnementale du SEMARNAT et l'exigence NOM-141-SEMARNAT-2003 (qui porte sur les questions liées aux résidus) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les objectifs nécessaires de remise en état. Cœur n'est au fait d'aucune responsabilité environnementale existante à laquelle le projet Palmarejo est assujéti, autre que celles qui sont précisées ci-dessus.

Tous les droits miniers et de superficie nécessaires à l'exploitation de la mine Palmarejo ont été obtenus et ils comprennent les droits de propriété à l'égard de toutes les ressources et réserves minérales, de tous les travaux miniers actuels et prévus et des installations connexes, incluant les installations minières, les installations d'entreposage des résidus, les bassins d'eau, les installations d'entreposage des matières rocheuses minées, les installations de traitement du minerai et d'entreposage des résidus et des installations connexes pour le site de la mine Palmarejo dans la région dépeinte dans l'illustration ci-dessus.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie

Palmarejo et Guadalupe sont situées environ 1 150 mètres et 1 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, respectivement. La région est vallonnée à montagneuse et ses versants raides sont dotés d'une végétation épaisse et parsemés de plaques locales de cactus. Les éleveurs et les agriculteurs locaux élèvent du bétail et font pousser du maïs et d'autres légumes sur des petites parcelles.

Le climat est tempéré et il a peu d'incidence sur l'exploitation. La température maximale moyenne est d'environ 34°C, tandis que la température minimale moyenne est de l'ordre de 5°C. Les pluies tombent surtout durant l'été, et les précipitations annuelles sont d'environ 800 millimètres. Les conditions climatiques ne créent pas d'entrave importante pour les travaux, et les activités peuvent être exercées à longueur d'année.

Le district de Palmarejo dispose d'une infrastructure modérément bien développée et d'une force de travail locale connaissant bien les opérations minières. Chinipas et Temoris sont les deux villes les plus proches et elles comptent toutes les deux une population d'environ 1 600 habitants. Le petit village de Palmarejo est situé au nord-ouest immédiat du district de Palmarejo et sa population s'élève à environ 430 habitants. Bon nombre des travailleurs sont employés à la mine et habitent dans ces trois collectivités voisines.

La route jusqu'à Palmarejo à partir de Chihuahua est pavée jusqu'à la ville de San Rafael. À compter de San Rafael, la route est en gravier jusqu'à Temoris puis Palmarejo. Le chemin de fer Chihuahua-Pacífico traverse Temoris et, à partir de la gare ferroviaire de Temoris, une route de gravier permet de franchir la distance de 45 kilomètres jusqu'à Palmarejo. Temoris et Chinipas sont toutes deux dotées de pistes d'atterrissage pour avions légers et, en 2011, on a construit une piste d'atterrissage à Palmarejo pour desservir la mine.

La figure ci-après illustre l'emplacement des gisements clés, des réserves minérales et des ressources minérales sur la propriété de la mine Palmarejo.



Une ligne électrique à 33 000 volts de la Commission fédérale de l'électricité du Mexique desservait le site de la mine Palmarejo. Une ligne à 115 kV supplémentaires a été érigée entre le poste de Divisadero et la mine Palmarejo en 2009, et ce réseau dessert maintenant la mine et l'usine de Palmarejo et répond à tous ses autres besoins de charge électrique. Cette même ligne à 115 kV passe à 7 kilomètres du projet Guadalupe et, en raison de sa capacité excédentaire, pourrait fournir la charge estimée à 2,5 MW d'électricité dont Guadalupe a besoin.

L'eau utilisée à la mine Palmarejo provient de diverses sources. Depuis 2011, l'eau primaire aux fins du broyage est recyclée à partir du bassin de récupération des résidus et du bassin de déviation de l'eau douce. Au besoin, des eaux d'appoint sont tirées de la galerie d'infiltration de la rivière Chinipas, d'un puits d'eau peu profond situé à Agua Salada ou du bassin de déviation de l'eau douce et acheminées vers le site par le biais d'un pipeline de 17 kilomètres. L'eau à des fins domestiques est également tirée du bassin de déviation et acheminée aux camps par réservoir (10 000 litres) transportés sur des camions à plate-forme. L'eau tirée du bassin de déviation est acheminée à la mine souterraine aux fins de forage et de suppression de la poussière, ou à l'usine pour le débit d'appoint.

Pour la mine Guadalupe, l'eau douce devrait provenir d'une combinaison de sources, notamment des eaux de surface de ruisseaux voisins et du bassin de déviation de l'eau douce. L'eau sera également recueillie dans les puits construits dans les mines souterraines et filtrée et recyclée dans le réseau souterrain.

Les roches stériles tirées de la mine à ciel ouvert seront placées à l'extérieur des limites de la mine à ciel ouvert et serviront au remblayage des zones épuisées de la fosse dans les années à venir.

Les résidus sont déposés dans un bassin situé à proximité de l'usine de traitement. La première phase de la construction de la digue à résidus définitive de Palmarejo portant son élévation à 790 mètres a été achevée en 2010, et les rejets ont commencé à y être déposés au quatrième trimestre de 2010. La deuxième phase de la construction de la digue à résidus définitive portant son élévation à 800 mètres a été achevée en août 2011. La troisième phase de la construction de la digue portant son élévation à 810 mètres a été achevée en 2012. À l'heure actuelle, le service du génie prépare la quatrième phase, qui portera l'élévation à 825 mètres et qui devrait être achevée d'ici juillet 2014. La crête de la digue à résidus continuera d'être haussée sur une période de trois ans jusqu'à son élévation définitive prévue de 825 mètres au-dessus du niveau de la mer, en 2014. La construction de la digue de contrôle environnemental, qui est située directement sous la digue à résidus, et la construction du bassin de déviation de l'eau douce ont été achevées en 2009 et sont actuellement en service.

Historique et production

Le district de Palmarejo est situé au sein du district minier de Termoris. La production d'argent et d'or dans le district, quoique mal documentée et intermittente, remonte à l'exploitation coloniale espagnole dans les années 1620. Des mineurs locaux à petite envergure ont par la suite développé de nombreuses petites galeries d'accès et galeries de mines le long des principaux filons minéralisés du district.

La mine Palmarejo a été achetée par la société britannique Palmarejo Mining Co. en 1886 (renommée par la suite Palmarejo and Mexican GoldFields, Ltd.) (« **PMG** »). PMG a exploité la mine Palmarejo jusqu'en 1910. La production a été reprise par Minas Huruapa, S.A. de C.V. de 1979 à 1992 et des cheminées à haute teneur en or et en argent ont été forées de manière intermittente par des mineurs locaux jusqu'à tout récemment. Le 21 décembre 2007, Cœur a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Bolnisi Gold NL (« **BSG** »), une société australienne inscrite à la bourse d'Australie, et de Palmarejo Silver and Gold Corporation (« **PJO** »), une société canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX. Le principal actif de BSG était représenté par sa propriété de 72,8 % des actions ordinaires en circulation de PJO. PJO, par l'intermédiaire de Planet Gold, sa société en exploitation, était engagée dans l'exploration et le développement des propriétés argentifères et aurifères situées au Mexique. Le projet Palmarejo figurait parmi ceux-ci.

Les activités minières dans la mine à ciel ouvert ont débuté en 2008 tandis que les activités de concentration et de récupération du métal ont commencé en 2009, la pleine capacité ayant été atteinte en 2010. La production à ciel ouvert et souterraine depuis le début des activités à Palmarejo en 2008 est résumée ci-après :

Production totale de minerai à Palmarejo depuis le début jusqu'au 31 décembre 2012

Production	2012	2011	2010	2009
Tonnes de minerai traité	1 962 958	1 563 156	1 665 082	966 629
Teneur en Ag du minerai (g/t)	157,3	235,5	157,6	147,9
Teneur en Au du minerai (g/t)	1,78	2,70	2,10	2,00
Récupération Ag (%)	82,96	76,4	69,8	66,3
Récupération Au (%)	94,41	92,2	91,1	88,2
Argent produit (oz)	8 236 013	9 041 488	5 887 576	3 047 843
Or produit (oz)	106 038	125 071	102 440	54 740

Géologie et minéralisation

Le district de Palmarejo est situé près du versant ouest de la Sierra Madre occidentale. Le socle rocheux de la Sierra Madre occidentale est obscurci par des coulées de lave et des tufs volcaniques ainsi que par des corps intrusifs connexes remontant au Cénozoïque. On y rencontre toutefois des socles rocheux du Protérozoïque recouvrant la plate-forme Paléozoïque et des roches sédimentaires eugéosynclinales, des roches clastiques remontant peut-être à l'ère Triassique-Jurassique et des corps intrusifs du Mésozoïque.

Une province métallogénique or-argent contenant des gisements d'or et d'argent épithermaux polymétalliques à faible degré de sulfuration est située sur la côte ouest de la Sierra Madre occidentale; cette province semble démontrer une classification en zones régionales riches en argent à l'ouest et riches en or à l'est. Palmarejo, un gisement fortement argentifère, est situé dans la région occidentale de cette province.

Les corps de minerai de la région de Palmarejo sont situés dans des structures orientées vers le nord-ouest et s'enfonçant vers l'ouest traversant une section volcanique sédimentaire de gisements volcanoclastiques, cohérents et pyroclastiques ayant fait l'objet d'une nouvelle sédimentation. Les roches volcanoclastiques comprennent le mudstone et le grès à forte teneur en cendres. Les roches cohérentes comprennent le basalte massif microcristallin, l'andésite massive fine et l'andésite massive à cristaux de plagioclase. L'unité pyroclastique inclut des gisements de grès tufacé, des tufs à lapilli et des brèches.

À la mine Palmarejo, les filons d'or-argent et les filons de brèches se retrouvent dans la structure ouest-nord-ouest de La Prieta et la structure nord-nord-ouest de La Blanca, et à leur intersection.

La structure La Prieta s'étend sur une distance d'au moins 2 kilomètres, affiche une direction variable moyenne d'environ 115 degrés et s'enfonce vers le sud-ouest selon un angle de 35 à 85 degrés. La structure La Blanca s'étend selon un angle d'environ 160 degrés et s'enfonce vers le sud-ouest selon un angle moyen de 50 degrés. Elle est considérée comme une faille listrique normale parallèle aux failles régionales de la Sierra Madre occidentale.

Des clavos à haute teneur et à forte pente ont été identifiés dans chacune des structures veineuses. Les forages effectués par Planet Gold le long du filon La Prieta ont permis de mettre à l'essai une superficie d'environ 3,5 kilomètres et de pénétrer dans la structure sur une hauteur d'environ 900 à 1 250 mètres. Une tranche d'environ 2,5 kilomètres du filon La Blanca a été mise à l'essai sur une hauteur variant d'environ 750 à 1 250 mètres.

Le projet Guadalupe est situé le long d'une structure plongeante en direction nord-est qui peut être retracée sur environ 3 000 mètres le long de l'étendue longitudinale et affiche une inclinaison moyenne de 55 degrés vers le nord-est.

La zone Guadalupe, qui comprend les zones productives possibles Guadalupe Norte, Guadalupe, El Salto et Las Animas, se caractérise par des filons argentifères et aurifères à base de quartz carboné situés dans des roches sédimentaires volcaniques envahies par des porphyres andésitiques de faible profondeur et un dôme de roches felsiques.

Les vieilles mines et zones productives possibles couvrent une superficie de 4 kilomètres dans la structure Guadalupe. La minéralisation or-argent à Guadalupe se retrouve principalement dans les filons et les brèches à base de quartz carboné s'orientant vers le nord-ouest enveloppées par des brèches hydrothermales à base de quartz et des stockwerks à base de quartz à développement variable.

Dans la zone La Patria, les zones productives possibles comprennent celles de La Patria, La Virginia et La Maclovía et sont situées dans la structures La Patria-Todos Santos, d'orientation nord-ouest, qui peut être retracée sur plus de 4 000 mètres dans cette direction. Les zones productives possibles à La Patria ont une étendue longitudinale combinée de 1 800 mètres et la minéralisation est contenue dans une brèche à base de quartz comprenant des stockwerks enrichis situés à proximité. Typiquement, les structures sont caractérisées par des filons hautement silicifiés et des filons au quartz bréchiques à rubannement colloforme contenus dans des andésites silicifiées.

Au cours de 2012, le groupe chargé de l'exploration de Palmarejo a effectué des travaux systématiques de cartographie, d'échantillonnage, d'interprétation et d'évaluation à l'égard de plusieurs objectifs au sein et à proximité de zones actuellement exploitées de façon active. Ces travaux ont permis l'identification de plusieurs cibles de forage, notamment à La Blanca Norte, sur le réseau de veines Victoria-Santo Domingo, à Chapotillio East et à Cerro de Los Hilos. Les forages d'exploration se poursuivent sur toutes ces cibles, et les travaux continuent d'en révéler d'autres.

Les données relatives aux projets Guadalupe et La Patria indiquent un potentiel d'extraction viable à ciel ouvert pour ces gisements. Des forages d'extension supplémentaires visant à permettre l'évaluation d'une exploitation à ciel ouvert se déroulent à ces deux projets.

Les travaux de cartographie géologique ajoutés à l'interprétation des données aéromagnétiques et à l'analyse spectrale ont permis de définir plusieurs objectifs conceptuels, qui seront étudiés durant la campagne de 2013 sur le terrain.

Exploration et forage

En décembre 2007, Planet Gold avait creusé 180 tranchées et 1 135 trous de sonde, représentant respectivement un total de 3 960 mètres et de 246 830,9 mètres au sein de la propriété Palmarejo-Trogan. En tout, 1 429 échantillons ont été prélevés dans les tranchées et des travaux d'échantillonnage dans des canaux souterrains sur une superficie de 800 mètres ont été réalisés (365 échantillons). Les forages comprennent 27 trous géotechniques (494 mètres) creusés à Palmarejo.

Planet Gold a recueilli près de 2 200 mesures spectrales à ondes courtes et à infrarouge (« **SWIR** ») d'échantillons de forage tirés de trous creusés sur une série de sections dans des structures situées à La Blanca et à La Prieta à l'aide d'un instrument ASD TerraSpec. De plus, 500 autres spectres SWIR ont été mesurés dans le cadre d'un programme régional de cartographie des altérations pour le projet Trogon.

Quatre-cent-quarante échantillons de forage en provenance de Guadalupe ont été analysés pour une série de 50 éléments à l'aide d'une combinaison de la spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (« **ICP-MS** ») et de la spectrométrie d'émission atomique (« **ICP-AES** »). Cent-quatre-vingt-six échantillons de forage en provenance de Palmarejo et 282 échantillons de tranchées de pulpes de minerais ont été analysés pour une série de 50 éléments selon une combinaison ICP-MS et ICP-AES. En outre, 440 échantillons de forage en provenance de Guadalupe ont fait l'objet d'une analyse similaire.

Afin de définir et d'accroître les ressources minérales à Palmarejo, l'équipe d'exploration de Cœur y effectue des forages depuis 2008. Cœur a également poursuivi des travaux d'échantillonnage en rainure à Palmarejo. Des forages à circulation inverse (« **CI** ») ont lieu dans le cadre du programme de contrôle du minerai de la fosse à ciel ouvert et des forages d'exclusion.

Au cours de 2012, des forages au diamant ont été effectués sur 45 610 mètres. Au total, 24 307 carottes de sondage ont été analysées. Un sommaire des activités d'échantillonnage est présenté dans le tableau ci dessous.

Rapport de forage 2012				
Catégorie		Distance de forage (m)	Nombre de trous	Échantillons primaires
DDH3	Forage au diamant	45 610	138	16 382
UGDDH		12 137	157	7 925
RC	Forage CI à ciel ouvert	27 454	1 209	13 447
Total		85 201	1 504	37 754

Cœur s'est également appuyée sur les forages, les interprétations et les résultats d'autres experts. Les rédacteurs du rapport Palmarejo ont déclaré qu'ils avaient revu cette information et qu'ils étaient d'avis que les méthodes utilisées par ces experts étaient justes et que les résultats et interprétations étaient exacts et conformes aux normes du secteur.

Données de forage à Palmarejo

Planet Gold a entrepris des forages continus à Palmarejo dès novembre 2003 et jusqu'en septembre 2007. Ceux-ci ont été poursuivis par Cœur. Selon Cœur les cinq trous creusés en souterrain par PMG au début des années 1900 représentent les seuls forages réalisés à Palmarejo avant Planet Gold. Mis à part l'indication de leur existence, il n'existe aucun autre document sur les trous d'après Cœur.

Les forages réalisés par Planet Gold jusqu'en septembre 2007 sont indiqués dans le tableau suivant :

Sommaire des forages à Palmarejo – Planet Gold

Année	CI		Carottage		CI préamorcés		Total de trous forés	Total (m)
	Nbre	Mètres	Nbre	Mètres	Nbre	mètres		
2003-2007	545	92 689	117	25 549	88	11 089	750	129 327

Données de forage à Guadalupe

Planet Gold a entrepris des forages à Guadalupe au début de 2005 et les résultats jusqu'au début de 2007 sont indiqués dans le tableau suivant :

Sommaire des forages à Guadalupe – Planet Gold

Société	Année	CI		Carottes		Total de trous forés	Total (m)
		Nbre	Mètres	Nbre	Mètres		
Planet Gold	2005-2007	96	21 349	139*	46 489	229	67 838

*Incluant quatre continuations de trous CI et deux continuations de carottages (en biseau) dans les trous de carottage.

Données de forage à La Patria

Les données à l'égard des forages qu'a effectués Planet Gold à La Patria sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Forages de Planet Gold à La Patria, 2005-2007

Société	Année	CI		Carottes		Total de trous forés	Total (m)
		Nbre	Mètres	Nbre	Mètres		
Planet Gold	2005-2007	79	14 014	42	11 852	121	25 866

Cœur Mexicana s'est fondée sur les forages, les interprétations et les résultats d'autres experts (notamment ceux d'AMEC Mining and Metals (« AMEC ») et de Mine Development Associates (« MDA »)). Les personnes qualifiées de Cœur ont étudié ces renseignements et estiment que les méthodes employées sont appropriées et que les résultats et les interprétations sont exacts et conformes aux normes du secteur d'activité.

Procédures de forage

Des forages au diamant dans le district de Palmarejo ont été effectués par des sociétés de forage dont BSG/PJO et, depuis 2008, Cœur Mexicana ont retenu les services aux termes de contrats. Sous la direction de Cœur Mexicana, G4 Forage Drilling, dont le siège social est situé à Val d'Or (Québec) Canada, Landrill International Mexico, d'Hermosillo, au Mexique, et GDA Servicios Mineros SA de CV, société de forage chilienne, ont été utilisées pour l'exécution de carottages dans le district de Palmarejo. En 2011 et en 2012, G4 a réalisé tous les forages contractuels, tant souterrains qu'à ciel ouvert. Cœur Mexicana révisé ses exigences en matière de forage et attribue annuellement des contrats à l'égard de ses forages d'exploration et de définition des ressources.

Les trous forés au diamant doivent servir à l'obtention de données géotechniques et géologiques, incluant la nature des roches, l'altération, les assemblages de minéralisation, le pourcentage de quartz veineux et l'oxydation. Des graphiques ont aussi été tracés afin d'illustrer la stratigraphie et l'orientation des filons et de faire une identification visuelle des zones minéralisées. Des photographies numériques des carottes mouillées ont été réalisées et initialement archivées dans les bureaux sur place. Les trous ont été revérifiés par un second géologue après la réception des résultats des essais afin de valider les données.

Dans le district de Palmarejo, on ne prélève des échantillons sur le carottage que dans les intervalles dans lesquels on soupçonne une minéralisation de métaux précieux. Lorsque les roches portent des traces de faible altération et/ou des veinules de quartz-carbonate, les échantillons sont prélevés à un intervalle standard de un mètre. Dans une section où le carottage a croisé une structure fortement minéralisée, l'intervalle peut être réduit à 0,5 mètre, mais il peut varier selon les changements minéralogiques. Lorsqu'une structure se divise manifestement en veines ou en domaines différents, ceux-ci sont échantillonnés séparément aux points de contact et l'intervalle d'échantillonnage peut être inférieur à 0,5 mètre.

Les forages CI constituaient essentiellement la méthode de forage initiale adoptée par les propriétaires antérieurs du district de Palmarejo. Toutefois, depuis 2008 jusqu'à 2012, très peu de forages CI ont été effectués aux fins d'exploration. Dans le cadre des forages CI antérieurs réalisés sur le projet, on avait utilisé des couronnes perforatrices ou, selon les conditions géologiques ou des eaux souterraines, un trépan permutable, un tricône à passage intégral ou un trépan à pastille. Le niveau de la nappe phréatique dans la zone du projet est variable en raison du relief topographique. Les trous CI ont été abandonnés lorsque l'échantillon sortant du cyclone est devenu mouillé en raison de la présence d'eau souterraine et ils ont été remplis avec des résidus de carottes, le cas échéant, ou refermés par un appareil au diamant.

Dans les trous CI utilisés pour le modèle des ressources minérales de Palmarejo, on a prélevé des échantillons tous les cinq pieds (1,52 mètre). Pour les trous forés dans une nouvelle zone, les échantillons ont été prélevés sur toute la longueur du trou. Pour les puits intercalaires ou très rapprochés, les échantillons ont été prélevés à des intervalles de cinq pieds dans les zones de minéralisation soupçonnée. À titre de procédure usuelle, seules les matières provenant de forages secs ont été échantillonnées et, lorsque le forage CI traversait la nappe phréatique, le forage était interrompu et poursuivi sous forme de carottage.

Les parcelles des forages CI ont été vérifiées pour déterminer la stratigraphie, l'altération, le degré d'atmosphérisation, la teneur en quartz et les minéraux métalliques en vue d'appuyer les interprétations géologiques et sectionnelles. Les parcelles des forages CI représentatives ont été placées dans des plateaux et entreposées au bureau de Palmarejo ou dans les entrepôts d'Arroyo Blanco pour vérification géologique. Les trous ont été revérifiés par un second géologue après la réception des résultats des essais afin de valider les données initiales.

Échantillonnage et analyse et sécurité des échantillons

Les méthodes de préparation et d'analyse des échantillons correspondent aux méthodes standard utilisées dans l'industrie.

Avant décembre 2007, ALS-Chemex constituait le laboratoire analytique primaire pour le projet Palmarejo et les projets d'exploration à proximité, alors que la préparation des échantillons était effectuée à Chihuahua, Chihuahua et à Hermosillo, Sonora. Le laboratoire analytique courant aux fins des projets d'exploration ailleurs qu'à la mine Palmarejo est aussi ALS-Chemex avec préparation des échantillons à Chihuahua, Chihuahua. Un fractionnement de la pulpe préparée est acheminé à Vancouver (C.-B.) pour essais pyrognostiques avec finition gravimétrique pour l'or et l'argent. ALS-Chemex se conforme aux normes internationales ISO 9001:2000 et ISO 17025:1999. La préparation des échantillons par ALS-Chemex exige que la totalité de l'échantillon soit asséchée et broyée dans une proportion de plus de 70 % afin de traverser un tamis de 2 mm (10 mailles). Un écart d'au plus 250 g est pulvérisé à plus de 85 % pour traverser un tamis de 75 mm (200 mailles). Toutes les techniques d'essai à La Patria et à Guadalupe utilisent une charge initiale de 30 grammes assimilée selon la même méthode pyrognostique. Par la suite, le contenu métallique est déterminé selon différentes techniques de finition. La technique GRA21 fait appel à une finition gravimétrique ou à une pondération physique des pains d'or et d'argent; les seuils de détection de l'or selon cette méthode de finition sont de l'ordre de 0,05 à 1 000 parties par million, contre 5 à 10 000 parties par million pour l'argent. Les analyses AQ/CQ durant la dernière année ont laissé voir que les laboratoires commerciaux ont de la difficulté à reproduire les valeurs aurifères sous 1 partie par million selon la méthode de la finition gravimétrique en raison de problèmes liés à la pondération physique des petits pains d'affinage. Par conséquent, une assimilation pyrognostique suivie d'une finition selon la méthode du plasma couplé par induction (« ICP ») est utilisée pour les analyses initiales d'or. Lorsque la teneur en or est supérieure à 2,0 parties par million, l'échantillon est soumis à un autre essai par digestion pyrognostique et finition gravimétrique.

Depuis 2008, des échantillons prélevés durant des forages intercalaires et de définition, sous forme de carottages exploratoires et de forages de développement souterrains à la mine Palmarejo, ont été expédiés au SGS Mineral Services Laboratory (« **SGS** »), à Durango, au Mexique pour préparation et analyse à l'aide des méthodes standard en vigueur dans l'industrie. SGS Durango est un laboratoire accrédité respectant les exigences CAN-P-1579, CAN-P-4E (ISO/IEC 17025:2005).

Cœur a adopté un protocole AQ/CQ normalisant les procédures de ramassage des échantillons et d'obtention des informations connexes en vue de donner la certitude que les résultats des essais obtenus par les laboratoires peuvent être vérifiés et que leur intégrité peut être validée, notamment à l'aide d'essais standard, de contrôle, en double et de vérification.

Les personnes qualifiées de Cœur ont révisé les données d'analyse et les examens de tiers portant sur les bases de données de Palmarejo et de Guadalupe et sur les programmes AQ/CQ effectués par AMEC (2008), MDA (Gustin, 2004, 2006) et Keith Blair (2005, 2006, 2007) et sont d'accord avec la conclusion de ces rapports selon laquelle les données recueillies par BSG/PJO conviennent aux fins de la modélisation des ressources et selon laquelle il n'existe aucun facteur connu pouvant avoir une incidence importante sur les résultats d'échantillonnage.

La personne qualifiée de Cœur a révisé les rapports sommaires sur les données de contrôle de la qualité des analyses dans le cadre du programme AQ/CQ de Palmarejo pour 2008 à 2010. La transition de l'exploration à l'étape du développement et de la production au projet Palmarejo a été accompagnée d'une diminution de la rigueur du programme de contrôle de la qualité des analyses et de la surveillance durant 2008 et la plus grande partie de 2009. Bien que cela ne soit pas idéal, bon nombre des trous de forage et la totalité des échantillons en rainure datant de cette période n'ont pas été utilisés pour la mise à jour du modèle des ressources dont il est question dans le présent rapport. La personne qualifiée de Cœur considère que le reste des données convient aux fins de la modélisation des ressources. Le programme de contrôle de la qualité à Palmarejo a été modifié de façon à prévoir que la présentation de rapports et les analyses de vérification soient effectués plus régulièrement à l'égard d'une proportion plus importante des échantillons.

Dans le cadre de l'examen des données AQ/CQ pour 2012, les personnes qualifiées de Cœur n'ont pas rencontré de problème important ni de problème de partialité pour la période étudiée, et elles estiment que les données d'analyse comportent une qualité acceptable aux fins de la modélisation des ressources.

Ressources et réserves minérales

Les réserves minérales prouvées et probables au 1^{er} janvier 2013 pour la zone Palmarejo sont fondées sur les ressources minérales mesurées et indiquées seulement. La base de données sur les trous de forage utilisée pour la mise à jour du modèle des ressources de Palmarejo était à jour jusqu'au 23 juillet 2012. Les réserves minérales de la mine à ciel ouvert sont fondées sur la modélisation par blocs mise à jour à la clôture de 2012 ainsi que les tracés actuels de la mine à ciel ouvert. Les réserves minérales des installations souterraines sont fondées sur la même

modélisation par blocs à la clôture de 2012 ainsi que sur les tracés mis à jour de la mine souterraine. Les calendriers de production et les analyses économiques qui ont été effectués font état de la viabilité économique des réserves minérales présentées aux présentes.

Aux fins de la définition des réserves minérales de la mine à ciel ouvert de Palmarejo, on a d'abord produit des plans détaillés de conception de la fosse en fonction d'un tracé optimisé produit à l'aide du logiciel Whittle^{MC} de Gemcom. On a ensuite déterminé les quantités de minerais et de stériles par l'application d'une teneur de coupure, puis on a créé un calendrier de production pour l'approvisionnement du concentrateur en minerai. Avant la production du tracé optimisé, le modèle des ressources comportait une dilution par blocs de 5 mètres sur 5 mètres sur 7,5 mètres pour tenir compte de la dilution en bordure des structures minéralisées. Les pratiques relatives au contrôle du minerai instaurées à Palmarejo permettent une sélectivité raisonnable par rapport aux dimensions des blocs. La dilution par bloc décrite ci-dessus est appropriée aux fins de l'énoncé des réserves, sans l'ajout de facteurs supplémentaires. Par conséquent, aucun facteur de dilution supplémentaire n'a été utilisé.

Pour les réserves de la mine à ciel ouvert de Guadalupe, avant l'établissement du tracé optimisé, les blocs du modèle de ressources ont été recalculés à six mètres de côté pour l'intégration d'une dilution sur les bordures des structures minéralisées. Les pratiques de contrôle du minerai en vigueur à Guadalupe permettront une sélectivité raisonnable par rapport à la dimension des blocs. La dilution appliquée par bloc décrite ci-dessus convient aux fins d'un relevé des données relatives aux réserves, sans l'application d'autres facteurs. Par conséquent, aucun facteur de dilution supplémentaire n'a été utilisé.

La forme définitive de la fosse utilisée aux fins de la présentation des réserves minérales était circonscrite par des limites en surface correspondant à la zone de 5 hectares actuellement visée par des permis. Sans cette limite de 5 hectares, les réserves économiques de la fosse à ciel ouvert seraient beaucoup plus considérables.

Les chantiers souterrains ont été conçus de façon détaillée de manière à créer des corps susceptibles d'extraction qui auraient pu comprendre une dilution interne sous forme de tonnes non classifiées ou de tonnes présumées. Toutes les tonnes non classées ou présumées ont été traitées comme des résidus internes d'une teneur de 0 gramme par tonne (« g/t ») Au et Ag. Une dilution externe liée aux déblais en excédent et la perte de minerai ont également été prises en compte. Selon le type de méthode d'extraction devant être utilisée pour un chantier donné, des facteurs de dilution externe et des teneurs calculés préalablement ont été appliqués. Un facteur uniforme de perte de minerai a été appliqué à tous les chantiers configurés au gisement Palmarejo.

Après l'achèvement de la conception des chantiers et l'application des facteurs de dilution externe et de perte de minerai, les chantiers sub-économiques comportant une teneur moyenne inférieure à 2,45 g/t EqAu ont été éliminés des réserves souterraines de la mine Palmarejo. Pour le gisement Guadalupe, les estimations des réserves souterraines ont été obtenues au moyen de l'application d'une teneur de coupure de 2,51 g/t EqAu à des chantiers souterrains ayant fait l'objet d'une pleine dilution. L'élimination des chantiers a entraîné une perte du minerai pouvant être associé à des résidus sur le pourtour du gisement.

Les ressources et les réserves minérales du district de Palmarejo indiquées au 1^{er} janvier 2013 dans le tableau suivant incluent les gisements argentifères et aurifères de Palmarejo, de Guadalupe et de La Patria. En raison de l'arrondissement des données, il peut y avoir des variations mineures au titre des tonnes, des teneurs ou des onces.

Les ressources minérales ont été estimées à l'aide de diverses teneurs de coupure, selon le type de mine. Les estimations des coûts et des récupérations pour les calculs des équivalents or et des teneurs de coupure pour l'extraction à ciel ouvert et l'extraction souterraine ont été établies à l'aide des prix des métaux, des frais d'exploitation et des récupérations métallurgiques, compte tenu de l'expérience d'exploitation acquise à Palmarejo.

Le facteur d'équivalent en or utilisé pour les teneurs de coupure est obtenu à l'aide de la formule suivante :

$$\frac{[(\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\$ \text{ affinage Au})] / [(\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\$ \text{ affinage Ag})]}{x [(\% \text{ de récupération Au}) / (\% \text{ de récupération Ag})]} \\ \times [(\% \text{ à payer Au}) / (\% \text{ à payer Ag})]$$

Total des ressources minérales du district de Palmarejo incluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	8 103 000	2,55	190,3	663 000	49 578 000
Ressources indiquées	25 067 000	1,20	61,1	966 000	49 272 000
Ressources mesurées et indiquées	33 170 000	1,53	92,7	1 629 000	98 851 000
Ressources présumées	10 798 000	1,32	63,7	457 000	22 104 000

Le total des ressources minérales inclut les réserves minérales prouvées et probables. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée.

Teneur de coupure pour le gisement Palmarejo : mine à ciel ouvert – 0,98 g/t EqAu et mine souterraine – 2,09 g/t EqAu.

Teneur de coupure pour le gisement Guadalupe : mine à ciel ouvert – 1,03 g/t EqAu et mine souterraine – 2,14 g/t EqAu.

Teneur de coupure pour le gisement La Patria : 0,47 g/t EqAu.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Les réserves minérales ont été calculées à l'aide de prix de 1 450 \$ l'once pour l'or et de 27,50 \$ l'once pour l'argent, de concert avec les hypothèses relatives aux coûts et aux récupérations. Toutes les teneurs de coupure pour les ressources ont été calculées à l'aide d'un prix de 1 700 \$ l'once pour l'or et de 33,00 \$ l'once pour l'argent.

Les réserves minérales prouvées et probables, au 1^{er} janvier 2013, sont établies en fonction des ressources minérales mesurées et indiquées seulement et elles sont résumées dans le tableau suivant. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas classées comme des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Il n'existe aucun problème connu lié à l'environnement, aux permis, aux questions juridiques, aux titres de propriété, à des questions d'ordre socioéconomique, commercial ou politique qui pourrait avoir une incidence importante sur les réserves et les ressources minérales de Palmarejo.

Réserves minérales totales du district de Palmarejo

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Réserves prouvées	5 213 000	2,08	160,2	348 000	26 858 000
Réserves probables	6 446 000	1,53	126,7	317 000	26 251 000
Total	11 659 000	1,77	141,7	665 000	53 110 000

Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 450 \$ l'once pour l'or et à 27,50 \$ l'once pour l'argent.

Incluant les réserves minérales des gisements Palmarejo et Guadalupe.

Le tableau suivant illustre les ressources minérales restantes du district Palmarejo (incluant les gisements Palmarejo, Guadalupe et La Patria), compte non tenu des réserves minérales. Même si les ressources minérales figurant ci-après sont présentées compte tenu de leurs paramètres économiques, Cœur souligne que leur viabilité économique n'a pas été démontrée.

Total des ressources minérales du district de Palmarejo excluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	2 890 000	3,39	244,5	315 000	22 720 000
Ressources indiquées	18 621 000	1,08	38,5	649 000	23 021 000
Ressources mesurées et indiquées	21 511 000	1,39	66,1	964 000	45 741 000
Ressources présumées	10 798 000	1,32	63,7	457 000	22 104 000

Les ressources minérales s'ajoutent aux réserves minérales, et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.

Teneur de coupure pour le gisement Palmarejo : mine à ciel ouvert – 0,98 g/t EqAu et mine souterraine – 2,09 g/t EqAu.

Teneur de coupure pour le gisement Guadalupe : mine à ciel ouvert – 1,03 g/t EqAu et mine souterraine – 2,14 g/t EqAu.

Teneur de coupure pour le gisement La Patria : 0,47 g/t EqAu.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en totalité ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Les réserves et ressources minérales du gisement Palmarejo, en date du 1^{er} janvier 2013, sont résumées en tonnes métriques dans les tableaux suivants. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée.

Réserves minérales du gisement Palmarejo

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Réserves prouvées	3 682 000	2,29	172,1	271 000	20 377 000
Réserves probables	836 000	1,81	156,0	49 000	4 195 000
Réserves prouvées et probables	4 518 000	2,20	169,1	319 000	24 572 000

Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 450 \$ l'once d'or et à 27,50 \$ l'once d'argent.

Teneur de coupure pour les réserves : mine à ciel ouvert – 1,15 g/t EqAu et mine souterraine – 2,45 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/60,37)].

Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\$ \text{ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\$ \text{ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Ressources minérales du gisement Palmarejo incluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	6 425 000	2,78	202,5	574 000	41 824 000
Ressources indiquées	1 448 000	1,80	144,6	84 000	6 733 000
Ressources mesurées et indiquées	7 874 000	2,60	191,8	658 000	48 558 000
Ressources présumées	170 000	3,89	149,0	21 000	815 000

Le total des ressources minérales inclut les réserves prouvées et probables. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée.

Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 700 \$ l'once d'or et à 33,00 \$ l'once d'argent.

Teneur de coupure pour les ressources : mine à ciel ouvert – 0,98 g/t EqAu et mine souterraine – 2,09 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/58,96)].

Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\$ \text{ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\$ \text{ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Ressources minérales restantes du gisement Palmarejo excluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	2 743 000	3,44	243,20	304 000	21 447 000
Ressources indiquées	612 000	1,80	128,97	35 000	2 538 000
Ressources mesurées et indiquées	3 355 000	3,14	222,36	339 000	23 986 000
Ressources présumées	124 000	5,34	201,55	21 000	802 000

Les ressources minérales s'ajoutent aux réserves minérales, et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.

Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 700 \$ l'once d'or et à 33,00 \$ l'once d'argent.

Teneur de coupure pour les ressources : mine à ciel ouvert – 0,98 g/t EqAu et mine souterraine – 2,09 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/58,96)].

Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\$ \text{ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\$ \text{ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Certaines matières à minéralisation présumée ont été incluses dans la réserve minérale à 0 g/t Au et Ag à titre de dilution interne.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Les réserves et ressources minérales à Guadalupe, en date du 1^{er} janvier 2013, sont résumées en tonnes métriques dans les tableaux suivants. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée.

Réserves minérales du gisement Guadalupe

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Réserves prouvées	1 531 000	1,57	131,7	77 000	6 481 000
Réserves probables	5 610 000	1,49	122,3	268 000	22 057 000
Réserves prouvées et probables	7 141 000	1,50	124,3	345 000	23 538 000

Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 450 \$ l'once pour l'or et à 27,50 \$ l'once pour l'argent.

Teneur de coupure pour les ressources : mine à ciel ouvert – 1,21 g/t EqAu et mine souterraine – 2,51 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/60,37)].

Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\$ \text{ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\$ \text{ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Ressources minérales du gisement Guadalupe incluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	1 678 000	1,64	143,7	89 000	7 754 000
Ressources indiquées	7 716 000	1,58	131,9	391 000	32 711 000
Ressources mesurées et indiquées	9 395 000	1,59	134,0	480 000	40 465 000
Ressources présumées	4 102 000	1,95	142,8	258 000	18 841 000

Le total des ressources minérales inclut les réserves prouvées et probables. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée. Les prix des métaux utilisés s'élevaient à 1 700 \$ l'once d'or et à 33,00 \$ l'once d'argent.
Teneur de coupure pour les ressources : mine à ciel ouvert – 1,03 g/t EqAu et mine souterraine – 2,14 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/58,96)].
Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\text{\$ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\text{\$ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en totalité ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Ressources minérales restantes du gisement Guadalupe excluant les réserves minérales

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	147 000	2,39	269,1	11 000	1 273 000
Ressources indiquées	2 107 000	1,82	157,3	123 000	10 654 000
Ressources mesurées et indiquées	2 254 000	1,85	164,6	134 000	11 927 000
Ressources présumées	3 954 000	2,03	148,2	258 000	18 841 000

Les ressources minérales s'ajoutent aux réserves minérales, et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Les prix des métaux utilisés étaient de 1 700 \$ l'once d'or et de 33,00 \$ l'once d'argent.
Teneur de coupure pour les ressources : mine à ciel ouvert – 1,03 g/t EqAu et mine souterraine – 2,14 g/t EqAu [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/58,96)].
Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\text{\$ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\text{\$ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.
Certaines matières à minéralisation présumée ont été incluses dans la réserve minérale à 0 g/t Au et Ag à titre de dilution interne.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en totalité ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

La Patria ne contient aucune réserve minérale pour le moment et les ressources minérales du gisement de La Patria au 1^{er} janvier 2013 sont résumées en tonnes métriques dans le tableau suivant. La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée.

Ressources minérales du gisement La Patria

Aucune réserve

Catégorie	Tonnes	Teneur moyenne (g/t)		Onces contenues	
		Au	Ag	Au	Ag
Ressources mesurées	-	-	-	-	-
Ressources indiquées	15 902 000	0,96	19,2	491 000	9 828 000
Ressources mesurées et indiquées	15 902 000	0,96	19,2	491 000	9 828 000
Ressources présumées	6 720 000	0,83	11,4	178 000	2 461 000

La viabilité économique des ressources minérales n'a pas été démontrée. Les prix des métaux utilisés étaient de 1 700 \$ l'once d'or et de 33,00 \$ l'once d'argent.
La teneur de coupure pour les ressources était de 0,47 g/t d'équivalent en or [(EqAu = g/t Au + (g/t Ag/56,49)].
Le facteur EqAu est fondé sur $\frac{((\text{prix } \$ \text{ Au}) - (\text{\$ affinage Au}))}{((\text{prix } \$ \text{ Ag}) - (\text{\$ affinage Ag}))} \times \left[\frac{(\% \text{ de récupération Au})}{(\% \text{ de récupération Ag})} \right] \times \left[\frac{(\% \text{ à payer Au})}{(\% \text{ à payer Ag})} \right]$.

Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à la faisabilité économique ou juridique de leur extraction. On ne saurait supposer que des ressources présumées passeront un jour, en totalité ou en partie, à une catégorie supérieure. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

Exploitation minière

Mine Palmarejo

La mine, les installations de traitement, la centrale énergétique au diesel et les installations connexes de Palmarejo sont opérationnelles et la première production d'argent aurifère a été réalisée dans les délais prévus à la fin de mars 2009. Au début de la production, des installations d'entreposage des résidus temporaires ont été utilisées en attendant l'achèvement de la construction du bassin de récupération de résidus final.

Le minerai est extrait à la fois selon des techniques d'exploitation à ciel ouvert classiques et des techniques d'exploitation souterraine par trous profonds. L'exploitation à ciel ouvert tourne à plein régime.

Cristian Cacerres, consultant géotechnique professionnel, a réalisé l'étude géotechnique à l'égard de la mine à ciel ouvert de Palmarejo (tant pour les parois existantes que pour les conceptions futures) pour le compte de Cœur en 2012. Cette étude a confirmé les recommandations antérieures de Golder Associates (« **Golder** ») quant aux paramètres de conception géotechnique des parois existantes, et Cœur maintiendra ces critères de conception des parois à l'avenir.

En 2012, on a rencontré dans le cadre de l'extraction souterraine à Palmarejo d'importants problèmes géotechniques inattendus qui ont forcé la fermeture temporaire de travers-bancs et la modification du plan de mine à court terme pour 2012. Palmarejo a préparé un plan de mesures d'atténuation qu'elle a commencé à mettre en œuvre pour permettre l'extraction sécuritaire du minerai dans ces zones de faible qualité du roc.

Le minerai tiré des activités souterraines et à ciel ouvert est camionné vers les empilements immédiatement adjacents au portail nord. Il est ensuite introduit par chargeuse pelleuse dans le principal concasseur à mâchoires qui mélange les minerais de diverses sources durant le processus. De faibles quantités de minerai broyé empilé en aval du concasseur à mâchoires sont récupérées par un distributeur à lattes mécaniques aux fins des broyeurs à boulets et autres semi-autogènes. Les refus résultant des cyclones sont acheminés aux épaisseuses de dégrossissage et aux cellules de flottation plus propres. Le concentré de flottation est épaissi et fait l'objet d'une lixiviation par cyanuration. Tous les résidus de flottation sont transmis dans un circuit de lixiviation au carbone (« **CLC** »). Les éluats riches tirés des concentrés de liqueur lixiviante et du carbone CLC détaché sont traités par extraction électrolytique en vue de produire une poudre filtrée, séchée et fondue sur place en lingots de 150 kilos. Le lingot d'argent aurifère est expédié aux termes d'un contrat par camionnette blindée dans une affinerie.

La pâte de résidus est épaissie aux fins de récupération de l'eau et d'élimination du cyanure et elle est finalement déversée dans le bassin de résidus situé à l'est du bassin versant orienté en aval de la zone d'entreposage des résidus de roches de la mine à ciel ouvert.

Les résultats à la clôture de 2012 révèlent que la teneur du stock d'alimentation s'établit à 1,70 g/t Au et à 165 g/t Ag, et que la récupération totale est de 83,1 % pour l'argent et de 93,3 % pour l'or.

Le produit final acheminé à partir de Palmarejo se compose de lingots d'argent aurifère. Les métaux précieux relativement purs sont ensuite vendus par l'affinerie sur le marché libre.

Les analyses métallurgiques indiquent que les taux de récupération de l'argent et de l'or par flottation et lixiviation pour les minerais de Guadalupe sont similaires aux taux de récupération obtenus à Palmarejo dans l'usine de traitement à pleine échelle comportant un circuit de flottation et de lixiviation. Les analyses minéralogiques indiquent que la composition minéralogique des minerais aux deux gisements est également similaire. Aucun travail d'évaluation supplémentaire n'a été effectué à Guadalupe en 2012.

À La Patria, on a choisi au total 42 trous de forage dans la base de données géologiques à jour afin de réunir des échantillons représentatifs aux fins d'une série de tests de solubilité au cyanure qui permettront d'établir les taux d'extraction de l'or et de l'argent. Deux jeux d'échantillons ont été soumis aux fins des essais vers la fin de 2012, et les résultats pour ces deux jeux d'échantillons indiquent que l'argent et l'or se prêtent à une extraction au moyen d'une solution au cyanure. Ces résultats métallurgiques initiaux sont de nature préliminaires. Toutefois, ils appuient fortement la poursuite d'un programme d'essais métallurgiques plus poussés. Ces travaux sont prévus pour 2013 et comprendront des tests d'agitation en flacon et des tests en colonnes pour les matières composites représentatives de divers calibres prélevées sur le gisement de minerai de La Patria.

Cœur dispose de nombreux contrats lui assurant le déroulement sans heurt des opérations minières, de broyage et de traitement quotidiennes. Les modalités de ces contrats, notamment en ce qui concerne les frais, sont toutes conformes aux normes de l'industrie.

Les réserves minérales présentées en date du 1^{er} janvier 2013 laissent voir une durée de vie minière estimative d'environ 8 ans et elles devraient générer des flux de trésorerie estimatifs avant impôts nets de 575,3 millions de dollars, compte tenu des dépenses en immobilisations futures de 171,3 millions de dollars.

Guadalupe

Le gisement Guadalupe est situé environ sept kilomètres au sud-est du site de la mine et de l'usine de traitement de Palmarejo et sera exploité en tant que satellite de Palmarejo. Palmarejo fournira à la mine Guadalupe les services de traitement et les services liés aux résidus et au soutien administratif. Le minerai de Guadalupe sera extrait par des

méthodes d'extraction à ciel ouvert et des méthodes d'abattage par trous profonds, tant traditionnelles que transversales, et sera transporté par camion jusqu'au concentrateur de Palmarejo.

Le calendrier de production de la mine à ciel ouvert prévoit l'extraction de la fosse en plusieurs phases conçues pour faciliter le décapage des stériles au moment opportun et assurer un débit constant d'alimentation en minerai. On suppose actuellement que le matériel de production de la mine à ciel ouvert de Palmarejo sera transféré à Guadalupe lorsque le respect du calendrier l'exigera.

La conception et le calendrier de l'exploitation souterraine sont fondés sur des hypothèses économiques détaillées liées à la conception des chantiers, à la dilution et aux pertes. La structure de veines se prête le mieux à la méthode traditionnelle de l'abattage par trous profonds mécanisé dans les sections de veines plus étroites que 15 mètres et à la méthode d'abattage par longs trous transversale dans les zones de veines dont la largeur est supérieure à 15 mètres. L'extraction sera exécutée à l'aide de chariots de perforation jumbo, de marteaux perforateurs à poussoir pneumatique, d'engins de boulonnage, d'appareils de forage de trous profonds, de chargeurs-transporteurs et de camions de 30 à 45 tonnes. L'extraction d'abattage par trous profonds recourra à un enrochement cimenté provenant d'une usine située à la surface pour le remblayage des chantiers primaires.

La ventilation sera prévue en conformité avec les normes du secteur d'activité en fonction de la méthode d'extraction et de l'équipement projeté.

Cœur a retenu les services de Golder aux fins de l'exécution d'une étude géotechnique à Guadalupe en 2011. Les résultats indiquent que la stabilité géotechnique de Guadalupe est dans l'ensemble supérieure à celle de Palmarejo, certaines conditions variables ayant été rencontrées dans les zones en développement. Cœur a intégré les recommandations de Golder dans les plans de conception de Guadalupe, notamment ses recommandations quant aux dimensions des chantiers d'extraction et à des applications sur le plan technique comme les types de boulons, l'espacement et le plan de forage.

L'infrastructure nécessaire à Guadalupe qui n'est pas fournie par le complexe Palmarejo est soit prévue, soit déjà en place. Cette infrastructure comprend notamment l'approvisionnement en électricité au moyen d'une ligne secondaire provenant de Palmarejo, l'air comprimé, les bâtiments et locaux de bureaux. L'eau souterraine sera recueillie dans des puisards et recyclée pour être utilisée. L'eau excédentaire sera filtrée et envoyée à la digue d'eau fraîche de Palmarejo.

Remise en état

Cœur effectue un examen annuel de ses obligations potentielles en matière de remise en état. Dans son évaluation préliminaire à la clôture de 2012, les obligations de remise en état finale pour la durée de vie prévue de la mine Palmarejo sont évaluées à 16,8 millions de dollars, ce qui inclut le projet Guadalupe.

Taxes et redevances

Le flux lié à Palmarejo est assujéti à une taxe sur la valeur ajoutée (« **TVA** ») de 16 % au Mexique. Le paiement mensuel reçu de l'exploitant est majoré aux fins de la TVA, que Franco-Nevada soumet aux autorités fiscales.

Coûts d'investissement

Les coûts d'investissement estimatifs liés au projet Palmarejo s'appuient sur le développement et la construction d'installations à ciel ouvert et souterraines et d'une usine et d'une infrastructure de soutien.

Les dépenses en immobilisations de Palmarejo et de Guadalupe du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine devraient comporter un montant estimatif additionnel de 171,3 millions de dollars. Les principales dépenses prévues au budget en 2013 à Palmarejo comportent un montant de 6,0 millions de dollars pour la construction du bassin de retenue des résidus final et un montant de 9,1 millions de dollars pour le développement capitalisé et l'équipement minier. Les dépenses prévues pour Guadalupe en 2013 s'élèvent à 20,0 millions de dollars pour le développement et l'équipement minier.

DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ

GLJ a été mandatée par Franco-Nevada pour évaluer les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de ses propriétés pétrolières et gazières en production, ainsi que la valeur des produits des activités ordinaires nets futurs attribuables à ces réserves. GLJ a préparé un rapport conformément aux exigences du Règlement 51-101. Le rapport GLJ était daté du 12 février 2013 et portait une date d'effet au 31 décembre 2012. Le rapport GLJ a été préparé à l'aide des hypothèses et des lignes directrices sur la méthodologie indiquées dans le Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook (le « **manuel COGE** »).

Toutes les évaluations des produits des activités ordinaires futurs contenues dans le rapport GLJ sont présentées après déduction des redevances, des frais de développement, des coûts de production et des coûts d'abandon des puits pour tous les puits auxquels des réserves ont été attribuées, mais avant qu'il soit tenu compte des coûts indirects, comme les frais généraux et administratifs, les coûts indirects de récupération et les autres dépenses diverses. Les produits des activités ordinaires nets futurs estimatifs contenus dans les tableaux suivants ne représentent pas nécessairement la juste valeur marchande des réserves. Il n'y a aucune assurance que les hypothèses de prix et de coûts prévisionnels contenues dans le rapport GLJ seront atteintes, et les variations pourraient être importantes. D'autres hypothèses et réserves sur les coûts et d'autres questions sont incluses dans les notes afférentes aux tableaux. Les estimations de la récupération et des réserves décrites aux présentes ne sont que des estimations. Les réserves réelles peuvent être supérieures ou inférieures à celles qui ont été calculées.

Abréviations et conversions pour le pétrole et le gaz

<u>Pétrole et liquides de gaz naturel</u>		<u>Gaz Naturel</u>	
b	baril	Gpi ³	milliards de pieds cubes
b/j	barils par jour	kpi ³	milliers de pieds cubes
kb/j	milliers de barils par jour	Mpi ³	millions de pieds cubes
Mb	millions de barils	Mpi ³ /j	millions de pieds cubes par jour
LGN	liquides de gaz naturel	MBtu	millions d'unités thermales britanniques (British thermal units)
bep	barils d'équivalent de pétrole		
bep/j	barils d'équivalent de pétrole par jour		
kbep	milliers de barils d'équivalent de pétrole		
kbep/j	milliers de barils d'équivalent de pétrole par jour		
Mbep	millions de barils d'équivalent de pétrole		
WTI	West Texas Intermediate		
API	American Petroleum Institute		

Mise en garde relative à l'information concernant le pétrole et le gaz

Dans la présente notice annuelle, certains volumes de gaz naturel ont été convertis en barils d'équivalent de pétrole à raison de 6kpi³ pour 1 b. Les bep, les kbep, les Mbep et les termes connexes peuvent être trompeurs, surtout si on les emploie de façon isolée. Le ratio de conversion de 6 kpi³ à 1 b repose sur une méthode de conversion de l'équivalence d'énergie applicable surtout à la pointe du brûleur et est fondé sur une méthode de conversion d'équivalence d'énergie applicable principalement au bec du brûleur et ne représente pas une équivalence de valeur à la tête du puits. Le degré de confiance des estimations des réserves et des produits des activités ordinaires nets futurs estimatifs d'une propriété donnée peut être moindre que celui des estimations visant l'ensemble des propriétés en raison de la totalisation.

Données relatives aux réserves (prix et coûts prévisionnels)

Le tableau suivant présente un sommaire des réserves de pétrole brut et de gaz naturel et la valeur des produits des activités ordinaires nets futurs de Franco-Nevada en date du 31 décembre 2012, évaluées par GLJ dans le rapport GLJ à l'aide des prix et des coûts prévisionnels. La méthode d'établissement des prix utilisée dans l'évaluation des prix prévisionnels est présentée plus loin, sous la rubrique « Prix et coûts prévisionnels ». Les chiffres de certains tableaux étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

CATÉGORIE DE RÉSERVES	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		LGN		Équivalent de pétrole total	
	Bruts (kb)	Nets (kb)	Bruts (kb)	Nets (kb)	Bruts (Mpi ³)	Nets (Mpi ³)	Bruts (kb)	Nets (kb)	Bruts (kbep)	Nets (kbep)
Prouvées										
Exploitées	14 491	13 562	-	113	1	8 555	-	231	14 491	15 532
Développées inexploitées	1 596	1 394	-	-	-	-	-	-	1 596	1 394
Non développées	4 639	4 277	-	-	-	-	171	171	4 810	4 448
Prouvées totales	20 726	19 233	-	133	1	8 555	171	402	20 897	21 174
Probables totales	10 049	9 302	-	25	0	2 762	92	175	10 141	9 962
Prouvées et probables totales	30 775	28 535	-	138	2	11 316	263	577	31 038	31 136

Les tableaux suivants présentent la valeur des produits des activités ordinaires nets futurs attribuables aux catégories de réserves indiquées ci-dessus, tant avant qu'après déduction des charges d'impôt futures, calculés sans actualisation et à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 %, de 10 %, de 15 % et de 20 % :

Valeurs actualisées nettes des produits des activités ordinaires nets futurs avant les charges d'impôts actualisées à (%/an)					
Catégorie de réserves	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %
(en milliers de dollars CA)					
Prouvées exploitées	770 542 \$	553 150 \$	426 149 \$	345 007 \$	289 554 \$
Développées inexploitées	102 233	57 211	35 009	23 036	16 083
Non développées	196 733	89 850	41 648	17 685	4 867
Prouvées totales	1 069 507	700 212	502 806	385 728	310 504
Probables totales	681 901	318 536	173 900	106 007	70 069
Prouvées et probables totales	1 751 408 \$	1 018 747 \$	676 706 \$	491 735 \$	380 573 \$

Valeurs actualisées nettes des produits des activités ordinaires nets futurs après les charges d'impôts actualisées à (%/an)					
Catégorie de réserves	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %
(en milliers de dollars CA)					
Prouvées exploitées	696 708 \$	499 137 \$	384 587 \$	311 706 \$	261 996 \$
Développées inexploitées	77 648	42 900	26 058	17 077	11 896
Non développées	148 833	65 583	28 367	9 957	146
Prouvées totales	923 188	607 620	439 012	338 740	274 039
Probables totales	507 713	234 643	126 699	76 226	49 598
Prouvées et probables totales	1 430 901 \$	842 263 \$	565 711 \$	414 966 \$	323 638 \$

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires nets futurs non actualisés attribuables aux réserves prouvées et aux réserves prouvées et probables (au total) en date du 31 décembre 2012 :

Catégorie de réserves	Produits des activités ordinaires	Redevances	Coûts opérationnels	Frais de développement	Coûts d'abandon des puits	Produits des activités ordinaires nets futurs avant les charges d'impôts	Charges d'impôts futurs	Produits des activités ordinaires nets futurs après les charges d'impôts
Prouvées totales (en milliers de dollars CA)	2 188 276 \$	381 136 \$	494 432 \$	194 474 \$	48 726 \$	1 069 507 \$	146 319 \$	923 188 \$
Prouvées et probables totales (en milliers de dollars CA)	3 372 916 \$	570 239 \$	761 111 \$	236 391 \$	53 766 \$	1 751 408 \$	320 507 \$	1 430 901 \$

Le tableau suivant présente la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant déduction des charges d'impôts futurs), par groupe de production, estimée au moyen de prix et de coûts prévisionnels et calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 10 % :

**Valeur actualisée nette des
produits des activités
ordinaires nets futurs avant
les charges d'impôts
(taux d'actualisation
de 10%)⁽¹⁾**

Catégorie de réserves	Groupe de production	(en milliers de dollars CA)	\$/bep
Prouvées totales			
	Pétrole léger et moyen ⁽²⁾	469 261	24,15
	Pétrole lourd ⁽²⁾	4 488	39,87
	Gaz naturel ⁽³⁾	29 057	17,81
	Total	502 806	23,75
Prouvées et probables totales			
	Pétrole léger et moyen ⁽²⁾	635 852	22,06
	Pétrole lourd ⁽²⁾	4 910	35,66
	Gaz naturel ⁽³⁾	35 943	16,58
	Total	676 706	21,73

1) Les autres produits et coûts de la société non reliés à un groupe de production particulier ont été attribués de façon proportionnelle aux groupes de production. Les valeurs unitaires sont fondées sur les réserves nettes de la société.

2) Y compris le gaz dissous et d'autres sous-produits.

3) Y compris les sous-produits, mais à l'exclusion du gaz dissous.

Prix et coûts prévisionnels

Le tableau suivant présente les hypothèses de prix et de coûts prévisionnels utilisées dans le rapport GLJ concernant les valeurs nettes des produits des activités ordinaires nets futurs, ainsi que les taux d'inflation utilisés pour les coûts opérationnels et les coûts d'investissement. GLJ est un évaluateur indépendant qualifié en réserves nommé conformément au Règlement 51-101. Les prix prévisionnels du pétrole brut et du gaz naturel sont fondés sur les prix affichés le 1^{er} janvier 2013, tel qu'il a été déterminé par GLJ. Les hypothèses de prix prévisionnels supposent le maintien des lois et règlements actuels et des coûts opérationnels en vigueur à la date du rapport GLJ.

Année	WTI à Cushing Oklahoma (\$ US/b)	Pétrole brut léger non corrosif (40° API à Edmonton) (\$ CA/b)	Qualité de mélange de pétrole Lloyd à Hardisty (\$ CA/b)	Prix du gaz naturel canadien (AECO-C/NIT) (\$ CA/Mbtu)	LGN Propane à Edmonton (\$ CA/b)	LGN Butane à Edmonton (\$ CA/b)	LGN Pentanes Plus à Edmonton (\$ CA/b)	Inflation %/an	Taux de change \$ US/\$ CA
2013	90,00	85,00	69,93	3,38	34,06	65,45	96,63	2,0	1,000
2014	92,50	91,50	75,94	3,83	45,75	70,46	97,91	2,0	1,000
2015	95,00	94,00	78,02	4,28	56,40	72,38	97,76	2,0	1,000
2016	97,50	96,50	80,09	4,72	57,90	74,31	100,36	2,0	1,000
2017	97,50	96,50	80,09	4,95	57,90	74,31	100,36	2,00	1,000
2018	97,50	96,50	80,09	5,22	57,90	74,31	100,36	2,00	1,000
2019	98,54	97,54	80,96	5,32	58,52	75,11	101,44	2,00	1,000
2020	100,51	99,51	82,59	5,43	59,71	76,62	103,49	2,00	1,000
2021	102,52	101,52	84,26	5,54	60,91	78,17	105,58	2,00	1,000
2022	104,57	103,57	85,96	5,64	62,14	79,75	107,71	2,00	1,000
2023+	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	2,00	1,000

Variation des réserves

Le tableau ci-après présente la variation des réserves brutes et est fourni afin de satisfaire à l'exigence du Règlement 51-101. Aux termes du Règlement 51-101, les réserves brutes ne comprennent que les participations directes, avant la déduction des redevances payables, et ne comprennent pas les redevances à recevoir. Puisqu'un pourcentage considérable des actifs de Franco-Nevada est constitué de droits de redevance, ces actifs sont exclus

du tableau. Cela gêne la capacité d'un épargnant à comparer ses réserves à celles des autres dans l'industrie. Par conséquent, en plus de présenter la variation en utilisant les réserves brutes, une variation utilisant les réserves rattachées aux droits de la société est également présentée. Les réserves rattachées aux droits de la société sont les réserves rattachées aux participations directes brutes de la société et les réserves rattachées à ses droits de redevance nets.

31 décembre 2012
Variation des réserves brutes de la société
par type de produit principal

Prix et coûts prévisionnels

FACTEURS	Pétrole total			Gaz résiduaire et dissous			Liquides de gaz naturel			Équivalent de pétrole		
	Prouvées (kb)	Probables (kb)	Prouvées + probables (kb)	Prouvées (Mpi ³)	Probables (Mpi ³)	Prouvées + probables (Mpi ³)	Prouvées (kb)	Probables (kb)	Prouvées + probables (kb)	Prouvées (kbep)	Probables (kbep)	Prouvées + Probables (kbep)
31 décembre 2011	2 034	814	2 848	3	1	4	0	43	43	2 035	856	2 891
Découvertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extensions*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Forage intercalaire*	3	(3)	0	0	0	0	0	0	0	3	(3)	0
Récupération améliorée*	187	74	261	0	0	0	28	(28)	0	215	46	261
Révisions techniques	87	53	140	(0)	(1)	(1)	0	(24)	(24)	86	30	116
Acquisitions	18 917	9 110	28 028	0	0	0	143	101	244	19 060	9 212	28 272
Aliénations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Facteurs économiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production	(502)	0	(502)	(2)	0	(2)	0	0	0	(502)	0	(502)
31 décembre 2012	20 726	10 049	30 775	1	0	2	171	92	263	20 897	10 141	31 038

* Les changements de catégorie précités correspondent aux normes indiquées dans le manuel COGE. Pour l'information en vertu du Règlement 51-101, les réserves ajoutées sous Forage intercalaire, Récupération améliorée et Extensions devraient être regroupées et présentées en tant que « Extensions et récupération améliorée ».

31 décembre 2012
Variation des réserves rattachées aux droits de la société
par type de produit principal

Prix et coûts prévisionnels

FACTEURS	Pétrole total			Gaz résiduaire et dissous			Liquides de gaz naturel			Équivalent de pétrole		
	Prouvées (kb)	Probables (kb)	Prouvées + probables (kb)	Prouvées (Mpi ³)	Probables (Mpi ³)	Prouvées + probables (Mpi ³)	Prouvées (kb)	Probables (kb)	Prouvées + probables (kb)	Prouvées (kbep)	Probables (kbep)	Prouvées + Probables (kbep)
31 décembre 2011	3 710	1 357	5 067	9 627	3 244	12 871	259	159	418	5 573	2 058	7 631
Découvertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extensions*	45	12	57	6	2	8	0	0	0	46	13	59
Forage intercalaire*	5	(5)	0	0	0	0	0	0	0	5	(5)	0
Récupération améliorée*	223	89	312	0	0	0	33	(33)	0	256	56	312
Révisions techniques	145	62	207	541	(484)	57	12	(69)	(57)	248	(89)	159
Acquisitions	18 917	9 111	28 028	0	0	0	143	122	265	19 061	9 231	28 292
Aliénations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Facteurs économiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production	(679)	0	(679)	(1 620)	0	(1 620)	(40)	0	(40)	(989)	0	(989)
31 décembre 2012	22 365	10 627	32 992	8 555	2 762	11 317	408	177	585	24 298	11 266	35 464

* Les changements de catégorie précités correspondent aux normes indiquées dans le manuel COGE. Pour l'information en vertu du Règlement 51-101, les réserves ajoutées sous Forage intercalaire, Récupération améliorée et Extensions devraient être regroupées et présentées en tant que « Extensions et récupération améliorée ».

Autre information concernant les données relatives aux réserves

Réserves non développées

Les réserves prouvées et probables non développées dans un scénario de prix et de coûts prévisionnels ont été estimées conformément à la procédure et aux normes contenues dans le manuel COGE. Franco-Nevada détient des participations directes et des droits de redevance dans ses actifs pétroliers et gaziers dont elle n'est pas l'exploitante, et n'établit donc pas principalement le calendrier de développement de ces actifs pétroliers et gaziers. Les exploitants de ces actifs déterminent le développement de ces actifs, et le rôle de Franco-Nevada, en tant que détenteur de la participation directe, sera limité aux paiements de sa quote-part de la participation directe dans les frais y étant associés. Pour les propriétés prouvées non développées, il y a lieu de voir les tableaux précédents sous les rubriques « Données sur les réserves (coûts et prix prévisionnels) » et « Valeur actuelle nette future des produits des activités ordinaires nets futurs (prix et coûts prévisionnels) ».

Réserves brutes attribuées au départ à la société, selon les années

Réserves prouvées non développées

	Pétrole léger et moyen (kb)		Pétrole lourd (kb)		Gaz naturel (Mpi ³)		Liquides de gaz naturel (kb)		Équivalent de pétrole (kb)	
	*Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année
Avant	511	511	-	-	-	-	171	171	682	682
2010	180	481	-	-	-	-	-	171	180	652
2011	35	429	-	-	-	-	-	171	35	600
2012	437	4 639	-	-	-	-	-	171	437	4 810

* « Attribuées au départ » vise les réserves attribuées au départ à clôture de l'exercice correspondant.

Réserves probables non développées

	Pétrole léger et moyen (kb)		Pétrole lourd (kb)		Gaz naturel (Mpi ³)		Liquides de gaz naturel (kb)		Équivalent de pétrole (kb)	
	*Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année	Attribuées au départ	Total en fin d'année
Avant	490	490	-	-	-	-	42	42	532	532
2010	58	385	-	-	-	-	-	42	58	427
2011	15	340	-	-	-	-	-	42	15	382
2012	556	5 020	-	-	-	-	-	92	556	5 112

* « Attribuées au départ » vise les réserves attribuées au départ à la clôture de l'exercice correspondant.

Facteurs ou incertitudes significatifs

Le processus d'évaluation des réserves est complexe par nature. Il nécessite des jugements et des décisions d'importance fondés sur les données géologiques, géophysique, techniques et économiques disponibles. Au fur et à mesure que les circonstances changent et que des données supplémentaires deviennent disponibles, les estimations de réserves changent également. Les estimations sont examinées et révisées, à la hausse ou à la baisse, comme le justifient les nouveaux renseignements. Des révisions sont souvent nécessaires en raison des changements du rendement du puits, des prix, de la conjoncture économique et des restrictions gouvernementales. Des révisions aux estimations des réserves peuvent découler des changements des prix de fin d'exercice, du rendement des réservoirs et des conditions géologiques ou de la production. Ces révisions peuvent être positives ou négatives.

Les estimations des réserves contenues dans les présentes sont fondées sur les prévisions de production, les prix et la conjoncture économique actuels. Ces facteurs et hypothèses comprennent notamment : (i) la production historique dans le secteur comparativement aux taux de production de secteurs productifs analogues; (ii) les taux de production à l'origine; (iii) les taux de baisse de production; (iv) la récupération ultime des réserves; (v) la réussite des activités de développement futures; (vi) la commerciabilité de la production; (vii) les incidences des règlements gouvernementaux; et (viii) d'autres taxations gouvernementales imposées pendant le cycle de vie des réserves.

Les actifs de pétrole et de gaz naturels évalués ne comportent pas de risques ni d'incertitudes extraordinaires importants au-delà de ceux afférents à une société productrice de pétrole ou de gaz naturel. Voir la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à l'exploitation minière et à l'exploitation pétrolière et gazière ».

Frais de développement futurs

Le tableau suivant présente les frais de développement déduits dans l'estimation des produits des activités ordinaires nets futurs attribuables aux réserves prouvées de Franco-Nevada déclarées dans le rapport GLJ à l'aide des prix et des coûts prévisionnels.

Dépenses en immobilisations annuelles (en milliers de dollars CA)														Reste	Total non actualisé	Total actualisé à 10 %
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024					
Prouvées totales	23 634	25 648	20 570	15 396	10 038	8 128	5 548	5 636	5 306	4 911	4 893	5 227	59 539	194 474	106 816	
Prouvées et probables totales	24 155	33 088	29 324	23 181	18 069	13 342	7 508	5 636	5 306	4 911	4 893	5 269	61 708	236 391	135 786	

Franco-Nevada prévoit financer ses frais de développement futurs estimatifs à même le fonds de roulement. Franco-Nevada ne s'attend pas à ce que ces frais rendent le développement d'actifs non rentable ou aient une incidence importante sur les réserves ou les revenus nets futurs divulgués. Tous les frais doivent être engagés au Canada.

Autre information concernant le pétrole et le gaz

Contrats à livrer

Franco-Nevada n'a aucun contrat à livrer pour le pétrole ou le gaz naturel.

Autre information concernant les coûts d'abandon et de remise en état

Franco-Nevada est responsable des obligations environnementales continues et des coûts ultimes d'abandon et de remise en état pour ses actifs de pétrole, de gaz et de LGN (y compris les baux de surface, les puits, les installations et les pipelines) lors de leur abandon seulement à l'égard de sa participation directe et de sa redevance nette dans l'unité Weyburn et de sa participation directe dans l'unité Midale. Franco-Nevada n'a aucune obligation permanente sur ses droits de redevance dans les actifs de pétrole et gaz naturel. Franco-Nevada identifie ses obligations concernant ses actifs de pétrole, de gaz et de LGN en estimant la valeur actuelle des coûts futurs prévus pour la remise en état et l'abandon de ces propriétés et le moment où les coûts seront engagés dans les périodes futures.

Les estimations pour les coûts d'abandon sont actuellement fondées sur 91,4 puits nets à l'égard desquels Franco-Nevada s'attend à engager de tels coûts. Franco-Nevada prévoit que le montant total de ces coûts s'établira à environ 48 726 000 \$ CA, sans actualisation (environ 8 074 000 \$ CA à un taux d'actualisation de 10 %). De cette somme, Franco-Nevada s'attend à ce qu'un montant approximatif de 1 157 000 \$ CA (non actualisé) soit engagé au cours des trois prochains exercices.

Horizon fiscal

Franco-Nevada est imposable à un taux prévu d'environ 26 % sur les revenus des redevances et des participations directes reliées au pétrole et au gaz naturel.

Frais engagés

Le tableau suivant présente les frais d'acquisition, d'exploration et de développement des propriétés engagés par Franco-Nevada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Emplacement	Prouvées			Non prouvées	
	Acquisition de la propriété	Exploration	Développement	Acquisition de la propriété	Total
Canada (en milliers de dollars CA)	447 317 \$	2 103 \$	4 969 \$	- \$	454 389 \$

Activités d'exploration et de développement

Le tableau suivant résume le nombre et le type de puits que Franco-Nevada a forés ou au forage desquels elle a participé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Toutes les activités actuelles d'exploration et de développement de Franco-Nevada se déroulent au Canada.

	Puits nets forés						
	Bruts	Nets	Puits de pétrole	Puits de gaz	Puits de service	Puits secs	Puits de forage stratigraphiques
Puits d'exploration	-	-	-	-	-	-	-
Puits de développement	13,0	0,3	0,2	-	0,1	-	-
Total (Canada)	13,0	0,3	0,2	-	0,1	-	-

Production estimative

Les tableaux suivants présentent le scénario de prix et de coûts prévisionnels de GLJ pour la production quotidienne moyenne des réserves prouvées et probables par type de produit pour 2013. Toute la production provient du Canada. La production de gaz naturel et de liquides de gaz naturel provenant de l'unité Weyburn comptera pour 60 % de la production de gaz naturel, de liquides de gaz naturel et de pétrole de Franco-Nevada pour les 12 mois terminés le 31 décembre 2013. Weyburn est censée constituer 73 % de toute la production de pétrole et 7 % de toute la production de liquides de gaz naturel.

Production quotidienne moyenne provenant des réserves prouvées totales (scénario de prix et de coûts prévisionnels) en 2013

	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd Liquides		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	Bruts (b/j)	Nets (b/j)	Bruts (b/j)	Nets (b/j)	Bruts (kpi ³ /j)	Nets (kpi ³ /j)	Bruts (b/j)	Nets (b/j)
Prouvées totales								
Weyburn	2 954	2 562	0	0	0	0	9	9
Autres propriétés	652	930	0	25	3	3 929	2	112
Total : prouvées totales	3 606	3 493	0	25	3	3 929	11	122

Production quotidienne moyenne provenant des réserves prouvées et probables totales (scénario de prix et de coûts prévisionnels) en 2013

	Pétrole léger et moyen		Pétrole lourd		Gaz naturel		Liquides de gaz naturel	
	Bruts (b/j)	Nets (b/j)	Bruts (b/j)	Nets (b/j)	Bruts (kpi ³ /j)	Nets (kpi ³ /j)	Bruts (b/j)	Nets (b/j)
Prouvées et probables totales								
Weyburn	3 090	2 677	0	0	0	0	14	14
Autres propriétés	679	964	0	25	3	4 001	3	116
Total : prouvées et probables totales	3 770	3 641	0	25	3	4 001	17	130

Production antérieure

Le tableau suivant présente les volumes de production quotidienne moyenne des actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada pour le pétrole, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel, avant déduction des redevances, pour chaque trimestre d'exercice en 2012.

Production quotidienne moyenne (bep/j)

2012	Pétrole	Gaz naturel	Liquides de gaz naturel	Total
Premier trimestre	1 116	872	125	2 113
Deuxième trimestre	1 226	736	138	2 100
Troisième trimestre	1 087	734	73	1 894
Quatrième trimestre	1 749	610	101	2 460

Le tableau suivant présente, pour les actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada, la moyenne des prix reçus, des redevances versées, des frais de production et des rentrées nettes pour le pétrole, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel pour chaque trimestre d'exercice en 2012.

Pétrole (\$ CA/b)	T1	T2	T3	T4
Prix reçu	86,03 \$	72,91 \$	73,98 \$	71,75 \$
Redevances versées	9,03	8,13	9,74	5,60
Frais de production	6,45	6,27	11,70	4,97
Rentrées nettes	70,56 \$	58,51 \$	52,53 \$	61,19 \$

Gaz naturel (\$ CA/kpi³)	T1	T2	T3	T4
Prix reçu	2,13 \$	1,12 \$	1,63 \$	1,83 \$
Redevances versées	-	-	-	-
Frais de production	-	-	-	-
Rentrées nettes	2,13 \$	1,12 \$	1,63 \$	1,83 \$

LGN (\$ CA/b)	T1	T2	T3	T4
Prix reçu	75,56 \$	56,70 \$	62,97 \$	69,06 \$
Redevances versées	-	-	-	-
Frais de production	-	-	-	-
Rentrées nettes	75,56 \$	56,70 \$	62,97 \$	69,06 \$

Le tableau suivant présente, pour les actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada, les volumes de production pour le pétrole, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel, pour les douze mois terminés le 31 décembre 2012.

Production (kbep)	Pétrole	Gaz naturel	Liquides de gaz naturel	Total
Unité Weyburn	324,6	-	-	324,6
Unité Midale	48,3	-	-	48,3
Edson	-	166,6	40,0	206,5
Autres	101,2	103,5	-	204,6
Total	474,1	269,9	40,0	784,0

Définitions, notes et autres mises en garde

Dans les tableaux présentés ci-dessus sous le sous-titre « Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz naturel » et ailleurs dans la présente notice annuelle, à moins d'indication contraire, les définitions suivantes et d'autres notes s'appliquent.

brut(e) :

- a) En ce qui concerne la participation de la société à la production ou aux réserves, les « réserves brutes de la société », qui représentent sa participation directe (avec ou sans exploitation) avant déduction des redevances et sans inclure aucun droit à redevances de la société.
- b) En ce qui concerne les puits, le nombre total de puits dans lesquels la société a une participation.
- c) En ce qui concerne les terrains, le nombre total de terrains dans lesquels la société a une participation.

net(te) :

- a) En ce qui concerne la participation de la société à la production ou aux réserves, sa participation directe (avec ou sans exploitation) après déduction des redevances à payer, plus les droits à redevances de la société sur la production ou les réserves.
- b) En ce qui concerne la participation de la société dans des puits, nombre de puits obtenus en additionnant la participation directe de la société dans chacun de ses puits bruts.
- c) En ce qui concerne la participation de la société dans un terrain, la superficie totale sur laquelle la société a une participation, multipliée par la participation directe détenue par la société.

Définitions des réserves :

Catégories de réserves

Les **réserves** sont les quantités restantes estimatives de pétrole, de gaz naturel et de substances apparentées qu'on prévoit pouvoir récupérer de gisements connus, à une date donnée, en fonction de ce qui suit :

- a) l'analyse des données de forage ainsi que des données géologiques, géophysiques et d'ingénierie;
- b) l'utilisation de la technologie connue;
- c) des conditions économiques précises, généralement acceptées comme raisonnables et indiquées.

Les **réserves** sont classées en fonction du degré de certitude qui se rattache aux estimations :

- a) **réserves prouvées** : réserves qu'on estime avec une certitude élevée pouvoir récupérer; il est probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures aux réserves prouvées estimatives.
- b) **réserves probables** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves prouvées; il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives.
- c) **réserves possibles** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves probables; il est peu probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

Stade du développement et de la production

Chacune des principales catégories de réserves (prouvées, probables et possibles) peut être subdivisée en deux, selon que les réserves sont développées ou non développées :

- a) **réserves développées** : réserves qu'on prévoit récupérer par l'entremise de puits existants et d'installations actuelles ou, à défaut d'installations déjà montées, dont la mise en production nécessiterait des dépenses peu élevées (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits). Les réserves développées peuvent être subdivisées selon qu'elles sont exploitées ou inexploitées.
- i) **réserves développées exploitées** : réserves qu'on prévoit récupérer d'intervalles d'achèvement ouverts au moment de l'estimation; ou bien ces réserves sont exploitées au moment envisagé, ou bien, si elles sont inutilisées, elles doivent avoir été mises en production antérieurement et la date de reprise de la production doit être connue avec une certitude raisonnable;
- ii) **réserves développées inexploitées** : réserves qui n'ont pas été mises en production ou qui ont antérieurement été en production, mais qui sont inutilisées et dont la date de reprise de la production est inconnue.
- b) **réserves non développées** : réserves qu'on prévoit récupérer à partir de gisements connus dont la mise en production nécessiterait des dépenses considérables (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits); elles doivent respecter pleinement les critères de la catégorie de réserves (prouvées, probables, possibles) à laquelle elles sont attribuées.

Dans les gisements multipuits, il peut convenir de répartir les réserves totales du gisement entre les catégories réserves développées et réserves non développées ou de subdiviser les réserves développées du gisement en réserves développées exploitées et réserves développées inexploitées. Cette répartition doit se fonder sur l'appréciation que fait l'auteur des estimations des réserves qui seront récupérées des puits particuliers, sur les installations et intervalles d'achèvement pour le gisement ainsi que sur le stade où se trouvent les réserves, développement ou production.

Niveaux de certitude à l'égard des réserves présentées

Les niveaux de certitude qualitatifs auxquels font référence les définitions données ci-dessus s'appliquent aux « entités de réserves individuelles », qui s'entendent du niveau le plus bas auquel les calculs de réserves sont effectués, et aux « réserves présentées », qui s'entendent de la somme au niveau le plus élevé d'estimations d'entités individuelles pour laquelle les estimations de réserves sont présentées. Les réserves présentées devraient viser les niveaux de certitude suivants selon un ensemble donné de conditions économiques :

- a) il existe une probabilité d'au moins 90 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures aux réserves prouvées estimatives;
- b) il existe une probabilité d'au moins 50 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives;
- c) il existe une probabilité d'au moins 10 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

Une mesure quantitative des niveaux de certitude se rattachant aux estimations établies pour les diverses catégories de réserves est souhaitable pour mieux comprendre les risques et incertitudes s'y rattachant. Cependant, la majorité des estimations de réserves sont effectuées par l'application de méthodes déterministes qui ne fournissent pas une mesure quantitative de la probabilité dérivée mathématiquement. En principe, il ne devrait pas y avoir de différence entre les estimations établies par l'application de méthodes probabilistes ou déterministes.

Charges d'impôts futurs

Les **charges d'impôts futurs** estimées :

- a) en procédant aux répartitions appropriées des coûts et pertes non déduits estimatifs reportés aux fins de l'impôt, entre les activités pétrolières et gazières et les autres activités;
- b) sans déduire les coûts futurs estimatifs qui ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable;

- c) en tenant compte des crédits d'impôt et déductions fiscales estimatifs;
- d) en appliquant aux flux de trésorerie nets futurs avant impôts se rapportant aux activités pétrolières et gazières de l'émetteur assujetti les taux d'impôt de fin d'année appropriés, compte tenu des taux d'impôt déjà établis dans la loi.

Frais de développement

Frais engagés pour avoir accès aux réserves et se doter d'installations pour l'extraction, le traitement, la collecte et le stockage du pétrole et du gaz des réserves. Plus précisément, les frais de développement, y compris la portion applicable des coûts opérationnels du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités de développement, sont les frais engagés :

- a) pour avoir accès aux emplacements de forage et préparer les chantiers, y compris l'arpentage des puits visant à déterminer les emplacements précis de forage, le déblaiement, le drainage, la construction de routes, le déplacement de routes publiques, de conduites de gaz et de lignes électriques, dans la mesure nécessaire pour développer les réserves;
- b) pour forer et équiper les puits de développement, les puits de développement résultant de forages stratigraphiques et les puits de service, y compris le coût des plates-formes et d'éléments comme le tubage, les colonnes de production, les machines d'épuisement et les têtes de mise en production;
- c) pour acquérir, construire et mettre en place des installations de production comme les conduites d'écoulement, les séparateurs, les purificateurs, les réchauffeurs, les collecteurs, les appareils de mesure et les réservoirs de stockage, les installations de conditionnement et de traitement du gaz naturel et les systèmes de services généraux et d'évacuation des déchets;
- d) pour se doter de systèmes de récupération améliorés.

Puits de développement

Puits foré dans les limites établies d'un réservoir de pétrole ou de gaz, ou dans le voisinage immédiat de la limite du réservoir, jusqu'à une profondeur reconnue productive.

Frais d'exploration

Frais relatifs à la reconnaissance des zones présentant des caractéristiques favorables à la présence de réserves de pétrole et de gaz et à l'étude des zones productives possibles, y compris le coût des forages d'exploration et des forages stratigraphiques d'exploration. Les frais d'exploration peuvent être engagés avant l'acquisition ou après l'acquisition du terrain. Les frais d'exploration, qui comprennent la portion applicable des coûts opérationnels du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités d'exploration, sont les suivants :

- a) le coût des études topographiques, géochimiques, géologiques et géophysiques, des droits d'accès aux terrains pour effectuer les études, des salaires et autres charges relatives aux géologues, aux équipes géophysiques et au personnel effectuant lesdites études;
- b) les frais de possession et de conservation des terrains non prouvés, comme les loyers différés, les impositions sur la valeur des terrains (autres que l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur le capital), les frais juridiques relatifs à la défense des titres et à la conservation des titres et des contrats de concession;
- c) les contributions aux coûts des sondages secs et des compléments de puits;
- d) le coût du forage et de l'équipement des puits d'exploration;
- e) le coût des forages stratigraphiques d'exploration.

Puits d'exploration

Puits qui n'est ni un puits de développement, ni un puits de service, ni un puits de forage stratigraphique.

Puits de service

Puits foré ou complété en vue de soutenir la production dans un champ existant. Les puits de cette catégorie sont forés pour les objectifs précis suivants : injection de gaz (gaz naturel, propane, butane ou gaz effluents), injection d'eau, injection de vapeur, injection d'air, évacuation de l'eau salée, alimentation en eau pour l'injection, observation ou injection pour combustion.

Étant donné que certains chiffres ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.

Les estimations des produits des activités ordinaires nets futurs présentées ne représentent pas la juste valeur marchande.

Les hypothèses de prix et de coûts prévisionnels supposent le maintien des lois et des règlements actuels.

Voir la rubrique « Mise en garde » Mise en garde à l'intention des investisseurs américains à l'égard des normes de présentation des réserves et des ressources ».

FACTEURS DE RISQUE

Les épargnants devraient étudier attentivement tous les renseignements présentés dans la présente notice annuelle avant d'investir dans les titres de Franco-Nevada. Outre les autres renseignements indiqués dans cette notice annuelle, les épargnants devraient accorder une attention spéciale aux facteurs de risque suivants dans leur évaluation d'un placement dans de tels titres.

Risques liés à l'entreprise de Franco-Nevada

Les changements du prix du marché pour les marchandises sous-jacentes aux redevances, aux flux, aux participations directes et aux autres participations auront une incidence sur la rentabilité de Franco-Nevada et les revenus qui en découlent

Les revenus que Franco-Nevada tire de son portefeuille d'actifs, de ses participations directes et de ses placements seront lourdement touchés par les changements du prix du marché pour les marchandises sous-jacentes aux redevances, aux flux, aux participations directes et aux placements. Les revenus de Franco-Nevada seront particulièrement sensibles aux changements du prix de l'or, du pétrole, du gaz naturel, des MGP et du cuivre, puisque les revenus provenant de ces marchandises représentent la plus grande partie des flux de trésorerie découlant du portefeuille d'actifs. Les prix des marchandises, y compris ceux auxquels Franco-Nevada est exposée, fluctuent quotidiennement et sont touchés par de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Franco-Nevada, y compris les niveaux de l'offre et de la demande, les niveaux de développement industriel, l'inflation et le niveau des taux d'intérêt, la force du dollar américain et les événements géopolitiques dans les pays producteurs de pétrole et de gaz naturel d'importance. De tels facteurs économiques externes subissent à leur tour l'incidence de l'évolution des tendances d'investissement, des systèmes monétaires et des développements politiques à l'échelle internationale.

Toutes les marchandises sont, de par leur nature, assujetties à de grandes fluctuations de prix, et les reculs importants des prix futurs entraîneront une diminution des revenus ou, dans le cas de baisses marquées qui forcent les exploitants concernés à interrompre ou à cesser la production, un arrêt complet des revenus provenant des redevances, des flux ou des participations directes s'appliquant à une ou à plusieurs marchandises concernées. De plus, malgré la diversification des marchandises auxquelles s'intéresse Franco-Nevada, le marché plus large des marchandises a tendance à être plus cyclique, et un ralentissement général de l'ensemble des prix des marchandises pourrait occasionner une baisse sérieuse des revenus totaux. Toute pareille diminution des prix pourrait occasionner des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada.

L'or, l'argent et(ou) les MGP sont ou seront produits en tant que sous-produit à certains actifs, notamment au projet Palmarejo, au projet Sudbury, au projet MWS, au projet Cooke 4 et au projet Cobre Panama; par conséquent, la production, les décisions et les coupures économiques appliquées aux déclarations des réserves et des ressources d'or, d'argent et de MGP, selon le cas, seront touchées par les fluctuations des prix des marchandises d'autres métaux aux mines. Dans une certaine mesure, Franco-Nevada atténuera les risques à cet égard pour le projet Cobre Panama, étant donné que les livraisons d'or et d'argent aux termes du flux sont initialement liées à la production de cuivre, le principal produit devant être tiré de ce projet.

Dans le cas des actifs miniers qui sont assujettis à des accords de flux, si le prix de l'or tombait sous la barre des 400 \$ l'once (sous réserve d'un rajustement en fonction de l'inflation), Franco-Nevada ne réaliserait aucun profit.

L'exploitation des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une participation est habituellement déterminée par les tiers propriétaires et exploitants, et Franco-Nevada a un pouvoir décisionnel limité sur la façon dont ces propriétés sont exploitées, et l'inexécution par les exploitants pourrait toucher les revenus dégagés par Franco-Nevada

Franco-Nevada ne participe pas directement à l'exploitation des mines. Les revenus tirés du portefeuille d'actifs sont fondés sur la production de tiers propriétaires et exploitants. Les propriétaires et exploitants auront habituellement le pouvoir de déterminer la façon dont les propriétés concernées qui sont assujetties au portefeuille d'actifs sont exploitées, y compris les décisions d'expansion, de continuation, de réduction, de suspension ou de cessation de la production d'une propriété, les décisions sur la commercialisation des produits extraits de la propriété et les décisions concernant le progrès des efforts d'exploration et le déroulement du développement des propriétés non productives. Les intérêts des tiers propriétaires et exploitants et ceux de Franco-Nevada à l'égard des propriétés concernées ne sont pas toujours identiques. Par exemple, Franco-Nevada aura habituellement intérêt à faire progresser la mise en valeur et la production des propriétés le plus rapidement possible pour maximiser les flux de trésorerie à court terme, tandis que les tiers propriétaires et exploitants peuvent adopter une approche de mise en valeur plus prudente puisque le coût de la mise en valeur et de l'exploitation constitue un risque pour eux. L'incapacité de Franco-Nevada de contrôler l'exploitation des propriétés dans lesquelles elle a une redevance, un flux ou une participation directe peut avoir des conséquences défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, les propriétaires ou les exploitants peuvent prendre des mesures contraires aux politiques ou aux objectifs de Franco-Nevada; être dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations aux termes de leurs accords conclus avec Franco-Nevada ou ne pas être disposés à le faire; avoir de la difficulté à obtenir le financement nécessaire pour faire progresser les projets ou être incapables de l'obtenir; ou éprouver des difficultés financières, opérationnelles ou autres, notamment des problèmes de solvabilité qui pourraient limiter la capacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations aux termes d'accords de tiers.

Franco-Nevada pourrait ne pas avoir droit à un dédommagement important si une des propriétés dans lesquelles elle détient une redevance, un flux ou une autre participation ferme ou cesse ses activités temporairement ou sur une base permanente. En tout temps, les exploitants des propriétés dans lesquelles elle détient une redevance, un flux ou une autre participation ou leurs successeurs peuvent décider de suspendre ou de cesser les activités.

Les propriétaires ou les exploitants de projets dans lesquels Franco-Nevada détient une participation pourraient de temps à autre annoncer la conclusion d'opérations, y compris la vente ou le transfert de projets ou de l'exploitant lui-même, à l'égard desquelles Franco-Nevada n'exercerait qu'un contrôle restreint, voire aucun contrôle. Si ces opérations étaient menées à bien, il pourrait s'ensuivre que le contrôle d'un projet passe aux mains d'un nouvel exploitant qui est libre d'adopter ou non des méthodes de gestion de ce projet qui soient similaires à celles employées par l'exploitant antérieur, ce qui pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur Franco-Nevada. Si une opération de ce genre était annoncée, il n'y a aucune certitude que cette opération serait menée à bien, ou encore réalisée selon ce qui a été annoncé, et il pourrait être difficile, voire impossible, de prédire les répercussions sur Franco-Nevada si pareille opération n'était pas menée à bien.

Franco-Nevada aura un accès limité aux données et à l'information sur l'exploitation des propriétés, ce qui nuira à sa capacité d'évaluer le rendement de la redevance ou du flux

En tant que titulaire de redevances ou de flux, Franco-Nevada a un accès varié aux données sur l'exploitation ou sur les propriétés réelles mêmes. Cette situation pourrait avoir une incidence sur sa capacité d'évaluer le rendement de la redevance ou des flux, ce qui pourrait entraîner des retards dans les flux de trésorerie par rapport aux prévisions de Franco-Nevada selon l'étape de la mise en valeur des propriétés visées par le portefeuille d'actifs. En outre, certaines redevances ou certains flux peuvent faire l'objet d'arrangements de confidentialité régissant la divulgation de l'information relative aux redevances ou aux flux et, à ce titre, Franco-Nevada pourrait ne pas être en mesure de dévoiler au public des renseignements qui ne sont pas d'ordre public relativement à certaines redevances ou à certains flux. L'accès limité aux données et à l'information sur l'exploitation des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada a une participation peut restreindre la capacité de celle-ci d'améliorer son rendement, ce qui peut entraîner des répercussions défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Bien qu'à l'établissement de nouveaux accords de redevances ou de flux nous tentions d'obtenir ces droits, rien ne garantit que nos efforts seront fructueux.

Franco-Nevada dépend de ses exploitants pour le calcul des paiements de redevances ou de flux. Elle pourrait ne pas être en mesure de déceler les erreurs et les calculs des paiements pourraient nécessiter des rajustements rétroactifs

Les paiements de redevances ou de flux de Franco-Nevada sont calculés par les exploitants des propriétés sur lesquelles Franco-Nevada a des redevances ou des flux en fonction de la production déclarée. Chaque calcul de l'exploitant de nos paiements de redevances ou de flux est assujéti au caractère adéquat et à l'exactitude de ses fonctions de production et de comptabilité, et est tributaire de celles-ci, et des erreurs peuvent survenir de temps à

autre dans les calculs effectués par l'exploitant. Certains accords de redevances ou de flux exigent des exploitants qu'ils fournissent à Franco-Nevada des renseignements sur la production et l'exploitation qui peuvent, selon leur caractère complet et leur exactitude, permettre à Franco-Nevada de déceler des erreurs dans le calcul des paiements de redevances ou de flux qu'elle reçoit. Cependant, Franco-Nevada n'a pas le droit contractuel de recevoir des renseignements de production pour tous ses droits de redevance ou de flux. Par conséquent, la capacité de Franco-Nevada de déceler des erreurs de paiement de redevances ou de flux à l'aide de son programme de suivi des redevances ou des flux et de ses contrôles et procédures internes connexes est limitée, et il est possible que Franco-Nevada ait à effectuer des rajustements rétroactifs de revenus de redevances ou de flux. Certains de nos contrats de redevances ou de flux nous donnent le droit de vérifier les calculs opérationnels et les données de production pour les paiements de redevances ou de flux connexes; cependant, ces vérifications peuvent survenir plusieurs mois après le mois où nous avons comptabilisé des revenus de redevances ou de flux et peuvent nous obliger à rajuster nos revenus au cours de périodes ultérieures.

Plusieurs redevances ou flux sont importants pour Franco-Nevada et tout développement défavorable concernant ces propriétés aura une incidence sur les revenus tirés des redevances ou des flux

Les flux découlant du projet Palmarejo et les redevances tirées du complexe Goldstrike sont considérables à l'heure actuelle pour Franco-Nevada bien qu'à mesure que de nouveaux actifs seront acquis ou mis en production, l'importance de ces actifs sera réévaluée. Un développement défavorable touchant l'exploitation du projet Palmarejo ou du complexe Goldstrike ou de toute autre propriété importante faisant à l'occasion partie du portefeuille d'actifs, la production qui en provient ou la récupérabilité de leurs réserves, comme, notamment, des formations géologiques inhabituelles et imprévues, une activité sismique, des coups de toit, des éboulements, des inondations et d'autres situations que comportent le forage et l'enlèvement de matières, qui pourraient chacun occasionner l'endommagement ou la destruction des mines et des autres installations de production, des dommages aux êtres vivants ou aux biens, des dommages environnementaux, l'engagement d'un effectif et d'entrepreneurs d'ingénierie appropriés ou l'obtention de contrats d'approvisionnement à des conditions convenables sur le plan commercial, peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, la situation financière et les résultats d'exploitation de Franco-Nevada. De plus, Franco-Nevada n'a aucun contrôle sur les décisions opérationnelles prises par les tiers propriétaires et exploitants de ces projets. Toute décision défavorable prise par les propriétaires et les exploitants, notamment l'altération des plans de mine ou des calendriers de production, peut avoir des conséquences sur le moment du versement et le montant des revenus que Franco-Nevada reçoit et peut nuire à la rentabilité, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de celle-ci. À mesure que les mines sur lesquelles Franco-Nevada a des redevances ou des flux viennent à maturité, celle-ci peut s'attendre à des baisses générales de production au cours des années, à moins que les exploitants ne soient en mesure de remplacer les réserves qui sont exploitées par une expansion minière ou la réussite d'une nouvelle étape d'exploration.

Franco-Nevada dépend du paiement de redevances ou de flux par les propriétaires et exploitants des propriétés concernées, et tout retard ou omission concernant le paiement de ces redevances ou de ces flux aura une incidence sur les revenus dégagés par le portefeuille d'actifs

Franco-Nevada dépend en grande partie de la viabilité financière et de l'efficacité opérationnelle des propriétaires et exploitants des propriétés concernées de redevances ou de flux. Les paiements provenant de la production sont habituellement transmis par l'exploitant, et il existe un risque de retard et de frais additionnels dans la réception de ces revenus. Les paiements peuvent être retardés par des restrictions imposées par les prêteurs, des retards dans la vente ou la livraison des produits, la capacité ou la volonté des fonderies et des raffineries de traiter les produits miniers, des retards dans le raccordement des puits à un réseau de collecte, des creux de déflation ou d'autres accidents, le recouvrement, par les exploitants, des frais engagés dans l'exploitation des propriétés de redevances ou de flux, l'établissement de réserves par les exploitants pour de tels frais ou l'insolvabilité de l'exploitant. Les droits de Franco-Nevada au paiement aux termes des redevances ou des flux doivent, dans la plupart des cas, être appliqués au moyen de contrats sans la protection d'une capacité de liquidation de la propriété. La possibilité, pour Franco-Nevada, de percevoir les redevances ou les flux en cours lors d'un défaut s'en trouve ainsi entravée. De plus, certaines ententes peuvent prévoir un recours limité dans des circonstances particulières, ce qui peut entraver davantage la capacité de Franco-Nevada de recouvrer des sommes ou d'obtenir une réparation en *equity* dans l'éventualité d'un défaut à l'égard de ces ententes. Dans l'éventualité de la faillite d'un exploitant ou d'un propriétaire, un exploitant pourrait demander que Franco-Nevada soit traitée comme un créancier non garanti et elle aura donc des perspectives limitées de recouvrement intégral des revenus. Si Franco-Nevada ne parvient pas à recevoir les paiements des propriétaires et des exploitants des propriétés pertinentes, des conséquences défavorables importantes peuvent s'ensuivre sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Certains droits de redevance ou de flux et certaines participations directes sont assujettis à des droits en faveur d'autres parties ou de tiers, qui pourraient nuire aux revenus dégagés par le portefeuille d'actifs

Certains droits de redevance ou de flux et certaines participations directes sont assujettis (i) à des dispositions de droit d'achat ou de réduction de droits conformément auxquelles un exploitant peut racheter la totalité ou une partie

de la redevance ou du flux; (ii) à des droits de préemption aux termes desquels les parties aux conventions d'exploitation et aux accords de redevance ou de flux ont un droit de préférence ou de première offre relativement à une vente ou à une cession proposée d'une redevance ou d'un flux à Franco-Nevada; ou (iii) à des droits de reprise conformément auxquels le vendeur d'une redevance ou d'un flux à Franco-Nevada a le droit d'acquérir de nouveau la redevance ou le flux. Les porteurs peuvent exercer ces droits de telle façon que certains droits de redevance ou de flux et certaines participations directes ne seraient pas à la portée de Franco-Nevada.

Le portefeuille d'actifs inclut divers droits de redevance fondés sur les profits nets, et les revenus tirés de ces droits de redevance dépendent de facteurs indépendants de la volonté de Franco-Nevada qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les revenus totaux dégagés par le portefeuille d'actifs

Franco-Nevada détient diverses redevances sur les profits nets, des participations dans les capitaux propres et des participations directes dans son portefeuille d'actifs. Ces redevances et autres participations permettent à l'exploitant de tenir compte de l'incidence de la tension des coûts qui prévaut relativement au projet avant de calculer la redevance payable à Franco-Nevada. Ces tensions de coûts incluent les coûts de la main d'œuvre, de l'équipement, du carburant, de l'électricité, de la conformité avec les exigences environnementales, les prix du pétrole et de nombreux intrants de capital, d'exploitation et de production. Ces coûts fluctueront de manière souvent imprévisible, sont indépendants de la volonté de Franco-Nevada et peuvent avoir de graves répercussions sur les revenus payables à Franco-Nevada sur ces redevances et autres participations. Une augmentation des coûts engagés par les exploitants sur les propriétés concernées occasionnera vraisemblablement une baisse des revenus de redevances reçus par Franco-Nevada, ce qui aura des conséquences sur les revenus totaux dégagés par le portefeuille d'actifs, nuisant ainsi considérablement à la rentabilité, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Franco-Nevada.

Franco-Nevada pourrait conclure à tout moment des opérations d'acquisition ou d'autres opérations importantes portant sur des redevances ou des flux

Franco-Nevada est continuellement à la recherche d'occasions d'acquisition de redevances ou de flux existants, de création de nouvelles ententes portant sur des droits de redevance ou des flux au moyen du financement de projets miniers, ou encore d'acquisitions de sociétés détenant des redevances ou des flux. Franco-Nevada mène de front l'étude de divers types d'opérations et d'occasions d'acquisition dont l'évaluation progresse à des rythmes différents, pour lesquels elle a soumis des manifestations d'intérêt et a pris part à des pourparlers ou à des négociations. Pour appuyer sa démarche, elle a mandaté des experts conseils et des conseillers pour l'aider à analyser des occasions particulières. Toute acquisition ou opération à l'étude a le potentiel d'avoir des retombées considérables pour Franco-Nevada et pourrait comporter l'émission de titres par celle-ci ou nécessiter qu'elle contacte des emprunts pour financer toute acquisition concernée. En outre, une opération d'acquisition ou autre opération portant sur des droits de redevance ou des flux ainsi envisagée pourrait comporter d'autres risques qui sont propres à chaque opération, notamment les risques liés à la conclusion de l'opération, aux exploitants du projet ou aux territoires dans lesquels les actifs peuvent être acquis.

De plus, Franco-Nevada pourrait étudier la possibilité de restructurer ses ententes de redevances ou de flux dans les cas où elle juge qu'une restructuration lui serait avantageuse à long terme, même si cela risque de donner lieu à une réduction des revenus à court terme ou à des frais pour réaliser toute opération connexe.

Franco-Nevada peut en tout temps conclure une ou plusieurs opérations d'acquisition, de restructuration ou d'autres opérations portant sur des redevances et des flux.

Franco-Nevada peut éprouver des difficultés à attirer et à conserver un personnel technique et de direction pour exploiter efficacement son entreprise

Franco-Nevada dépend de la disponibilité et de l'engagement continus des membres clés de sa direction, dont les contributions à l'exploitation immédiate et future de celle-ci sont d'une importance capitale. La perte de ces personnes clés de la direction pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'exploitation de l'entreprise. De temps à autre, Franco-Nevada pourrait également avoir besoin de trouver et de conserver un personnel de direction compétent et un personnel technique spécialisé supplémentaires pour exploiter efficacement son entreprise. Le nombre de personnes compétentes dans le domaine de l'acquisition, de l'exploration et de la mise en valeur de redevances ou des flux et de participations dans les propriétés de ressources naturelles est limité, et la concurrence pour de telles personnes est intense. Le recrutement et la conservation d'un personnel qualifié sont cruciaux pour le succès de Franco-Nevada, et rien ne garantit un tel succès. Si Franco-Nevada ne réussit pas à attirer et à conserver un personnel qualifié, sa capacité d'exécuter son modèle de gestion et sa stratégie de croissance pourrait en être touchée, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Franco-Nevada n'a pas l'intention de maintenir une assurance collaborateurs pour des membres de sa direction.

L'intensification de la concurrence pour des droits de redevance ou de flux et des placements dans des ressources pourrait nuire à la capacité de Franco-Nevada d'acquérir des redevances ou des flux additionnels et d'autres placements dans des propriétés minérales et des propriétés de pétrole et de gaz naturel

De nombreuses sociétés s'occupent de chercher et d'acquérir des participations minérales et des participations de pétrole et de gaz naturel, et l'offre de participations minérales et de pétrole et de gaz naturel souhaitables est limitée. Les entreprises d'exploration minérale et d'exploitation minière et les entreprises de pétrole et de gaz naturel sont concurrentielles à toutes leurs étapes. De nombreuses sociétés s'occupent d'acquérir des participations minières ainsi que pétrolières et gazières, y compris de grandes sociétés établies dotées de ressources financières et de capacités opérationnelles considérables et de longs antécédents de bénéfices. Franco-Nevada peut éprouver un désavantage concurrentiel dans l'acquisition de participations dans ces propriétés de ressources naturelles, que ce soit au moyen d'une redevance ou de flux ou d'une autre forme de placement, puisque ses concurrents pourraient disposer de ressources financières et d'un effectif technique supérieurs. Rien ne garantit que Franco-Nevada pourra se mesurer avec succès à d'autres sociétés pour ce qui est de l'acquisition de nouvelles propriétés de ressources naturelles et de droits de redevance ou de flux. De plus, Franco-Nevada pourrait ne pas être en mesure d'acquérir des redevances ou des flux à des évaluations intéressantes, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les droits de redevance ou de flux et les autres participations peuvent ne pas être respectés par les exploitants d'un projet

Les droits de redevance ou de flux et les autres participations dans des propriétés de ressources naturelles sont de nature largement contractuelle. Les parties aux contrats ne respectent pas toujours les modalités contractuelles, et les contrats eux mêmes peuvent être sujets à interprétation ou être entachés d'irrégularités. Dans la mesure où les concédants de redevances ou de flux et d'autres participations ne respectent pas leurs obligations contractuelles, Franco-Nevada serait forcée d'intenter des poursuites judiciaires pour faire valoir ses droits contractuels. De tels litiges peuvent prendre beaucoup de temps et être coûteux, et il n'y a aucune garantie de succès. Les poursuites ou les actions en cours ou les décisions dont l'issue est défavorable à Franco-Nevada pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Des vices inconnus peuvent entacher le portefeuille d'actifs

Un vice dans une redevance, des flux, une participation directe ou une participation dans les capitaux propres et(ou) le contrat sous-jacent peut surgir et mettre en échec ou compromettre la revendication de Franco-Nevada relativement à cette redevance, à ce flux, à cette participation directe ou à cette participation dans les capitaux propres. Lorsque Franco-Nevada a acquis les actifs de Newmont, elle n'a pas obtenu des déclarations et des garanties de titres concernant les redevances et les diverses participations dans les capitaux propres dans la convention d'acquisition de Newmont. Newmont a seulement fourni une déclaration indiquant qu'elle transférerait à Franco-Nevada l'étendue de sa participation dans les actifs. Si un vice entachait la participation de Newmont dans les redevances, les participations directes ou les participations dans les capitaux propres et(ou) le contrat sous-jacent, Franco-Nevada n'aurait aucun recours contre Newmont aux termes de la convention d'acquisition de Newmont. Des vices inconnus dans les redevances, les flux ou les autres actifs de Franco-Nevada peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

La conjoncture financière mondiale actuelle demeure difficile

Dans le sillage de la crise du crédit de 2008, la conjoncture financière mondiale était caractérisée par une volatilité accrue, de nombreuses institutions financières ayant fait faillite ou ayant été réchappées par les autorités gouvernementales. Bien que la conjoncture financière mondiale se soit passablement stabilisée, le système financier mondial demeure assujéti à des risques considérables en raison des mesures extraordinaires adoptées par les autorités gouvernementales dans la recherche de cette stabilité. Comme la situation financière de certaines autorités gouvernementales continue de s'aggraver, cela augmente les risques de défaillance des fonds souverains dans plusieurs territoires, notamment l'Union européenne. La conjoncture financière à l'échelle mondiale pourrait soudainement et rapidement se déstabiliser en réaction à des événements futurs, car les autorités gouvernementales pourraient ne disposer dans l'avenir que de ressources limitées pour faire face à des situations de crise. Des événements marquants à l'échelle planétaire ont engendré une augmentation constante de l'instabilité des marchés financiers mondiaux. Des situations de crise pourraient ultérieurement être provoquées par des causes de toutes sortes, notamment des désastres naturels, l'instabilité géopolitique, des modifications aux prix dans le secteur énergétique ou des défaillances des fonds souverains.

Toute forme de déstabilisation soudaine ou rapide de la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions néfastes sur la capacité de Franco-Nevada, ou sur la capacité des exploitants des biens à l'égard

desquels Franco-Nevada détient des redevances, des flux ou d'autres participations, d'obtenir un financement par actions ou par emprunt. En outre, Franco-Nevada pourrait être assujettie à des risques de contrepartie et à des risques de liquidité. Franco-Nevada est exposée à divers risques de contrepartie, touchant notamment : (i) les institutions financières qui détiennent les espèces de Franco-Nevada; (ii) les sociétés qui ont des dettes envers Franco-Nevada; (iii) les assureurs de Franco-Nevada; et (iv) les prêteurs de Franco-Nevada. Franco-Nevada est également exposée à des risques de liquidité au titre de ses exigences en matière de dépenses d'exploitation si les réserves d'encaisse ne peuvent pas être maintenues ou si un financement approprié ne peut être obtenu. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de Franco-Nevada à obtenir des prêts et d'autres facilités de crédit à l'avenir et, si elle en obtient, à en obtenir à des conditions favorables à Franco-Nevada. Si les niveaux accrus de volatilité des marchés devaient se maintenir ou s'il survenait une déstabilisation soudaine de la conjoncture économique mondiale, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de Franco-Nevada ainsi que sur le cours de ses titres.

Les revenus de Franco-Nevada, son bénéfice, la valeur de sa trésorerie et la valeur qu'elle inscrit pour ses actifs sont assujettis aux fluctuations des taux de change, qui peuvent avoir des incidences défavorables sur les revenus générés par le portefeuille d'actifs ou entraîner des rajustements à la valeur des actifs inscrite

Les droits de redevance ou de flux de Franco-Nevada sont assujettis aux fluctuations des devises et aux tensions inflationnistes, qui peuvent avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de celle-ci. Rien ne garantit que les mesures prises par la direction pour prévoir les variations des taux de change élimineront tous les effets défavorables et Franco-Nevada peut subir des pertes par suite des fluctuations défavorables des taux de change.

La capacité de payer des dividendes dépendra de la situation financière de Franco-Nevada

Le versement des dividendes sur les actions ordinaires est laissé à la discrétion du conseil d'administration de Franco-Nevada et dépendra du bénéfice futur de celle-ci, de ses flux de trésorerie, de son acquisition des capitaux dont elle a besoin et de sa situation financière, ainsi que d'autres facteurs pertinents. Bien que Franco-Nevada verse actuellement un dividende régulier, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire par suite de la réalisation de l'un ou de plusieurs des risques décrits aux présentes.

Des modifications aux lois fiscales pourraient avoir une incidence sur la rentabilité de Franco-Nevada

Des modifications aux lois fiscales ou différentes interprétations de celles-ci au Canada, aux États-Unis, au Mexique, à la Barbade, en Australie ou dans les pays où se trouvent les actifs de Franco-Nevada ou les cocontractants pertinents pourraient assujettir une partie ou la totalité des profits de Franco-Nevada à des impôts supplémentaires. Rien ne garantit que des nouvelles règles fiscales ne seront pas adoptées ou que les règles existantes ne seront pas appliquées d'une manière qui pourrait assujettir les profits de Franco-Nevada à des impôts supplémentaires qui auraient des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Certains des dirigeants de Franco-Nevada occupent des postes similaires auprès d'autres sociétés ouvertes, ce qui les place en conflit d'intérêts de temps à autre

Certains des administrateurs et des dirigeants de Franco-Nevada sont également administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés s'occupant d'exploration et de mise en valeur de ressources naturelles ou ont des avoirs en actions importants dans de telles sociétés, et dans la mesure où ces autres sociétés peuvent participer aux mêmes initiatives que Franco-Nevada ou à des initiatives auxquelles Franco-Nevada peut tenter de participer, les administrateurs et dirigeants de Franco-Nevada peuvent être en conflit d'intérêts dans la négociation et la conclusion des modalités relatives à l'étendue de cette participation. Dans tous les cas où les dirigeants ont une participation dans d'autres sociétés, ces autres sociétés peuvent également rivaliser avec Franco-Nevada pour l'acquisition de redevances ou de flux ou d'investissements dans des propriétés de minéraux ou des propriétés de pétrole et de gaz naturel. De tels conflits des administrateurs et des dirigeants peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Franco-Nevada ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à l'avenir ou que les conditions d'un tel financement seront favorables, et elle peut devoir lever des capitaux supplémentaires par l'émission de titres de participation additionnels, ce qui pourrait entraîner une dilution pour ses actionnaires

Rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à l'avenir ou que les conditions d'un tel financement seront favorables. Si elle ne parvient pas à obtenir un tel financement additionnel, elle pourrait connaître des retards ou le report d'autres activités commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Franco-Nevada

pourrait avoir besoin de nouveaux capitaux afin de poursuivre la croissance de son entreprise, et rien ne garantit que de tels capitaux seront à sa portée ni, dans l'affirmative, qu'ils le seront au moment où elle en aura besoin. Ces nouveaux capitaux seront vraisemblablement levés, du moins dans une certaine mesure, au moyen de l'émission de titres de participation supplémentaires, ce qui entraînera une dilution pour les actionnaires.

Si Franco-Nevada élargit son entreprise au delà de l'acquisition de droits de redevance ou de flux, elle peut s'exposer à de nouveaux défis et à de nouveaux risques qui pourraient nuire à sa rentabilité, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière

L'exploitation et l'expertise de Franco-Nevada ont été axées sur l'acquisition et la gestion de droits de redevance ou de flux. Franco-Nevada pourrait rechercher des acquisitions à l'extérieur de ce domaine, y compris l'acquisition de projets de ressources et(ou) l'investissement dans leur mise en valeur. L'expansion des activités de Franco-Nevada dans de nouveaux domaines représenterait des défis et des risques que celle-ci n'a pas connus dans le passé, y compris bon nombre des risques décrits sous la rubrique « Risques liés à l'exploitation minière et à l'exploitation pétrolière et gazière ». L'incapacité à gérer de tels défis et risques avec succès peut avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Les litiges potentiels touchant les propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance ou de flux pourraient avoir des répercussions défavorables sur celle-ci

Des litiges potentiels peuvent survenir quant à une propriété dans laquelle Franco-Nevada détient un droit de redevance ou de flux (par exemple, les litiges entre les coparticipants ou entre les exploitants et les propriétaires initiaux de la propriété ou des propriétaires de propriétés voisines). En tant que titulaire de redevances ou de flux, Franco-Nevada n'a pas habituellement d'influence sur les litiges et n'aura pas en général accès aux données. Un litige qui entraîne la cessation ou la réduction de la production d'une propriété (temporaire ou permanente) pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Risques liés à l'exploitation minière et à l'exploitation pétrolière et gazière

Franco-Nevada est assujettie aux mêmes facteurs de risque que les propriétés dans lesquelles elle détient une redevance, un flux ou d'autres participations

Dans la mesure où ils ont trait à la production minière ou pétrolière et gazière tirée des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, un flux ou une participation, ou à l'exploitation continue de ces propriétés, Franco-Nevada sera assujettie aux facteurs de risque applicables aux exploitants de ces mines ou projets.

Si Franco-Nevada ne parvient pas à ajouter des réserves additionnelles à son portefeuille d'actifs par la mise en valeur de ressources existantes ou l'acquisition de nouveaux actifs productifs de minéraux ou de pétrole et de gaz naturel, des conséquences pourraient s'ensuivre pour elle

Les revenus dégagés par Franco-Nevada sont principalement fondés sur l'exploitation des réserves minérales et des réserves de pétrole et de gaz naturel sur les actifs sous-jacents aux droits de redevance ou de flux et à l'égard desquels Franco-Nevada a une redevance, un flux ou une autre participation. Comme ces réserves sont sans cesse épuisées par l'extraction, la viabilité à long terme du portefeuille d'actifs dépend du remplacement des réserves par de nouveaux actifs productifs et l'augmentation des réserves sur les actifs productifs existants. Même si Franco-Nevada peut être en mesure de maintenir la totalité ou une partie de sa participation dans son stock de réserves par des acquisitions, son modèle de gestion dépend de la mise en valeur fructueuse des propriétés non productives dans son portefeuille d'actifs. L'exploration de minéraux et de ressources énergétiques représente une initiative spéculative qui comporte nécessairement un degré de risque considérable. Il n'y a aucune certitude que les dépenses engagées par l'exploitant à l'égard d'un projet donné déboucheront sur des découvertes de quantités commerciales de minéraux ou de ressources énergétiques sur les propriétés sous-jacentes au portefeuille d'actifs. Même dans les cas où un important gisement de minéraux ou de pétrole et de gaz naturel est répertorié, rien ne garantit qu'il pourra être extrait de façon rentable. Des dépenses considérables sont nécessaires pour l'établissement de réserves au moyen du forage, la mise en valeur de procédés d'extraction des ressources et, dans le cas de propriétés nouvelles, l'aménagement d'installations et d'une infrastructure d'extraction et de traitement à tout chantier choisi pour l'extraction. Bien que des avantages appréciables puissent découler de la découverte d'un gisement d'envergure, il n'y a aucune assurance que des réserves nouvelles seront répertoriées pour remplacer ou augmenter la quantité des réserves faisant actuellement partie du portefeuille d'actifs. Ceci inclut les ressources minérales puisque les ressources qui ont été découvertes n'ont pas été soumises à une analyse suffisante permettant de justifier une exploitation commerciale ou l'affectation des fonds nécessaires à la mise en valeur. Si Franco-Nevada ne parvient pas à ajouter des réserves additionnelles ou à remplacer ses réserves existantes par la mise en valeur de ressources existantes ou l'acquisition de nouveaux actifs productifs de minéraux ou de pétrole et de gaz naturel,

des conséquences défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière de même que sur le cours de ses titres pourraient s'ensuivre.

Les réserves et les ressources sont des estimations fondées sur l'interprétation et des hypothèses, et la production réelle peut différer des quantités indiquées dans de telles estimations

Les réserves et les ressources de minéraux et de pétrole et de gaz naturel sur les propriétés sous-jacentes aux droits de redevance ou de flux de Franco-Nevada ne sont que des estimations, et aucune assurance ne peut être donnée que les réserves et les ressources estimées sont exactes, ni que le niveau indiqué de minéraux et de pétrole et de gaz naturel sera produit. Ces estimations reposent en grande partie sur les interprétations des données géologiques dérivées des trous de sonde et des autres techniques d'échantillonnage. La minéralisation ou les formations réelles peuvent différer des prévisions. En outre, il peut s'écouler de nombreuses années après la phase initiale du forage avant que la production ne soit possible et pendant ce temps, la faisabilité économique de l'exploitation d'une découverte peut changer.

Les estimations des ressources en particulier doivent être considérées avec prudence. Les estimations des ressources pour des propriétés qui ne sont pas encore en production sont fondées, dans de nombreux cas, sur des trous de sonde limités ou largement espacés ou sur d'autres renseignements restreints, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des conditions entre les trous de sonde et autour de ceux-ci. Ces estimations des ressources peuvent nécessiter des révisions à mesure que des renseignements supplémentaires sur le forage ou d'autres activités d'exploration deviennent accessibles ou qu'une expérience de production réelle est accumulée. De plus, des ressources peuvent n'avoir aucune viabilité économique démontrée et ne jamais être extraites par l'exploitant d'une propriété. On ne saurait supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales sur les propriétés sous-jacentes aux droits de redevance ou de flux de Franco-Nevada constitue des réserves ou sera convertie en réserves. Les fluctuations du prix du marché de la marchandise concernée, ainsi que l'accroissement des coûts de production et des coûts en capital ou la baisse des taux de récupération peuvent rendre non rentable la mise en valeur des réserves prouvées et probables sur les propriétés sous-jacentes aux droits de redevance ou de flux à un ou plusieurs chantiers particuliers pendant certaines périodes ou peuvent rendre non rentables les réserves contenant une minéralisation à teneur relativement inférieure. Par surcroît, des facteurs d'exploitation à court terme relatifs aux réserves, comme la nécessité de la mise en valeur ordonnée des corps minéralisés ou le traitement de teneurs de minerai nouvelles ou différentes, peuvent réduire les réserves ou entraîner une décision de ne pas procéder à leur extraction. Les réserves estimatives peuvent devoir être calculées de nouveau sur le fondement de l'expérience de production réelle. La viabilité économique d'un gisement minier peut également dépendre de autres caractéristiques du gisement en cause, notamment de ses dimensions, de sa teneur et de la proximité d'infrastructures, de la réglementation et des politiques gouvernementales visant les prix, les taxes et les impôts, les redevances, le régime foncier, les permis touchant l'utilisation des terrains, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement, ainsi que de la stabilité politique et économique. N'importe lequel de ces facteurs peut obliger les exploitants à réduire leurs réserves et leurs ressources, ce qui pourrait nuire considérablement à la rentabilité, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Franco-Nevada de même qu'au cours de ses titres.

L'exploration et la mise en valeur de propriétés minières et de ressources sont dangereuses par nature et soumises à des risques indépendants de la volonté de Franco-Nevada

Les sociétés exerçant des activités minières et pétrolières et gazières sont soumises à tous les dangers et risques inhérents à l'exploration et à la mise en valeur de projets de ressources naturelles. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les risques environnementaux, les accidents industriels, les conflits de travail, les hausses du coût de la main-d'œuvre, les troubles sociaux, les incendies, les changements dans le régime de réglementation, les risques liés aux titres de propriété et à l'obtention de permis, les répercussions de la non conformité aux lois et aux règlements, les incendies, les explosions, les creux de déflation, la formation de cratères, les rejets et les déversements de gaz corrosif, les formations géologiques inhabituelles ou imprévues ou d'autres problèmes liés à la géologie ou à la teneur, des caractéristiques métallurgiques imprévues ou une récupération de minéraux inférieure aux attentes, des conditions au sol ou des conditions hydrographiques imprévues, les éboulements, les défaillances des parois de puits, les inondations, les coups de toit, les interruptions périodiques causées par des conditions météorologiques défavorables ou dangereuses, les séismes, une activité sismique, d'autres catastrophes naturelles ou des conditions d'exploitation défavorables et des pertes. Si l'un de ces risques ou dangers touchait les activités d'exploration ou de mise en valeur d'une société, il pourrait (i) occasionner l'augmentation des coûts de mise en valeur ou de production à un point où il ne serait plus rentable de produire le métal ou le pétrole et le gaz naturel à partir des ressources ou des réserves prévues de la société; (ii) entraîner une dévaluation ou une radiation de la valeur comptable d'un ou de plusieurs projets; (iii) causer des retards ou l'arrêt de l'exploitation minière ou des activités de traitement; (iv) occasionner la destruction des propriétés, des installations de traitement ou des installations de tiers nécessaires à l'exploitation de la société; (v) causer des blessures corporelles ou des décès et déclencher les responsabilités légales connexes; ou (vi) causer la perte de la garantie d'assurance. Si l'un des risques ou des dangers précités se matérialisait, il pourrait occasionner une interruption ou un arrêt de l'exploitation

des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient un droit de redevance ou de flux, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada et sur le cours de ses titres.

Les vices de titres sont susceptibles d'occasionner une perte d'admissibilité à une propriété

Un vice dans la chaîne de titres concernant l'une des propriétés sous-jacentes aux droits de redevance ou de flux ou nécessaires au développement prévu ou à l'exploitation d'un projet particulier auquel se rapporte une redevance ou un flux peut surgir et mettre en échec ou compromettre la revendication d'une propriété par l'exploitant. De plus, les revendications de tiers ou de groupes autochtones au Canada et ailleurs peuvent avoir des répercussions sur la capacité de l'exploitant d'exercer des activités sur une propriété au détriment des droits de redevance ou de flux de Franco-Nevada. Dans la mesure où un propriétaire ou un exploitant n'a pas de titre à l'égard de la propriété, il peut se voir forcé de cesser l'exploitation ou de transférer le contrôle opérationnel à une autre partie. De nombreuses redevances ou de nombreux flux sont d'une nature contractuelle, plutôt que de constituer une participation dans un terrain, ce qui comporte un risque qu'une cession ou des procédures en faillite ou en insolvabilité par un propriétaire entraînent la perte d'un droit de redevance ou de flux réel dans une propriété particulière. Par surcroît, même dans les territoires permettant l'inscription ou la publication des redevances ou des flux dans des cadastres ou des bureaux d'enregistrement minier, de tels enregistrements peuvent ne pas nécessairement fournir une protection au titulaire d'une redevance ou d'un flux. En conséquence, le titulaire de la redevance ou du flux peut être assujéti à un risque provenant de tiers. Les vices de titres connus, tout comme les vices de titres imprévus et inconnus, peuvent donc avoir une incidence sur l'exploitation d'un projet dans lequel Franco-Nevada a un droit de redevance ou de flux et peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de celle-ci ainsi que sur le cours de ses titres.

L'exploitation dans laquelle Franco-Nevada détient une redevance, un flux ou une autre participation nécessite divers droits de propriété, permis et licences pour lui permettre d'exercer ses activités actuelles et futures, et des retards ou une omission d'obtenir ou de maintenir ces droits de propriété, permis et licences ou encore le défaut de respecter les modalités de l'un de ces droits de propriété, permis et licences pourrait causer l'interruption ou la fermeture de l'exploitation ou de l'exploration des propriétés

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de propriétés minières et de propriétés pétrolières et gazières sont assujetties aux lois et aux règlements régissant la santé et la sécurité des travailleurs, les normes d'emploi, l'environnement, la mise en valeur des mines, l'aménagement de projets, la production minérale, l'obtention des permis et le maintien des titres, les exportations, les taxes et impôts, les normes de travail, les obligations de remise en état, le patrimoine, les questions historiques et d'autres questions. Franco-Nevada, à l'égard de ses propres actifs et activités, ainsi que les propriétaires et exploitants des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, un flux ou une autre participation, ont besoin de licences et de permis concédés par diverses autorités gouvernementales pour exercer leurs activités. Les changements futurs dans ces lois et règlements ou dans ces licences et permis pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur les revenus que Franco-Nevada tire des droits de redevance ou de flux. Ces licences et permis peuvent changer dans diverses circonstances et doivent être maintenus en règle par divers moyens, y compris des paiements au comptant et le respect des conditions de délivrance. Ces licences et permis peuvent expirer, être abandonnés et(ou) cesser d'être en vigueur sans avis à Franco-Nevada, indépendamment de la volonté de celle-ci et sans recours pour elle. Rien ne garantit que Franco-Nevada ou les exploitants de ces propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une redevance, un flux ou une autre participation seront en mesure d'obtenir et de maintenir en règle tous les permis et licences nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation des propriétés, au début des travaux de construction ou de l'exploitation d'installations minières ou d'installations de pétrole et de gaz naturel ou encore au maintien d'activités qui en justifient le coût sur le plan économique. L'omission, même par inadvertance, de respecter les lois et règlements et les permis et licences applicables ou encore de maintenir les permis et licences en règle, pourrait entraîner l'interruption ou l'arrêt de l'exploration, de la mise en valeur ou de l'exploitation minière ou l'imposition d'amendes, de pénalités ou d'autres responsabilités à l'encontre du propriétaire ou de l'exploitant du projet. Toute pareille éventualité pourrait diminuer considérablement la production ou entraîner la cessation des activités sur la propriété et avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Franco-Nevada est exposée aux risques liés à l'obtention de permis, à la construction, à l'aménagement et(ou) à l'agrandissement à l'égard des projets et des propriétés dans lesquels elle détient une redevance, un flux ou une autre participation

Bon nombre des projets ou des propriétés dans lesquels Franco-Nevada détient une participation sont au stade de l'obtention de permis, de la construction, de l'aménagement et(ou) de l'expansion, et ces projets sont assujettis à de nombreux risques, notamment les risques liés aux retards dans l'obtention d'équipement, de matériel et de services essentiels à la construction et à l'aménagement de ces projets selon le calendrier établi, aux retards dans l'obtention des permis requis ou à l'incapacité touchant cette obtention, aux changements de la réglementation, notamment

environnementale, aux taux de change, aux pénuries de main-d'œuvre, aux hausses de coûts et aux fluctuations des prix des métaux. Rien ne garantit que les exploitants de ces projets disposeront des ressources financières, techniques et opérationnelles pour réaliser l'obtention des permis, la construction, l'aménagement et(ou) l'agrandissement de ces projets ou, le cas échéant, qu'ils y parviendront conformément aux attentes actuelles.

L'exploitation dans laquelle Franco-Nevada détient une participation est assujettie aux lois et règlements environnementaux, lesquels peuvent hausser les coûts des activités et limiter l'exploitation

Toutes les étapes de l'exploitation minière et de l'entreprise de pétrole et de gaz naturel présentent des risques et des dangers pour l'environnement et sont assujetties à la réglementation environnementale conformément à diverses lois et divers règlements des autorités gouvernementales. Le respect de ces lois et règlements peut nécessiter des dépenses élevées et une violation peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités, qui peuvent être considérables. La législation environnementale évolue d'une manière qui devrait, selon les attentes, occasionner des normes et une mise à exécution plus rigoureuses, des amendes et des responsabilités plus élevées et peut être augmenter les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Toute violation de la législation environnementale par Franco-Nevada, en qualité de propriétaire ou d'exploitante d'une propriété, ou encore par les propriétaires ou exploitants des propriétés sous-jacentes au portefeuille d'actifs, pourrait avoir des répercussions importantes sur la viabilité de la propriété concernée et entraîner une baisse des revenus tirés de la propriété lui appartenant ou de la redevance applicable, ce qui pourrait nuire considérablement à la rentabilité, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Franco-Nevada ainsi qu'au cours de ses titres.

Des coûts additionnels peuvent être engagés en raison des initiatives internationales visant les changements climatiques et pourraient avoir une incidence sur la disponibilité des ressources et entraîner des perturbations commerciales

Franco-Nevada reconnaît que les changements climatiques sont un problème international et communautaire. Franco-Nevada appuie et endosse diverses initiatives de mesures volontaires conformes aux initiatives internationales visant les changements climatiques. Outre les mesures volontaires, les gouvernements sont en voie de présenter des lois et des traités visant les changements climatiques au palier international, national, étatique/provincial et local. Là où une législation est déjà en vigueur, la réglementation relative aux niveaux d'émission et à l'efficacité énergétique devient plus rigoureuse. Certains coûts afférents à la réduction des émissions peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue et par l'innovation technologique. Cependant, si la tendance actuelle en matière de réglementation se maintient, Franco-Nevada prévoit qu'elle pourrait entraîner des coûts plus élevés dans certaines des activités sous-jacentes à ses droits de redevance ou de flux.

Franco-Nevada est exposée aux risques de l'évolution des attitudes et de la stabilité politiques, ainsi que des changements consécutifs dans la réglementation gouvernementale dans les pays où elle détient des redevances, des flux ou d'autres participations

Les propriétés sur lesquelles Franco-Nevada détient ou détiendra des droits de redevance, de flux ou d'autres participations sont situées dans de multiples territoires juridiques et systèmes politiques. L'investissement en pays étrangers comporte un risque souverain, y compris le risque que les concessions de ressources puissent être révisées ou annulées par de nouvelles lois, ne soient pas renouvelées comme prévu ou soient autrement touchées par des changements de direction par le gouvernement concerné. Il se peut que les changements dans les lois ou les règlements applicables ou encore dans leur exécution ou leur interprétation de la réglementation entraînent des changements défavorables aux exploitations minières et pétrolières et gazières. Il s'agit de questions indépendantes de la volonté de Franco-Nevada. Rien ne garantit que la conjoncture politique et économique future dans de tels pays n'occasionnera pas l'adoption de politiques ou d'attitudes différentes concernant la mise en valeur et la propriété de ressources. Tout pareil changement de politique ou d'attitude peut entraîner des changements dans les lois touchant la propriété des actifs, le régime foncier et les concessions de ressources, les droits de licence, l'imposition, les redevances, les contrôles des prix, les taux de change, les contrôles à l'exportation, la protection de l'environnement, les relations de travail, les investissements étrangers, la nationalisation, le rapatriement du bénéfice et le remboursement du capital, qui pourraient avoir des conséquences, tant sur la capacité d'entreprendre l'exploration et la mise en valeur des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient des droits de redevance ou de flux ou d'autres participations que sur celle d'en tirer une production. Dans certains endroits où Franco-Nevada détient un droit de redevance ou de flux ou une autre participation, le régime de réglementation est en évolution constante, et la mise en application et l'effet des lois, des exigences et des règlements nouveaux peuvent être rétroactifs. Tout changement dans les lois et les règlements gouvernementaux ou la conjoncture économique ou les changements d'attitude ou de stabilité politique sont indépendants de la volonté de Franco-Nevada et des propriétaires et exploitants des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada a une participation, et de tels changements peuvent entraîner des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de celle-ci ou sur le cours de ses titres.

De plus, Franco-Nevada est indirectement soumise aux risques encourus par les exploitants des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient ou détiendra des redevances, des flux ou d'autres participations dans des territoires étrangers. Ces risques comportent notamment les risques liés à l'instabilité politique et économique, aux systèmes judiciaires sous-développés, aux irrégularités dans l'application des lois locales et à d'autres incertitudes de nature juridique, au terrorisme, à la répression militaire, à la violence politique, au crime, à la corruption, aux maladies infectieuses, ainsi qu'aux infrastructures peu évoluées ou inaccessibles.

Des modifications importantes au cadre des redevances des provinces de l'Ouest canadien pourraient avoir une incidence défavorable sur les revenus générés par les actifs pétroliers et gaziers

En sus de la réglementation fédérale, chaque province canadienne a ses lois et ses règlements qui régissent les redevances, les taux de production et d'autres questions. Le régime de redevances dans une province donnée est un facteur important dans la rentabilité de la production de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de soufre et de gaz naturel. Les redevances payables sur la production de terrains autres que les terres de la Couronne sont déterminées par voie de négociation entre le propriétaire minier en tenure franche et le locataire, bien que la production de tels terrains soit assujettie à certaines taxes et redevances provinciales. Les redevances de la production sur les terres de la Couronne sont déterminées par réglementation gouvernementale et sont généralement calculées selon un pourcentage de la valeur de la production brute. Le taux des redevances payable dépend généralement en partie des prix de référence prescrits, de la productivité du puits, de la situation géographique, de la date de découverte du champ, de la méthode de récupération et du type ou de la qualité du produit pétrolier produit. D'autres redevances et droits similaires à des redevances sont, de temps à autre, tirés de la participation du propriétaire de la participation directe par le biais d'opérations privées. On les nomme souvent redevances dérogatoires, redevances dérogatoires brutes, participation aux profits nets ou intérêts passifs nets.

À l'occasion, les gouvernements des provinces de l'Ouest du Canada créent des programmes incitatifs visant l'exploration et la mise en valeur. Ces programmes offrent souvent des réductions de taux de redevance, des exemptions temporaires de versement de redevances ou des crédits d'impôt au titre des redevances, et sont généralement lancés lorsque les prix des marchandises sont faibles, et ce, pour stimuler les activités d'exploration et de mise en valeur en haussant les bénéfices et les flux de trésorerie au sein de l'industrie.

Tout fardeau supplémentaire de redevances peut avoir une incidence sur les activités des propriétaires ou des exploitants de propriétés sous-jacentes aux actifs pétroliers et gaziers de Franco-Nevada, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que le cours de ses titres.

Les changements proposés à la législation fédérale des États-Unis visant les mines et les terrains publics pourraient imposer, notamment, des redevances et des frais payables au gouvernement américain par les sociétés minières et les titulaires de redevances

Des membres du Congrès américain ont périodiquement présenté des projets de loi qui remplaceraient ou modifieraient les dispositions de la loi intitulée *The General Mining Law of 1872*, qui régit la cession des minéraux métallifères sur les terrains détenus par le gouvernement fédéral. Une partie de la production visée par les redevances de Franco-Nevada se déroule sur des claims miniers non patentés situés sur des terres fédérales des États-Unis. En 2012, le message du budget du président des États-Unis au Congrès américain demandait qu'une loi modifie la législation américaine sur les mines afin d'imposer un système de location pour l'or, l'argent et certains autres minéraux métallifères pour imposer une redevance sur la production tirée des terrains fédéraux, et des frais de remise en état sur la production tirée des terrains fédéraux et d'autres terrains. À ce jour, aucune loi n'a été présentée en vue de mettre en œuvre cette demande de modifier la législation sur les mines. Si une telle loi était promulguée par le Congrès américain, elle pourrait accroître considérablement le coût de détention de claims miniers et pourrait réduire les revenus que Franco-Nevada tire des redevances sur les claims miniers non patentés, et dans une moindre mesure, sur les autres terrains aux États-Unis. De plus, une telle loi pourrait gêner considérablement la capacité des propriétaires de propriétés assujetties aux redevances de Franco-Nevada de mettre en valeur des ressources minérales sur les claims miniers non patentés. Bien qu'il soit impossible de prévoir actuellement quelles redevances et quels frais pourraient être imposés à l'avenir, l'imposition de telles redevances et de tels frais pourrait nuire au potentiel de mise en valeur de ces claims miniers, ainsi qu'aux facteurs économiques des mines existantes en exploitation sur les terrains fédéraux. L'adoption d'une telle loi pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada ainsi que le cours de ses titres.

Une infrastructure adéquate pourrait ne pas être disponible afin de mettre en valeur les propriétés dans lesquelles Franco-Nevada a une participation

Les activités minières ainsi que les activités de traitement, de mise en valeur et d'exploration dépendent, à différents degrés, d'une infrastructure adéquate. Des routes, des ponts, des sources d'énergie et un approvisionnement en eau

fiables sont d'importants déterminants qui ont une incidence sur les coûts en capital et les coûts d'exploitation. Les phénomènes météorologiques inhabituels ou rares, le sabotage, les mesures du gouvernement ou toute autre interférence dans le maintien ou la fourniture d'une telle infrastructure pourraient nuire aux activités sur lesquelles Franco-Nevada a un droit de redevance ou de flux.

On s'attend à ce que les écarts de prix visant le pétrole brut en Amérique du Nord continuent d'être volatils durant 2013, ce qui aura une incidence sur les prix du pétrole brut des producteurs canadiens. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que l'offre excède la capacité actuelle des pipelines et la capacité de raffinage. D'importants changements structurels sont nécessaires pour l'atténuation de ces goulots d'étranglement et des réductions de prix marquées qui en résultent. De nombreux projets sont mis de l'avant pour pallier l'encombrement des pipelines aux États-Unis, augmenter la capacité de raffinage et accroître la capacité des pipelines ou en construire de nouveaux au Canada et aux États-Unis pour atteindre de nouveaux marchés, bon nombre de ces projets étant actuellement au stade des demandes à présenter aux autorités de réglementation. Rien ne garantit que ces approbations d'ordre réglementaire seront obtenues ou, le cas échéant, qu'elles le seront au moment opportun.

La production dépend des employés des exploitants

La production des propriétés dans lesquelles Franco-Nevada détient une participation dépend des efforts des employés des exploitants. La concurrence pour les géologues et les personnes ayant une expérience dans les mines est grande. La capacité des propriétaires et des exploitants de ces propriétés d'embaucher et de conserver des géologues et des personnes ayant une expérience dans les mines est un élément crucial de ces activités. De plus, les relations avec les employés peuvent être touchées par des changements dans le cadre des relations de travail qui peuvent être présentés par les autorités gouvernementales compétentes dans les territoires où ces activités sont menées. Des changements à une telle législation ou d'autres changements dans les relations des propriétaires et des exploitants de telles propriétés avec leurs employés peuvent entraîner des grèves, des lock outs ou d'autres arrêts de travail qui pourraient avoir des incidences défavorables sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Franco-Nevada. Si ces facteurs amènent les propriétaires et les exploitants des propriétés à décider de cesser la production à une ou plusieurs propriétés, cette décision pourrait avoir d'importantes répercussions défavorables sur les activités et la situation financière de Franco-Nevada.

Franco-Nevada est exposée à des risques liés à certaines activités en Afrique du Sud

Certains exploitants sont exposés à des risques normalement associés aux activités commerciales en Afrique du Sud. Parmi ces risques, notons les problèmes liés à l'alimentation électrique, les conflits de travail, les retards ou l'invalidation des décrets et des permis gouvernementaux, la corruption, les climats politiques et économiques incertains, les troubles publics et la criminalité, les modifications arbitraires apportées aux lois ou aux politiques, l'imposition étrangère et les contrôles des changes, la nationalisation des actifs, l'opposition aux activités minières des organismes environnementaux ou d'autres organismes non gouvernementaux ou les changements dans l'attitude politique relativement aux activités minières, les exigences de participation à l'initiative gouvernementale d'habilitation économique des Noirs, les limites sur la propriété étrangère, les problèmes d'alimentation électrique, les limites sur le rapatriement des bénéfices, les limites d'infrastructure et les coûts de financement accrus. Les risques ci-dessus peuvent limiter ou perturber les activités commerciales de l'exploitant, ou avoir des incidences défavorables sur celles-ci.

Populations autochtones

Diverses lois, résolutions, conventions, lignes directrices et divers codes et autres documents au niveau international et national traitent des droits des peuples autochtones. Franco-Nevada détient des droits de redevance ou de flux sur des activités situées dans certaines régions actuellement ou antérieurement inhabitées ou utilisées par les peuples autochtones. Bon nombre de ces documents imposent au gouvernement des obligations en matière de respect des droits des peuples autochtones. Certains obligent le gouvernement à consulter les peuples autochtones concernant des mesures gouvernementales qui pourraient toucher les peuples autochtones, notamment des mesures visant à approuver ou octroyer des droits ou des permis miniers. Les obligations du gouvernement et des parties privées aux termes des divers documents internationaux et nationaux visant les peuples autochtones continuent d'évoluer et d'être définies. Les activités actuelles et futures de Franco-Nevada sont exposées au risque qu'un ou plusieurs groupes de peuples autochtones s'opposent à la poursuite des activités, à d'autres mises en valeur ou à une nouvelle mise en valeur des projets ou activités sur lesquels Franco-Nevada détient une redevance ou un flux. Une telle opposition pourrait prendre la forme de procédures juridiques ou administratives, ou de protestations, de barrages routiers ou d'autres formes d'expression publique à l'encontre de Franco-Nevada ou des activités des exploitants. L'opposition par les peuples autochtones à ces activités pourrait nécessiter des modifications à l'exploitation ou à la mise en valeur des projets, ou les contrecarrer, ou pourrait nécessiter la conclusion d'accords avec les peuples autochtones. Les revendications et les protestations des peuples autochtones pourraient gêner ou retarder les activités des exploitants des actifs de redevances ou de flux de Franco-Nevada.

Franco-Nevada pourrait subir le contrecoup d'exigences réglementaires en vertu des lois visant les terres publiques américaines et les espèces en voie de disparition qui limitent ou restreignent l'accès aux terres fédérales pour l'exploration et la mise en valeur minières

La réglementation proposée récemment par le département de l'Intérieur des États-Unis énoncerait les principes directeurs suivant lesquels le Secrétaire à l'Intérieur pourrait user de son autorité, en vertu de la loi intitulée *Federal Land Policy and Management Act* (la « **FLPMA** »), pour soustraire à l'exploitation minière les terres fédérales reconnues comme un habitat essentiel du tétras des armoises. En outre, le 23 mars 2010, le Fish and Wildlife Service des États-Unis a publié une décision qu'il a dite justifiée mais dont l'application était exclue (75 FR 13909), selon laquelle le tétras des armoises avait droit aux protections prévues par la loi fédérale intitulée *Endangered Species Act* (la « **ESA** »), mais qu'il était actuellement exclu de son application en raison de la nécessité de concentrer les ressources fédérales sur d'autres espèces dont la protection était prioritaire. Si ces règles proposées en vertu de la FLPMA étaient promulguées ou si le tétras des armoises était inscrit en vertu de la ESA, l'exclusion des terres servant d'habitat pour le tétras des armoises ou l'imposition de restrictions quant à l'usage de ces terres pourrait avoir des répercussions pour les entités s'occupant d'exploration et de mise en valeur de gisements miniers dans l'Ouest des États-Unis, y compris les exploitants de projets assujettis aux redevances de Franco-Nevada, en limitant ou en empêchant les travaux d'exploration ou de mise en valeur de nouveaux gisements, ou encore de mise en valeur ou d'agrandissement de projets miniers existants visés par cette réglementation.

Risques liés aux titres de Franco-Nevada

Le cours des titres de Franco-Nevada peut être volatil

Les marchés des valeurs mobilières peuvent connaître un niveau élevé de volatilité des cours et du volume, et le cours des titres de nombreuses sociétés ont connu des fluctuations de prix qui n'étaient pas nécessairement liées au rendement d'exploitation, aux valeurs des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Des facteurs non reliés aux perspectives ou au rendement financiers de Franco-Nevada incluent les développements macroéconomiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, de même que les perceptions de l'attrait de certaines industries par le marché. Rien ne garantit que des fluctuations continues des prix des minéraux et du pétrole et du gaz naturel n'aient pas lieu. Par suite de n'importe lequel de ces facteurs, le cours des titres de Franco-Nevada à tout moment précis peut ne pas refléter avec précision la valeur à long terme de Franco-Nevada.

Dans le passé, après des périodes de volatilité des cours des titres d'une société, les actionnaires ont intenté des poursuites collectives reliées aux valeurs mobilières contre elles. Si de tels litiges sont intentés, ils pourraient entraîner des coûts élevés et détourner l'attention de la direction et des ressources, ce qui pourrait nuire considérablement à la rentabilité et à la réputation de Franco-Nevada.

La mise à exécution de jugements civils peut être limitée

Certains des experts désignés ailleurs dans la présente notice annuelle sont des résidents de pays autres que le Canada. Une importante partie des actifs de Franco-Nevada se trouve à l'extérieur du Canada. En conséquence, les épargnants qui investissent dans les titres de Franco-Nevada peuvent éprouver des difficultés à intenter des poursuites judiciaires au Canada contre ces résidents non canadiens. En outre, les épargnants qui investissent dans les titres de Franco-Nevada peuvent se voir dans l'impossibilité de percevoir, contre Franco-Nevada ou ces résidents non canadiens, des jugements prononcés par des tribunaux du Canada et fondés sur les dispositions en responsabilité civile de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada. Ils peuvent également éprouver des difficultés à avoir gain de cause dans le cadre de poursuites judiciaires intentées aux États-Unis qui sont fondées uniquement sur des violations des lois sur les valeurs mobilières du Canada.

L'émission de titres supplémentaires par Franco-Nevada pourrait entraîner une dilution pour les porteurs de titres actuels, une réduction proportionnelle par action de la totalité ou d'une partie des mesures financières prises par Franco-Nevada, une diminution du cours des actions ordinaires ou d'autres titres de Franco-Nevada ou compromettre la capacité de Franco-Nevada de lever ultérieurement des capitaux

Franco-Nevada pourrait émettre des titres supplémentaires dans l'avenir au titre d'acquisitions, d'opérations stratégiques, de financements ou pour d'autres fins. Dans la mesure où des titres supplémentaires sont émis, les porteurs de titres existants de Franco-Nevada pourraient subir une dilution ou il pourrait s'ensuivre une réduction proportionnelle par action de la totalité ou d'une partie des mesures financières prises par Franco-Nevada. En outre, les titres émis par Franco-Nevada dans le cadre d'une opération pourraient ne pas être assujettis à des restrictions à la revente et, par ricochet, le cours des titres de Franco-Nevada pourrait diminuer si certains porteurs de titres importants de Franco-Nevada, ou des entités ayant reçu des titres de Franco-Nevada dans le cadre d'une acquisition, devaient vendre la totalité ou une grande partie de ces titres, ou encore si le marché percevait une

intention de ceux-ci de vendre ces titres. De plus, ces émissions de titres pourraient compromettre la capacité de Franco-Nevada de lever des capitaux ultérieurement au moyen de la vente de titres de participation supplémentaires.

Franco-Nevada pourrait être ou devenir une « société de placement étrangère passive », ce qui pourrait entraîner des incidences fiscales défavorables pour les épargnants des États-Unis

Si Franco-Nevada était considérée comme une société de placement étrangère passive au sens de l'article 1297 du Code (une « **SPEP** ») pour tout exercice visé par la période de détention d'un porteur des États-Unis, alors certaines règles potentiellement adverses relatives à l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis pourraient toucher les incidences fiscales, pour ce porteur des États-Unis, de l'impôt fédéral sur le revenu relativement à l'acquisition, à la propriété et à la disposition d'actions ordinaires.

Le département du Trésor américain n'a pas donné d'indications précises sur la façon dont le revenu et les actifs d'une société non américaine comme Franco-Nevada (une société qui tire une partie substantielle de son bénéfice d'exploitation de la vente d'or et d'autres métaux précieux qu'elle a convenu d'acheter auprès de sociétés minières) seraient traités en vertu des règles relatives aux SPEP. Bien que cette question soulève encore des interrogations, Franco-Nevada croit, selon toute vraisemblance, qu'elle n'était pas une SPEP pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2012 et qu'elle ne sera pas une SPEP pour son année d'imposition en cours se terminant le 31 décembre 2013, ni dans un avenir prévisible. Cependant, Franco-Nevada croit qu'elle a été une SPEP pour son année d'imposition terminée le 31 décembre 2011 et pour les années d'imposition précédentes.

La détermination de la question de savoir si une société est ou sera une SPEP pour une année d'imposition particulière dépend en partie de règles complexes relatives à l'impôt sur le revenu fédéral américain, qui sont soumises à des interprétations divergentes. En outre, le fait qu'une société soit considérée comme une SPEP pour toute année d'imposition dépend des actifs qu'elle avait et du revenu qu'elle a gagné tout au long de cette année, et c'est pourquoi le statut de SPEP de Franco-Nevada pour son année d'imposition en cours et toute année d'imposition ultérieure ne peut être prédit avec certitude. Par conséquent, il n'y a aucune assurance que l'Internal Revenue Service ne contestera pas toute position prise par Franco-Nevada quant à son statut de SPEP. Un porteur des États-Unis devrait consulter son propre conseiller fiscal en ce qui a trait au statut de SPEP de Franco-Nevada.

Le facteur de risque décrit ci-dessus est assujéti intégralement à l'analyse énoncée sous la rubrique « Certain United States Federal Income Tax Considerations » du rapport annuel sur formulaire 40-F de Franco-Nevada qui a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission et peut être consulté à partir du site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov.

L'entreprise de Franco-Nevada est assujéti à une réglementation en évolution en matière de gouvernance et d'information publique qui a accru les coûts de conformité et le risque de non-conformité de Franco-Nevada, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le cours des actions de Franco-Nevada

Franco-Nevada est assujéti aux règles et aux règlements changeants que promulguent un certain nombre d'organismes gouvernementaux et d'autoréglementation américains et canadiens, notamment la SEC, les autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Bourse de New York, la Bourse de Toronto et le Financial Accounting Standards Board. La portée et la complexité de ces règles et de ces règlements continuent d'évoluer, et bon nombre de nouvelles exigences ont été créées en réponse aux lois qu'a adoptées le Congrès des États-Unis, ce qui rend la conformité plus difficile et incertaine. Par exemple, par suite de l'adoption de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « **Dodd-Frank Act** ») en juillet 2010, la SEC a adopté des règles qui obligent Franco-Nevada à divulguer sur une base annuelle, à compter de 2014, certains paiements effectués par elle, ses filiales ou les entités qu'elle contrôle au gouvernement américain et à des gouvernements étrangers, notamment aux gouvernements de subdivisions nationales. La SEC a également adopté des règles en vertu de la *Dodd-Frank Act* qui obligent une société déposant des rapports auprès de la SEC à divulguer sur une base annuelle à compter de 2014 si certains « minéraux visés par un conflit » nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué par cette société provenaient de la République démocratique du Congo (la « **RDC** ») ou d'un pays adjacent. Franco-Nevada détient actuellement des redevances, des droits à des flux ou d'autres participations dans des propriétés situées partout dans le monde. Les nouvelles règles de la SEC sur les minéraux touchés par un conflit pourraient nuire à la valeur des minéraux extraits, ce qui pourrait avoir des incidences sur les paiements de redevance, la valeur des flux liés à l'or ou la valeur des droits de redevance ou des droits à des flux de Franco-Nevada dans ces propriétés. En outre, les efforts de Franco-Nevada pour se conformer à la *Dodd-Frank Act*, aux règles et aux règlements promulgués en vertu de celle-ci et aux autres règles et règlements nouvellement adoptés ont entraîné et continueront vraisemblablement d'entraîner une hausse des frais généraux et d'administration ainsi qu'un accaparement de la direction et son affectation à des activités de conformité plutôt qu'à la production de revenus.

Franco-Nevada pourrait ne pas être en mesure de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat selon les exigences de la Sarbanes-Oxley Act

L'article 404 de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « **Loi SOX** ») exige une évaluation annuelle par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Franco-Nevada ainsi qu'un rapport d'attestation par les auditeurs indépendants de cette dernière à l'égard de cette évaluation, à compter de l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Bien que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Franco-Nevada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 était efficace, Franco-Nevada pourrait à l'avenir ne pas être en mesure de mettre en place ou de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat lorsque les normes afférentes sont modifiées ou complétées de temps à autre, et il se peut qu'elle ne puisse s'assurer de conclure en permanence qu'elle dispose d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat conformément à l'article 404 de la Loi SOX. Si Franco-Nevada ne parvenait pas à respecter les exigences de l'article 404 de la Loi SOX de manière continue et en temps opportun, elle pourrait perdre la confiance qu'ont les épargnants en la fiabilité de ses états financiers, ce qui pourrait, par ricochet, porter préjudice à l'entreprise de Franco-Nevada et avoir une incidence défavorable sur le cours de ses actions ordinaires. En outre, tout défaut de Franco-Nevada de mettre en place de nouveaux contrôles ou des mesures de contrôle améliorées, ou toute difficulté éprouvée lors de leur mise en place, pourrait nuire à ses résultats d'exploitation ou entraîner un manquement à ses obligations de communication de l'information. Lors d'acquisitions futures, Franco-Nevada pourrait éprouver des difficultés à mettre en œuvre dans les exploitations ainsi acquises les processus, les procédures et les contrôles requis. La société acquise pourrait ne pas disposer de contrôles et de procédures de communication de l'information financière ni d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière qui sont aussi rigoureux ou efficaces que ceux actuellement exigés par les lois sur les valeurs mobilières applicables à Franco-Nevada.

Aucune évaluation ne peut procurer l'assurance absolue que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Franco-Nevada sera efficace pour constater ou découvrir toutes les omissions, par son personnel, de présenter des renseignements importants qui auraient dû être présentés. L'efficacité des contrôles et des procédures de Franco-Nevada pourrait aussi être restreinte par de simples erreurs ou des jugements erronés. De plus, si Franco-Nevada prenait ultérieurement de l'expansion, elle devra relever de plus grands défis dans le cadre de la mise en œuvre de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et, pour ce faire, continuer d'améliorer son contrôle à cet égard. Bien que Franco-Nevada ait l'intention de déployer des efforts considérables et de consacrer des ressources importantes, au besoin, pour s'assurer de respecter les exigences précitées, elle n'est pas certaine de pouvoir respecter de manière continue les exigences de l'article 404.

Franco-Nevada peut devenir assujettie aux lourdes exigences de la réglementation en vertu des lois des États-Unis régissant les régimes de retraite

Franco-Nevada peut ne pas être admissible en tant que société en exploitation (operating company) aux fins de la loi des États-Unis intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974*, avec ses modifications (la « **Loi ERISA** »). En conséquence, si 25 % ou plus des actions ordinaires émises étaient détenues par des régimes de retraite privés assujettis à la Loi ERISA ou des régimes assujettis aux règles relatives aux opérations interdites (prohibited transaction) (comme les comptes de retraite individuels) de l'Internal Revenue Code des États-Unis, les actifs de Franco-Nevada seraient alors traités comme les biens d'un régime (plan assets) en vertu de la Loi ERISA. En conséquence, Franco-Nevada pourrait devenir assujettie au régime de réglementation de la Loi ERISA, y compris, notamment, les exigences de réglementation qui pourraient devenir plus rigoureuses et un accroissement des obligations fiduciaires dues aux participants du régime. Bien que Franco-Nevada ait l'intention de surveiller la propriété réelle de ses actions ordinaires par les régimes assujettis à la Loi ERISA, rien ne garantit qu'elle ne deviendra pas elle-même assujettie à la réglementation de la Loi ERISA à l'avenir. Si Franco-Nevada devenait assujettie aux exigences de réglementation de la Loi ERISA, des conséquences défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur sa capacité de gérer son entreprise ou sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

DIVIDENDES

Le tableau suivant présente les dividendes versés par Franco-Nevada pour chacun derniers exercices terminés :

Dividendes versés	2012	2011⁽¹⁾	2010
Par action ordinaire ⁽²⁾⁽³⁾	0,54 \$	0,32 \$	0,29 \$
Total ⁽²⁾⁽⁴⁾	77 900 202 \$	49 220 260 \$	33 301 000 \$

- 1) Depuis juillet 2011, la société déclare ses dividendes en dollars US.
- 2) Le taux de change employé pour la conversion des dividendes en dollars CA est le taux de change à midi de la Banque du Canada le jour précédant la date de déclaration du dividende.
- 3) Les équivalents en dollars CA pour 2012, 2011 et 2010 sont respectivement 0,54 \$, 0,38 \$ et 0,30 \$.
- 4) Les équivalents en dollars CA pour 2012, 2011 et 2010 sont respectivement 77 930 332 \$, 48 912 349 \$ et 34 325 472 \$.

Franco-Nevada a adopté une politique en matière de dividendes qui consiste à payer un dividende prévisible adéquat tel qu'en décide son conseil d'administration afin que ses actions ordinaires soient admissibles pour les grands fonds institutionnels à vocation non spécialisée. En juillet 2010, Franco-Nevada a commencé à déclarer et à verser des dividendes mensuels et prévoit continuer de le faire. Le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, changer la politique en matière de dividendes à tout moment, et rien ne garantit que Franco-Nevada sera en mesure de payer des dividendes ou de maintenir le niveau des paiements de dividendes. Le conseil d'administration devrait mener des examens périodiques à l'égard de la politique en matière de dividendes de Franco-Nevada.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital actions autorisé de Franco-Nevada est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées dont, en date du 18 mars 2013, 146 730 310 actions ordinaires étaient en circulation, tandis qu'aucune action privilégiée ne l'était.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire comporte un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires de Franco-Nevada. Il n'existe aucune restriction ni aucun droit spécial de quelque nature que ce soit rattaché aux actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires se classent à égalité quant aux dividendes, aux pouvoirs de vote et à la participation aux actifs lors de la liquidation de Franco-Nevada.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou en plusieurs séries, chacune constituée du nombre d'actions que le conseil d'administration peut fixer par résolution avant leur émission. Les administrateurs établiront les désignations, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant aux actions privilégiées de chaque série avant leur émission, y compris le taux ou le montant des dividendes ou leur mode de calcul, les dates de paiement s'y rapportant, les prix et les modalités et conditions de rachat et/ou d'achat, les droits de vote, les droits de conversion et les dispositions relatives à tout fonds d'amortissement ou d'autres dispositions.

À l'égard du paiement des dividendes et du partage des biens dans l'éventualité d'une liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les actions privilégiées de chaque série se classeront à égalité avec les actions privilégiées de chaque autre série et auront priorité sur les actions ordinaires et toute autre action se classant après les actions privilégiées. Les actions privilégiées de chaque série peuvent également être assorties des autres priorités sur les actions ordinaires et sur toute autre action se classant après les actions privilégiées que les administrateurs peuvent fixer.

Bons de souscription

Franco-Nevada et sa filiale en propriété exclusive, FN GLW, ont des bons de souscription en circulation qui permettent la souscription d'actions ordinaires, dont les trois catégories suivantes ont récemment été admises et inscrites en bourse.

Bons de souscription de 2012

La société a récemment eu des bons de souscription en circulation, dont chacun permettait à son porteur de souscrire une action ordinaire moyennant le paiement de 32,00 \$ CA (les « **bons de souscription de 2012** »). Les bons de souscription de 2012 ont expiré le 13 mars 2012. Les bons de souscription de 2012 étaient inscrits et cotés à la Bourse TSX sous le symbole « FNV.WT ».

Bons de souscription de 2017

En date des présentes, la société avait 6 510 769 bons de souscription en circulation (y compris ceux émis dans le cadre de l'acquisition de Lumina), chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acheter une action ordinaire moyennant le paiement de 75,00 \$ CA jusqu'au 16 juin 2017 (les « **bons de souscription de 2017** »). De plus, la société a émis un bon de souscription spécial pouvant être échangé contre 2 000 000 de bons de souscription de 2017 lorsque son porteur aura rempli certains critères en matière d'obtention de permis, de mise en valeur et de financement. Les bons de souscription de 2017 sont inscrits et cotés à la Bourse TSX sous le symbole « FNV.WT.A ».

Bons de souscription de GLW de 2013

En date des présentes, FN GLW avait 25 999 998 bons de souscription en circulation, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquies, au choix du porteur au moment de l'exercice, 0,1556 action ordinaire ou de recevoir 5,20 \$ CA au comptant, moyennant le paiement de 10,00 \$ CA jusqu'au 8 juillet 2013 (les « **bons de souscription de GLW de 2013** »). Les bons de souscription de GLW de 2013 sont inscrits et cotés à la Bourse TSX sous le symbole « FNV.WT.B ».

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Franco-Nevada sont inscrites et cotées à la Bourse TSX et à la Bourse NYSE sous le symbole « FNV ».

Les bons de souscription de 2017 sont inscrits et cotés à la Bourse TSX sous le symbole « FNV.WT.A ».

Les bons de souscription de GLW de 2013 sont inscrits et cotés à la Bourse TSX sous le symbole « FNV.WT.B ». Avant le 4 février 2010, les bons de souscription de GLW de 2013 étaient inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX.

Cours et volume

Le tableau suivant présente les cours extrêmes des actions ordinaires et les volumes des opérations sur celles-ci à la Bourse TSX et à la Bourse NYSE au cours du dernier exercice terminé.

	Actions ordinaires à la Bourse TSX			Actions ordinaires à la Bourse NYSE		
	Haut/\$ CA	Bas/\$ CA	Volume	Haut/\$	Bas/\$	Volume
2012						
Janvier	45,97	38,69	11 374 010	45,95	38,27	3 902 599
Février	46,50	41,97	15 537 890	46,55	42,15	3 688 748
Mars	44,67	40,53	12 803 267	45,17	40,56	4 451 229
Avril	44,58	39,83	9 211 436	45,14	40,00	2 626 349
Mai	44,95	37,99	12 873 611	45,46	37,51	5 218 326
Juin	49,02	43,74	10 481 908	47,88	42,17	5 406 959
Juillet	50,13	45,58	10 985 846	49,97	44,95	4 750 841
Août	51,25	46,06	11 717 990	52,00	46,43	5 849 553
Septembre	59,58	50,56	11 790 205	60,99	51,40	7 555 273
Octobre	60,62	55,69	8 913 821	61,60	56,02	5 998 883
Novembre	60,58	55,57	8 328 436	60,64	55,71	5 127 477
Décembre	57,80	54,15	7 345 185	58,75	54,54	4 280 381
2013						
Janvier	58,09	51,51	7 848 176	59,03	51,08	4 605 931
Février	55,08	48,16	9 580 897	55,20	47,01	5 373 809
Du 1 ^{er} au 18 mars	49,88	45,93	9 803 018	48,27	44,67	5 340 831

Le tableau suivant présente les cours extrêmes des bons de souscription de 2012, des bons de souscription de 2017 et des bons de souscription de GLW de 2013 et les volumes des opérations sur ceux-ci à la Bourse TSX au cours du dernier exercice terminé :

	Bons de souscription de 2012			Bons de souscription de 2017			Bons de souscription de GLW de 2013		
	Haut/\$ CA	Bas/\$ CA	Volume	Haut/\$ CA	Bas/\$ CA	Volume	Haut/\$ CA	Bas/\$ CA	Volume
2012									
Janvier	13,92	6,95	1 104 239	6,75	5,25	591 074	0,34	0,27	1 953 320
Février	14,45	10,00	1 189 619	6,75	5,80	86 757	0,35	0,27	1 472 641
Mars	12,62 ⁽¹⁾	9,48 ⁽¹⁾	503 442 ⁽¹⁾	6,35	5,30	97,511	0,31	0,21	2 073 211
Avril	–	–	–	6,23	5,02	79 367	0,27	0,20	738 859
Mai	–	–	–	6,15	4,19	107 758	0,27	0,14	1 095 860
Juin	–	–	–	6,59	4,50	237 009	0,28	0,17	1 359 771
Juillet	–	–	–	6,00	5,20	146 216	0,25	0,18	674 700
Août	–	–	–	6,46	5,21	172 682	0,26	0,19	680 346
Septembre	–	–	–	9,00	6,80	1 222 048	0,55	0,28	2 578 113
Octobre	–	–	–	9,72	8,44	387 763	0,55	0,38	1 856 701
Novembre	–	–	–	10,00	8,64	178 523	0,52	0,35	1 867 126
Décembre	–	–	–	9,00	8,00	72 566	0,39	0,25	558 860
2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Janvier	–	–	–	9,25	7,00	113 727	0,37	0,09	1 733 162
Février	–	–	–	7,84	6,30	238 796	0,14	0,04	1 615 032
Du 1 ^{er} au 18 mars	–	–	–	7,10	6,05	76 684	0,07	0,03	1 754 351

1) Du 1^{er} au 13 mars puisque ces bons de souscription ont expiré le 13 mars 2012.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente, à la date des présentes, le nom, la province ou l'État et le pays de résidence de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Franco-Nevada, les fonctions qu'il exerce auprès de celle-ci et son poste principal :

Nom et municipalité de résidence	Fonctions auprès de Franco-Nevada ⁽¹⁾	Poste principal
Pierre Lassonde Toronto (Ontario) Canada	Administrateur et président du conseil	Président du conseil Franco-Nevada
David Harquail Toronto (Ontario) Canada	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Franco-Nevada
Derek W. Evans ⁽³⁾ Calgary (Alberta) Canada	Administrateur	Président et chef de la direction, Pengrowth Energy Corporation
Graham Farquharson ⁽²⁾ Toronto (Ontario) Canada	Administrateur	Président, Strathcona Mineral Services Limited
Louis Gignac ⁽³⁾ Brossard (Québec) Canada	Administrateur	Président, G Services miniers Inc.
Randall Oliphant ⁽³⁾ Toronto (Ontario) Canada	Administrateur	Président du conseil dirigeant, New Gold Inc.
L'Hon. David R. Peterson ⁽²⁾ Toronto (Ontario) Canada	Administrateur	Président du conseil, Cassels Brock & Blackwell LLP
Sandip Rana Brampton (Ontario) Canada	Chef des finances	Chef des finances, Franco-Nevada
Lloyd Hong Toronto (Ontario) Canada	Chef du contentieux et secrétaire de l'entreprise	Chef du contentieux et secrétaire, Franco-Nevada
Geoff Waterman Toronto (Ontario) Canada	Chef de l'exploitation	Chef de l'exploitation, Franco-Nevada
Paul Brink Toronto (Ontario) Canada	Premier vice président, développement des affaires	Premier vice président, développement des affaires, Franco-Nevada

1) Tous les administrateurs exercent leurs fonctions depuis novembre 2007, sauf Derek Evans qui a été nommé en août 2008.

2 Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

3 Membre du comité d'audit et des risques.

Le mandat de chaque administrateur prend fin à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de Franco-Nevada ou lorsque son successeur est dûment élu ou nommé, à moins que son mandat prenne fin plus tôt conformément aux statuts ou aux règlements de Franco-Nevada ou à moins qu'il démissionne ou qu'il ne soit plus admissible à agir en qualité d'administrateur de Franco-Nevada.

En date des présentes, les administrateurs et les membres de la haute direction de Franco-Nevada sont, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables d'un total de 4 495 954 actions ordinaires, soit quelque 3,1 % des actions ordinaires en circulation, ou exercent une emprise sur ces actions.

Des renseignements biographiques sur les administrateurs et les membres de la haute direction de Franco-Nevada sont présentés ci-dessous :

Pierre Lassonde, administrateur et président du conseil – Pierre Lassonde est le président du conseil. M. Lassonde était auparavant président de Newmont Mining Corporation (« **Newmont** ») de 2002 à 2006 et a été administrateur et vice-président du conseil de Newmont jusqu'au 30 novembre 2007. Auparavant, M. Lassonde a exercé les fonctions d'administrateur et de président (de 1982 à 2002) et de co-chef de la direction (de 1999 à 2002) de Franco-Nevada Mining Corporation Limited (l'« **ancienne Franco-Nevada** »). M. Lassonde a également été président et chef de la direction de Euro Nevada Mining Corporation Limited de 1985 à 1999, avant sa fusion avec l'ancienne Franco-Nevada. M. Lassonde a aussi exercé les fonctions d'administrateur de Normandy Mining Limited de 2001 à 2002. M. Lassonde est un ancien président du conseil du World Gold Council et président du conseil du Musée National des Beaux Arts du Québec et administrateur de New Gold Inc. et d'Enghouse Systems Limited. M. Lassonde a reçu sa désignation d'analyste financier agréé de la University of Virginia en 1984, est devenu ingénieur (Association of Professional Engineers of Ontario) en 1976, a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la University of Utah en 1973, un baccalauréat ès sciences (génie électrique) de l'École Polytechnique en 1971, ainsi qu'un baccalauréat ès arts du Séminaire de Saint Hyacinthe/Université de Montréal en 1967. M. Lassonde a été intronisé au temple de la renommée du secteur minier canadien en 2013.

David Harquail, président, chef de la direction et administrateur – David Harquail est président et chef de la direction de la société et administrateur de celle-ci. M. Harquail a été vice président à la direction de Newmont (de 2006 à 2007) et a auparavant exercé les fonctions de président et d'administrateur délégué de Newmont Capital, la division de services bancaires d'investissement de Newmont (de 2002 à 2006). Avant l'acquisition de l'ancienne Franco-Nevada par Newmont en 2002, M. Harquail avait travaillé pour l'ancienne société Franco-Nevada pendant 15 ans, son dernier poste ayant été celui de premier vice-président chargé de la division des redevances de métaux et du développement de l'entreprise. M. Harquail a aussi exercé les rôles de président et de chef de la direction de Redstone Resources Inc., d'administrateur de Inco Limitée, d'Echo Bay Mines Limited, de Corporation d'or Kinross et de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et de conseiller d'un groupe de travail pour la Bourse de Toronto. M. Harquail a un baccalauréat ès sciences en géologie appliquée de la University of Toronto et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et est un ingénieur professionnel enregistré en Ontario.

Derek W. Evans, administrateur – Derek Evans est président et chef de la direction de Pengrowth Energy Corporation (société pétrolière et gazière) et est administrateur de Franco-Nevada. De mai à septembre 2009, M. Evans était président et chef de l'exploitation de Pengrowth Energy Trust. M. Evans a été président et chef de la direction de Focus Energy Trust de mai 2002 à mars 2008. Il possède plus de 26 ans d'expérience dans le domaine pétrolier et gazier dans l'Ouest canadien et a passé la plus grande partie de sa carrière auprès de Renaissance Energy Limited dans diverses fonctions liées à l'exploitation et divers postes de haute direction. M. Evans a un baccalauréat ès sciences en génie minier de la Queen's University et est un ingénieur professionnel enregistré en Alberta. M. Evans est aussi membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Graham Farquharson, administrateur – Graham Farquharson est président de Strathcona Mineral Services Limited (société de consultation dans le secteur minier) et est un administrateur de Franco-Nevada, ainsi que de St Andrew Goldfields Ltd. M. Farquharson a déjà siégé au conseil de Placer Dome Inc., de Cambior Inc. et de plusieurs autres sociétés minières. De plus, M. Farquharson est président de la Fondation de l'industrie minière canadienne pour l'éducation et est administrateur de la Physicians Services Incorporated Foundation. M. Farquharson a un baccalauréat ès sciences en génie minier de la University of Alberta et une maîtrise en administration des affaires de la Queen's University et est un ingénieur professionnel enregistré en Ontario. M. Farquharson a été intronisé au temple de la renommée du secteur minier canadien en 2010.

Louis Gignac, administrateur – Louis Gignac est président de G Services miniers Inc. (société de conseil fermée) et est administrateur de Franco-Nevada. M. Gignac a auparavant été président, chef de la direction et administrateur de Cambior Inc. depuis sa création en 1986 jusqu'à son acquisition par société IAMGOLD en 2006. M. Gignac a

auparavant occupé des postes de direction auprès de Falconbridge Copper Company et d'Exxon Minerals Company. M. Gignac a aussi été professeur de génie minier à l'Université Laval de 1979 à 1981. M. Gignac est administrateur de Domtar Corporation, de St Andrew Goldfields Ltd. et de Marengo Mining Limited et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M. Gignac a un doctorat en génie spécialisé en génie minier de la University of Missouri Rolla, une maîtrise en génie minéral de la University of Minnesota, ainsi qu'un baccalauréat ès sciences en génie minier de l'Université Laval.

Randall Oliphant, administrateur – Randall Oliphant est président du conseil membre de la direction de New Gold Inc. (société d'extraction de l'or) et est administrateur de Franco-Nevada. M. Oliphant est membre du conseil consultatif de Metalmark Capital LLC (auparavant Morgan Stanley Capital Partners) et est administrateur de Silver Bear Resources Inc. et de Western Zagros Resources Ltd. M. Oliphant siège aussi aux conseils et aux conseils consultatifs de diverses sociétés et organismes sans but lucratif. M. Oliphant a occupé des postes auprès de Société aurifère Barrick de 1987 à 2003 et a été président et chef de la direction de cette société de 1999 à 2003. M. Oliphant a obtenu son baccalauréat en commerce en 1984 de la University of Toronto et sa désignation de comptable agréé en 1986.

L'Hon. David R. Peterson, administrateur – David Peterson est président du conseil du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell LLP, et est administrateur de Franco-Nevada. Auparavant, il a été premier ministre de la province d'Ontario de 1985 à 1990. Il est le président du conseil fondateur des Raptors de Toronto de la National Basketball Association et a été membre du comité de candidature aux Jeux panaméricains de 2015 de la ville de Toronto. M. Peterson est administrateur de diverses sociétés, dont Rogers Communications Inc., Industrielle Alliance, assurance et services financiers inc., South East Group Limited, MBAC Fertilizer Corp. et Versapay Corporation. M. Peterson est chancelier émérite de la University of Toronto, administrateur du St. Michael's Hospital. M. Peterson est titulaire d'un diplôme en droit de la University of Toronto, a été appelé au Barreau de l'Ontario en 1969, a été nommé conseiller de la Reine en 1980 et convoqué par Sa Majesté au Conseil privé en 1992.

Sandip Rana, chef des finances – Sandip Rana s'est joint à Franco-Nevada le 22 avril 2010. Auparavant, il était vice-président, financement général de la chaîne hôtelière Quatre saisons. Avant de travailler pour la chaîne Quatre saisons en 2003, M. Rana occupait le poste de contrôleur et trésorier international de l'ancienne Franco-Nevada. Auparavant, il avait travaillé pour IMAX Corporation et Coopers & Lybrand. M. Rana est comptable agréé et détient un baccalauréat en administration des affaires de la Schulich School of Business à la York University.

Lloyd Hong, chef du contentieux et secrétaire de l'entreprise – Lloyd Hong s'est joint à Franco Nevada en décembre 2012. Auparavant, il était vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire adjoint de Uranium One Inc. Auparavant, il était associé au sein du cabinet d'avocats canadien Davis LLP et exerçait dans le domaine du financement d'entreprise et des fusions et acquisitions. M. Hong détient un baccalauréat en commerce de la University of Alberta ainsi qu'un baccalauréat en droit de la Queen's University. M. Hong est membre du Barreau du Haut-Canada et de la Law Society of British Columbia.

Geoff Waterman, chef de l'exploitation – Geoff Waterman est associé depuis plus de 21 ans au portefeuille d'actifs de Franco-Nevada et a été vice-président, pétrole et gaz, de Newmont Capital de 2002 à 2007. Auparavant, il a occupé des rôles de direction de plus en plus importants auprès de l'ancienne Franco-Nevada, à laquelle il s'est joint en 1992. M. Waterman est auditeur auprès de Coopers & Lybrand et a un baccalauréat en science économique de la Trent University.

Paul Brink, premier vice-président, développement des affaires – Paul Brink s'est joint à Newmont Capital en 2006 en qualité de directeur du développement de l'entreprise. M. Brink a de l'expérience dans les services bancaires d'investissement minier, ayant travaillé pour BMO Nesbitt Burns, et en financement de projet, ayant travaillé pour UBS. M. Brink a un baccalauréat en génie mécanique de la University of Witwatersrand, ainsi qu'une maîtrise en études de gestion de la Oxford University.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, aucun administrateur ou membre de la haute direction de Franco-Nevada (ou, s'il y a lieu, aucune société de portefeuille personnelle d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction :

- a) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, pendant les 10 ans précédant la date des présentes, un administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la société) :
- i) qui a fait l'objet d'une ordonnance rendue pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction des finances;

- ii) qui a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'être administrateur, chef de la direction ou chef des finances et qui découlait d'un événement ayant eu lieu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) est, à la date des présentes, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris la société) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- c) n'a, au cours des 10 années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; ni
- d) ne s'est vu imposer :
 - i) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
 - ii) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Pour l'application du texte susmentionné, une « ordonnance » s'entend d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : (i) toute interdiction d'opérations; (ii) toute ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations; ou (iii) toute ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières.

Conflits d'intérêts

De l'avis de la direction de Franco-Nevada, il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel entre Franco-Nevada, ses administrateurs, les membres de sa direction ou ses autres initiés, sauf tel qu'il est décrit dans le paragraphe suivant. Divers membres de la direction, administrateurs ou autres initiés de Franco-Nevada peuvent occuper des postes supérieurs auprès d'entités faisant affaire dans l'industrie des ressources ou participant autrement à des opérations dans ce secteur et peuvent développer d'autres intérêts hors de Franco-Nevada. Si un tel conflit d'intérêts surgit, l'administrateur en conflit devra divulguer le conflit lors d'une réunion des administrateurs de Franco-Nevada et s'abstenir de voter en faveur de l'approbation de cette participation ou de ces modalités ou contre celles-ci. Dans des cas appropriés, Franco-Nevada établira un comité spécial d'administrateurs indépendants pour examiner une question au sujet de laquelle plusieurs administrateurs ou la direction peuvent avoir un conflit. Ces administrateurs devront prendre toute décision visant Franco-Nevada conformément à leurs devoirs et obligations d'agir honnêtement, de bonne foi et en vue des intérêts fondamentaux de celle-ci.

Pierre Lassonde est actuellement administrateur et Randall Oliphant est actuellement président du conseil dirigeant de New Gold Inc., un payeur de deux droits de redevance de Franco-Nevada. Louis Gignac et Graham Farquharson sont actuellement administrateurs de St Andrew Goldfields Ltd., l'un des payeurs de droits de redevance de Franco-Nevada. Ces administrateurs pourraient se trouver en conflit d'intérêts de temps à autre dans leurs fonctions d'administrateurs ou de membres de la direction de ces tiers.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'existe aucune poursuite judiciaire importante en cours à laquelle Franco-Nevada ou l'une de ses filiales est partie ou a été partie pendant l'exercice 2012 ou à laquelle les droits de redevance ou de flux constituant le portefeuille d'actifs sont assujettis ou ont été assujettis pendant l'exercice 2012, et aucune poursuite ne serait envisagée contre Franco-Nevada, ses filiales ou l'un des droits de redevance ou de flux constituant le portefeuille d'actifs.

Aucune amende ou sanction n'a été imposée contre Franco-Nevada par un tribunal à l'égard de la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation des valeurs mobilières durant l'exercice 2012 et aucune autre amende ou sanction n'a été imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation contre Franco-Nevada, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement. Franco-Nevada n'a conclu aucun règlement amiable avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou une autorité en valeurs mobilières durant l'exercice 2012.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ni membre de la haute direction de Franco-Nevada, ni aucun autre initié de Franco-Nevada ni aucune personne liée à ceux-ci ou à cette société, ni aucun membre de leur groupe n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur Franco-Nevada.

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare Inc., à son établissement principal à Toronto, en Ontario, et Computershare Investor Services, à son établissement principal à Golden, au Colorado.

Le mandataire quant aux bons de souscription pour les bons de souscription de 2017 est Société de fiducie Computershare du Canada Limitée, à son établissement principal à Toronto, en Ontario.

Le mandataire quant aux bons de souscription pour les bons de souscription de GLW de 2013 est Société de fiducie Computershare du Canada Limitée, à son établissement principal à Vancouver, en Colombie-Britannique.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants conclus par Franco-Nevada depuis le 17 octobre 2007 (date de constitution) qui sont encore en vigueur ou qui ont été conclus depuis le commencement du dernier exercice terminé de Franco-Nevada, à l'exclusion des contrats importants conclus dans le cours normal des affaires (sauf s'ils doivent être autrement divulgués), sont indiqués ci-dessous :

1. un acte de fiducie relatif aux bons de souscription intervenu en date du 16 juin 2009 et complété en date du 15 juin 2010 entre Franco-Nevada et Société de fiducie Computershare du Canada, en tant que mandataire quant aux bons de souscription, conformément auquel les bons de souscription de 2017 ont été créés et émis et par lequel ils sont régis;
2. l'entente Taseko décrite à la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Acquisition du flux d'or New Prosperity »;
3. un acte de fiducie relatif aux bons de souscription intervenu en date du 8 juillet 2008 et complété le 4 février 2010 et le 14 mars 2011 intervenu entre FN GLW, Franco-Nevada et Société de fiducie Computershare du Canada, conformément auquel des bons de souscription de GLW de 2013 ont été créés et émis et par lequel ils sont régis;
4. un acte de fiducie relatif aux bons de souscription intervenu en date du 26 mai 2009 et complété le 4 février 2010 et le 14 mars 2011 intervenu entre FN GLW, Franco-Nevada et Société de fiducie Computershare du Canada, conformément auquel deux autres catégories de bons de souscription de FN GLW expirant en 2014 ont été créés et émis et par lequel elles sont régies;
5. la convention de prise ferme de 2011 relative à l'appel public à l'épargne de novembre 2011 décrit sous la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Appel public à l'épargne de 2011 »;
6. la convention de Cobre Panama décrite à la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Acquisition du flux lié aux métaux précieux de Cobre Panama »;
7. une convention d'achat et de vente relative à Weyburn datée du 6 novembre 2012 et une modification datée du 8 novembre 2012 décrites à la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Acquisition d'une redevance nette dans Weyburn »; et
8. la convention de crédit datée du 23 janvier 2013 intervenue entre Franco-Nevada, FN U.S. et la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à titre d'agent administratif, ainsi que la Banque Canadienne

Impériale de Commerce, RBC Marchés des Capitaux, BMO Marchés des capitaux, à titre de co-chefs de file arrangeurs et de co-teneurs de livres, la Banque Royale du Canada, à titre d'agent de syndication, et la Banque de Montréal, à titre d'agent de documentation, ainsi que les institutions financières et les autres personnes qui y deviennent parties à l'occasion à titre de prêteurs, décrite à la rubrique « Développement général de l'activité de Franco-Nevada – Facilité de crédit ».

Un exemplaire de chaque contrat important peut être consulté sur SEDAR sous le profil de Franco-Nevada ou de FN GLW, selon le cas, à l'adresse www.sedar.com.

EXPERTS

Les rapports indiqués ci-dessous sont les rapports techniques qui ont été préparés conformément au Règlement 43-101 et dont ont été extraits certains renseignements techniques et scientifiques contenus dans la présente notice annuelle :

- *Complexe Goldstrike* – Rapport intitulé « Technical Report on the Goldstrike Mine, Eureka and Elko Counties, State of Nevada, USA » en date du 16 mars 2012, préparé par RPA pour le compte de Barrick et de Franco-Nevada, sous la supervision et avec l'approbation de Chester M. Moore, ing., de R. Dennis Bergen, ing., de Wayne W. Valliant, géologue, de Stuart E. Collins, ing. et de Kathleen Ann Altman, Ph.D., ing., qui sont chacun une « personne qualifiée » aux fins du Règlement 43-101; et
- *Rapport Palmarejo* – Rapport intitulé « Palmarejo Project SW Chihuahua State, Mexico YE 2012 – Technical Report » en date du 1^{er} janvier 2013, préparé pour le compte de Franco-Nevada par M. Donald J. Birak, premier vice-président – Exploration, Cœur, M. Keith Blair, directeur, Applied Geoscience LLC et M. Klaus Triebel, géologue principal des ressources, Cœur, ou sous la supervision, qui sont chacun une « personne qualifiée » aux fins du Règlement 43-101.

En outre, l'information présentée dans la présente notice annuelle pour l'évaluation des réserves de pétrole et de gaz naturel, notamment de l'unité Weyburn, de l'unité Midale et de la propriété Edson, a été préparée par GLJ pour Franco-Nevada et a été datée du 12 février 2013, en fonction d'une date de prise d'effet du 31 décembre 2012 conformément au Règlement 51-101.

À la connaissance de Franco-Nevada, chacun de ces experts détenait moins de 1 % des actions ordinaires en circulation au moment de la préparation des rapports et(ou) de la préparation des renseignements techniques contenus dans la présente notice annuelle. Aucune des sociétés et des personnes susmentionnées, ni aucun administrateur, membre de la direction ou membre du personnel de ces sociétés, n'est actuellement ni n'est censé être élu, nommé ou employé en tant qu'administrateur ou membre de la direction ou du personnel de Franco-Nevada, d'une personne lui étant liée ou d'un membre de son groupe.

Les auditeurs de Franco-Nevada sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont déclaré à Franco-Nevada qu'ils étaient indépendants de Franco-Nevada au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Franco-Nevada peuvent être consultés de façon électronique sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov, et sur son site Web à l'adresse www.franco-nevada.com. Le tableau de conversion métrique, la liste de certains termes et expressions dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, le glossaire des termes non techniques et le glossaire des termes techniques se trouvent généralement sur le site Web de Franco-Nevada.

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts leur étant consentis, les principaux porteurs des titres de Franco-Nevada et les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération en actions, seront présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Franco-Nevada pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de celle-ci devant avoir lieu le 8 mai 2013. Pour obtenir des renseignements sur les questions relatives à la rémunération et à la gouvernance d'entreprise, consultez les rubriques « Déclaration de la rémunération de la haute direction » et « Énoncé des pratiques de gouvernance », respectivement, dans la circulaire.

Des renseignements financiers additionnels sont présentés dans les états financiers de Franco-Nevada et le rapport de gestion de celle-ci pour son dernier exercice terminé.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Les renseignements suivants sont présentés conformément à l'Annexe 52-110A1 en vertu du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « **Règlement 52-110** ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Charte du comité d'audit et des risques

La charte du comité d'audit et des risques (la « **charte** ») est jointe à titre d'annexe C à la présente notice annuelle. La plus récente mise à jour de la charte remonte au 24 mars 2011 et comporte des révisions mineures.

En ce qui a trait à la gestion des risques, la charte prévoit que le comité d'audit et des risques (le « **CAR** ») examinera, généralement avec la direction de la société, les risques importants et les expositions aux risques et les mesures prises par la direction afin de gérer, de surveiller et de contrôler ces risques et expositions aux risques. Le CAR examinera aussi plus particulièrement les principaux risques et expositions aux risques commerciaux, politiques et financiers ainsi que les principaux risques et expositions aux risques liés aux litiges et au contrôle en vue de s'assurer que ces principaux risques et expositions aux risques sont gérés, surveillés ou contrôlés de manière efficace. Pour obtenir des renseignements sur les responsabilités du CAR relativement à la gestion des risques, consultez l'annexe C à la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et des risques

En date du 31 décembre 2012, le CAR était composé des trois administrateurs suivants : Derek Evans, Louis Gignac et Randall Oliphant, président du comité d'audit. Chaque administrateur est considéré comme « indépendant » et possédant des « compétences financières » (au sens de ces expressions dans le Règlement 52-110, dans les règles de la Bourse NYSE et dans la Règle 10A-3 de la loi américaine intitulée « *Securities Exchange Act of 1934* »).

Formation et expérience pertinentes

Chaque membre du CAR possède des compétences financières, c'est à dire qu'il a la capacité de lire et de comprendre des états financiers. Collectivement, le CAR possède la formation et l'expérience nécessaires pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités indiquées dans sa charte, y compris celles liées à la gestion des risques. La formation et l'expérience actuelles et passées de chaque membre du CAR qui sont pertinentes pour l'exécution de ses responsabilités en tant que membre du CAR sont résumées ci-dessous :

Formation et expérience (passées et actuelles)

- | | |
|-------------------------|---|
| Derek Evans | <ul style="list-style-type: none">• Président, chef de la direction et administrateur, Pengrowth Energy Corporation (de 2009 à maintenant)• Président, chef de la direction et administrateur de Focus Energy Trust (de 2002 à 2008)• Cadre principal de Renaissance Energy (15 ans)• Membre de l'Institut des administrateurs de sociétés |
| Louis Gignac | <ul style="list-style-type: none">• Mineure en affaires, University of Minnesota• Président et chef de la direction de Cambior Inc. (de 1986 à 2006)• Membre de plusieurs comités d'audit, dont ceux de Sceptre Resources Ltd., de Domtar Inc., de Domtar Corp. et de St. Andrew Goldfields Ltd. |
| Randall Oliphant | <ul style="list-style-type: none">• Président du conseil membre de la direction et administrateur, New Gold Inc. (de 2009 à maintenant)• Baccalauréat en commerce (avec distinction), University of Toronto, 1984• Comptable agréée (1986)• Chef de la direction des finances de Société aurifère Barrick (de 1994 à 1999)• Actuellement président du comité d'audit de Western Zagros Resources Ltd. |

Politiques et procédures d'approbation préalable

Sur la recommandation du CAR, le conseil a adopté des politiques et procédures concernant les services fournis par l'auditeur externe (collectivement, la « **politique d'indépendance de l'auditeur** »). Selon la politique d'indépendance de l'auditeur, des propositions précises pour des services d'audit et des services non reliés à l'audit qui sont autorisés doivent être approuvés au préalable par le CAR. Le CAR peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres l'autorisation de l'approbation préalable (sauf l'approbation préalable de la mission du service d'audit annuel). Les approbations accordées selon cette autorisation déléguée doivent être soumises au CAR au cours de sa réunion suivante. La politique d'indépendance de l'auditeur prévoit également que le CAR doit approuver au préalable les services (sauf la mission du service d'audit annuel), sans la nécessité d'une proposition précise lorsque la portée et les paramètres de ces services et les honoraires s'y rapportant sont clairement définis. Le CAR doit être informé par écrit à sa réunion régulière suivante de toute mission de l'auditeur externe concernant la prestation de services dans de telles circonstances. Selon la politique d'indépendance de l'auditeur, les services non reliés à l'audit de valeur minimale sont réputés être approuvés au préalable par le CAR dans des circonstances limitées et sous réserve du respect de certaines conditions.

La politique d'indépendance de l'auditeur interdit à l'auditeur externe de fournir les types suivants de services non reliés à l'audit :

- les services de tenue de livres ou d'autres services reliés aux registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les avis sur le caractère équitable ou les rapports de contribution en nature;
- les services actuariels;
- les services d'impartition d'audit interne;
- les fonctions de gestion ou les services de ressources humaines;
- les services, notamment de financement des entreprises;
- les services de courtier en valeurs mobilières, de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques; et
- tous autres services qui, en vertu des lois applicables et des normes comptables généralement reconnues, ne peuvent être fournis par un auditeur externe.

La politique d'indépendance de l'auditeur prévoit que l'auditeur externe ne devrait pas être empêché de fournir des services fiscaux ou consultatifs qui ne s'inscrivent pas dans l'une des catégories décrites ci-dessus, sauf si la prestation de ces services compromettrait, selon toute attente raisonnable, l'indépendance de l'auditeur externe.

Utilisation de certaines dispenses

Depuis le commencement de son dernier exercice terminé, Franco-Nevada ne s'est prévalu à aucun moment d'une dispense du Règlement 52-110.

Encadrement du comité d'audit

Depuis le commencement du dernier exercice terminé de Franco-Nevada, il n'y a pas eu de recommandation présentée par le CAR au regard de la nomination ou de la rémunération d'un auditeur externe qui n'a pas été adoptée par le conseil d'administration de Franco-Nevada.

Honoraires

Pour les périodes terminées les 31 décembre 2012 et 2011, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturé à la société les honoraires qui sont détaillés ci-dessous :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Honoraires d'audit	547 744 \$ CA	391 991 \$ CA
Honoraires pour services liés à l'audit	22 700 \$ CA	557 365 \$ CA
Honoraires pour services fiscaux	28 000 \$ CA	7 090 \$ CA
Autres honoraires	55 382 \$ CA	9 950 \$ CA
Honoraires totaux	653 826 \$CA	966 396 \$ CA

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les « honoraires d'audit » indiqués ci-dessus comprenaient une somme de 138 000 \$ CA pour les services rendus en regard des IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les « honoraires pour services liés à l'audit » indiqués ci-dessus comprenaient une somme de 22 000 \$ CA pour des services liés au prospectus préalable de la société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les « honoraires pour services liés à l'audit » indiqués ci-dessus comprenaient des sommes de 55 000 \$ CA pour les services rendus en matière de rapprochement avec les PCGR des États-Unis, de 105 000 \$ CA pour les services rendus relativement à l'inscription à la Bourse NYSE, de 237 000 \$ CA pour les services rendus dans le cadre du placement de titres de participation de la société et de 160 365 \$ CA pour les services de traitement comptable de certaines opérations menées à bien par la société.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, les « honoraires pour services fiscaux » indiqués ci-dessus comprenaient des sommes de 28 000 \$ CA et de 7 090 \$ CA, respectivement, pour des services conseils en fiscalité.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les « autres honoraires » indiqués ci-dessus comprenaient une somme de 50 000 \$ CA à l'égard des contrôles liés à la Loi Sarbanes-Oxley et une somme de 5 382 \$ CA au titre des frais reliés au Conseil canadien sur la reddition de comptes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les « autres honoraires » indiqués ci-dessus comprenaient une somme de 9 950 \$ CA pour des services conseils relatifs à la préparation de la paie et au titre des frais reliés au Conseil canadien sur la reddition de comptes.

**ANNEXE A
ANNEXE 51-101A2**

**Rapports sur les données relatives aux réserves
de
l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant**

ANNEXE 51-101A2
RAPPORT SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES
DE
L'ÉVALUATEUR OU DU VÉRIFICATEUR
DE RÉSERVES QUALIFIÉ INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Franco-Nevada Corporation (la « société ») :

1. Nous avons évalué les données relatives aux réserves de la société en date du 31 décembre 2012. Les données relatives aux réserves constituent des estimations des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du 31 décembre 2012, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels.
2. La responsabilité des données relatives aux réserves incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les données relatives aux réserves en nous fondant sur notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément aux normes exposées dans le manuel COGE (Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook), établi en collaboration par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Société du pétrole).

3. Ces normes exigent que l'évaluation soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données relatives aux réserves sont exemptes d'une inexactitude importante. L'évaluation comprend également l'appréciation de la conformité des données relatives aux réserves aux principes et définitions exposés dans le manuel COGE.
4. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires nets futurs estimatifs (avant impôts) attribués aux réserves prouvées et probables, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels et actualisés au moyen d'un taux de 10 %, qui sont compris dans les données relatives aux réserves ayant fait l'objet de l'évaluation, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, et indique les portions respectives de ces produits des activités ordinaires que nous avons vérifiées, évaluées et examinées et sur lesquelles nous avons fait rapport au conseil d'administration de la société :

Évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant	Description et date d'établissement du rapport d'évaluation	Emplacement des réserves (pays ou zone géographique étrangère)	Valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôts, taux d'actualisation de 10 %, en milliers de dollars)			
			Vérification	Évaluation	Examen	Total
GLJ Petroleum Consultants	Sommaire de l'entreprise au 11 février 2013	Canada	-	676 706	-	676 706

5. À notre avis, les données relatives aux réserves que nous avons respectivement évaluées ont été établies, à tous égards importants, conformément au manuel COGE, appliqués de manière uniforme et sont conformes à celui-ci.
6. Nous n'avons pas la responsabilité de mettre à jour nos rapports mentionnés au paragraphe 4 pour tenir compte des faits et des circonstances postérieurs à leur date d'établissement.

7. Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés et les écarts peuvent être importants.

Nous avons apposé notre signature au rapport ci-dessus :

GLJ Petroleum Consultants Ltd., Calgary (Alberta) Canada, le 12 février 2013

INITIALEMENT SIGNÉ PAR

Doug R. Sutton, ing.

Vice-président

**ANNEXE B
ANNEXE 51-101A3**

**RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'INFORMATION CONCERNANT LE
PÉTROLE ET LE GAZ**

La direction de Franco-Nevada Corporation (« **Franco-Nevada** ») a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de Franco-Nevada conformément à la réglementation des valeurs mobilières. Cette information inclut les données relatives aux réserves, qui constituent une estimation des réserves prouvées et des réserves probables, ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du 31 décembre 2012, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels.

Un évaluateur de réserves qualifié indépendant a évalué les données relatives aux réserves de Franco-Nevada. Son rapport est présenté dans l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Le comité d'audit et des risques de Franco-Nevada :

- a) a examiné les procédures suivies par Franco-Nevada pour fournir l'information à l'évaluateur de réserves qualifié indépendant;
- b) a rencontré l'évaluateur de réserves qualifié indépendant dans le but de déterminer si on lui a imposé des restrictions limitant sa capacité de fournir un rapport sans restriction; et
- c) a examiné les données relatives aux réserves avec la direction et l'évaluateur de réserves qualifié indépendant.

Le comité d'audit et des risques de Franco-Nevada a examiné les procédures suivies par celle-ci pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit et des risques, a approuvé :

- d) le contenu de l'Annexe 51-101A1, qui comprend les données relatives aux réserves et d'autre information concernant le pétrole et le gaz, et le dépôt de celle-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- e) le dépôt de l'Annexe 51-101A2, qui est le rapport de l'évaluateur de réserves qualifié indépendant sur les données relatives aux réserves;
- f) le contenu du présent rapport et son dépôt.

Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés et les écarts peuvent être importants.

EN DATE DU 19 mars 2013

(signé) « David Harquail »

David Harquail
Président, chef de la direction et administrateur

(signé) « Geoffrey Waterman »

Geoffrey Waterman
Chef de l'exploitation

(signé) « Randall Oliphant »

Randall Oliphant
Administrateur

(signé) « Derek Evans »

Derek Evans
Administrateur

ANNEXE C
FRANCO-NEVADA CORPORATION
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

OBJET

Le comité d'audit et des risques a été nommé par le conseil d'administration de Franco-Nevada Corporation (la « **société** ») pour aider le conseil dans sa supervision et son évaluation :

- de la qualité et de l'intégrité des états financiers de la société ;
- de la conformité, par la société, aux exigences de la législation et de la réglementation concernant l'information financière;
- des qualifications, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de la société;
- du rendement du chef de la direction des finances de la société;
- de la surveillance de la gestion des risques;
- de la conformité, par la société, aux exigences de la législation et de la réglementation visant l'information concernant le pétrole et le gaz;
- de la qualification, de l'indépendance et du rendement de l'évaluateur ou du vérificateur qualifié des réserves de pétrole et de gaz de la société.

De plus, le comité d'audit et des risques sert de voie de communication entre l'auditeur indépendant, la direction financière, les autres membres du personnel et le conseil d'administration concernant les questions touchant la comptabilité et l'audit.

Le comité d'audit et des risques est directement responsable de la nomination, de la rémunération, de la rétention (et de la cessation de fonctions) de l'auditeur indépendant, ainsi que de la supervision de son travail (y compris la supervision du règlement de tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant sur l'information financière) aux fins de la préparation des rapports d'audit ou de l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la société.

Le comité d'audit et des risques n'est pas responsable :

- de la planification ou de l'exécution d'audits,
- de la certification ou de l'établissement du caractère complet ou de l'exactitude des états financiers de la société ou du fait que ces états financiers sont conformes aux principes ou aux normes comptables applicables,
- de garantir le rapport de l'auditeur indépendant de la société.

La responsabilité fondamentale des états financiers et de l'information financière de la société incombe à la direction. Le comité d'audit et des risques n'a pas l'obligation d'effectuer des enquêtes, de régler lui-même les désaccords (le cas échéant) entre la direction et l'auditeur indépendant ou de s'assurer de la conformité aux exigences applicables de la législation et de la réglementation.

RAPPORTS

Le comité d'audit et des risques fera rapport au conseil d'administration de la société de façon régulière et, de toute façon, avant la publication des résultats financiers trimestriels et annuels de la société. Les rapports du comité d'audit et des risques incluront toute question dont le comité est informé au sujet de la qualité ou de l'intégrité des états financiers de la société, de la conformité de celle-ci avec les exigences de la législation ou de la réglementation relativement aux questions et à l'information financières, de même que du rendement et de l'indépendance de l'auditeur indépendant de la société.

Le comité préparera également, tel que les lois applicables l'exigent, tout rapport du comité d'audit devant être inclus dans les documents publics déposés par la société.

COMPOSITION

Le comité d'audit et des risques sera constitué d'au moins trois personnes qui seront nommées (et pourront être remplacées) par le conseil d'administration de la société, sur la recommandation du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise de celle-ci. Chaque membre du comité d'audit et des risques doit être « indépendant » et posséder des « compétences financières » au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « **Règlement 52-110** ») et des lois en matière de valeurs mobilières et des règles des bourses applicables à la société, et comme l'a confirmé le conseil d'administration en utilisant son jugement commercial. De plus, au moins un membre du comité d'audit et des risques sera un « expert financier » comme l'a déterminé le conseil d'administration en utilisant son jugement commercial. Aucun membre du comité d'audit et des risques n'acceptera (directement ou indirectement) une rémunération de consultation ou une autre rémunération de la part de la société ou d'une de ses filiales ou d'un membre de son groupe (collectivement, le « **Groupe Franco-Nevada** ») (autre que la rémunération pour ses services d'administrateur), ni ne sera une « entité affiliée » au sens du Règlement 52-110.

RESPONSABILITÉS

Vérificateurs indépendants

Le comité d'audit et des risques :

- recommandera au conseil d'administration l'auditeur indépendant qui sera nommé aux fins de préparation ou de publication d'un rapport d'audit ou de l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la société, et la rémunération de l'auditeur indépendant;
- recommandera au conseil d'administration un changement d'auditeur indépendant, et surveillera ces changements afin de s'assurer de la conformité aux dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et des lois en matière de valeurs mobilières applicables;
- demandera et obtiendra la confirmation de l'auditeur indépendant qu'il relève en dernier lieu du comité d'audit et des risques et du conseil d'administration de la société et leur fera directement rapport;
- supervisera le travail de l'auditeur indépendant aux fins de la préparation ou de la publication du rapport d'audit ou de l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la société, y compris le règlement des désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant l'information financière;
- approuvera au préalable tous les services d'audit et les services non reliés à l'audit autorisés offerts à la société et à ses filiales par l'auditeur indépendant, notamment l'adoption de politiques et procédures d'approbation préalable de la rétention de l'auditeur indépendant (sous réserve des restrictions imposées à l'égard de tels services par les lois en matière de valeurs mobilières applicables), y compris des procédures pour la délégation de l'autorisation de cette approbation à un ou plusieurs membres du comité d'audit et des risques;
- au moins une fois par année, examinera les qualifications, le rendement et l'indépendance de l'auditeur indépendant. Ce faisant, le comité d'audit et des risques devrait, notamment, prendre les mesures précisées à l'annexe A.

États financiers, processus d'audit et information connexe

Le comité d'audit et des risques :

- comme ces responsabilités peuvent lui être déléguées par le conseil d'administration, examinera, approuvera et autorisera la publication des états financiers provisoires de la société, le rapport de gestion et les communiqués sur les bénéfices provisoires avant la divulgation publique de cette information par la société;
- examinera et recommandera au conseil d'administration aux fins d'approbation les états financiers annuels de la société, le rapport de gestion et les communiqués avant la divulgation publique de cette information par la société;

- s'assurera que des procédures adéquates sont mises en œuvre pour l'examen de la divulgation publique par la société de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la société et évaluera périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

Le comité d'audit et des risques, comme il le juge approprié :

- examinera avec la direction et l'auditeur indépendant :
 - la planification et la dotation en personnel de l'audit par l'auditeur indépendant,
 - l'information financière et toute ligne directrice sur le bénéfice transmises aux analystes et aux agences de notation du crédit, reconnaissant que cet examen et cette analyse peuvent être faits en général (étant constitués d'un commentaire des types de renseignements devant être divulgués et des types de présentations devant être effectuées), sans la nécessité d'avoir lieu avant la divulgation de chaque communiqué ou la transmission de chaque ligne directrice,
 - les questions relatives à l'information financière importante et les jugements formulés à l'égard de la préparation des états financiers de la société, y compris les changements importants dans le choix ou l'application des principes ou normes comptables, les questions importantes concernant les principes et les pratiques d'audit et le caractère adéquat des contrôles internes qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la société, soulevés par l'auditeur indépendant, et l'examen de la réponse de la direction afférente,
 - toutes les politiques et pratiques comptables clés utilisées,
 - tous les traitements substitués de l'information financière selon les principes ou normes comptables applicables qui ont été commentés avec la direction, les ramifications de l'utilisation de ces divulgations et traitements substitués et le traitement privilégié par l'auditeur indépendant,
 - l'utilisation de renseignements « pro forma » ou « rajustés » qui ne sont pas conformes aux principes ou aux normes comptables applicables,
 - l'effet des initiatives de réglementation et de comptabilité, ainsi que les structures, les opérations, les arrangements et les obligations hors bilan (éventuels ou autres) sur les états financiers de la société,
 - la divulgation concernant toute faiblesse ou toute déficience dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes ou des contrôles de divulgation faite au comité d'audit et des risques par le chef de la direction et le chef de la direction des finances durant leur processus de certification pour les formulaires déposés auprès des autorités compétentes de réglementation en valeurs mobilières,
 - le caractère adéquat des contrôles comptables internes et des systèmes d'information de gestion du Groupe Franco-Nevada, ainsi que de ses organisations et de son personnel financiers, d'audit et de comptabilité et toute mesure spéciale adoptée à la lumière des déficiences de contrôle importantes, et
- examinera avec l'auditeur indépendant :
 - la qualité et l'acceptabilité des principes ou normes comptables qui ont été appliqués,
 - les problèmes ou les difficultés auxquels l'auditeur indépendant a dû faire face pendant la prestation de ses services liés à l'audit, y compris toute restriction sur l'étendue des activités ou l'accès aux renseignements demandés et tout désaccord important avec la direction, toute lettre de la direction remise par l'auditeur indépendant ou toute autre communication importante (y compris toute liste des différences non résolues) à la direction et la réponse de la société à cette lettre ou communication, et

- tout changement dans les principes, les normes et les pratiques d'importance en matière d'audit et de comptabilité de la société suggéré par l'auditeur indépendant aux membres de la direction.

Surveillance de la gestion des risques

Le comité d'audit et des risques :

- En général, examinera avec la direction les risques importants et les expositions aux risques du Groupe Franco-Nevada et les mesures prises par la direction afin de gérer, surveiller et contrôler ces risques et expositions aux risques.
- Plus particulièrement, il examinera les principaux risques et expositions aux risques commerciaux, politiques et financiers ainsi que les principaux risques et expositions aux risques liés aux litiges et au contrôle en vue de s'assurer que ces principaux risques et expositions aux risques sont gérés, surveillés ou contrôlés de manière efficace en faisant ce qui suit :
 - examiner la philosophie relative au risque de la société énoncée par la direction et le conseil d'administration;
 - examiner l'évaluation de la direction des risques et expositions auxquels la société est confrontée;
 - examiner les politiques, les plans, les processus et les programmes de la direction pour gérer et contrôler les risques importants et les expositions aux risques, notamment les politiques de prévention des pertes de la société, les programmes d'intervention et de récupération en cas de catastrophe, les programmes de protection de responsabilité des personnes morales pour les administrateurs et les dirigeants et autres programmes d'assurance, s'il y a lieu;
 - recevoir les rapports courants de la direction concernant l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, plans, processus et programmes pour gérer et contrôler les principaux risques et les expositions aux risques;
 - si le comité d'audit et des risques le juge approprié, demander l'opinion de l'auditeur indépendant sur l'évaluation de la direction des risques importants menaçant la société et la manière dont ils sont en fait gérés, surveillés et contrôlés.

Réserves de pétrole et de gaz

Le comité d'audit et des risques :

- recommandera au conseil d'administration la nomination des évaluateurs ou vérificateurs qualifiés de réserves de pétrole et de gaz, qui doivent être indépendants de la société et qui feront rapport au conseil d'administration et au comité des données sur les réserves de pétrole et de gaz de la société;
- examinera, à une fréquence raisonnable, les procédures de la société relatives à la divulgation des renseignements concernant les activités pétrolières et gazières, y compris ses procédures de conformité aux exigences et aux restrictions de divulgation applicables;
- examinera chaque nomination des évaluateurs ou vérificateurs qualifiés de réserves de pétrole et de gaz de la société, et dans le cas d'un changement proposé à une telle nomination, déterminera les raisons liées à la proposition et si des litiges opposent les évaluateurs ou vérificateurs qualifiés de réserves de pétrole et de gaz nommés et la direction de la société.
- examinera, à une fréquence raisonnable, les procédures de la société relatives à la communication des renseignements aux évaluateurs ou vérificateurs qualifiés de réserves de pétrole et de gaz qui font rapport des données sur les réserves de pétrole et de gaz.
- avant l'approbation du dépôt des données sur les réserves de pétrole et de gaz et du rapport des évaluateurs ou vérificateurs qualifiés de réserves de pétrole et de gaz, rencontrera la direction et chaque évaluateur ou vérificateur qualifié de réserves de pétrole et de gaz aux fins suivantes :

- pour déterminer si des restrictions ont une incidence sur la capacité de l'évaluateur ou du vérificateur qualifié de réserves de pétrole et de gaz de présenter un rapport sans réserve;
- pour examiner les données sur les réserves de pétrole et de gaz et le rapport de l'évaluateur ou du vérificateur qualifié de réserves de pétrole et de gaz sur ces données.
- recommandera au conseil d'administration d'approuver ou non :
 - le contenu et le dépôt du relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz requis;
 - le dépôt du rapport de l'évaluateur ou du vérificateur qualifié indépendant de réserves de pétrole et de gaz;
 - le contenu et le dépôt du rapport requis de la direction et des administrateurs.

Conformité

Le comité d'audit et des risques :

- établira les procédures :
 - pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles de comptabilité internes, les questions d'audit;
 - pour la soumission confidentielle et anonyme, par le personnel du Groupe Franco-Nevada, de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit;
 - examinera et approuvera des politiques claires concernant l'embauche par le Groupe Franco-Nevada d'associés, d'employés ou d'anciens associés ou employés de l'auditeur indépendant actuel et de l'ancien auditeur indépendant de la société.
- Le comité d'audit et des risques, comme il le juge approprié :
 - obtiendra des rapports du chef des finances, des autres membres de la direction et de l'auditeur indépendant selon lesquels la filiale ou les entités étrangères membres du groupe de la société sont en conformité avec les exigences légales applicables et le code de déontologie de la société, y compris les divulgations des opérations entre initiés et avec des membres du groupe;
 - examinera avec le chef de la direction des finances, d'autres membres de la direction et l'auditeur indépendant toute correspondance avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux et toute plainte du personnel ou tout rapport publié soulevant des questions importantes au sujet des états financiers ou des politiques comptables de la société;
 - conseillera le conseil d'administration de la société au sujet des politiques et procédures du Groupe Franco-Nevada en ce qui a trait à la conformité avec les lois et règlements applicables et le code de déontologie de la société;
 - examinera avec le chef de la direction des finances les questions juridiques pouvant avoir un impact important sur les états financiers, les politiques de conformité du Groupe Franco-Nevada et les rapports importants ou les demandes reçus des autorités de réglementation ou des organismes gouvernementaux;
 - examinera périodiquement avec la direction la nécessité d'une fonction d'audit interne.

Délégation

Pour éviter toute confusion, les responsabilités du comité d'audit et des risques indiquées ci-dessus constituent la seule responsabilité du comité d'audit et des risques et ne peuvent être déléguées à un comité différent.

RÉUNIONS

Le comité d'audit et des risques se réunira au moins une fois tous les trimestres et plus souvent si les circonstances l'exigent. Tous les membres du comité d'audit et des risques devraient tenter d'assister à toutes les réunions. Le comité d'audit et des risques se réunira périodiquement et distinctement de la direction et de l'auditeur indépendants et peut demander à un membre de la direction ou du personnel du Groupe Franco-Nevada ou aux conseillers juridiques externes ou au auditeur indépendant du Groupe Franco-Nevada d'assister aux réunions du comité ou avec les membres ou les conseillers de celui-ci. Le comité d'audit et des risques pourra également se réunir avec des spécialistes des services bancaires d'investissement, des analystes financiers et des agences de notation du crédit qui fournissent des services au Groupe Franco-Nevada ou qui suivent le rendement de celui-ci.

Le comité d'audit et des risques peut constituer des sous-comités et déléguer son autorisation à des membres individuels et à des sous comités lorsque le comité le juge approprié.

CONSEILS INDÉPENDANTS

En s'acquittant de son mandat, le comité d'audit et des risques sera autorisé à mandater des conseillers juridiques ou comptables spéciaux ou d'autres conseillers selon ce qu'il juge nécessaire pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions (et pourra autoriser le paiement des services de ces conseillers par la société) et sera autorisé à recevoir les conseils de ces conseillers.

ÉVALUATION ANNUELLE

Au moins une fois par année, le comité d'audit et des risques, de la manière qu'il le juge approprié :

- exécutera un examen et une évaluation du rendement du comité et de ses membres, y compris la conformité du comité d'audit et des risques avec sa charte;
- examinera et évaluera le caractère adéquat de sa charte et recommandera au conseil d'administration toute amélioration à sa charte que le comité juge appropriée.

ANNEXE A

Qualifications, rendement et indépendance de l'auditeur indépendant

- Examiner l'expérience et les qualifications des membres de la haute direction de l'équipe de l'auditeur indépendant.
- Confirmer, avec l'auditeur indépendant, que celui-ci respecte toutes les normes légales, réglementaires et professionnelles applicables concernant l'indépendance de l'auditeur.
- Examiner les rapports annuels de l'auditeur indépendant en ce qui touche son indépendance et étudier la possibilité de services ou de relations non reliés à l'audit qui pourraient entacher l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant et, le cas échéant, recommander que le conseil d'administration de la société prenne les mesures appropriées pour s'assurer de l'indépendance de l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- Obtenir et examiner ce ou ces rapports de l'auditeur indépendant, tel que les exigences de la législation et de la réglementation peuvent le requérir.

Mise à jour : 24 mars 2011



MEMBRE DU
**WORLD
GOLD
COUNCIL**

www.franco-nevada.com